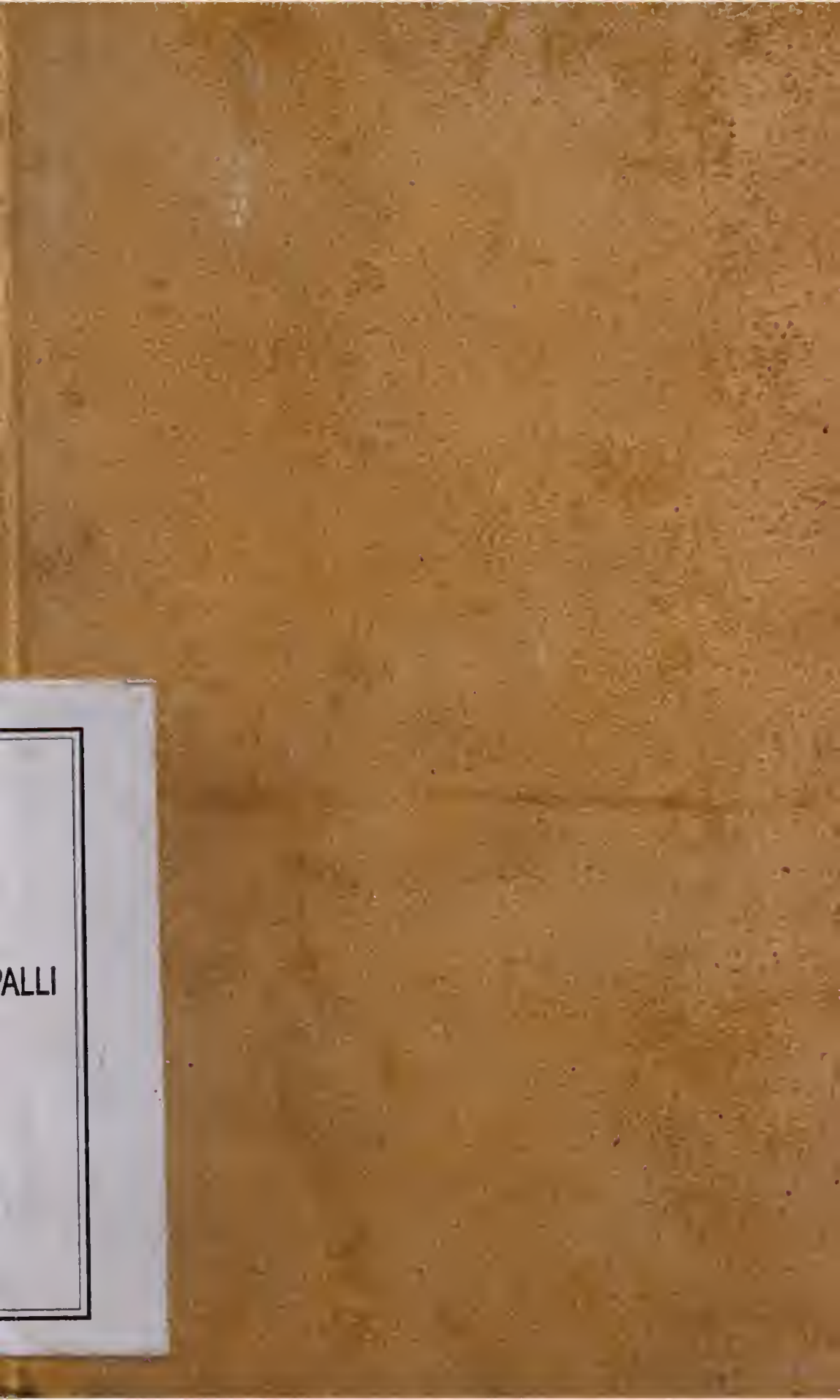
PALLI

·BIBLIOTECA·
·LVCCHESI·PALLI·

G. S.

III 13 V 212

III 15 V 2(2

VOYAGE
DU JEUNE ANACHARSIS
EN GRECE,
DANS LE MILIEU DU QUATRIEME SIECLE AVANT L'ERE VULGAIRE.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez De Bure l'aîné, Libraire de Monsieur, Frere du Roi; de la Bibliotheque du Roi, & de l'Académie Royale des Inſcriptions, hôtel Ferrand, rue Serpente, n°. 6.

M. DCC. XC.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans ce 2e. Volume.

CHAPITRE I. Départ de Scythie. La Cherſoneſe Taurique. Le Pont-Euxin. Etat de la Grece, depuis la priſe d'Athenes en 404 avant J. C., juſqu'au moment du Voyage. Le Boſphore de Thrace. Arrivée à Byzance. Pag. 1

CHAPITRE II. Deſcription de Byzance. Voyage de cette ville à Lesbos. Le détroit de l'Helleſpont. Colonies Grecques. 41

CHAPITRE III. Deſcription de Lesbos. Pittacus, Alcée, Sapho. 54

CHAPITRE IV. Départ de Mytilene. Deſcription de l'Eubée. Arrivée à Thebes. 74

CHAPITRE V. Séjour à Thebes. Epaminondas. Philippe de Macédoine. . . . 89

CHAPITRE VI. Départ de Thebes. Arrivée à Athenes. Habitans de l'Attique. 100

CHAPITRE VII. Séance à l'Académie. . . 117

CHAPITRE VIII. Lycée. Gymnaſes. Iſocrate. Paleſtres. Funérailles des Athéniens. 142
CHAPITRE IX. Voyage à Corinthe. Xénophon. Timoléon. 171
CHAPITRE X. Levées, Revue, Exercices des troupes. 180
CHAPITRE XI. Séance au Théâtre 213
CHAPITRE XII. Deſcription d'Athenes. 221
CHAPITRE XIII. Bataille de Mantinée. Mort d'Epaminondas. 257
CHAPITRE XIV. Du Gouvernement actuel d'Athenes. 266
CHAPITRE XV. Des Magiſtrats d'Athenes 300
CHAPITRE XVI. Des Tribunaux de juſtice à Athenes. 307
CHAPITRE XVII. De l'Aréopage. . . 315
CHAPITRE XVIII. Des accuſations & des procédures parmi les Athéniens. 325
CHAPITRE XIX. Des délits & des peines. 335
CHAPITRE XX. Mœurs & vie civile des Athéniens. 343
Notes. 371

VOYAGE
DU JEUNE ANACHARSIS
EN GRECE.

Dans le milieu du 4e. ſiecle avant J. C.

CHAPITRE PREMIER.

*DÉPART de Scythie. La Cherſoneſe Taurique *. Le Pont-Euxin **. Etat de la Grece, depuis la priſe d'Athenes en 404 avant J. C. juſqu'au moment du Voyage. Le Boſphore de Thrace. Arrivée à Byſance ***.*

ANACHARSIS, Scythe de nation, fils de Toxaris, eſt l'auteur de cet ouvrage qu'il adreſſe à ſes amis. Il commence par leur expoſer les motifs qui l'engagerent à voyager.

* La Crimée.
** La mer Noire.
*** Conſtantinople.

Vous ſavez que je deſcends du ſage Anacharſis, ſi célebre parmi les Grecs, & ſi indignement traité chez les Scythes. L'hiſtoire de ſa vie & de ſa mort m'inſpira, dès ma plus tendre enfance, de l'eſtime pour la nation qui avoit honoré ſes vertus, & de l'éloignement pour celle qui les avoit méconnues.

Ce dégoût fut augmenté par l'arrivée d'un eſclave Grec dont je fis l'acquiſition. Il étoit d'une des principales familles de Thebes en Béotie. Environ 36 ans * auparavant, il avoit ſuivi le jeune Cyrus dans l'expédition que ce prince entreprit contre ſon frere Artaxerxès, roi des Perſes. Fait priſonnier dans un de ces combats que les Grecs furent obligés de livrer en ſe retirant, il changea ſouvent de maître, traîna ſes fers chez différentes nations, & parvint aux lieux que j'habitois.

Plus je le connus, plus je ſentis l'aſcendant que les peuples éclairés ont ſur les autres peuples. Timagene, c'étoit le nom du Thébain, m'attiroit & m'humilioit par les charmes de ſa converſation, & par la ſupériorité de ſes lumieres. L'hiſtoire des Grecs, leurs mœurs, leurs gouvernemens, leurs ſciences, leurs arts, leurs fêtes, leurs ſpectacles, étoient

* L'an 400 avant J. C.

le ſujet intariſſable de nos ennemis. Je l'interrogeois, je l'écoutois avec tranſport ; je venois d'entrer dans ma dix-huitieme année ; mon imagination ajoutoit les plus vives couleurs à ſes riches tableaux. Je n'avois vu juſqu'alors que des tentes, des troupeaux & des déſerts. Incapable déſormais de ſupporter la vie errante que j'avois menée, & l'ignorance profonde à laquelle j'étois condamné, je réſolus d'abandonner un climat où la nature ſe prêtoit à peine aux beſoins de l'homme, & une nation qui ne me paroiſſoit avoir d'autres vertus que de ne pas connoître tous les vices (1).

J'ai paſſé les plus belles années de ma vie en Grece, en Egypte & en Perſe ; mais c'eſt dans le premier de ces pays que j'ai fait le plus long ſéjour. J'ai joui des derniers momens de ſa gloire ; & je ne l'ai quitté qu'après avoir vu ſa liberté expirer dans la plaine de Chéronée. Pendant que je parcourois ſes provinces, j'avois ſoin de recueillir tout ce qui méritoit quelque attention. C'eſt d'après ce journal, qu'à mon retour en Scythie, j'ai mis en ordre la rélation de mon voyage. Peut être ſeroit-elle plus exacte, ſi le vaiſſeau ſur lequel j'avois fait embarquer mes livres, n'avoit pas péri dans le Pont-Euxin.

(1) Juſtin. hiſt. lib. 2, cap. 2.

Vous, que j'eus l'avantage de connoître dans mon voyage de Perſe, Arſame, Phédime, illuſtres époux, combien de fois vos noms ont été ſur le point de ſe mêler à mes récits! Avec quelle force ſe préſentoient-ils à ma vue, lorſque j'avois à peindre quelque grande qualité du cœur & de l'eſprit; lorſque j'avois à parler de bienfaits & de reconnoiſſance! Vous avez des droits ſur cet ouvrage. Je le compoſai en partie dans ce beau ſéjour dont vous faiſiez le plus bel ornement; je l'ai achevé loin de la Perſe, & toujours ſous vos yeux; car le ſouvenir des momens paſſés auprès de vous ne s'efface jamais. Il fera le bonheur du reſte de mes jours; & tout ce que je déſire après ma mort, c'eſt que ſur la pierre qui couvrira ma cendre, on grave profondément ces mots: Il obtint les bontés d'Arſame & de Phédime.

Vers la fin de la premiere année de la 104e olympiade*, je partis avec Timagene à qui je venois de rendre la liberté. Après avoir traverſé de vaſtes ſolitudes, nous arrivâmes ſur les bords du Tanaïs, près de l'endroit où il ſe jette dans une eſpece de mer, connue ſous le nom de lac ou de palus Méotide. Là, nous étant embarqués, nous nous rendîmes à la ville de Panticapée,

* Au mois d'Avril de l'an 363 avant J. C.

ſituée ſur une hauteur (1), vers l'entrée du détroit qu'on nomme le Boſphore Cimmérien, & qui joint le lac au Pont-Euxin.

Cette ville où les Grecs établirent autrefois une colonie (2), eſt devenue la capitale d'un petit empire qui s'étend ſur la côte orientale de la Cherſoneſe Taurique. Leucon y régnoit depuis environ 30 ans (3). C'étoit un prince magnifique & généreux (4), qui plus d'une fois avoit diſſipé des conjurations, & remporté des victoires par ſon courage & ſon habileté (5). Nous ne le vîmes point : il étoit à la tête de ſon armée. Quelque temps auparavant, ceux d'Héraclée en Bithynie s'étoient préſentés avec une puiſſante flotte, pour tenter une deſcente dans ſes états. Leucon s'appercevant que ſes troupes s'oppoſoient foiblement au projet de l'ennemi, plaça derriere elles un corps de Scythes, avec ordre de les charger ſi elles avoient la lâcheté de reculer *(6)*.

On citoit de lui un mot dont je friſſonne encore. Ses favoris, par de fauſſes accuſa-

(1) Strab. lib. 7, page 309.
(2) Id. ibid. p. 310. Plin. lib. 4, cap. 12, tome 1, p. 218.
(3) Diod. Sic. lib. 16, p. 432.
(4) Chyrſip. ap. Plut. de Stoïcor. repugn. tome 2, p. 1047.
(5) Polyæn. ſtratag. lib. 6, cap. 9.
(6) Id. ibid.

tions, avoient écarté pluſieurs de ſes amis, & s'étoient emparés de leurs biens. Il s'en apperçut enfin; & l'un deux ayant haſardé une nouvelle délation: « Malheureux, lui » dit-il, je te ferois mourir, ſi des ſcélérats » tels que toi n'étoient néceſſaires aux » deſpotes (1) ».

La Cherſoneſe Taurique produit du bled en abondance: la terre, à peine effleurée par le ſoc de la charrue, y rend trente pour un (2). Les Grecs y font un grand commerce, que le roi s'étoit vu forcé d'ouvrir à Théodoſie *, autre ville du Boſphore, un port capable de contenir 100 vaiſſeaux (3). Les marchands Athéniens abordoient en foule, ſoit dans cette place, ſoit à Panticapée. Ils n'y payoient aucun droit, ni d'entrée, ni de ſortie; & la république, par reconnoiſſance, avoit mis ce prince & ſes enfans au nombre de ſes citoyens (4) **.

Nous trouvâmes un vaiſſeau de Lesbos près de mettre à la voile. Cléomede, qui le commandoit, conſentit à nous prendre ſur ſon bord. En attendant le jour du départ, j'allois, je venois; je ne pouvois me raſſaſier

(1) Athen. lib. 6, cap. 16, page 257.
(2) Strab. lib. 7, page 311.
* Aujourd'hui Caffa.
(3) Demoſth in Leptin. p. 546. Strab. lib. 7, p. 309.
(4) Demoſth. ibid. page 545.
** Voyez la note à la fin du volume.

de revoir la citadelle, l'arſenal, le port, les vaiſſeaux, leurs agrès, leurs manœuvres; j'entrois au haſard dans les maiſons des particuliers, dans les manufactures, dans les moindres boutiques; je ſortois de la ville, & mes yeux étoient fixés ſur des vergers couverts de fruits, ſur des campagnes enrichies de moiſſons. Mes ſenſations étoient vives, mes récits animés. Je ne pouvois me plaindre de n'avoir pas de témoins de mon bonheur; j'en parlois à tout le monde: tout ce qui me frappoit, je courois l'annoncer à Timagene, comme une découverte pour lui, ainſi que pour moi; je lui demandois ſi le lac Méotide n'étoit pas la plus grande des mers; ſi Panticapée n'étoit pas la plus belle ville de l'univers.

Dans le cours de mes voyages, & ſurtout au commencement, j'éprouvois de pareilles émotions, toutes les fois que la nature ou l'induſtrie m'offroit des objets nouveaux; & lorſqu'ils étoient faits pour élever l'ame, mon admiration avoit beſoin de ſe ſoulager par des larmes que je ne pouvois retenir, ou par des excès de joie que Timagene ne pouvoit modérer. Dans la ſuite, ma ſurpriſe, en s'affoibliſſant, a fait évanouir les plaiſirs dont elle étoit la ſource; & j'ai vu avec peine, que nous perdons du côté des ſenſations, ce que nous gagnons du côté de l'expérience.

Je ne décrirai point les mouvemens dont

je fus agité, lorſqu'à la ſortie du Boſphore Cimmérien, la mer, qu'on nomme Pont-Euxin, ſe développa inſenſiblement à mes regards. C'eſt un immenſe baſſin, preſque par-tout entouré de montagnes plus ou moins éloignées du rivage, & dans lequel près de 40 fleuves verſent les eaux d'une partie de l'Aſie & de l'Europe (1). Sa longueur, dit-on (2), eſt de 11100 ſtades *; ſa plus grande largeur, de 3300 **. Sur ſes bords, habitent des nations qui diffèrent entre elles d'origine, de mœurs & de langage (3). On y trouve par intervalles, & principalement ſur les côtes méridionales, de villes Grecques, fondées par ceux de Milet, de Mégare & d'Athenes; la plupart conſtruites dans des lieux fertiles & propres au commerce. A l'eſt, eſt la Colchide, célebre par le voyage des Argonautes, que les fables ont embelli, & qui fit mieux connoître aux Grecs ces pays éloignés.

Les fleuves qui ſe jettent dans le Pont, le couvrent de glaçons dans les grands froids (4), adouciſſent l'amertume de ſes

---

(1) Strab. lib. 7, p. 298.
(2) Herodot. lib. 4, cap. 85.
* Environ 419 lieues $\frac{1}{2}$
** Environ 124 lieues $\frac{1}{4}$
(3) Amm Marcell. lib. 22, cap. 8.
(4) Herodot. ap. Macrob. lib. 7, c. 22. Mém. de l'acad. des belles lettres tome 32, page 640.

eaux, y portent une énorme quantité de limon & de ſubſtances végétales, qui attirent & engraiſſent les poiſſons (1). Les thons, les turbots & preſque toutes les eſpeces y vont dépoſer leur frai, & s'y multiplient d'autant plus, que cette mer ne nourrit point de poiſſons voraces & deſtructeurs (2). Elle eſt ſouvent enveloppée de vapeurs ſombres & agitée par des tempêtes violentes (3). On choiſit pour y voyager, la ſaiſon où les naufrages ſont moins fréquens (4). Elle n'eſt pas profonde (5), excepté vers ſa partie orientale, où la nature a creuſé des abymes dont la ſonde ne peut trouver le fond (6).

Pendant que Cléomede nous inſtruiſoit de ces détails, il traçoit ſur ſes tablettes le circuit du Pont-Euxin. Quand il l'eut terminé : Vous avez, lui dis-je, figuré, ſans vous en appercevoir, l'art dont nous nous ſervons en Scythie. Telle eſt préciſément

(1) Ariſt. hiſt. anim. lib. 8, c. 19, t. 1, p. 913. Voy. de Chard. t. 1, p. 107.

(2) Ariſtot. ibid. lib. 6, cap. 17, t. 1, page 874. Strab. lib. 7, page 320. Plin. lib. 9, cap. 15, tome 1, p. 507. Amm. Marcell. lib. 22, cap. 8, p. 318.

(3) Mém. de l'acad. tome 32, p. 639. Voy. de Chard. tome 1, page 92

(4) Voy. de Tournef. tome 2, lett. 16.

(5) Strab. lib. 1, page 50.

(6) Ariſt. meteor. lib. 1, cap. 13, t. 1, page 545 & 546.

ſa forme (1) ; mais je ne vois point d'iſſue à cette mer. Elle ne communique aux autres, répondit-il, que par un canal plus long & plus étroit que celui d'où nous venons de ſortir.

Au lieu de nous y rendre en droiture, Cléomede, craignant de s'éloigner des côtes, dirigea ſa route vers l'oueſt, & enſuite vers le ſud. Nous nous entretenions, en les ſuivant, des nations qui les habitent ; nous vîmes quelquefois les troupeaux s'approcher du rivage de la mer, parce qu'elle leur préſente une boiſſon auſſi agréable que ſalutaire (2). On nous dit qu'en hiver, quand la mer eſt priſe (3), les pêcheurs de ces cantons dreſſent leurs tentes ſur ſa ſurface, & jettent leurs lignes à travers des ouvertures pratiquées dans la glace (4). On nous montra de loin l'embouchure du Boryſthene *, celle de l'Iſter ** & de quelques autres fleuves. Nous paſſions ſouvent la nuit à terre, & quelquefois à l'ancre (5).

---

(1) Strab. lib. 2, page 125. Dionyſ. perieg. v. 157. Schol. ibid.

(2) Arrian. Peripl. ap. Georg. min. t. 1, p. 8.

(3) Voy. de Tournef. t. 2, page 130.

(4) Ariſt meteor. lib. 1, cap. 12, t. 1, page 543.

* Aujourd'hui le Dnieper.

** Le Danube.

(5) Demoſth. in Polycl. p. 1087.

Un jour Cléomede nous dit qu'il avoit lu autrefois l'hiſtoire de l'expédition du jeune Cyrus. La Grece étoit donc occupée de nos malheurs, dit Timagene : ils ſont moins amers pour ceux qui ont eu la fatalité d'y ſurvivre. Et quelle eſt la main qui en traça le tableau ! Ce fut, répondit Cléomede, l'un des généraux qui ramenerent les Grecs dans leur patrie, Xénophon d'Athenes. Hélas ! reprit Timagene, depuis environ 37 ans que le ſort me ſépare de lui, voici la premiere nouvelle que j'ai de ſon retour. Ah ! qu'il m'eût été doux de le revoir, après une ſi longue abſence ! mais je crains bien que la mort.... Raſſurez-vous, dit Cléomede ; il vit encore. Que les dieux ſoient bénis, reprit Timagene ! Il vit, il recevra les embraſſemens d'un ſoldat, d'un ami dont il ſauva plus d'une fois les jours. Sans doute que les Athéniens l'ont comblé d'honneurs ? Ils l'ont exilé, répondit Cléomede, parce qu'il paroiſſoit trop attaché aux Lacédémoniens (1). — Mais du moins dans ſa retraite, il attire les regards de toute la Grece ? — Non, ils ſont tous fixés ſur Epaminondas de Thebes. — Epaminondas ! Son âge ? le nom de ſon pere ? — Il a près de 50 ans ; il eſt fils de Polymnis,

(1) Diog. Laert. in Xenoph. lib. 2, §. 51.

& frere de Caphiſias (1). C'eſt lui, reprit Timagene avec émotion ; c'eſt lui-même. Je l'ai connu dès ſon enfance. Ses traits ſont encore préſens à mes yeux ; les liens du ſang nous unirent de bonne heure. Je n'avois que quelques années de plus que lui : il fut élevé dans l'amour de la pauvreté, dans l'amour de la vertu. Jamais des progrès plus rapides dans les exercices du corps, dans ceux de l'eſprit. Ses maîtres ne ſuffiſoient pas au beſoin qu'il avoit de s'inſtruire. Je m'en ſouviens : nous ne pouvions l'arracher de la compagnie d'un Pythagoricien triſte & ſévere, nommé Lyſis (2). Epaminondas n'avoit que 12 à 13 ans, quand je me rendis à l'armée de Cyrus ; il laiſſoit quelquefois échapper les traits d'un grand caractere. On prévoyoit l'aſcendant qu'il auroit un jour ſur les autres hommes (3). Excuſez mon importunité. Comment a-t-il rempli de ſi belles eſpérances ? Cléomede répondit : Il a élevé ſa nation ; & par ſes exploits, elle eſt devenue la premiere puiſſance de la Grece. O Thebes ! s'écria Timagene ; ô ma patrie ! heureux ſéjour de mon enfance ! plus

(1) Plut. de gen. Socr. tome 2, pag. 576. 579. Nep. in Epam. cap. 1.

(2) Nep. ibid. cap. 2. Plut. ibid. page 585. Ælian. var. hiſt. lib 3, cap. 17.

(3) Nep. in Epam. cap. 2.

heureux Epaminondas!..... Un ſaiſiſſement involontaire l'empêcha d'achever. Je m'écriai à mon tour : Oh ! que l'on mérite d'être aimé quand on eſt ſi ſenſible ! Et me jettant à ſon cou : mon cher Timagene, lui dis-je, puiſque vous prenez tant d'intérêt aux lieux où le haſard vous a fait naître, quels doivent être vos ſentimens pour les amis que vous choiſiſſez vous-même ! Il me répondit, en me ſerrant la main : Je vous ai ſouvent parlé de cet amour intariſſable que les Grecs conſervent pour leur patrie. Vous aviez de la peine à le concevoir. Vous voyez à mes pleurs s'il eſt profond & ſincere. Il pleuroit en effet.

Après quelques momens de ſilence, il demanda comment s'étoit opérée une révolution ſi glorieuſe aux Thébains. Vous n'attendez pas de moi, dit Cléomede, le détail circonſtancié de tout ce qui s'eſt paſſé depuis votre départ. Je m'attacherai aux principaux événemens : ils ſuffiront pour vous inſtruire de l'état actuel de la Grece.

Vous avez ſu que par la priſe d'Athenes *, toutes nos républiques ſe trouverent en quelque maniere aſſervies aux Lacédémoniens ; que les unes furent forcées de ſol-

* L'an 404 avant J. C.

liciter leur alliance, & les autres de l'accepter. Les qualités brillantes & les exploits éclatans d'Agéſilas, roi de Lacédémone, ſembloient les menacer d'un long eſclavage appellé en Aſie au ſecours des Ioniens, qui s'étant déclarés pour le jeune Cyrus, avoient à redouter la vengeance d'Artaxerxès, il battit pluſieurs fois les généraux de ce prince; & ſes vues s'étendant avec ſes ſuccès, il rouloit déjà dans ſa tête le projet de porter ſes armes en Perſe, & d'attaquer le grand-roi juſques ſur ſon trône (1).

Artaxerxès détourna l'orage. Des ſommes d'argent diſtribuées dans pluſieurs villes de la Grece, les détacherent des Lacédémoniens (2). Thebes, Corinthe, Argos & d'autres peuples formerent une ligue puiſſante, & raſſemblerent leurs troupes dans les champs de Goronée en Béotie *: elles en vinrent bientôt aux mains avec celles d'Agéſilas, qu'un ordre de Lacédémone avoit obligé d'interrompre le cours de ſes exploits. Xénophon qui combattit auprès de ce prince, diſoit qu'il n'avoit jamais

(1) Plut. in Ageſ. tome 1, page 603. Nep. in Ageſ. cap. 4.

(2) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 4, p. 513. Plut. in Ageſ. t. 1, p. 604 Id. lacon. apoph. t. 2, p. 211.

* L'an 393 avant J. C.

vu une bataille ſi meurtriere (1). Les Lacédémoniens eurent l'honneur de la victoire, les Thébains, celui de s'être retirés ſans prendre la fuite (2).

Cette victoire, en affermiſſant la puiſſance de Sparte, fit éclore de nouveaux troubles, de nouvelles ligues. Parmi les vainqueurs mêmes, les uns étoient fatigués de leurs ſuccès, les autres, de la gloire d'Agéſilas. Ces derniers ayant à leur tête le Spartiate Antalcidas, propoſerent au roi Artaxerxès de donner la paix aux nations de la Grece. Leurs députés s'aſſemblerent; & Téribaze, ſatrape d'Ionie, leur déclara les volontés de ſon maître, conçues en ces termes *.

» Le roi Artaxerxès croit qu'il eſt de » la juſtice, 1°. que les villes Grecques » d'Aſie, ainſi que les îles de Clazomene » & de Chypre, demeurent réunies à ſon » empire; 2°. que les autres villes Grec- » ques ſoient libres, à l'exception des îles » de Lemnos, d'Imbros & de Sciros, » qui appartiendront aux Athéniens. Il » joindra ſes forces à celles des peuples » qui accepteront ces conditions, & les

(1) Plu. in Ageſ. t. 1, page 605. Xenoph. in Ageſ. page 659.

(2) Xenoph. hiſt. Græc. l. 4, p. 519. Plut. ib. Diod. Sic. lib. 14, p. 302.

L'an 387 avant J. C.

» emploiera contre ceux qui refuſeront d'y » ſouſcrire (1). »

L'exécution d'un traité qui changeoit le ſyſtême politique de la Grece, fut confiée aux Lacédémoniens, qui en avoient conçu l'idée, & réglé les articles. Par le premier, ils ramenoient ſous le joug des Perſes, les Grecs de l'Aſie, dont la liberté avoit fait répandre tant de ſang depuis près d'un ſiecle; par le ſecond, en obligeant les Thébains à reconnoître l'indépendance des villes de la Béotie, ils affoibliſſoient la ſeule puiſſance qui fût peut-être en état de s'oppoſer à leurs projets (2) : auſſi les Thébains, ainſi que les Argiens, n'accéderent-ils au traité, que lorſqu'ils y furent contraints par la force. Les autres républiques le reçurent ſans oppoſition, & quelques-unes même avec empreſſement.

Peu d'années après *, le Spartiate Phébidas paſſant dans la Béotie avec un corps de troupes, les fit camper auprès de Thebes (3). La ville étoit diviſée en deux

(1) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 5, p. 550, lib. 6, p. 602. Iſocr. de pac. t. 1; p. 369. Plut. apopht. lacon. tome 2, page 213.

(2) Xenoph. ibid. p. 551. Plut. in Ageſ. t. 1, p. 608. Nep. in Pelopid. cap. 1.

* L'an 382 avant J. C.

(3) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 5, t. 1, p. 556. Plut. in Ageſ. t. 1, page 608. Nep. in Pelopid. cap. 1.

factions

factions, ayant chacune un des principaux magiſtrats à ſa tête. Léontiadès, chef du parti dévoué aux Lacédémoniens, engagea Phébidas à s'emparer de la citadelle, & lui en facilita les moyens. C'étoit en plaine paix, & dans un moment où, ſans crainte, ſans ſoupçons, les Thébains célébroient la fête de Cérès (1). Une ſi étrange perfidie devint plus odieuſe par les cruautés exercées ſur les citoyens fortement attachés à leur patrie. Quatre cents d'entre eux chercherent un aſyle auprès des Athéniens. Iſménias, chef de ce parti avoit été chargés de fers, & mis à mort ſous de vains prétextes.

Un cri général s'éleva dans la Grece. Les Lacédémoniens frémiſſoient d'indignation ; ils demandoient avec fureur ſi Phébidas avoit reçu des ordres pour commettre un pareil attentat (2). Agéſilas répond qu'il eſt permis à un général d'outrepaſſer ſes pouvoirs, quand le bien de l'état l'exige, & qu'on ne doit juger de l'action de Phébidas, que d'après ce principe. Léontiadès ſe trouvoit alors à Lacédémone : il calma les eſprits, en les aigriſſant contre les Thébains. Il fut décidé qu'on garderoit la citadelle de Thebes,

(1) Xenoph. ibid. page 557. Plut. in Pelopid. tome 1, page 280.

(2) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 5, p. 557 & 558. Plut. in Ageſil. tome 1, page 608.

& que Phébidas ſeroit condamné à une amende de 100,000 drachmes (1).

Ainſi, dit Timagene en interrompant Cléomede, Lacédémone profita du crime & punit le coupable (2). Et quelle fut alors la conduite d'Agéſilas ? On l'accuſa, répondit Cléomede, d'avoir été l'auteur ſecret de l'entrepriſe, & du décret qui en avoit conſommé l'iniquité (3). Vous m'aviez inſpiré de l'eſtime pour ce prince, reprit Timagene : mais après une pareille infamie..... Arrêtez, lui dit Cléomede ; apprenez que le vertueux Xénophon n'a ceſſé d'admirer, d'eſtimer & d'aimer Agéſilas (4). J'ai moi-même fait pluſieurs campagnes ſous ce prince. Je ne vous parle pas de ſes talens militaires. Vous verrez ſes trophées élevés dans pluſieurs provinces de la Grece & de l'Aſie (5) : mais je puis vous proteſter qu'il étoit adoré des ſoldats (6) dont il partageoit les travaux & les dangers ; que dans ſon expédition d'Aſie, il étonnoit les barbares par la ſimplicité de ſon extérieur, & par l'élévation de ſes ſentimens ; que dans tous les temps il nous

(1) Plut. in Pelopid. t. 1, page 280. Nep. in Pelopid. cap. 1.
(2) Polyb hiſt. lib. 4, p. 296.
(3) Plut. in Ageſ. p. 609.
(4) Xenoph. in Græc. lib. 5. Id. in Ageſ.
(5) Iſocr. Archid. tome 2, page 38.
(6) Xenoph. in Ageſ. p. 667.

étonnoit par de nouveaux traits de déſintéreſſement, de frugalité, de modération & de bonté ; que ſans ſe ſouvenir de ſa grandeur, ſans craindre que les autres l'oubliaſſent, il étoit d'un accès facile, d'une familiarité touchante, ſans fiel, ſans jalouſie (1), toujours prêt à écouter nos plaintes ; enfin le Spartiate le plus rigide n'avoit pas des mœurs plus auſteres ; l'Athénien le plus aimable, n'eut jamais plus d'agrément dans l'eſprit (2). Je n'ajoute qu'un trait à cet éloge. Dans ces conquêtes brillantes qu'il fit en Aſie, ſon premier ſoin fut toujours d'adoucir le ſort des priſonniers, & de rendre la liberté aux eſclaves (3).

Eh ! qu'importent toutes ces qualités, répliqua Timagene, s'il les a ternies en ſouſcrivant à l'injuſtice exercée contre les Thébains ? Cependant, répondit Cléomede, il regardoit la juſtice, comme la premiere des vertus (4). J'avoue qu'il la violoit quelquefois ; & ſans prétendre l'excuſer, j'obſerve que ce n'étoit qu'en faveur de ſes amis, jamais contre ſes ennemis (5). Il

(1) Plut. in Ageſ. t. 1, p. 599.
(2) Xenoph. in Ageſ. p. 619. Plut. in Ageſ. page 596.
(3) Xenoph. ibid. p. 654.
(4) Plut. lacon. apopht. t. 2, p. 213.
(5) Plut. in Ageſ. t. 1, page 598. Id. lacon. apopht. page 209.

changea de conduite à l'égard des Thébains, ſoit que toutes les voies lui paruſſent légitimes pour abattre une puiſſance rivale de Sparte, ſoit qu'il crût devoir ſaiſir l'occaſion de venger ſes injures perſonnelles. Il s'étoit rendu maître de toutes les paſſions, à l'exception d'une ſeule qui le maîtriſoit, & qui, enrichie de la dépouille des autres, étoit devenue tyrannique, injuſte, incapable de pardonner une offenſe. C'étoit un amour exceſſif de la gloire; & ce ſentiment, les Thébains l'avoient bleſſé plus d'une fois (1), & ſur-tout lorſqu'ils déconcerterent le projet qu'il avoit conçu de détrôner le roi de Perſe.

Le décret des Lacédémoniens fut l'époque de leur décadence. La plupart de leurs alliés les abandonnerent; & trois ou quatre ans après *, les Thébains briſerent un joug odieux (2). Quelques citoyens intrépides détruiſirent dans une nuit, dans un inſtant, les partiſans de la tyrannie; & le peuple ayant ſecondé leurs premiers efforts, les Spartiates évacuerent la citadelle. L'un des bannis, le jeune Pélopidas, fut un des premiers auteurs de cette conjuration (3).

---

(1) Xenoph. lib. 7, p. 621. Plut. in Ageſ. p. 599.
* L'an 379 ou 378 avant J. C.
(2) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 5, page 566.
(3) Plut. in Pelop. p. 281. Nep. in Pelop. cap. 2.

Il étoit diſtingué par ſa naiſſance & par ſes richeſſes ; il le fut bientôt par des actions dont l'éclat réjaillit ſur ſa patrie.

Toute voie de conciliation ſe trouvoit déſormais interdite aux deux nations. La haine des Thébains s'étoit prodigieuſement accrue, parce qu'ils avoient eſſuyé un outrage ſanglant ; celle des Lacédémoniens, parce qu'ils l'avoient commis. Quoique ces derniers euſſent pluſieurs guerres à ſoutenir, ils firent quelques irruptions en Béotie. Agéſilas y conduiſit deux fois (1) ces ſoldats accoutumés à vaincre ſous ſes ordres : il fut bleſſé dans une action peu déciſive : & le Spartiate Antalcidas lui dit en lui montrant le ſang qui couloit de la plaie : « Voilà » le fruit des leçons que vous avez données » aux Thébains (2) ». En effet, ces derniers, après avoir d'abord laiſſé ravager leurs campagnes, eſſayerent leurs forces dans de petits combats, qui bientôt ſe multiplierent. Pélopidas les menoit chaque jour à l'ennemi ; & malgré l'impétuoſité de ſon caractere, il les arrêtoit dans leurs ſuccès, les encourageoit dans leurs défaites, & leur apprenoit lentement à braver ces Spartiates dont ils redoutoient auparavant

(1) Xenoph. hiſt l. 5, p. 572 & 575. Dodwell. annal. Xenoph. ad ann. 378

(2) Plut. in Pelopid. page 285.

la valeur, & encore plus la réputation. Lui-même, inſtruit par ſes fautes & par les exemples d'Agéſilas, s'approprioit l'expérience du plus habile général de la Grece: il recueillit dans une des campagnes ſuivantes, le fruit de ſes travaux & de ſes réflexions.

Il étoit dans la Béotie (1); il s'avançoit vers Thebes *: un corps de Lacédémoniens, beaucoup plus nombreux que le ſien, retournoit par le même chemin, un cavalier Thébain qui s'étoit avancé, & qui les apperçut ſortant d'un défilé, court à Pélopidas: « Nous ſommes tombés, s'écria-t-il, » entre les mains de l'ennemi. Et pour- » quoi ne ſeroient-ils pas tombés entre les » nôtres » ? répondit le général. Juſqu'à ce moment aucune nation n'avoit oſé attaquer les Lacédémoniens avec des forces égales, encore moins avec des forces inférieures. La mêlée fut ſanglante; la victoire long-temps indéciſe. Les Lacédémoniens ayant perdu leurs deux généraux & l'élite de leurs guerriers, s'ouvrent ſans perdre leurs rangs, pour laiſſer paſſer l'ennemi, mais Pélopidas qui veut reſter maître du champ de bataille, fond de nouveau ſur eux, & goûte enfin le plaiſir de les diſperſer dans la plaine.

(1) Id. ibid.
* L'an 375 avant J. C.

Ces ſuccès inattendu étonna Lacédémone, Athenes & toutes les républiques de la Grece. Fatiguées des malheurs de la guerre, elles réſolurent de terminer leurs différens à l'amiable. La diete fut convoquée à Lacédémone (1) : Epaminondas y parut avec les autres députés de Thebes.

Il étoit alors dans ſa 40e. année. Juſqu'à ce moment il avoit, ſuivant le conſeil des ſages, caché ſa vie (2) : il avoit mieux fait encore ; il s'étoit mis en état de la rendre utile aux autres. Au ſortir de l'enfance, il ſe chargea d'achever lui-même ſon éducation. Malgré la médiocrité de ſa fortune, il retira chez lui le philoſophe Lyſis (3) ; & dans leurs fréquens entretiens, il acheva de ſe pénétrer des idées ſublimes que les Pythagoriciens ont conçues de la vertu : & cette vertu qui brilloit dans ſes moindres actions, le rendit inacceſſible à toutes les craintes. En même-temps qu'il fortifioit ſa ſanté par la courſe, la lutte (4), encore plus par la tempérance, il étudioit les hommes; il conſultoit les plus éclairés (5), & méditoit

(1) Xenoph. lib. 6, page 590.
(2) Plut. de occult. vivend. t. 2, p. 1129.
(3) Plut. de gen. Socr. t. 2, page 585. Ælian. var. hiſt. lib. 3, c. 17. Diod. Sicil. lib. 15, p. 336 Id. in excerpt. Valeſ. p. 246. Cicer. de offic. lib. 1, cap. 44, tome 3, page 273.
(4) Nep. in Epam. cap. 2.
(5) Id. cap. 3.

ſur les devoirs du général & du magiſtrat. Dans les diſcours prononcés en public, il ne dédaignoit pas les ornemens de l'art (1) ; mais on y démêloit toujours l'éloquence des grandes ames. Ses talens qui l'ont placé au rang des orateurs célebres, éclaterent pour la premiere fois, à la diete de Lacédémone, dont Agéſilas dirigea les opérations.

Les députés de différentes républiques y diſcuterent leurs droits & leurs intérêts. J'ai vu par haſard les harangues des trois ambaſſadeurs d'Athenes. Le premier étoit un prêtre de Cérès, entêté de ſa naiſſance, fier des éloges qu'il recevoit ou qu'il ſe donnoit lui-même (2). Il rappella les commiſſions importantes que les Athéniens avoient confiées à ceux de ſa maiſon, parla des bienfaits que les peuples du Péloponeſe avoient reçus des divinités dont il étoit le miniſtre, & conclut, en obſervant que la guerre ne pouvoit commencer trop tard, ni finir trop-tôt. Calliſtrate, orateur renommé, au lieu de défendre l'intérêt général de la Grece, eut l'indiſcrétion d'inſinuer en préſence de tous les alliés, que l'union particuliere d'Athenes & de Lacédémone aſſureroit à ces deux puiſſances

(1) Id. cap. 5.
(2) Xenoph. hiſt. lib. 6, page 590.

l'empire

l'empire de la terre & de la mer. Enfin, Autoclès, troiſieme député, s'étendit avec courage ſur les injuſtices des Lacédémoniens qui appelloient ſans ceſſe les peuples à la liberté, & les tenoient réellement dans l'eſclavage, ſous le vain prétexte de leur garantie accordée au traité d'Antalcidas.

Je vous ai dit que, ſuivant ce traité, toutes les villes de la Grece devoient être libres : or, les Lacédémoniens, en tenant dans leur dépendance les villes de la Laconie, exigeoient avec hauteur, que celles de la Béotie ne fuſſent plus aſſervies aux Thébains (1). Comme ils ſe répandoient en plaintes ameres contre ces derniers, & ne s'exprimoient plus avec la même préciſion qu'auparavant. Epaminondas, ennuyé de leurs prolixes invectives, leur dit un jour : « Vous conviendrez du moins que » nous vous avons forcés d'alonger vos mo» noſyllabes (2) ». Le diſcours qu'il prononça enſuite, fit une ſi forte impreſſion ſur les députés, qu'Agéſilas en fut alarmé. Le Thébain inſiſtant avec force ſur la néceſſité d'un traité uniquement fondé ſur la juſtice & ſur la raiſon : « Et vous paroît-il juſte » & raiſonnable, dit Agéſilas, d'accorder

(1) Diod. Sicil. lib. 15, page 366.

(2) Plut. de ſui laude. t. 2, p. 545. Id. apoht. tome 2 page 193.

» l'indépendance aux villes de la Béotie ? Et » vous, répondit Epaminondas, croyez-vous » raiſonnable & juſte de reconnoître celle » de la Laconie ? Expliquez-vous nette- » ment, reprit Agéſilas enflammé de » colere : je vous demande ſi les villes » de Béotie ſeront libres ? Et moi, répond » fierement Epaminondas, je vous demande » ſi celles de Laconie le ſeront » ? A ces mots, Agéſilas effaça du traité le nom des Thébains, & l'aſſemblée ſe ſépara (1).

Telle fut, à ce qu'on prétend, l'iſſue de cette fameuſe conférence. Quelques-uns la racontent diverſement, & plus à l'avantage d'Agéſilas (2). Quoi qu'il en ſoit, les principaux articles du décret de la diete, portoient qu'on licencieroit les troupes ; que tous les peuples jouiroient de la liberté, & qu'il ſeroit permis à chacune des puiſſances confédérées de ſecourir les villes opprimées (3).

On auroit encore pu recourir à la négociation, mais les Lacédémoniens entraînés vers leur ruine, par un eſprit de vertige (4), donnerent ordre au roi Cléombrote, qui commandoit en Phocide l'armée des alliés, de la conduire en Béotie. Elle étoit forte

(1) Id. in Ageſ. tome 1, page 611.
(2) Xenoph. lib. 6, page 593.
(3) Xenoph. lib. 6, page 593. Diod. Sicil. lib. 15, page 355.
(4) Xenoph. ibid. page 594.

de 10000 hommes de pied, & de 1000 chevaux (1). Les Thébains ne pouvoient leur oppoſer que 6000 hommes d'infanterie (2), & un petit nombre de chevaux : mais Épaminondas étoit à leur tête, & il avoit Pélopidas ſous lui.

On citoit des augures ſiniſtres : il répondit que le meilleur des préſages étoit de défendre ſa patrie (3). On rapportoit des oracles favorables. Il les accrédita tellement, qu'on le ſoupçonnoit d'en être l'auteur (4). Ses troupes étoient aguerries & pleines de ſon eſprit. La cavalerie de l'ennemi, ramaſſée preſque au haſard, n'avoit ni expérience, ni émulation (5). Les villes alliées n'avoient conſenti à cette expédition, qu'avec une extrême répugnance, & leurs ſoldats n'y marchoient qu'à regret. Le roi de Lacédémone s'apperçut de ce découragement ; mais il avoit des ennemis, & riſqua tout plutôt que de fournir de nouveaux prétextes à leur haine (6).

Les deux armées étoient dans un endroit de la Béotie, nommé Leuctres. La veille de la bataille, pendant qu'Épaminondas

(1) Plut. in Pelop. t. 1, p. 288.
(2) Diod. ibid. p. 367.
(3) Id. ibid.
(4) Xenoph. ibid. p. 595. Diod. ibid. Polyæn. ſtrat. lib. 2, c. 3, § 8.
(5) Xenoph. lib. 6, p. 596.
(6) Cicer. de offic. lib. 1, cap. 24, tome 3, p. 201.

faiſoit ſes diſpoſitions, inquiet d'un événement qui alloit décider du ſort de ſa patrie, il apprit qu'un officier de diſtinction venoit d'expirer tranquillement dans ſa tente : » Eh ! bons dieux ! s'écria-t-il, comment a-» t-on le temps de mourir dans une pareille » circonſtance (1) » ?

Le lendemain * ſe donna cette bataille que les talens du général Thébain rendront à jamais mémorable. Cléombrote s'étoit placé à la droite de ſon armée, avec la phalange Lacédémonienne (2), protégée par la cavalerie qui formoit une premiere ligne. Epaminondas, aſſuré de la victoire, s'il peut enfoncer cette aîle ſi redoutable, prend le parti de refuſer ſa droite à l'ennemi, & d'attaquer par ſa gauche. Il y fait paſſer ſes meilleures troupes, les range ſur 50 de hauteur, & met auſſi ſa cavalerie en premiere ligne. A cet aſpect, Cléombrote change ſa premiere diſpoſition : mais au lieu de donner plus de profondeur à ſon aîle, il la prolonge pour déborder Epaminondas. Pendant ce mouvement, la cavalerie des

---

(1) Plut. de ſan. tuend. tome 2, page 136.

* Le 8 juillet de l'année julienne proleptique, 371 avant J C.

(2) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 6, page 596. Diod. lib. 15, p. 370. Plut. in Pelopid. p. 289. Arrian. tactic. page 32. Folard. trait. de la colon. chapitre 10, dans le premier volume de la traduction de Polybe. page 57.

Thébains fondit ſur celle de Lacédémoniens, & la renverſa ſur leur phalange, qui n'étoit plus qu'à 12 de hauteur. Pélopidas qui commandoit le bataillon ſacré *, la prit en flanc: Epaminondas tomba ſur elle avec tout le poids de ſa colonie. Elle en ſoutint le choc avec un courage digne d'une meilleure cauſe & d'un plus heureux ſuccès. Des prodiges de valeur ne purent ſauver Cléombrote. Les guerriers qui l'entouroient, ſacrifierent leurs jours, ou peut ſauver les ſiens, ou pour retirer ſon corps que les Thébains n'eurent pas la gloire d'enlever.

Après ſa mort, l'armée du Péloponeſe ſe retira dans ſon camp placé ſur une hauteur voiſine. Quelques Lacédémoniens propoſoient de retourner au combat (1); mais leurs généraux effrayés de la perte que Sparte venoit d'eſſuyer, & ne pouvant compter ſur des alliés plus ſatisfaits qu'affligés de ſon humiliation, laiſſerent les Thébains élever paiſiblement un trophée ſur le champ de bataille. La perte de ces derniers fut très-légere; celle de l'ennemi ſe montoit à 4000 hommes, parmi leſquels on comptoit 1000 Lacédémoniens. De 700 Spartiates, 400 perdirent la vie (2).

* C'étoit un corps de 300 jeunes Thébains renommés pour leur valeur.

(1) Xenoph. lib. 6, page 597.

(2) Id. ibid. Diod. lib. 15, page 371.

Le premier bruit de cette victoire n'excita dans Athenes qu'une jalouſie indécente, contre les Thébains (1). A Sparte il réveilla ces ſentimens extraordinaires que les loix de Lycurgue impriment dans tous les cœurs. Le peuple aſſiſtoit à des jeux ſolemnels où les hommes de tout âge ſe diſputoient le prix de la lutte & des autres exercices du gymnaſe. A l'arrivée du courier, les magiſtrats prévirent que c'en étoit fait de Lacédémone; & ſans interrompre le ſpectacle, ils firent inſtruire chaque famille de la perte qu'elle venoit d'eſſuyer, en exhortant les meres & les épouſes de contenir leur douleur dans le ſilence. Le lendemain on vit ces familles, la joie peinte ſur le viſage, courir aux temples, à la place publique, remercier les dieux, & ſe féliciter mutuellement d'avoir donné à l'état des citoyens ſi courageux. Les autres n'oſoient s'expoſer aux regards du public, ou ne ſe montroient qu'avec l'appareil de la triſteſſe & du deuil. La douleur de la honte & l'amour de la patrie prévalurent tellement dans la plupart d'entre elles, que les époux ne pouvoient ſoutenir les regards de leurs épouſes, & que les meres craignoient le retour de leurs fils (2).

(1) Xenoph. ibid. page 598.
(2) Xenoph. lib. 6, p. 597. Plut. in Ageſil. tome 1, page 612.

Les Thébains furent ſi enorgueillis de ce ſuccès, que le philoſophe Antiſthene diſoit : « Je crois voir des écoliers tout » fiers d'avoir battu leur maître (1) ». D'un autre côté, les Lacédémoniens ne voulant pas avouer leur défaite, demanderent que les deux nations s'en rapportaſſent au jugement des Achéens (2).

Deux ans après (3), Epaminondas & Pélopidas furent nommés Béotarches, ou chefs de la ligue Béotienne *. Le concours des circonſtances, l'eſtime, l'amitié, l'uniformité des vues & des ſentimens, formoient entre eux une union indiſſoluble. L'un avoit ſans doute plus de vertus & de talens; mais l'autre, en reconnoiſſant cette ſupériorité, la faiſoit preſque diſparoître. Ce fut avec ce fidelle compagnon de ſes travaux & de ſa gloire, qu'Epaminondas entra dans le Péloponeſe, portant la terreur & la déſolation chez les peuples attachés à Lacédémone (4); hâtant la défection des autres; briſant le joug ſous lequel les Meſſéniens gémiſſoient depuis pluſieurs ſiecles. Soixante & dix mille hommes de

(1) Plut. in Lyc. tome 1, page 59.
(2) Polyb. hiſt. lib. 2, page 127.
(3) Dodwell. annal. Xenoph. page 279.
* L'an 369 avant J. C.
(4) Xenoph. lib. 6, p. 607. Ælian. var. hiſt. lib. 4, cap. 8.

différentes nations marchoient ſous ſes ordres avec une égale confiance (1). Il les conduiſit à Lacédémone, réſolu d'attaquer ſes habitans juſques dans leurs foyers, & d'élever un trophée au milieu de la ville.

Sparte n'a point de murs, point de citadelle (2). On y trouve pluſieurs éminences qu'Agéſilas eut ſoin de garnir de troupes. Il plaça ſon armée ſur le penchant de la plus haute de ces éminences. C'eſt de là qu'il vit Epaminondas s'approcher à la tête de ſon armée, & faire ſes diſpoſitions pour paſſer l'Eurotas groſſi par la fonte des neiges. Après l'avoir long-temps ſuivi des yeux, il ne laiſſa échapper que ces mots : » Quel homme ! quel prodige (3) » !

Cependant ce prince étoit agité de mortelles inquiétudes. Au dehors, une armée formidable ; au dedans, un petit nombre de ſoldats qui ne ſe croyoient plus invincibles, & un grand nombre de factieux qui ſe croyoient tout permis ; les murmures & les plaintes des habitans qui voyoient leurs poſſeſſions dévaſtées, & leurs jours en danger ; le cri général, qui l'accuſoit d'être

(1) Plut. in Pelop. page 290 ; in Ageſ. page 613. Diod. Sicil. lib. 15, page 375 & 390.

(2) Xenoph ibid. page 608. Id. in Ageſ. p. 662. Liv. lib. 34, c. 38, & lib. 39, cap. 37. Nep. in Ageſ. cap. 6. Juſtin. lib. 14, cap. 5.

(3) Plut. in Ageſ. tome 1, page 618.

l'auteur des maux de toute la Grece ; le cruel ſouvenir d'un regne autrefois ſi brillant, & déshonoré, ſur ſa fin, par un ſpectacle auſſi nouveau qu'effrayant ; car, depuis plus de cinq à ſix ſiecles, les ennemis avoient à peine oſé tenter quelques incurſions paſſageres ſur les frontieres de la Laconie (1). Jamais les femmes de Sparte n'avoient vu la fumée de leur camp (2).

Malgré de ſi juſtes ſujets d'alarmes, Agéſilas montroit un front ſerein, & mépriſoit les injures de l'ennemi, qui, pour le forcer à quitter ſon poſte, tantôt lui reprochoit ſa lâcheté, tantôt ravageoit ſous ſes yeux les campagnes voiſines. Sur ces entrefaites, environ 200 conjurés s'étant emparés d'un poſte avantageux & difficile à forcer, on propoſoit de faire marcher contre eux un corps de troupes. Agéſilas rejetta ce conſeil. Il ſe préſenta lui-même aux rebelles, ſuivi d'un ſeul domeſtique. « Vous » avez mal compris mes ordres, leur dit-il ; » ce n'eſt pas ici que vous deviez vous ren- » dre ; c'eſt dans tel & tel endroit. »

Il leur montroit en même temps les lieux

(1) Thucyd. l. 2, c. 25 ; l. 4, c. 41 ; l. 5, c. 14. Plut. in Per. page 170.

(2) Iſocr. in Archid. tome 2, p. 30. Dinarch. adv. Demoſth. ap. orat. Græc. page 99. Diod. Sic. lib. 15, p. 377. Ælian. var. hiſt. lib. 13, c. 42. Plut. in Ageſ. page 613.

où il avoit deſſein de les diſperſer. Ils y allerent auſſitôt (1).

Cependant Epaminondas déſeſpéroit d'attirer les Lacédémoniens dans la plaine. L'hiver étoit fort avancé. Déjà ceux d'Arcadie, d'Argos & d'Elée avoient abandonné le ſiege. Les Thébains perdoient journellement du monde, & commençoient à manquer de vivres. Les Athéniens & d'autres peuples faiſoient des levées en faveur de Lacédémone. Ces raiſons engagerent Epaminondas à ſe retirer. Il fit le dégât dans le reſte de la Laconie ; & après avoir évité l'armée des Athéniens, commandée par Iphicrate, il ramena paiſiblement la ſienne en Béotie (2).

Les chefs de la ligue Béotienne ne ſont en exercice que pendant une année, au bout de laquelle ils doivent remettre le commandement à leurs ſucceſſeurs. Epaminondas & Pélopidas l'avoient conſervé quatre mois entiers au-delà du terme preſcrit par la loi (3). Ils furent accuſés & traduits en juſtice. Le dernier ſe défendit ſans dignité : il eut recours aux prieres. Epaminondas parut devant ſes juges, avec

(1) Plut. in Ageſ. p. 614.
(2) Xenoph. lib. 6, page 612.
(3) Plut. in Pelop. tome 1, page 290. Nep. in Epam. cap. 7.

la même tranquillité qu'à la tête de ſon armée. « La loi me condamne, leur dit-il ; » je mérite la mort (1) ; je demande ſeu- » lement qu'on grave cette inſcription ſur » mon tombeau : Les Thébains ont fait » mourir Epaminondas, parce qu'à Leuctres » il les força d'attaquer & de vaincre ces » Lacédémoniens qu'ils n'oſoient pas aupa- » ravant regarder en face ; parce que ſa » victoire ſauva ſa patrie, & rendit la » liberté à la Grece ; parce que, ſous ſa » conduite, les Thébains aſſiégerent Lacé- » démone, qui s'eſtima trop heureuſe » d'échapper à ſa ruine ; parce qu'il réta- » blit Meſſene, & l'entoura de fortes » murailles (2) ». Les aſſiſtans applaudirent au diſcours d'Epaminondas, & les juges n'oſerent pas le condamner.

L'envie qui s'accroît par ſes défaites crut avoir trouvé l'occaſion de l'humilier. Dans la diſtribution des emplois, le vainqueur de Leuctres fut chargé de veiller à la propreté des rues, & à l'entretien des égoûts de la ville. Il releva cette commiſſion, & montra, comme il l'avoit dit lui-même, qu'il ne faut pas juger des hommes par les places, mais des places par ceux qui les rempliſſent (3).

(1) Plut. de ſuî laude. tome 2, page 540.
(2) Nep. in Epam cap. 8. Æ'ian. lib. 13, cap. 42.
(3) Plut. de præcept. reip. tome 2, page 811.

Pendant les ſix années qui ſe ſont écoulées depuis, nous avons vu plus d'une fois Epaminondas, faire reſpecter les armes Thébaines dans le Péloponeſe ; & Pélopidas, les faire triompher en Theſſalie (1). Nous avons vu ce dernier, choiſi pour arbitre entre deux freres qui ſe diſputoient le trône de Macédoine, terminer leurs différens, & rétablir la paix dans ce royaume (2) ; paſſer enſuite à la cour de Suze (3), où ſa réputation qui l'avoit dévancé, lui attira des diſtinctions brillantes *; déconcerter les meſures des députés d'Athenes & de Lacédémone, qui demandoient la protection du roi de Perſe ; obtenir pour ſa patrie un traité qui l'uniſſoit étroitement avec ce prince.

Il marcha l'année derniere ** contre un tyran de Theſſalie, nommé Alexandre, & périt dans le combat, en pourſuivant l'ennemi qu'il avoit réduit à une fuite honteuſe (4). Thebes & les puiſſances alliées pleurerent ſa mort ; Thebes a perdu l'un

(1) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 7, page 616 & 624. Plut. in Pelopid. page 291. Dodwell. annal. Xenoph. page 280, 283.

(2) Plut. ibid.

(3) Xenoph. lib 7, page 620. Plut. ibid. page 294.

* L'an 367 avant J. C. Dodwell. annal.

** L'an 364 avant J C.

(4) Plut. in Pelop. 296. Nep. in Pelop. cap. 5, Dodw. annal. Xenoph. page 286.

de ſes ſoutiens ; mais Epaminondas lui reſte. Il ſe propoſe de porter les derniers coups à Lacédémone. Toutes les républiques de la Grece ſe partagent, forment des ligues, font des préparatifs immenſes. On prétend que les Athéniens ſe joindront aux Lacédémoniens, & que cette union n'arrêtera point Epaminondas. Le printemps prochain décidera cette grande querelle. Tel fut le récit de Cléomede.

Après pluſieurs jours de navigation heureuſe, nous arrivâmes au Boſphore de Thrace. C'eſt le nom que l'on donne au canal dont Cléomede nous avoit parlé. L'abord en eſt dangereux, les vents contraires y précipitent ſouvent les vaiſſeaux ſur les côtes voiſines (1), & les navigateurs n'y trouvent que la mort ou l'eſclavage : car les habitans de cette contrée ſont de vrais barbares, puiſqu'ils ſont cruels (2).

En entrant dans le canal, l'équipage adreſſa mille actions de graces à Jupiter ſurnommé Urius, dont nous avions le temple à gauche, ſur la côte d'Aſie, & qui nous avoit préſervés des dangers d'une mer ſi orageuſe (3). Cependant je diſois à Timagene : Le Pont-Euxin reçoit, à ce qu'on

(1) Voy. de Chard. tome 1, page 100.
(2) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 7, page 380 & 412.
(3) Chishull. antiq. Aſiat. page 61.

prétend, près de 40 fleuves dont quelques-uns ſont très-conſidérables, & ne pourroient s'échapper par une ſi foible iſſue (1). Que devient donc le prodigieux volume d'eau qui tombe jour & nuit dans ce vaſte réſervoir? Vous en voyez couler ici une partie, répondit Timagene. Le reſte, réduit en vapeurs, doit être attiré par les rayons du ſoleil : car les eaux de cette mer étant plus douces, & par conſéquent plus légeres que celles des autres, s'évaporent plus facilement (2). Que ſavons-nous? Peut-être que ces abymes dont nous parloit tantôt Cléomede, abſorbent une partie des eaux du Pont, & les conduiſent à des mers éloignées par des ſouterrains prolongés ſous le continent.

Le Boſphore de Thrace ſépare l'Europe de l'Aſie. Sa longueur, depuis le temple de Jupiter, juſqu'à la ville de Byzance où il finit, eſt de 120 ſtades (3) *, ſa largeur varie : à l'entrée, elle eſt de 4 ſtades (4) ** ; à l'extrêmité oppoſée, de 14 *** : en cer-

(1) Voy. de Tournef. tome 2, page 123.

(2) Ariſt. meteor. lib. 2, cap. 2, tome 1, page 552.

(3) Herodot. lib. 4, cap. 85. Polyb. lib. 4, page 307 & 311. Arrian. peripl. page 12, ap. Georg. min. tome 1.

* 4 lieues 1340 toiſes.

(4) Herodot. ibid. Strab. lib. 2, page 125.

** 378 toiſes.

*** 1323 toiſes. Les anciens différent entre eux, & encore plus des modernes, ſur ces meſures, ainſi

tains endroits, les eaux forment de grands bassins, & des baies profondes (1).

De chaque côté, le terrain s'éleve en amphithéâtre, & présente les aspects les plus agréables & les plus diversifiés : des collines couvertes de bois, & des vallons fertiles, y font par intervalles un contraste frappant avec les rochers qui tout-à-coup changent la direction du canal (2). On voit sur les hauteurs, des monumens de la piété des peuples ; sur le rivage, des maisons riantes, des ports tranquilles, des villes & des bourgs enrichis par le commerce, des ruisseaux qui apportent le tribut de leurs eaux. En certaines saisons, ces tableaux sont animés par quantité de bateaux destinés à la pêche, & de vaisseaux qui vont au Pont-Euxin, ou qui en rapportent les dépouilles.

Vers le milieu du canal, on nous montra l'endroit où Darius, roi de Perse, fit passer sur un pont de bateaux 700,000 hommes qu'il conduisoit contre les Scythes. Le détroit qui n'a plus que cinq stades de large *,

---

que sur celles du Pont-Euxin, de la Propontide & de l'Hellespont. J'ai dû m'en tenir en général à celles d'Hérodote, qui étoient les plus connues à l'époque de ce voyage.

(1) Voyage de Tournef. tome 2, page 156.

(2) Id. ibid. page 125.

* 472 toises. $\frac{1}{2}$

s'y trouve reſſerré par un promontoire ſur lequel eſt un temple de Mercure (1). Là, deux hommes placés, l'un en Aſie, l'autre en Europe, peuvent s'entendre facilement (2). Bientôt après, nous apperçûmes la citadelle & les murs de Byſance, & nous entrâmes dans ſon port, après avoir laiſſé à gauche la petite ville de Chryſopolis, & reconnu du même côté celle de Chalcédoine.

(1) Polyb. lib. 4, p. 311. Plin. lib. 4, cap. 24.
(2) Mém. de l'acad. des bell. lettr. tome 32, page 635.

FIN DU CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Deſcription de Byſance. Voyage de cette ville à Lesbos. Le détroit de l'Helleſpont. Colonies Grecques.

BYSANCE, fondée autrefois par les Mégariens (1), ſucceſſivement rétablie par les Miléſiens (2) & par d'autres peuples de la Grece (3), eſt ſituée ſur un promontoire dont la forme eſt à-peu-près triangulaire. Jamais ſituation plus heureuſe & plus impoſante. La vue, en parcourant l'horiſon, ſe repoſe à droite ſur cette mer qu'on appelle Propontide : en face, au-delà d'un canal étroit, ſur les villes de Chalcédoine & de Chryſopolis ; enſuite ſur le détroit du Boſphore ; enfin, ſur des côteaux fertiles, & ſur un golfe qui ſert de port, & qui s'enfonce dans les terres juſqu'à la profondeur de 60 ſtades (4) *.

(1) Steph. in Βυζάν. Euſtath. in Dionyſ. v. 804.
(2) Vell. Paterc. lib. 2, cap. 15.
(3) Amm. Marcell. lib. 22, cap. 8, page 308. Juſtin. lib. 9, cap. 1.
(4) Strab. lib. 7, page 320.
* 2 lieues 670 toiſes.

La citadelle occupe la pointe du promontoire : les murs de la ville ſont faits de groſſes pierres quarrées, tellement jointes qu'ils ſemblent ne former qu'un ſeul bloc (1) : ils ſont très-élevés du côté de la terre, beaucoup moins des autres côtés, parce qu'ils ſont naturellement défendus par la violence des flots, & en certains endroits par des rochers ſur leſquels ils ſont conſtruits, & qui avancent dans la mer (2).

Outre un gymnaſe (3) & pluſieurs eſpeces d'édifices publics, on trouve dans cette ville toutes les commodités qu'un peuple riche & nombreux (4) peut ſe procurer. Il s'aſſemble dans une place aſſez vaſte pour y mettre une petite armée en bataille (5). Il y confirme ou rejette les décrets d'un ſénat plus éclairé que lui (6). Cette inconſéquence m'a frappé dans pluſieurs villes de la Grece ; & je me ſuis ſouvent rappellé le mot d'Anacharſis à Solon : « Parmi vous, ce ſont les » ſages qui diſcutent, & les fous qui déci» dent (7) ».

---

(1) Dio. hiſt. Rom. lib. 74, page 1251. Herodian. lib. 3, in init.
(2) Dio. ibid. Xenoph. exped. Cyr. lib. 7, p. 395.
(3) Ariſt. de cur. rei famil. tome 2, page 502.
(4) Diod Sicil. lib. 13, page 190.
(5) Xenoph. ibid. Zozim. lib. 2. page 687.
(6) Demoſth. de cor. page 487.
(7) Plut. in Solon. tome 1, page 81.

Le territoire de Byſance produit une grande abondance de grains & de fruits (1) ; trop ſouvent expoſés aux incurſions des Thraces qui habitent les villages voiſins (2). On prend, juſques dans le port même (3), une quantité ſurprenante de poiſſons : en automne, lorſqu'ils deſcendent du Pont-Euxin dans les mers inférieures ; au printemps, lorſqu'ils reviennent au Pont (4) : cette pêche & les ſalaiſons groſſiſſent les revenus de la ville (5) ; d'ailleurs remplie de négocians, & floriſſante par un commerce actif & ſoutenu. Son port inacceſſible aux tempêtes, attire les vaiſſeaux de tous les peuples de la Grece : ſa poſition à la tête du détroit, la met à portée d'arrêter ou de ſoumettre à de gros droits ceux qui trafiquent au Pont-Euxin (6), & d'affamer les nations qui en tirent leur ſubſiſtance. De là, les efforts qu'ont faits les Athéniens & les Lacédémoniens, pour

(1) Polyb. lib. 4, page 313. Herodian. lib. 3, in init. Tacit. annal. lib. 12, cap. 63.

(2) Xenoph. exped. Cyr. page 398. Polyb. ibid.

(3) Strab. lib. 7, page 320. Athen. lib. 3, cap. 25 ; page 116. Pet. Gill. præf. ad. urb. deſcript.

(4) Ariſt. hiſt. anim. lib. 6, cap. 17, tome 1, p. 874 ; lib. 8, cap. 19, tome 1, p. 913. Plin. lib. 9, cap. 15, tome 1, page 507. Tacit. annal. lib. 12, cap. 63.

(5) Ariſt. de cur. rei. famil. tome 2, page 502.

(6) Demoſth. in Leptin. page 549. Id. in Polycl. page 1084. Xenoph. hiſt. Græc. lib. 4, page 542.

l'engager dans leurs intérêts. Elle étoit alors alliée des premiers (1).

Cléomede avoit pris de la ſaline à Panticapée (2) ; mais comme celle de Byſance eſt plus eſtimée (3), il acheva de s'en approviſionner : & après qu'il eut terminé ſes affaires, nous ſortîmes du port, & nous entrâmes dans la Propontide. La largeur de cette mer (4) eſt, à ce qu'on prétend, de 500 ſtades * ; ſa longueur, de 1400 **. Sur ſes bords, s'élevent pluſieurs villes célebres, fondées ou conquiſes par les Grecs : d'un côté, Sélymbrie, Périnithe, Byzanthe ; de l'autre, Aſtacus en Bithynie, Cyſique en Myſie.

Les mers que nous avions parcourues, offroient ſur leurs rivages pluſieurs établiſſemens formés par les peuples de la Grece. J'en devois trouver d'autres dans l'Helleſpont, & ſans doute dans des mers plus éloignées. Quels furent les motifs de ces émigrations ? De quel côté furent elles dirigées ? Les colonies ont-elles conſervé des relations avec leurs métropoles ? Cléo-

(1) Diod. Sicil. lib. 16, page 412.
(2) Demoſth. in Lacr. page 953.
(3) Athen. lib. 3, page 117 & 120.
(4) Herodot. lib 4, cap. 86.
* Près de 19 lieues.
** Près de 53 lieues.

mede étendit quelques cartes ſous mes yeux ; & Timagene s'empreſſa de répondre à mes queſtions.

La Grece, me dit-il, eſt une preſqu'île bornée, à l'occident, par la mer Ionienne : à l'orient, par la mer Egée. Elle comprend aujourd'hui le Péloponeſe, l'Attique, la Phocide, la Béotie, la Theſſalie, l'Etholie, l'Acarnanie, une partie de l'Epire, & quelque autres petites provinces. C'eſt là que parmi pluſieurs villes floriſſantes, on diſtingue Lacédémone, Corinthe, Athenes & Thebes.

Ce pays eſt d'une très-médiocre étendue *, en général ſtérile, & preſque partout hériſſé de montagnes. Les ſauvages qui l'habitoient autrefois, ſe réunirent par le beſoin ; & dans la ſuite des temps ſe répandirent en différentes contrées. Jettons un coup-d'œil rapide ſur l'état actuel de nos poſſeſſions.

A l'occident nous occupons les îles voiſines, telles que Zacynthe, Céphalénie, Corcyre. Nous avons même quelques établiſſemens ſur les côtes de l'Illyrie. Plus loin, nous avons formé des ſociétés nombreuſes & puiſſantes ſur les côtes de la partie méridionale de l'Italie, & dans

* Environ 1900 lieues quarrées.

preſque toute la Sicile. Plus loin encore, dans les Gaules, vous trouverez Marſeille fondée par les Phocéens, mere de pluſieurs colonies établies ſur les côtes voiſines ; Marſeille, qui doit s'enorgueillir de s'être donné des loix ſages, d'avoir vaincu les Carthaginois (1), & de faire fleurir dans un pays barbare les ſciences & les arts de la Grece.

En Afrique, l'opulente ville de Cyrene, capitale d'un royaume de même nom, & celle de Naucratis, ſituée à l'une des embouchures du Nil, ſont ſous notre domination.

En revenant vers le nord, vous nous trouverez en poſſeſſion de preſque toute l'île de Chypre, de celles de Rhodes & de Crete, de celles de la mer Egée, d'une grande partie des bords de l'Aſie oppoſés à ces îles, de ceux de l'Helleſpont, de pluſieurs côtes de la Propontide & du Pont-Euxin.

Par une ſuite de leur poſition, les Athéniens porterent leurs colonies à l'orient, & les peuples du Péloponeſe, à l'occident de la Grece (2). Les habitans de l'Ionie & de pluſieurs îles de la mer Egée, ſont Athéniens d'origine. Pluſieurs villes

(1) Thucyd. lib. 1, cap. 13.
(2) Id. ibid. cap. 12.

ent été fondée par les Corinthiens en Sicile, & par les Lacédémoniens dans la grande Grece.

L'excès de population dans un canton, l'ambition dans les chefs (1), l'amour de la liberté dans les particuliers, des maladies contagieuſes & fréquentes, des oracles impoſteurs, des vœux indiſcrets, donnerent lieu à pluſieurs émigrations; des vues de commerce & de politique occaſionnerent les plus récentes. Les unes & les autres ont ajouté de nouveaux pays à la Grece, & introduit dans le droit public les loix de la nature & du ſentiment (2).

Les liens qui uniſſent des enfans à ceux dont ils tiennent le jour, ſubſiſtent entre les colonies & les villes qui les ont fondées (3). Elles prennent, ſous leurs différens rapports, les noms tendres & reſpectables de fille, de ſœur, de mere, d'aïeule; & de ces divers titres, naiſſent leurs engagemens réciproques (4).

La métropole doit naturellement protéger ſes colonies, qui, de leur côté, ſe font un devoir de voler à ſon ſecours,

---

(1) Herodot. lib. 5, cap. 42.

(2) Bougainv. diſſert. ſur les metr. & les col. page 18. Spanh. de præſt. num. page 580. Sainte-Croix, de l'Etat des colonies des anciens peuples, page 65.

(3) Plat. de leg. lib. 6, tome 2, page 754.

(4) Spanh. ibid. page 575.

quand elle eſt attaquée. C'eſt de ſa main que ſouvent elles reçoivent leurs prêtres, leurs magiſtrats (1), leurs généraux, elles adoptent ou conſervent ſes loix, ſes uſages & le culte de ſes dieux : elles envoient tous les ans dans ſes temples, les prémices de leurs moiſſons. Ses citoyens ont chez elles la premiere part dans la diſtribution des victimes, & les places les plus diſtinguées dans les jeux & dans les aſſemblées du peuple (2).

Tant de prérogatives accordées à la métropole, ne rendent point ſon autorité odieuſe. Les colonies ſont libres dans leur dépendance, comme les enfans le ſont dans les hommages qu'ils rendent à des parens dignes de leur tendreſſe. Tel eſt du moins l'eſprit qui devroit animer la plupart des villes de la Grece, & faire regarder Athenes, Lacédémone & Corinthe, comme les meres ou tiges de trois nombreuſes familles diſperſées dans les trois parties du monde. Mais les mêmes cauſes qui, parmi les particuliers, éteignent les ſentimens de la nature, jettent tous les jours le trouble dans ces familles de villes ; & la violation apparente ou

(1) Thucyd. lib. 1, cap. 56.
(2) Spanh. de præſt. num. page 580. Bougainv. ibid. page 36.

réelle

réelle de leurs devoirs mutuels, n'eſt que trop ſouvent devenue le prétexte ou le motif des guerres qui ont déchiré la Grèce (1).

Les loix dont je viens de parler, n'obligent que les colonies qui ſe ſont expatriées par ordre, ou de l'aveu de leur métropole: les autres, & ſur-tout celles qui ſont éloignées, ſe bornent à conſerver un tendre ſouvenir pour les lieux de leur origine. Les premieres ne ſont, pour la plupart, que des entrepôts utiles ou néceſſaires au commerce de la mere patrie; trop heureuſes, lorſque les peuples qu'elles ont repouſſés dans les terres les laiſſent tranquilles, ou conſentent à l'échange de leurs marchandiſes. Ici, par exemple, les Grecs ſe ſont établis ſur les rivages de la mer: par-delà, nous avons à droite les campagnes fertiles de la Thrace; à gauche, les limites d'un grand empire des Perſes, occupées par les Bithyniens & par les Myſiens. Ces derniers s'étendent le long de l'Helleſpont où nous allons entrer.

Ce détroit étoit le troiſieme que je trouvois ſur ma route, depuis que j'avois quitté la Scythie. Sa longueur eſt de 400 ſtades (2)*. Nous le parcourûmes en peu

(1) Plat. de leg. lib. 6, tome 2, page 754.
(2) Herodot. lib. 4, cap. 85.
* 15 lieues 300 toiſes.

de temps. Le vent étoit favorable, le courant rapide : les bords de la riviere, car c'eſt le nom qu'on peut donner à ce bras de mer, ſont entrecoupés de collines, & couverts de villes & de hameaux. Nous apperçûmes, d'un côté, la ville de Lampſaque, dont le territoire eſt renommé pour ſes vignobles (1) ; de l'autre, l'embouchure d'une petite riviere nommée Ægos Potamos, où Lyſander remporta cette célebre victoire qui termina la guerre du Péloponeſe. Plus loin, ſont les villes de Seſtos & d'Abydos, preſque en face l'une de l'autre. Près de la premiere, eſt la tour de Héro (2). Ce fut là, me dit-on, qu'une jeune prêtreſſe de Vénus ſe précipita dans les flots. Ils venoient d'engloutir Léandre ſon amant, qui, pour ſe rendre auprès d'elle, étoit obligé de traverſer le canal à la nage (3).

Ici, diſoit-on encore, le détroit n'a plus que 7 ſtades de largeur (4). Xerxès, à la tête de la plus formidable des armées, y traverſa la mer ſur un double pont qu'il avoit fait conſtruire. Il y repaſſa peu de

(1) Strab. lib. 13, page 589.
(2) Id. ibid. page 591.
(3) Mela. lib. 1, cap. 19 ; lib. 2, cap. 2, Virg. georg. lib. 3, v. 258. Ovid. amor. lib. 2, eleg. 16. v. 31.
(4) Herodot. lib. 4, cap. 85.

temps après dans un bateau de pêcheur. De ce côté-ci, eſt le tombeau d'Hécube; de l'autre, celui d'Ajax. Voici le port d'où la flotte d'Agamemnon ſe rendit en Aſie; & voilà les côtes du royaume de Priam.

Nous étions alors à l'extrémité du détroit : j'étois tout plein d'Homere & de ſes paſſions : je demandai avec inſtance que l'on me mît à terre. Je m'élançai ſur le rivage. Je vis Vulcain lancer des tourbillons de feu ſur les vagues écumantes du Scamandre ſoulevé contre Achille. Je m'approchai des portes de la ville; & mon cœur fut déchiré des tendres adieux d'Andromaque & d'Hector. Je vis ſur le mont Ida Pâris adjuger le prix de la beauté à la mere des amours. J'y vis arriver Junon. La terre ſourioit en ſa préſence : les fleurs naiſſoient ſous ſes pas. Elle avoit la ceinture de Vénus. Jamais elle ne mérita mieux d'être appellée la reine des dieux.

Mais une ſi douce illuſion ne tarda pas à ſe diſſiper, & je ne pus reconnoître les lieux immortaliſés par les poëmes d'Homere. Il ne reſte aucun veſtige de la ville de Troie; ſes ruines mêmes ont diſparu (1). Des atterriſſemens & des tremblemens de

(1) Lucan. pharſal. lib. 9, v. 969.

terre ont changé toute la face de cette contrée (1).

Je remontai dans le navire, & je treſſaillis de joie en apprenant que notre voyage alloit finir, que nous étions ſur la mer Egée, & que le lendemain nous ſerions à Mytilene, une des principales villes de Lesbos.

Nous laiſſâmes à droite les îles d'Imbros, de Samothrace, de Thaſos; la derniere célebre par ſes mines d'or (2), la ſeconde par la ſainteté de ſes myſteres. Sur le ſoir nous apperçûmes du côté de Lemnos que nous venions de reconnoître à l'oueſt, des flammes qui s'élevoient par intervalles dans les airs. On me dit qu'elles s'échappoient du ſommet d'une montagne (3), que l'île étoit pleine de feux ſouterrains, qu'on y trouvoit des ſources d'eaux chaudes (4), & que les anciens Grecs n'avoient pas remporté ces effets à des cauſes naturelles: Vulcain diſoient-ils, a établi un de ſes ateliers à Lemnos; les Cyclopes y forgent les foudres de Jupiter. Au bruit ſourd qui accompagne quelquefois l'éruption des flammes, le peuple croit entendre les coups de marteau.

(1) Herodot. lib. 2, cap. 10. Strab. lib. 1, page 58. Wood. an eſſ. on the orig. &c. page 308.
(2) Herodot. lib. 6, cap. 46.
(3) Boch georg. ſacr. lib. 1, cap. 12, page 399.
(4) Euſt. in iliad. lib. 1, page 157.

Vers le milieu de la nuit, nous côtoyâmes l'île de Ténédos. Au point du jour nous entrâmes dans le canal qui ſépare Lesbos du continent voiſin (1). Bientôt après nous nous trouvâmes en face de Mytilene, & nous vîmes dans la campagne une proceſſion qui s'avançoit lentement vers un temple que nous diſtinguions dans le lointain. C'étoit celui d'Apollon dont on célébroit la fête (2). Des voix éclatantes faiſoient retentir les airs de leurs chants. Le jour étoit ſerein ; un doux zéphir ſe jouoit dans nos voiles. Ravi de ce ſpectacle, je ne m'apperçus pas que nous étions dans le port. Cléomede trouva ſur le rivage ſes parens & ſes amis, qui le reçurent avec des tranſports de joie. Avec eux s'étoit aſſemblé un peuple de matelots & d'ouvriers dont j'attirai les regards. On demandoit avec une curioſité turbulente qui j'étois, d'où je venois, où j'allois. Nous logeâmes chez Cléomede qui s'étoit chargé du ſoin de nous faire paſſer dans le continent de la Grece.

(1) Voyag. de Tournef. tome 1., page 392.
(2) Thucyd. lib. 3, cap. 3.

FIN DU CHAPITRE SECOND.

CHAPITRE III.

Description de Lesbos. Pittacus, Alcée, Sapho.

QUELQUE impatience qu'eût Timagene de revoir sa patrie, nous attendîmes pendant plus d'un mois le départ d'un vaisseau qui devoit nous transporter à Chalcis, capitale de l'Eubée. Je profitai de ce temps pour m'instruire de tout ce qui concerne le pays que j'habitois.

On donne à Lesbos 1100 stades (1) de tour *. L'intérieur de l'île, sur-tout dans les parties de l'est & de l'ouest, est coupé par des chaînes de montagnes & de collines; les unes couvertes de vignes; les autres, de hêtres, de cyprès & de pins (2); d'autres qui fournissent un marbre commun & peu estimé (3). Les plaines qu'elles laissent dans leurs inter-

(1) Strab lib 13, page 617.

* 41 lieues 1450 toises

(2) Bened. Bondone Isolario, lib. 2, p. 58. Porcacchi Isole piu famos. lib. 2, p. 128. Rich. Pococ. descript. of the East. tome 2, part. 2, page 16.

(3) Plin. lib. 36, cap. 6, tome 2, page 731.

valles, produiſent du blé en abondance (1). On trouve en pluſieurs endroits des ſources d'eaux chaudes (2), des agates, & différentes pierres précieuſes (3); preſque par-tout des myrtes, des oliviers, des figuiers; mais la principale richeſſe des habitans conſiſte dans leurs vins, qu'en différens pays on préfere à tous ceux de la Grece (4).

Le long des côtes, la nature a creuſé des baies, autour deſquelles ſe ſont élevées des villes que l'art a fortifiées, & que le commerce a rendues floriſſantes. Telles ſont Myrilene, Pyrrha, Méthymne, Arisba, Ereſſus, Antiſſa (5). Leur hiſtoire n'offre qu'une ſuite de révolutions. Après avoir pendant long-temps joui de la liberté, ou gémi de la ſervitude, elles ſecouerent le joug des Perſes du temps de Xerxès; & pendant la guerre du Péloponeſe, elles ſe détacherent plus d'une fois de l'alliance des Athéniens (6); mais

(1) Pococ. deſcript. of the Eaſt. tome 2, page 20.
(2) Id. ibid.
(3) Plin lib 37, cap. 10. tome 2, page 787 & 792.
(4) Clearch. ap. Athen. lib. 1, c. 22, p. 28. Archeſt. ap. eumd. lib. 1, cap. 23, page 29. Id. lib. 3, page 92. Plin. lib. 14, cap. 7, tome 2, page 717. Ælian. var. hiſt. lib. 12, cap. 31.
(5) Herodot. lib. 1, cap. 151. Strab. lib. 13, page 618.
(6) Thucyd. lib. 3, cap. 2.

elles furent toujours forcée d'y rentrer, & elles y ſont encore aujourd'hui. Une de ces défections eut des ſuites auſſi funeſtes que la cauſe en avoit été légere.

Un des principaux citoyens de Mytilene n'ayant pu obtenir pour ſes fils, deux riches héritieres, ſema la diviſion parmi les habitans de cette ville, les accuſa de vouloir ſe joindre aux Lacédémoniens, & fit ſi bien par ſes intrigues, qu'Athenes envoya une flotte à Lesbos pour prévenir & punir cet outrage (1). Les villes voiſines, à l'exception de Méthymne, s'armerent vainement en faveur de leur alliée. Les Athéniens les ſoumirent en peu de temps, prirent Mytilene, raſerent ſes murailles, s'emparerent de ſes vaiſſeaux, & mirent à mort les principaux habitans au nombre de mille (2). On ne reſpecta que le territoire de Méthymne; le reſte de l'île fut diviſé en 3000 portions: on en conſacra 300 au culte des Dieux; les autres furent tirées au ſort, & diſtribuées à des Athéniens qui, ne pouvant les cultiver eux-mêmes, les affermerent aux anciens propriétaires, à deux mines par portion: ce qui produiſit tous les ans, pour les

(1) Ariſt. de rep. lib. 5, cap. 4, tome 2, page 390.
(2) Thucyd. lib. 3, c. 50. Diod. Sic. lib. 12, page 108.

nouveaux poſſeſſeurs, une ſomme de 90 talens *.

Depuis cette époque fatale, Mytilene, après avoir réparé ſes pertes & relevé ſes murailles (1), eſt parvenue au même degré de ſplendeur dont elle avoit joui pendant pluſieurs ſiecles (2). La grandeur de ſon enceinte, la beauté de ſes édifices, le nombre & l'opulence de ſes habitans (3) la font regarder comme la capitale de Lesbos. L'ancienne ville conſtruite dans une petite île, eſt ſéparée de la nouvelle par un bras de mer (4). Cette derniere ſe prolonge le long du rivage, dans une plaine bornée par des collines couvertes de vignes & d'oliviers (5), au-delà deſquelles s'étend un territoire très-fertile & très-peuplé. Mais quelque heureuſe que paroiſſe la poſition de Mytilene, il y regne des vents qui en rendent le ſéjour quelquefois inſupportable. Ceux du midi & du nord-oueſt y produiſent différentes maladies; & le vent du nord qui les guérit

* 486,000 liv.

(1) Diod. lib. 17, tome 2, page 509.

(2) Plin. lib. 5, tome 1, page 288.

(3) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 1, page 445. Strab. lib. 13, pag. 616 & 617. Cicer. de leg. agr. orat. 2, cap. 16, tome 5, p. 119.

(4) Diod. lib. 13, tome 2, page 201.

(5) Long. paſtor. lib. 1, in init. Pococ. tome 2, part. 2, page 15.

eſt ſi froid, qu'on a de la peine, quand il ſouffle, à ſe tenir dans les places & dans les rues (1) Son commerce attire beaucoup de vaiſſeaux étrangers dans ſes ports, ſitués l'un au nord, l'autre au midi de la ville. Le premier, plus grand & plus profond que le ſecond, eſt garanti de la fureur des vents & des flots par un môle ou une jettée de gros rochers (2).

Lesbos eſt le ſéjour des plaiſirs, ou plutôt de la licence la plus effrénée (3). Les habitans ont ſur la morale des principes qui ſe courbent à volonté, & ſe prêtent aux circonſtances avec la même facilité que certaines regles de plomb dont ſe ſervent leurs architectes (4) *. Rien peut-être ne m'a autant ſurpris dans le cours de mes voyages qu'une pareille diſſolution, & les changemens paſſagers qu'elle opéra dans mon ame. J'avois reçu ſans examen les impreſſions de l'enfance; & ma raiſon, formée ſur la foi & ſur l'exemple de celle des autres, ſe trouva

(1) Vitruv. lib. 1, cap. 6.

(2) Diod. lib. 13, tome 2, page 290. Strab. lib. 13, page 617. Pococ tome 2, part. 2, page 15.

(3) Athen. lib. 10, page 438. Lucian. dial. 5, page 289, tome 3.

(4) Ariſt. de mor. lib. 5, cap. 14, tome 2 page 72.

* Ces regles ſervoient à meſurer toutes les eſpeces de ſurfaces planes & courbes.

tout-à-coup étrangere chez un peuple plus éclairé. Il régnoit dans ce nouveau monde une liberté d'idées & de ſentimens qui m'affligea d'abord. Mais inſenſiblement les hommes m'apprirent à rougir de ma ſobriété, & les femmes de ma retenue. Mes progrès furent moins rapides dans la politeſſe des manieres & du langage. J'étois comme un arbre qu'on tranſporteroit d'une forêt dans un jardin, & dont les branches ne pourroient qu'à la longue ſe plier au gré du jardinier.

Pendant le cours de cette éducation, je m'occupois des perſonnages célebres que Lesbos a produits. Je placerai à la tête des noms les plus diſtingués celui de Pittacus, que la Grece a mis au nombre de ſes ſages (1).

Plus de deux ſiecles écoulés depuis ſa mort, n'ont fait qu'ajouter un nouvel éclat à ſa gloire. Par ſa valeur & par ſa prudence, il délivra Mytilene, ſa patrie, des tyrans qui l'opprimoient; de la guerre qu'elle ſoutenoit contre les Athéniens, & des diviſions inteſtines dont elle étoit déchirée (2). Quand le pouvoir qu'elle

(1) Plat in Protag. tome 1, page 343; & alii.

(2) Diod. excerpt. p. 234, in excerpt. Valeſ. Strab. lib. 13, p. 600. Plut. de malign. Herodot. t. 2, p. 858. Polyæn. ſtrat. lib. 1, cap. 25.

exerçoit ſur elle-même & ſur toute l'île, fut dépoſé entre ſes mains, il ne l'accepta que pour rétablir la paix dans ſon ſein, & lui donner les loix dont elle avoit beſoin (1). Il en eſt une qui a mérité l'attention des philoſophes (2); c'eſt celle qui inflige une double peine aux fautes commiſes dans l'ivreſſe. Elle ne paroiſſoit pas proportionnée au délit; mais il étoit néceſſaire d'ôter le prétexte de l'ignorance aux excès où l'amour du vin précipitoit les Lesbiens. L'ouvrage de ſa légiſlation étant achevé, il réſolut de conſacrer le reſte de ſes jours à l'étude de la ſageſſe (3), & abdiqua ſans faſte le pouvoir ſouverain. On lui en demanda la raiſon. Il répondit: J'ai été effrayé de voir Périandre de Corinthe devenir le tyran de ſes ſujets, après en avoir été le pere (4). Il eſt trop difficile d'être toujours vertueux (5).

La muſique & la poéſie ont fait de ſi grands progrès à Lesbos, que bien qu'on y parle une langue moins pure qu'à

(1) Ariſt. de rep. lib. 3, cap. 14, tome 2, page 357. Laert. lib. 1, §. 75.

(2) Ariſt. ibid. l. 2, c. 12, tome 2, page 337. Id. de mor. lib. 3, c. 7, tome 2, page 34. Id. rhetor. lib. 2, cap. 25, tome 2, page 585. Laert. ibid. §. 76, tome 1.

(3) Plat. Hipp. maj. tome 2, page 281. Laert. ibid. §. 75.

(4) Zenob. cent. 6. prov. 38.

(5) Plat. in Protag. tome 1, page 339.

Athenes (1), les Grecs diſent encore tous les jours qu'aux funérailles des Lesbiens, les muſes en deuil font retentir les airs de leurs gémiſſemens (2). Cette île poſſede une école de muſique qui remonteroit aux ſiecles les plus reculés, s'il en falloit croire une tradition dont je fus inſtruit à Méthymne; j'ai quelque honte de la rapporter. Cependant, pour connoître parfaitement les Grecs, il eſt bon d'enviſager quelquefois les fictions dont leurs annales ſont embellies ou défigurées. On retrouve en effet dans l'hiſtoire de ce peuple le caractere de ſes paſſions, & dans ſes fables celui de ſon eſprit.

Orphée, dont les chants opéroient tant de prodiges, ayant été mis en pieces par les bacchantes, ſa tête & ſa lyre furent jettées dans l'Hebre, fleuve de Thrace, & tranſportées par les flots de la mer, juſqu'aux rivages de Méthymne (3). Pendant le trajet, la voix d'Orphée faiſoit entendre des ſons touchans & ſoutenus par ceux de la lyre, dont le vent agitoit doucement les cordes. (4). Ceux de

(1) Plat. in Protag. tome 1, page 341.
(2) Mém. de l'acad. des bel. lett. tome 7, page 338.
(3) Ovid. metam. lib. 11, v. 55. Phylarg. in georg. Virg. lib. 4, v. 523. Euſtat. in Dionyſ. v. 536.
(4) Lucian. adv. indoct. tome 3, page 109.

Méthymne enſevelirent cette tête dans un endroit qu'on me montra, & ſuſpendirent la lyre au temple d'Apollon. Le dieu, pour les récompenſer, leur inſpira le goût de la muſique, & fit éclore parmi eux une foule de talens (1). Pendant que le prêtre d'Apollon faiſoit ce récit, un citoyen de Méthymne obſerva que les muſes avoient enterré le corps d'Orphée dans un canton de la Thrace (2), & qu'aux environs de ſon tombeau les roſſignols avoient une voix plus mélodieuſe que par-tout ailleurs (3).

Lesbos a produit une ſucceſſion d'hommes à talens, qui ſe ſont tranſmis l'honneur de ſurpaſſer les autres muſiciens de la Grece dans l'art de jouer de la cythare (4). Les noms d'Arion de Méthymne & de Terpandre d'Antiſſa, décorent cette liſte nombreuſe.

Le premier, qui vivoit il y a environ 300 ans (5), a laiſſé un recueil de poéſies (6) qu'il chantoit au ſon de ſa lyre, comme faiſoient alors tous les poëtes. Après avoir inventé, ou du moins perfectionné les dithyrambes (7), eſpece de poéſie dont

(1) Hygin. aſtron. poet. lib. 2, cap. 7.
(2) Id ibid.
(3) Pauſan. lib. 9, page 769.
(4) Plut. de muſ. tome 2, page 1133.
(5) Solin. cap. 7.
(6) Suid. in Ἀρίων.
(7) Herodot. lib. 1, cap. 23. Schol. Pind. in olymp. 13, v. 25.

je parlerai dans la ſuite, il les accompagna de danſes en rond (1), uſage qui s'eſt conſervé juſqu'à nos jours. Périandre, tyran de Corinthe, l'arrêta long-temps dans cette ville. Il en parti pour ſe rendre en Sicile, où il remporta le prix dans un combat de muſique (2). S'étant enſuite embarqué à Tarente ſur un vaiſſeau Corinthien, les matelots réſolurent de le jetter à la mer, pour profiter de ſes dépouilles. Il s'y précipita lui-même après avoir vainement tenté de les fléchir par la beauté de ſa voix (3). Un dauphin plus ſenſible le tranſporta, dit-on, au promontoire de Ténare : eſpece de prodige dont on a voulu me prouver la poſſibilité par des raiſons & par des exemples. Le fait atteſté par Arion, dans une de ſes hymnes (4), conſervé dans la tradition des Lesbiens, me fut confirmé à Corinthe, où l'on dit que Périandre avoit fait mettre à mort les matelots (5). J'ai vu moi-même à Ténare (6), ſur l'Hélicon (7), & en

(1) Hellan. & Dicæar. ap. ſchol. Ariſtoph. in av. v. 1403.

(2) Solin. cap. 7.

(3) Herodot. ibid. cap. 24. Oppian. Halieut. lib. 5, v. 450. Plin. lib. 9; cap. 8, tome 1, page 502. Solin. cap. 12.

(4) Ælian. hiſt anim. lib. 12, cap. 45.

(5) Herodot. lib. 1, cap. 24.

(6) Id. ibid. Dion. Chryſoſt. orat. 37, page 455. Gell. lib. 16, cap. 19.

(7) Pauſan. lib. 9, cap. 30, page 767.

d'autres endroits, la ſtatue de ce poëte toujours repréſenté ſur un dauphin. Ajoutons que non-ſeulement les dauphins paroiſſent être ſenſibles à la muſique (1), capables de reconnoiſſance, amis de l'homme (2), mais qu'ils ont encore renouvelé plus d'une fois la ſcene touchante dont je viens de parler (3). Ils garantirent du naufrage Taras fondateur de Tarente; & Ariſtote (4) me fit remarquer un jour que les habitans de cette ville avoient conſigné ce fait ſur leur monnoie *.

Terpandre (5) vivoit à peu près dans le même temps qu'Arion. Il remporta plus d'une fois les prix dans les jeux publics de la Grece (6); mais ſes véritables victoires furent ſes découvertes. Il ajouta trois cordes à la lyre, qui auparavant n'en avoit que quatre (7); compoſa pour divers inſ-

(1) Arion ap. Ælian. ibid. Plin. lib. 9, cap. 8, tome 1, page 502

(2) Ariſt. hiſt. anim. lib. 9, cap. 48, tome 1, page 954. Ælian. ibid. lib. 6, cap. 15.

(3) Plin. ibid. Pauſan. lib. 10, cap. 13, page 831.

(4) Ariſt. ap. Poll. lib. 9, cap. 6, § 80.

* Les médailles de Tarente repréſentent en effet un homme ſur un dauphin, tenant une lyre dans ſes mains.

(5) Fabric. bibl. Græc. tome 1, page 234. Mém. de l'acad. des bell. lett. tome. 10, page 213.

(6) Plut. de muſ. tom. 2, pag. 1132. Athen. lib. 14, cap. 4, page 635.

(7) Terp. ap. Eucl. introd. harm. page 19; in autor. antiq. muſ. tome 1. Strab. lib. 13, page 618.

trumens

trumens des airs qui ſervirent de modeles (1); introduiſit de nouveaux rhythmes dans la poéſie (2), & mit une action, & par conſéquent un intérêt dans les hymnes qui concouroient aux combats de muſique (3). On lui doit ſavoir gré d'avoir fixé par des notes le chant qui convenoit aux poéſies d'Homere (4). Les Lacédémoniens l'appellent par excellence le chantre de Lesbos (5), & les autres Grecs conſervent pour lui l'eſtime profonde dont ils honorent les talens qui contribuent à leurs plaiſirs.

Environ 50 ans après Terpandre, floriſſoient à Mytilene Alcée & Sapho, tous deux placés au premier rang des poëtes lyriques. Alcée (6) étoit né avec un eſprit inquiet & turbulent. Il parut d'abord ſe deſtiner à la profeſſion des armes, qu'il préféroit à toutes les autres. Sa maiſon étoit remplie d'epées, de caſques, de boucliers, de cuiraſſes (7); mais à la premiere occaſion, il prit honteuſement la fuite: & les Athéniens, après leur victoire, le couvrirent d'opprobres, en ſuſpendant ſes armes

(1) Plut. ibid. Marm. Oxon. epoch. 35.
(2) Plut. ibid. page 1135.
(3) Poll. lib. 4, cap. 9, §. 66.
(4) Plut. ibid. page 1132.
(5) Id. de ſer. num. vind. tome 2, page 558.
(6) Fabric. bibl. Græc. tome 1, page 563.
(7) Alom. ap. Athen. lib. 14, page 627.

au temple de Minerve à Sigée (1). Il profeſſoit hautement l'amour de la liberté, & fut ſoupçonnée de nourrir en ſecret le deſir de la détruire (2). Il ſe joignit, avec ſes freres, à Pittacus, pour chaſſer Melanchrus, tyran de Mytilene (3); & aux mécontens, pour s'élever contre l'adminiſtration de Pittacus. L'excès & la groſſiereté des injures qu'il vomit contre ce prince (4), n'atteſterent que ſa jalouſie. Il fut banni de Mytilene; il revint quelque temps après à la tête des exilés (5), & tomba entre les mains de ſon rival, qui ſe vengea d'une maniere éclatante, en lui pardonnant (6).

La poéſie, l'amour & le vin le conſolerent de ſes diſgraces. Il avoit dans ſes premiers écrits exhalé ſa haine contre la tyrannie. Il chanta depuis les dieux (7), & ſur-tout ceux qui préſident aux plaiſirs (8); il chanta ſes amours, ſes travaux guerriers, ſes voyages, & les malheurs de l'exil (9). Son génie avoit beſoin d'être excité par

(1) Herodot. lib. 5, cap. 95.
(2) Strab. lib. 13, page 617.
(3) Laert. lib. 1, § 74.
(4) Id. ibid. § 81. Menag. not. in Laert.
(5) Ariſt de rep. lib. 3, cap. 14.
(6) Laert. ibid. §. 76.
(7) Fabric bibl. Græc. tome 1, page 563.
(8) Horat. lib. 1, od. 32.
(9) Alcæl. carm. Horat. lib. 2, od. 13.

l'intempérance (1); & c'étoit dans une ſorte d'ivreſſe qu'il compoſoit ces ouvrages qui ont fait l'admiration de la poſtérité (2). Son ſtyle toujours aſſorti aux matieres qu'il traite, n'a d'autres défauts que ceux de la langue qu'on parle à Lesbos. Il réunit la douceur à la force, la richeſſe à la préciſion & à la clarté; il s'éleve preſque à la hauteur d'Homere, lorſqu'il s'agit de décrire des combats & d'épouvanter un tyran (3).

Alcée avoit conçu de l'amour pour Sapho. Il lui écrivit un jour : je voudrois m'expliquer; mais la honte me retient. Votre front n'auroit pas à rougir, lui répondit-elle, ſi votre cœur n'étoit pas coupable (4). Sapho diſoit : J'ai reçu en partage l'amour des plaiſirs & de la vertu (5). Sans elle, rien de ſi dangereux que la richeſſe; & le bonheur conſiſte dans la réunion de l'une & de l'autre (6). Elle diſoit encore : Cette perſonne eſt diſtinguée par ſa figure : celle-ci par ſes vertus. L'une paroît belle au premier coup d'œil : l'autre ne le paroît pas moins au ſecond (7).

(1) Athen. lib. 10, cap. 7, page 429.
(2) Diod. Halic de ſtruct. orat. tome 5, page 187.
(3) Id. de cenſ. vet. ſcript. t. 5, p. 421. Quintil. lib. 10, c. 1, page 631.
(4) Ariſt. rhetor lib. 1, cap. 9, tome 2, page 531.
(5) Sapph. ap. Athen. lib. 15, page 687.
(6) Ead. apud ſchol. Pindar. olympiad. 2, v. 96; & pyth. 3, v. 1.
(7) Ead. in fragm. Chriſt. Wolf page 72.

Je rapportois un jour ces expreſſions, & beaucoup d'autres ſemblables, à un citoyen de Mytilene; & j'ajoutois : L'image de Sapho eſt empreinte ſur vos monnoies (1): vous êtes remplis de vénération pour ſa mémoire (2). Comment concilier les ſentimens qu'elle a dépoſés dans ſes écrits, les honneurs que vous lui décernez en public, avec les mœurs infâmes qu'on lui attribue ſourdement? Il me répondit : Nous ne connoiſſons pas aſſez les détails de ſa vie, pour en juger *. A parler exactement, on ne pourroit rien conclure en ſa faveur, de la juſtice qu'elle rend à la vertu, & de celle que nous rendons à ſes talens. Quand je lis quelques-uns de ſes ouvrages, je n'oſe pas l'abſoudre; mais elle eut du mérite & des ennemis, je n'oſe pas la condamner. Après la mort de ſon époux elle conſacra ſon loiſir aux lettres, dont elle entreprit d'inſpirer le goût aux femmes de Lesbos (3). Pluſieurs d'entre elles ſe mirent ſous ſa conduite; des étrangeres groſſirent le nombre de ſes diſciples. Elle les aima avec excès, parce qu'elle ne pouvoit rien aimer autrement;

(1) Poll. onom. lib. 9, cap. 6, §. 84.

(2) Ariſt. rhetor. lib. 2, cap. 23, tome 2, page 576.

* Il faut obſerver que tout ce qu'on raconte des mœurs diſſolues de Sapho, ne ſe trouve que dans des écrivains fort poſtérieurs au temps où elle vivoit.

(3) Suid. in Saph.

elle leur exprimoit ſa tendreſſe avec la violence de la paſſion. Vous n'en ſerez pas ſurpris, quand vous connoîtrez l'extrême ſenſibilité des Grecs, quand vous ſaurez que parmi eux les liaiſons les plus innocentes empruntent ſouvent le langage de l'amour. Liſez les dialogues de Platon. Voyez en quel termes Socrate y parle de la beauté de ſes éleves (1). Cependant Platon ſait mieux que perſonne combien les intentions de ſon maître étoient pures. Celles de Sapho ne l'étoient peut-être pas moins. Mais une certaine facilité de mœurs, & la chaleur de ſes expreſſions n'étoient que trop propres à ſervir la haine de quelques femmes puiſſantes, qui étoient humiliées de ſa ſupériorité, & de quelques unes de ſes diſciples qui n'étoient pas l'objet de ſes préférences. Cette haine éclata : elle y répondit par des vérités & des ironies (2) qui acheverent de les irriter. Elle ſe plaignit enſuite de leurs perſécutions (3), & ce fut un nouveau crime. Contrainte de prendre la fuite *, elle alla chercher un aſyle en Sicile (4), où l'on

(1) Plato in Phædr. Max. Tyr. diſſert. 24, §. 9, page 297.

(2) Athen. lib. 1, p. 21. Saph. ap. Plut. conjug. præcep. tome 2, page 146; apud Stob. de imprud. ſerm. 4, page 52.

(3) Horat. lib. 2, od. 13.

* Voyez la note à la fin du volume.

(4) Marm. Oxon. epoch. 37.

projette (1), à ce que j'entends dire, de lui élever une ſtatue *. Si les bruits dont vous me parliez, ne ſont pas fondés, comme je le penſe, ſon exemple a prouvé que de grandes indiſcrétions ſuffiſent pour flétrir la réputation d'une perſonne expoſée aux regards du public & de la poſtérité.

Sapho étoit extrêmement ſenſible. Elle étoit donc extrêmement malheureuſe, lui dis-je. Elle le fut ſans doute, reprit-il. Elle aima Phaon dont elle fut abandonnée (2). Elle fit de vains efforts pour le ramener; & déſeſpérant d'être déſormais heureuſe avec lui & ſans lui, elle tenta le ſaut de Leucade, & périt dans les flots (3). La mort n'a pas encore effacé la tache imprimée ſur ſa conduite: & peut-être, ajouta-t-il, en finiſſant, ne ſera-t-elle jamais effacée: car l'envie qui s'attache aux noms illuſtres, meurt à la vérité; mais elle laiſſe après elle la calomnie qui ne meurt jamais.

Sapho a fait des hymnes, des odes, des élégies & quantité d'autres pieces, la

(1) Cicer. in Vert. lib. 4, cap. 57, t. 4, p. 402.

* Cette ſtatue fut élevée quelques années après. Elle fut faite par Silanion, un des plus célebres ſculpteurs de ſon temps. Cicer. ibid Tatian. ad Græc. cap. 52, page 113.

(2) Athen. lib. 13, p. 596. Plin lib. 22, cap. 8, t. 2, p. 269. Ovid. herod. ep. 15, t. 1, p. 195.

(3) Men. ap. Strab. lib. 10, page 452

lupart ſur des ryhtmes qu'elle avoit introduits elle-même (1), toutes brillantes l'heureuſes expreſſions dont elle enrichit a langue (2).

Pluſieurs femmes de la Grece ont cultivé la poéſie avec ſuccès; aucune n'a pu juſqu'à préſent égaler Sapho (3); & parmi les autres poëtes, il en eſt très-peu qui méritent de lui être préférés. Quelle attention dans le choix des ſujets & des mots! Elle a peint tout ce que la nature offre de plus riant (4). Elle l'a peint avec les couleurs les mieux aſſorties; & ces couleurs, elle ſait au beſoin tellement les nuancer, qu'il en réſulte toujours un heureux mélange d'ombres & de lumieres (5). Son goût brille juſques dans le méchaniſme de ſon ſtyle. Là, par un artifice qui ne ſent jamais le travail, point de heurtemens pénibles, point de chocs violens entre les élémens du langage; & l'oreille la plus délicate, trouveroit à peine dans une piece entiere quelques ſons qu'elle voulût ſupprimer(6). Cette harmonie raviſſante fait que dans la plupart de ſes ouvrages, ſes vers

(1) Fabr. bibl. Græc. t. 1, p. 590. Johan. Chriſtoph. Wolf. vit. Sapp. p. 16 & 18.
(2) Demetr Phal de elocut §. 167.
(3) Strab. lib. 13, page 617.
(4) Demetr. Phal. de elocut. § 132.
(5) Dion. Halic. de compoſ. verb. ſect. 23, page 171.
(6) Id. ibid. page 180. Demetr. Phal. §. 132. Plut. de Pyth. orac. tome 2, page 397.

coulent avec plus de grace & de molleſſe que ceux d'Anacréon & de Simonide.

Mais avec quelle force de génie nous entraîne-t-elle, lorſqu'elle décrit les charmes, les tranſports & l'ivreſſe de l'amour! Quels tableaux! quelle chaleur! Dominée, comme la Pythie, par le dieu qui l'agite, elle jette ſur le papier des expreſſions enflammées(1). Ses ſentimens y tombent comme une grêle de traits, comme une pluie de feu qui va tout conſumer. Tous les ſymptômes de cette paſſion s'animent & ſe perſonnifient pour exciter les plus fortes émotions dans nos ames (2).

C'étoit à Mytilene que, d'après le jugement de pluſieurs perſonnes éclairées, je traçois cette foible eſquiſſe des talens de Sapho; c'étoit dans le ſilence de la réflexion, dans une de ces brillantes nuits ſi communes dans la Grece, lorſque j'entendis, ſous mes fenêtres, une voix touchante qui s'accompagnoit de la lyre, & chantoit une ode où cette illuſtre Lesbienne s'abandonne ſans réſerve à l'impreſſion que faiſoit la beauté ſur ſon cœur trop ſenſible. Je la voyois foible, tremblante; frappée comme d'un coup de tonnerre, qui la privoit de

(1) Plut. amat. tome 2, page 763. Horat. lib. 4, od. 9, v. 11.

(2) Longin de ſubl. §. 10.

l'uſage

l'uſage de ſon eſprit & de ſes ſens, rougir, pâlir, reſpirer à peine, & céder tour-à-tour aux mouvemens divers & tumultueux de ſa paſſion, ou plutôt de toutes les paſſions qui s'entrechoquoient dans ſon ame.

Telle eſt l'éloquence du ſentiment. Jamais elle ne produit des tableaux ſi ſublimes & d'un ſi grand effet, que lorſqu'elle choiſit & lie enſemble les principales circonſtances d'une ſituation intéreſſante (1); & voilà ce qu'elle opere dans ce petit poëme dont je me contente de rapporter les premieres ſtrophes.

Heureux celui qui près de toi ſoupire,
Qui ſur lui ſeul attire ſes beaux yeux,
Ces doux accens & ce tendre ſourire!
Il eſt égal aux dieux.

De veine en veine une ſubtile flamme,
Court dans mon ſein, ſi-tôt que je te vois;
Et dans le trouble où s'égare mon ame,
Je demeure ſans voix.

Je n'entends plus; un voile eſt ſur ma vue:
Je rêve, & tombe en de douces langueurs;
Et ſans haleine, interdite, éperdue,
Je tremble, Je me meurs *.

(1) Longin. de ſubl. §. 10.
* Voyez la note à la fin du volume.

FIN DU CHAPITRE TROISIEME.

CHAPITRE IV.

Départ de Mytilene. Description de l'Eubée. Arrivée à Thebes.

LE lendemain, on nous preſſa de nous embarquer. On venoit d'attacher la chaloupe au vaiſſeau (1), & les deux gouvernails aux deux côtés de la poupe (2). On avoit élevé le mât, hiſſé la vergue, diſpoſé la voile, tout étoit prêt. Vingt rameurs, dix de chaque côté (3), tenoient déjà leurs bras appliqués ſur les rames. Nous quittâmes Mytilene avec regret. En ſortant du port, l'équipage chantoit des hymnes en l'honneur des dieux, & leur adreſſoit à grands cris des vœux pour en obtenir un vent favorable (4).

Quand nous eûmes doublé le cap Malée, ſitué à l'extrêmité méridionale de l'île, on déploya la voile. Les rameurs firent de

(1) Demoſth. in Zenoth. page 929. Achill. Tat. de Citoph. & Leucipp. amor. lib. 3, cap. 3, page 240.
(2) Scheff. de milit. nav lib. 2, cap. 5, page 146.
(3) Demoſth in Lacrit. page 949.
(4) Achill. Tac. lib. 2, cap. 32, page 200.

nouveaux efforts, nous volions ſur la ſurface des eaux : notre navire, preſque tout conſtruit en bois de ſapin (1), étoit de l'eſpece de ceux qui font 70,000 orgyes * dans un jour d'été, & 60,000 ** dans une nuit (2). On en a vu qui, dans l'eſpace de 24 jours, ont paſſé rapidement des régions les plus froides aux climats les plus chauds, en ſe rendant du palus Méotide en Ethiopie (3).

Notre trajet fut heureux & ſans événemens. Nos tentes étoient dreſſées auprès de celle du capitaine (4) qui s'appelloit Phanès. Tantôt j'avois la complaiſance d'écouter le récit de ſes voyages ; tantôt je reprenois Homere, & j'y retrouvois de nouvelles beautés. Car c'eſt dans les lieux où il a écrit, qu'on peut juger de l'exactitude de ſes deſcriptions & de la vérité de ſes couleurs (5). Je me faiſois un plaiſir de rapprocher ſes tableaux de ceux de la nature, ſans que l'original fît tort à la copie.

Cependant nous commencions à découvrir le ſommet d'une montagne qui ſe

(1) Theoph. hiſt. plan. lib. 5, cap. 8, page 533.
* Environ 26 lieues & demie.
** Environ 22 lieues trois quarts.
(2) Herodot. lib. 4, cap. 86.
(3) Diod Sic. lib. 3, page 167.
(4) Scheff. de milit. nav. lib. 2, cap. 5, page 137.
(5) Wood. an eſſay. on the. orig. gen. of Hom.

nomme Ocha, & qui domine ſur toutes celles de l'Eubée (1). Plus nous avancions, plus l'île me paroiſſoit ſe prolonger du midi au nord. Elle s'étend, me dit Phanès, le long de l'Attique, de la Béotie, du pays des Locriens & d'une partie de la Theſſalie (2); mais ſa largeur n'eſt pas proportionnée à ſa longueur. Le pays eſt fertile, & produit beaucoup de bled, de vin, d'huile & de fruits (3). Il produit auſſi du cuivre & du fer (4). Nos ouvriers ſont très-habiles à mettre ces métaux en œuvre (5), & nous nous glorifions d'avoir découvert l'uſage du premier (6). Nous avons, en pluſieurs endroits, des eaux chaudes, propres à diverſes maladies (7). Ces avantages ſont balancés par des tremblemens de terre qui ont quelquefois englouti des villes entières, & fait refluer la mer ſur des côtes auparavant couvertes d'habitans (8).

Des ports excellens, des villes opulentes,

(1) Strab. lib 10, page 445. Euſtath. in iliad. 2, page 280.

(2) Strab. ibid. page 444.

(3) Herodot. lib. 5, cap. 31.

(4) Strab. ibid. page 447.

(5) Steph. in Aſ.

(6) Id. in *Chalc.* Euſt. in iliad. 2, page 280.

(7) Steph. ibid. Strab. ibid. Ariſt. meteor. lib. 2, cap. 8, tome 1, page 567. Plin. lib. 4, cap. 12, t. 1, page 211.

(8) Ariſt. meteor. lib. 2, cap. 8, tome 1, page 567. Thucyd. lib. 3, cap. 89. Strab. lib. 10, page 447.

des places fortes (1), des riches moiſſons, qui ſervent ſouvent à l'approviſionnement d'Athenes : tout cela joint à la poſition de l'île, donne lieu de préſumer que ſi elle tomboit entre les mains d'un ſouverain, elle tiendroit aiſément dans ſes entraves les nations voiſines (2). Nos diviſions, en les garantiſſant de ce danger, leur ont ſouvent inſpiré le deſir, & procuré les moyens de nous ſoumettre (3) ; mais leur jalouſie nous a rendu notre liberté (4). Moins ſujets qu'alliés des Athéniens, nous pouvons, à la faveur d'un tribut que nous leur payons (5), jouir en paix de nos loix & des avantages de la démocratie. Nous pouvons convoquer des aſſemblées générales à Chalcis ; & c'eſt là que ſe diſcutent les intérêts & les prétentions de nos villes (6).

Nous avions ſur le vaiſſeau quelques habitans de l'Eubée, que des vues de commerce avoient conduits à Mytilene, & ramenoient dans leur patrie. L'un étoit

(1) Plut. in Phoc. tome 1, page 747.

(2) Demoſth. de cor. page 483. Ulpian. in orat. ad. Ariſtocr. page 769. Polyb. lib. 17, page 751.

(3) Demoſth. ibid. Thucyd. lib. 1, cap. 114. Diod. Sic. lib. 16, cap. 4, page 411.

(4) Demoſth. ibid. page 489. Id. in Androt. page 710. Æſchin. in Cteſ. page 441.

(5) Æſchin. in Cteſ. page 442 & 443.

(6) Id. ibid.

d'Orée, l'autre de Caryſte, le troiſieme d'Erétrie. Si le vent, me diſoit le premier, nous permet d'entrer du côté du nord, dans le canal qui eſt entre l'île & le continent, nous pourrons nous arrêter à la premiere ville que nous trouverons à gauche (1). C'eſt celle d'Orée, preſque toute peuplée d'Athéniens. Vous verrez une place très-forte par ſa poſition & par les ouvrages qui la défendent (2). Vous verrez un territoire dont les vignobles étoient déjà renommés du temps d'Homere (3). Si vous pénétrez dans le canal par le côté oppoſé, me diſoit le ſecond, je vous inviterai à deſcendre au port de Caryſte que nous trouverons à droite. Votre vue s'étendra ſur des campagnes couvertes de pâturages & de troupeaux (4). Je vous menerai aux carrieres du mont Ocha. Le marbre qu'on en tire, eſt d'un vert griſâtre & entremêlé de teintes de différentes couleurs. Il eſt très-propre à faire des colonnes (5). Vous verrez auſſi une eſpece de pierre que l'on file, & dont on fait une toile

(1) Liv. lib. 28, cap. 5.

(2) Diod. Sic. lib. 15, page 349. Liv. lib. 31, cap. 46.

(3) Iliad. lib. 2, vi 537.

(4) Euſt in iliad lib. 2, page 280.

(5) Strab. lib. 9, page 437. Id. lib. 10, page 446. Diod. Chryſoſt. orat. 80, page 664.

qui, loin d'être consumée par le feu, s'y dépouille de ses tâches (1).

Venez à Erétrie, disoit le troisieme. Je vous montrerai des tableaux & des statues sans nombre (2) : vous verrez un monument plus respectable, les fondemens de nos anciennes murailles détruites par les Perses, à qui nous avions osé résister (3). Une colonne placée dans un de nos temples, vous prouvera que dans une fête célébrée tous les ans en l'honneur de Diane (4), nous fîmes paroître autrefois 3000 fantassins, 600 cavaliers & 60 chariots (5). Il releva ensuite avec tant de chaleur l'ancienne puissance de cette ville & le rang qu'elle occupe encore dans la Grece, que Phanès se hâta d'entamer l'éloge de Chalcis. La dispute s'échauffa bientôt sur la prééminence des deux villes.

Surpris de leur acharnement, je dis à Timagene : Ces gens-ci confondent leurs possessions avec leurs qualités personnelles ; avez-vous ailleurs beaucoup d'exemples d'un pareille rivalité ? Elle subsiste, me répondit-il, entre les nations les plus puis-

(1) Strab. lib. 10, page 446.
(2) Liv. lib. 32, cap. 16.
(3) Herodot. lib. 6, cap. 101. Strab. ibid. page 448.
(4) Liv. lib. 35, cap. 38.
(5) Strab. ibid.

ſantes, entre les plus petits hameaux. Elle eſt fondée ſur la nature qui, pour mettre tout en mouvement ſur la terre, s'eſt contentée d'imprimer dans nos cœurs deux attraits, qui ſont la ſource de tous nos biens & de tous nos maux : l'un eſt l'amour des plaiſirs qui tendent à la conſervation de notre eſpece ; l'autre eſt l'amour de la ſupériorité qui produit l'ambition & l'injuſtice, l'émulation & l'induſtrie, ſans lequel on n'auroit ni taillé les colonnes de Caryſte, ni peint les tableaux d'Erétrie, ni peut-être planté les vignes d'Orée.

Dans ce moment le Chalcidéen diſoit à ſon adverſaire : Souvenez-vous que vous êtes joués ſur le théâtre d'Athenes, & qu'on s'y moque de cette prononciation barbare que vous avez apportée de l'Elide (1). Et rappellez-vous, diſoit l'Erétrien, que ſur le même théâtre on ſe permet des plaiſanteries un peu plus ſanglantes ſur l'avarice des Chalcidéens, & ſur la dépravation de leurs mœurs (2). Mais enfin, diſoit le premier, Chalcis eſt une des plus anciennes villes de la Grece ; Homere en a parlé. Il parle d'Erétrie (3) dans le même endroit,

(2) Strab lib. 10, page 448. Heſych. in *Eretr.* Euſtath. in iliad. lib. 1, page 279.

(2) Heſych. & Suid. in *Chalc.* Euſtath. in iliad. lib. 2, page 279.

(3) Iliad. lib. 2, v. 538.

répliquoit le ſecond. — Nous nous énorgueilliſſons des colonies que nous avons autrefois envoyées en Thrace, en Italie & en Sicile. — Et nous, de celles que nous établîmes auprès du mont Athos (1). — Nos peres gémirent pendant quelque temps ſous la tyrannie des riches, & enſuite ſous celle d'un tyran nommé Phoxus; mais ils eurent le courage de la ſecouer, & d'établir la démocratie (2). — Nos peres ont de même ſubſtitué le gouvernement populaire à l'ariſtocratique (3). Vous ne devriez pas vous vanter de ce changement, dit le Caryſtien; jamais vos villes ne furent ſi floriſſantes que ſous l'adminiſtration d'un petit nombre de citoyens; ce fut alors en effet que vous fîtes partir ces nombreuſes colonies dont vous venez de parler. Ils ont d'autant plus de tort, reprit l'habitant d'Orée, qu'aujourd'hui même les Chalcidéens ont la lâcheté de ſupporter la tyrannie de Mneſarque, & les Erétriens celle de Thémiſon (4). Ce n'eſt pas le courage qui leur manque, dit Timagene; les deux peuples ſont braves; ils l'ont toujours été. Une fois, avant que d'en venir aux mains,

(1) Strab. lib. 10, page 447. Euſtath. ibid.
(2) Ariſt. de rep. lib. 5, cap. 4, tom. 2, page 391.
(3) Id ibid. cap. 6, tome 2, page 395.
(4) Æſchin. in Cteſ. page 441.

ils réglerent les conditions du combat, & convinrent de ſe battre corps à corps, & ſans ſe ſervir de ces armes qui portent la mort au loin. Cette convention extraordinaire eſt gravée ſur une colonne que j'ai vue autrefois dans le temple de Diane, à Erétrie (1). Elle dut faire couler bien du ſang; mais elle dut terminer la guerre.

Parmi les avantages dont vous vous parez, dis-je alors, il en eſt un que vous avez paſſé ſous ſilence. L'Eubée n'auroit-elle produit aucun philoſophe, aucun poëte célebre? Par quel haſard vos rélations avec les Athéniens ne vous ont-elles pas inſpiré le goût des lettres (2)? Ils reſterent immobiles. Le capitaine donna des ordres à l'équipage. Nous doublâmes le cap méridional de l'île, & nous entrâmes dans un détroit dont les rivages nous offroient de chaque côté des villes de différentes grandeurs: nous paſſâmes auprès des murs de Caryſte & d'Erétrie, & nous arrivâmes à Chalcis.

Elle eſt ſituée dans un endroit où, à la faveur de deux promontoires qui s'avancent de part & d'autre, les côtes de l'île touchent preſque à celles de la Béotie (3). Ce léger

(1) Strab. lib. 10, page 448.

(2) Dicæarch. ſtat. Græc. ap. Geogr. min. tome 2, page 20.

(3) Strab. lib. 10, page 445.

intervalle qu'on appelle Euripide, eſt en partie comblé par une digue que Timagene ſe ſouvenoit d'avoir vu conſtruire dans ſa jeuneſſe. A chacune de ſes extrêmités, eſt une tour pour la défendre, & un pont-levis pour laiſſer paſſer un vaiſſeau (1). C'eſt-là qu'on voit d'une maniere plus ſenſible un phénomene dont on n'a pas encore pénétré la cauſe. Pluſieurs fois, pendant le jour & pendant la nuit, les eaux de la mer ſe portent alternativement au nord & au midi, & emploient le même temps à monter & à deſcendre. Dans certains jours le flux & le reflux paroît aſſujetti à des loix conſtantes, comme celles du grand océan. Bientôt il ne ſuit plus aucune regle (2); & vous voyez d'un moment à l'autre le courant changer de direction (3).

Chalcis eſt ſituée ſur le penchant d'une montagne de même nom (4). Quelque conſidérable que ſoit ſon enceinte, on ſe propoſe de l'augmenter encore (5). De grands arbres qui s'élevent dans les places & dans les jardins (6), garantiſſent les habi-

(1) Diod. Sic. lib. 13, page 173.
(2) Plat. in Phæd. tome 1, page 90.
(3) Voyage de Spon. tome 2, page 162.
(4) Dicæarch. ſtat. Græc. ap. Georgr. min. tome 2, page 19. Euſt. in iliad. 2, page 279. Steph. in Χαλκ.
(5) Strab. lib. 10, page 447.
(6) Dicæarch. ibid.

tains des ardeurs du ſoleil ; & une ſource abondante, nommée la fontaine d'Aréthuſe, ſuffit à leurs beſoins (1). La ville eſt embellie par un théâtre, par des gymnaſes, des portiques, des temples, des ſtatues & des peintures (2). Son heureuſe ſituation, ſes fabriques de cuivre (3), ſon territoire, arroſé par la riviere Lélantus, & couvert d'oliviers, attirent dans ſon port les vaiſſeaux des nations commerçantes (4). Les habitans ſont ignorans & curieux à l'excès : ils exercent l'hoſpitalité envers les étrangers ; &, quoique jaloux de la liberté, ils ſe plient aiſément à la ſervitude (5).

Nous couchâmes à Chalcis, & le lendemain, à la pointe du jour, nous arrivâmes ſur la côte oppoſée, à Aulis, petit bourg auprès duquel eſt une grande baie, où la flotte d'Agamemnon fut ſi long-temps retenue par les vents contraires (6).

D'Aulis nous paſſâmes par Salganée, & nous nous rendîmes à Anthédon, par un chemin aſſez doux, dirigé en partie ſur le

(1) Euſt. in iliad. ibid.
(2) Dicæarch. ibid.
(2) Steph. in *Chalc.*
(4) Dicæarch. ibid. Plin. lib. 4, cap. 10, tome 1, page 211.
(5) Dicæarch. Stat. Græc. ap. Geogr. min. tome 2, page 19.
(6) Strab. lib. 9, page 403.

rivage de la mer, & en partie ſur une colline couverte de bois, de laquelle jailliſſent quantité de ſources (1). Anthédon eſt une petite ville, avec une place ombragée par de beaux arbres, & entourée de portiques. La plupart des habitans s'occupent uniquement de la pêche. Quelques-uns cultivent des terres légeres qui produiſent beaucoup de vin & très-peu de blé (2).

Nous avions fait 70 ſtades *. Il n'en falloit plus que 160 ** pour nous rendre à Thebes (3).

Comme nous étions ſur un chariot, nous prîmes le chemin de la plaine, quoiqu'il ſoit long & tortueux (4). Nous approchâmes bientôt de cette grande ville. A l'aſpect de la citadelle que nous apperçûmes de loin, Timagene ne pouvoit plus retenir ſes ſanglots. L'eſpérance & la crainte ſe peignoient tour-à-tour ſur ſon viſage. Voilà donc ma patrie, diſoit-il; voilà où je laiſſai un pere, une mere, qui m'aimoient ſi tendrement. Je ne puis pas me flatter de les retrouver. Mais j'avois un frere & une

(1) Dicæarch. ibid.
(2) Ibid. page 18.
* 2 lieues 1615 toiſes.
** 6 lieues 120 toiſes.
(3) Ibid. page 7 & 19.
(4) Dicæarch. ſtat. Græc. ap. Geogr. min. tome 2, page 17.

ſœur : la mort les aura-t-elle épargnés ? Ces réflexions auxquelles nous revenions ſans ceſſe, déchiroient ſon ame & la mienne. Ah ! combien il m'intéreſſoit dans le moment d'après ! Nous arrivâmes à Thebes, & les premiers éclairciſſemens plongerent le poignard dans le ſein de mon ami. Les regrets de ſon abſence avoient précipité dans le tombeau les auteurs de ſes jours. Son frere avoit péri dans un combat ; ſa ſœur avoit été mariée à Athenes elle n'étoit plus, & n'avoit laiſſé qu'un fils & une fille. Sa douleur fut amere ; mais les marques d'attention & de tendreſſe qu'il reçut des citoyens de tous les états, de quelques pareus plus éloignés, & ſur-tous d'Epaminondas, adoucirent ſes peines, & le dédommagerent, en quelque façon, de ſes pertes.

FIN DU CHAPITRE QUATRIEME.

CHAPITRE V.

Séjour à Thebes. Epaminondas. Philippe de Macédoine.

DANS la rélation d'un ſecond voyage que je fis en Béotie, je parlerai de la ville de Thebes, & des mœurs des Thébains. Dans mon premier voyage, je ne m'occupai que d'Epaminondas.

Je lui fus préſenté par Timagene. Il connoiſſoit trop le ſage Anacharſis pour ne pas être frappé de mon nom. Il fut touché du motif qui m'attiroit dans la Grece. Il me fit quelques queſtions ſur les Scythes. J'étois ſi ſaiſi de reſpect & d'admiration, que j'héſitois à répondre. Il s'en apperçut, & détourna la converſation ſur l'expédition du jeune Cyrus, & ſur la retraite des Dix Mille. Il nous pria de le voir ſouvent. Nous le vîmes tous les jours. Nous aſſiſtions aux entretiens qu'il avoit avec les Thébains les plus éclairés, avec les officiers les plus habiles. Quoiqu'il eût enrichi ſon eſprit de toutes les connoiſſances, il aimoit mieux écouter que de parler. Ses réflexions étoient toujours juſtes & profondes. Dans les occu-

ſions d'éclat, lorſqu'il s'agiſſoit de ſe défendre ; ſes réponſes étoient promptes, vigoureuſes & préciſes. La converſation l'intéreſſoit infiniment, lorſqu'elle rouloit ſur des matieres de philoſophie & de politique (1).

Je me rappelle avec un plaiſir mêlé d'orgueil, d'avoir vécu familiérement avec le plus grand homme peut-être que la Grece ait produit (2). Et pourquoi ne pas accorder ce titre au général qui perfectionna l'art de la guerre, qui effaça la gloire des généraux les plus célebres (3), & ne fut jamais vaincu que par la fortune (4) ; à l'homme d'état qui donna aux Thébains une ſupériorité qu'ils n'avoient jamais eue, & qu'ils perdirent à ſa mort (5) ; au négociateur qui prit toujours dans les dietes l'aſcendant ſur les autres députés de la Grece (6), & qui ſut retenir dans l'alliance de Thebes, ſa patrie, les nations jalouſes de l'accroiſſement de cette nouvelle puiſ-

(1) Nep. in Epam. cap. 3.

(2) Cicer. de orat. lib. 3, c. 34, tome 1, p. 313. Id. tuſcul. lib. 1, cap. 2, t. 2, p. 234.

(3) Diod. Sic. lib. 15, p. 356 & 396. Ælian. lib. 7, cap. 14.

(4) Polyb. lib. 9, p. 548.

(5) Id. lib. 6, page 488. Diod. ibid page 388 & 397. Pauſan. lib. 8, cap. 11, page 622. Nep. in Epam. cap. 10.

(6) Nep. in Epam. cap. 6.

ſance

ſance ; à celui qui fut auſſi éloquent que la plupart des orateurs d'Athenes (1), auſſi dévouée à ſa patrie que Léonidas (2), & plus juſte peut-être qu'Ariſtide lui-même ?

Le portrait fidelle de ſon eſprit & de ſon cœur ſeroit le ſeul éloge digne de lui ; mais qui pourroit développer cette philoſophie ſublime qui éclairoit & dirigeoit ſes actions ; ce génie ſi étincelant de lumieres, ſi fécond en reſſources, ces plans concertés avec tant de prudence, exécutés avec tant de promptitude ? Comment repréſenter encore cette égalité d'ame, cette intégrité de mœurs *, cette dignité dans le maintien & dans les manieres, ſon attention à reſpecter la vérité juſques dans les moindres choſes, ſa douceur, ſa bonté, la patience avec laquelle il ſupportoit les injuſtices du peuple, & celles de quelques-uns de ſes amis (3) ?

Dans une vie où l'homme privé n'eſt pas moins admirable que l'homme public, il ſuffira de choiſir au haſard quelques traits qui ſerviront à caractériſer l'un & l'autre. J'ai déjà rapporté ſes principaux exploits dans le premier chapitre de cet ouvrage.

Sa maiſon étoit moins l'aſyle que le ſanc-

(1) Cicer. in Brut. cap. 13, tome 1, page 346.
(2) Id. de fin. lib. 2, cap. 19, t. 2, p. 123.
* Voyez la note à la fin du volume.
(3) Nep. in Epam. cap. 3. Plut. in Pelop. page 290. Pauſan. lib. 8, cap. 49, p. 699.

tuaire de la pauvreté. Elle y régnoit avec la joie pure de l'innocence, avec la paix inaltérable du bonheur, au milieu des autres vertus auxquelles elle prêtoit de nouvelles forces, & qui la paroient de leur éclat. Elle y régnoit dans un dénuement si absolu, qu'on auroit de la peine à le croire (1). Prêt à faire une irruption dans le Péloponese, Epaminondas fut obligé de travailler à son équipage. Il emprunta 50 drachmes *, & c'étoit à-peu-près dans le temps qu'il rejettoit avec indignation 50 pieces d'or qu'un prince de Thessalie avoit osé lui offrir (2). Ses amis tentèrent vainement de partager leur fortune avec lui; mais il leur faisoit partager l'honneur de soulager les malheureux.

Nous le trouvâmes un jour avec plusieurs d'entr'eux qu'il avoit rassemblés. Il leur disoit : Sphodrias a une fille en âge d'être mariée. Il est trop pauvre pour lui constituer une dot. Je vous ai taxés chacun en particulier suivant vos facultés. Je suis obligé de rester quelques jours chez moi; mais à ma premiere sortie je vous présenterai cet honnête citoyen. Il est juste qu'il reçoive de vous ce bienfait, & qu'il en connoisse les

(1) Front. strat. lib. 4, cap. 3.

* Environ 45 liv.

(2) Ælian. lib. 11, cap. 9. Plut. in apoph tome 2, page 193.

auteurs (1). Tous ſouſcrivirent à cet arrangement, & le quitterent en le remerciant de ſa confiance. Timagene, inquiet de ce projet de retraite, lui en demanda le motif. Il répondit ſimplement : Je ſuis obligé de faire blanchir mon manteau (2). En effet, il n'en avoit qu'un.

Un moment après entra Mycithus. C'étoit un jeune homme qu'il aimoit beaucoup. Diomédon de Cyzique eſt arrivé, lui dit-il ; il s'eſt adreſſé à moi pour l'introduire auprès de vous. Il a des propoſitions à vous faire de la part du roi de Perſe, qui l'a chargé de vous remettre une ſomme conſidérable. Il m'a même forcé d'accepter cinq talens. Faites-le venir, répondit Epaminondas. » Ecoutez, Diomédon, lui dit-il ; ſi les » vues d'Artaxerxès ſont conformes aux » intérêts de ma patrie, je n'ai pas beſoin » de ſes préſens. Si elles ne le ſont pas, » tout l'or de ſon empire ne me feroit pas » trahir mon devoir. Vous avez jugé de » mon cœur par le vôtre, je vous le par- » donne ; mais ſortez au plutôt de cette » ville, de peur que vous n'en corrompiez » les habitans (3). Et vous Mycithus, ſi

(1) Nep. in Epam. cap. 3.
(2) Ælian. lib. 5, cap. 5.
(3) Nep. in Epam. cap. 4. Ælian. var. hiſt. lib. 5. cap. 5.

» vous me rendez à l'inſtant même l'argent » que vous avez reçu, je vais vous livrer » au magiſtrat «. Nous nous étions écartés pendant cette converſation, & Mycithus nous en fit le récit le moment d'après.

La leçon qu'il venoit de recevoir, Epaminondas l'avoit donnée plus d'une fois à ceux qui l'entouroient. Pendant qu'il commandoit l'armée, il apprit que ſon écuyer avoit vendu la liberté d'un captif. Rendez-moi mon bouclier, lui dit-il. Depuis que l'argent a ſouillé vos mains, vous n'êtes plus fait pour me ſuivre dans les dangers (1).

Zélé diſciple de Pythagore, il en imitoit la frugalité. Il s'étoit interdit l'uſage du vin, & prenoit ſouvent un peu de miel pour toute nourriture (2). La muſique qu'il avoit appriſe ſous les plus habiles maîtres, charmoit quelquefois ſes loiſirs. Il excelloit dans le jeu de la flûte; & dans les repas où il étoit prié, il chantoit à ſon tour en s'accompagnant de la lyre (3).

Plus il étoit facile dans la ſociété, plus il étoit ſévere lorſqu'il falloit maintenir la décence de chaque état. Un homme de la lie du peuple, & perdu de débauche, étoit détenu en priſon. Pourquoi, dit Pélopidas

(1) Id. lib. 11, cap. 9. Plut. in apopht t. 2, p. 194.
(2) Athen. lib. 10, page 419.
(3) Cicer. tuſcul. lib. 1, cap. 2, t. 2, p. 234. Athen. 4, page 184. Nep. in Epam. cap. 2.

à ſon ami, m'aviez-vous refuſé ſa grace pour l'accorder à une courtiſane ? » C'eſt, » répondit Epaminondas, qu'il ne convenoit pas à un homme tel que vous, » de vous intéreſſer à un homme tel que » lui (1) ».

Jamais il ne brigua ni ne refuſa les charges publiques. Plus d'une fois il ſervit comme ſimple ſoldat, ſous des généraux ſans expérience, que l'intrigue avoit fait préférer à lui. Plus d'une fois les troupes aſſiégées dans leur camp, & réduites aux plus fâcheuſes extrêmités, implorerent ſon ſecours. Alors il dirigeoit les opérations, repouſſoit l'ennemi, & ramenoit tranquillement l'armée, ſans ſe ſouvenir de l'injuſtice de ſa patrie, ni du ſervice qu'il venoit de lui rendre (2).

Il ne négligeoit aucune circonſtance pour relever le courage de ſa nation, & la rendre redoutable aux autres peuples. Avant ſa premiere campagne du Péloponeſe, il engagea quelques Thébains à lutter contre des Lacédémoniens qui ſe trouvoient à Thebes. Les premiers eurent l'avantage; & dès ce moment ſes ſoldats commencerent à ne plus craindre les Lacédémoniens (3). Il

(1) Plut. de rei. ger. præc. t. 2, p. 808.
(2) Nep. in Epam. cap. 7.
(3) Polyæn. ſtratag. lib. 2, cap. 3, §. 6.

campoit en Arcadie ; c'étoit en hiver. Les députés d'une ville voiſine vinrent lui propoſer d'y entrer & d'y prendre des logemens. » Non , dit Epaminondas à ſes » officiers ; s'ils nous voyoient aſſis auprès » du feu , ils nous prendroient pour des » hommes ordinaires. Nous reſterons ici » malgré la rigueur de la ſaiſon. Témoins » de nos luttes & de nos exercices , ils » ſeront frappés d'étonnement (1) ».

Daïphantus & Jollidas , deux officiers généraux qui avoient mérité ſon eſtime , diſoient un jour à Timagene : Vous l'admireriez bien plus , ſi vous l'aviez ſuivi dans ſes expéditions ; ſi vous aviez étudié ſes marches , ſes campemens , ſes diſpoſitions avant la bataille , ſa valeur brillante & ſa préſence d'eſprit dans la mêlée ; ſi vous l'aviez vu toujours actif , toujours tranquille , pénétrer d'un coup-d'œil les projets de l'ennemi , lui inſpirer une ſécurité funeſte , multiplier autour de lui des piéges preſque inévitables (2) , maintenir en même-temps la plus exacte diſcipline dans ſon armée , réveiller par des moyens imprévus l'ardeur de ſes ſoldats (3) , s'occuper ſans ceſſe de leur conſervation , & ſur-tout de leur honneur.

(1) Plut. an ſeni , &c. page 788.
(2) Polyæn ſtratag. lib. 2 , cap. 3.
(3) Id. ibid.

C'eſt par des attentions ſi touchantes, qui s'eſt attiré leur amour. Excédés de fatigue, tourmentés de la faim, ils ſont toujours prêts à exécuter ſes ordres, à ſe précipiter dans le danger (1). Ces terreurs paniques, ſi fréquentes dans les autres armées, ſont inconnues dans la ſienne. Quand elles ſont près de s'y gliſſer, il ſait d'un mot les diſſiper ou les tourner à ſon avantage (2). Nous étions ſur le point d'entrer dans le Péloponeſe : l'armée ennemie vint ſe camper devant nous (3). Pendant qu'Epaminondas en examine la poſition, un coup de tonnerre répand l'alarme parmi ſes ſoldats. Le devin ordonne de ſuſpendre la marche. On demande avec effroi au général ce qu'annonce un pareil préſage : Que l'ennemi a choiſi un mauvais camp, s'écrie-t-il avec aſſurance. Le courage des troupes ſe ranima; & le lendemain elles forcerent le paſſage (4).

Les deux officiers Thébains rapporterent d'autres faits que je ſupprime. J'en omets pluſieurs qui ſe ſont paſſés ſous mes yeux; & je n'ajoute qu'une réflexion. Epaminondas, ſans ambition, ſans vanité, ſans intérêt,

---

(1) Xenoph. hiſt. lib. 7, page 645.
(2) Diod. Sic. lib. 15, page 367 & 368. Polyæn. ibid. §. 3 & 8.
(3) Diod. ibid. page 380.
(4) Polyæn. ſtratag. lib. 2, cap. 3. §. 3.

éleva en peu d'années ſa nation, au point de grandeur où nous avons vu les Thébains. Il opéra ce prodige, d'abord par l'influence de ſes vertus & de ſes talens. En même-temps qu'il dominoit ſur les eſprits par la ſupériorité de ſon génie & de ſes lumieres, il diſpoſoit à ſon gré des paſſions des autres, parce qu'il étoit maître des ſiennes. Mais ce qui accéléra ſes ſuccès, ce fut la force de ſon caractere. Son ame indépendante & altiere fut indignée de bonne heure de la domination que les Lacédémoniens & les Athéniens avoient exercée ſur les Grecs en général, & ſur les Thébains en particulier. Il leur voua une haine qu'il auroit renfermée en lui-même : mais dès que ſa patrie lui eut confié le ſoin de ſa vengeance, il briſa les fers des nations, & devint conquérant par devoir ; il forma le projet auſſi hardi que nouveau d'attaquer les Lacédémoniens juſques dans le centre de leur empire, & de les dépouiller de cette prééminence dont ils jouiſſent depuis tant de ſiecles ; il le ſuivit avec obſtination, au mépris de leur puiſſance, de leur gloire, de leurs alliés, de leurs ennemis qui voyoient d'un œil inquiet ces progrès rapides des Thébains, il ne fut point arrêté non plus par l'oppoſition d'un parti qui s'étoit formé à Thebes, & qui vouloit la paix, parce qu'Epaminondas vouloit la guerre

guerre (1). Ménéclidès étoit à la tête de cette faction. Son éloquence, ſes dignités, & l'attrait que la plupart des hommes ont pour le repos, lui donnoient un grand crédit ſur le peuple. Mais la fermeté d'Epaminondas détruiſit à la fin ces obſtacles; & tout étoit diſpoſé pour la campagne, quand nous le quittâmes. Si la mort n'avoit terminé ſes jours au milieu d'un triomphe qui ne laiſſoit plus de reſſource aux Lacédémoniens, il auroit demandé raiſon aux Athéniens des victoires qu'ils avoient remportées ſur les Grecs, & enrichi, comme il le diſoit lui-même, la citadelle de Thebes, des monumens qui décorent celle d'Athenes (2).

Nous avions ſouvent occaſion de voir Polymnis, pere d'Epaminondas. Ce reſpectable vieillard étoit moins touché des hommages que l'on rendoit à ſes vertus, que des honneurs que l'on décernoit à ſon fils. Il nous rappella plus d'une fois ce ſentiment ſi tendre qu'au milieu des applaudiſſemens de l'armée, Epaminondas laiſſa éclater après la bataille de Leuctres: « Ce » qui me flatte le plus, c'eſt que les auteurs » de mes jours vivent encore, & qu'ils » jouiront de ma gloire (3) ».

(1) Nep. in Epam. cap. 5.
(2) Æſchin. de falſ. leg. page 411.
(3) Plut. in Coriol. tome 1, page 215.

Les Thébains avoient chargé Polymnis de veiller ſur le jeune Philippe, frere de Perdicas, roi de Macédoine (1). Pélopidas ayant pacifié les troubles de ce royaume, avoit reçu pour ôtages ce prince & 30 jeunes ſeigneurs Macédoniens (2). Philippe, âgé d'environ 18 ans, réuniſſoit déjà le talent au déſir de plaire. En le voyant, on étoit frappé de ſa beauté (3), en l'écoutant, de ſon eſprit, de ſa mémoire, de ſon éloquence & des graces qui donnoient tant de charmes à ſes paroles (4). Sa gaieté laiſſoit quelquefois échapper des ſaillies qui n'avoient jamais rien d'offenſant. Doux, affable, généreux, prompt à diſcerner le mérite, perſonne ne connut mieux que lui l'art & la néceſſité de s'inſinuer dans les cœurs (5). Le Pythagoricien Nauſithoüs, ſon inſtituteur, lui avoit inſpiré le goût des lettres qu'il conſerva toute ſa vie, & donné des leçons de ſobriété qu'il oublia dans la ſuite (6). L'amour du plaiſir perçoit au milieu de tant d'excellentes qualités, mais il n'en troubloit pas l'exer-

(1) Diod. Sic. lib. 16, page 407.

(2) Plut. in Pelop. t. 1, p. 291. Diod. l. 15, p. 379. Juſtin. l. 7, cap. 5. Oroſ. lib. 3, cap. 12, page 167.

(3) Æſchin. de falſ. leg. p. 402 & 412.

(4) Id. ibid. page 401.

(5) Diod. lib. 16, page 482. Plut. an Seni, &c. t. 2, p. 806.

(6) Clem. Alex. pædagog. lib. 1, p. 130. Diod. ibid. p. 407. Athen. lib. 4, p. 167; lib. 6, p. 260.

cice ; & l'on préſumoit d'avance que ſi ce jeune prince montoit un jour ſur le trône, il ne ſeroit gouverné ni par les affaires, ni par les plaiſirs.

Philippe étoit aſſidu auprès d'Epaminondas : il étudioit dans le génie d'un grand homme le ſecret de le devenir un jour (1), il recueilloit avec empreſſement ſes diſcours, ainſi que ſes exemples ; & ce fut dans cette excellente école, qu'il apprit à ſe modérer (2), à entendre la vérité, à revenir de ſes erreurs, à connoître les Grecs, & à les aſſervir.

(1 Plut. in Pelop. t. 1, p. 292.
(2) Plut. conjug. præc. t. 2, p. 143 ; in apopht. p. 177.

FIN DU CHAPITRE CINQUIEME.

CHAPITRE VI.

Départ de Thebes. Arrivée à Athenes. Habitans de l'Attique.

J'Ai dit plus haut qu'il ne reſtoit à Timagene qu'un neveu & une niece, établis à Athenes. Le neveu s'appelloit Philotas, & la niece Epicharis. Elle avoit épouſé un riche Athénien nommé Apollodore. Ils vinrent à Thebes dès les premiers jours de notre arrivée. Timagene goûta dans leur ſociété une douceur & une paix que ſon cœur ne connoiſſoit plus depuis long temps. Philotas étoit du même âge que moi. Je commençai à me lier avec lui ; & bientôt il devint mon guide, mon compagnon, mon ami, le plus tendre & le plus fidelle des amis.

Ils nous avoient fait promettre avant leur départ, que nous irions bientôt les rejoindre. Nous prîmes congé d'Epaminondas avec une douleur qu'il daigna partager, & nous nous rendîmes à Athenes le 16 du mois antheſtérion, dans la 2e. année de la 104e. olympiade *. Nous trouvâmes dans la mai-

* Le 13 mars de l'an 362 avant J. C.

ſon d'Apollodore les agrémens & les ſecours que nous devions attendre de ſes richeſſes & de ſon crédit.

Le lendemain de mon arrivée, je courus à l'Académie. J'apperçus Platon; j'allai à l'atelier du peintre Euphranor. J'étois dans cette eſpece d'ivreſſe que cauſent au premier moment la préſence des hommes célebres, & le plaiſir de les approcher. Je fixai enſuite mes regards ſur la ville; & pendant quelques jours j'en admirai les monumens, & j'en parcourus les dehors.

Athenes eſt comme diviſée en trois parties, ſavoir, la citadelle conſtruite ſur un rocher; la ville ſituée autour de ce rocher(1); les ports de Phalere, de Munychie & du Pirée.

C'eſt ſur le rocher de la citadelle (2) que s'établirent les premiers habitans d'Athenes. C'eſt là que ſe trouvoit l'ancienne ville; quoiqu'elle ne fut naturellement acceſſible que du côté du ſud-oueſt (3), elle étoit par-tout environnée de murs qui ſubſiſtent encore (4).

Le circuit de la nouvelle ville eſt de 60

(1) Ariſtid. panathen. tome 1, page 99.
(2) Thucyd. lib. 2, cap. 15.
(3) Pauſan. lib. 1, cap. 22, p. 51, Whel. voyage du Lev. tome 2, page 415.
(4) Herodot. lib. 6, cap. 137. Pauſan. lib. 1, cap. 28, page 67.

ſtades * (1). Les murs flanqués de tours (2) & élevés à la hâte du temps de Thémiſtocle, offrent de toutes parts des fragmens de colonnes & des débris d'architecture, mêlés confuſément avec les matériaux informes qu'on avoit employés à leur conſtruction (3).

De la ville partent deux longues murailles, dont l'une qui eſt de 35 ſtades **, aboutit au port de Phalere ; & l'autre, qui eſt de 40 ſtades ***, à celui du Pirée. Elles ſont preſque entiérement fermées à leur extrêmité par une troiſieme, qui a 60 ſtades (4) : & comme elles embraſſent non-ſeulement ces deux ports, & celui de Munychie qui eſt au milieu, mais encore une foule de maiſons, de temples & de monumens de toute eſpece (5), on peut dire que l'enceinte totale de la ville eſt de près de 200 ſtades **** (6).

Au ſud-oueſt, & tout près de la citadelle, eſt le rocher de Muſeum, ſéparé par une

---

* 2 lieues 670 toiſes.
(1) Thucyd. lib 2, cap. 13. Schol. ibid.
(2) Id. ibid. cap. 17.
(3) Id. lib. 1, cap. 93.
** 1 lieue 807 toiſes & demie.
*** 1 lieue 1280 toiſes.
(4) Id. lib. 2, cap. 13.
(5) Id. lib. 2, cap. 17. Pauſan. lib. 1, cap. 1 & 2.
**** 7 lieues 1400 toiſes.
(6) Dion. Chryſoſt. orat. 6, p. 87.

petite vallée, d'une colline où l'aréopage tient ſes ſéances. D'autres éminences concourent à rendre le ſol de la ville extrêmement inégal. Elles donnent naiſſance à quelques foibles ſources qui ne ſuffiſent pas aux habitans (1). Ils ſuppléent à cette diſette par des puits & des citernes, où l'eau acquiert une fraîcheur qu'ils recherchent avec ſoin (2).

Les rues en général n'ont point d'alignement. La plupart des maiſons ſont petites & peu commodes (3). Quelques-unes plus magnifiques, laiſſent à peine entrevoir leurs ornements à travers une cour, ou plutôt une avenue longue & étroite (4). Au dehors, tout reſpire la ſimplicité ; & les étrangers, au premier aſpect, cherchent dans Athenes, cette ville ſi célebre dans l'univers (5) ; mais leur admiration s'accroît inſenſiblement, lorſqu'ils examinent à loiſir ces temples, ces portiques, ces édifices publics que tous les arts ſe ſont diſputé la gloire d'embellir.

L'Iliſſus & le Céphiſe ſerpentent autour de la ville, & non loin de leurs bords on a

(1) Plat. in Lyſ. t. 2, p. 203. Strab. lib. 9, p. 397.
(2) Theoph. char. cap. 20.
(3) Dicæarch. page 8.
(4) Euſtath in iliad. l. 8, v. 435. Didym. ib Heſych. in *Enop.* Vitruv. Lib. 6, cap. 10.
(5) Dicæarch. page 8.

ménagé plusieurs promenades publiques. Plus loin, des collines couvertes d'oliviers, de lauriers ou de vignes, & appuyées sur de hautes montagnes, forment comme une enceinte autour de la plaine qui s'étend vers le midi jusqu'à la mer.

L'Attique est une espece de presqu'île de forme triangulaire. Le côté qui regarde l'Argolide peut avoir en droite ligne 357 stades *; celui qui borne la Béotie, 235 **; celui qui est à l'opposite de l'Eubée, 406***; sa surface est de 53200 stades quarrés ****; je n'y comprends pas celle de l'île de Salamine, qui n'est que de 2925 stades quarrés †.

Ce petit pays, par-tout entrecoupé de montagnes & de rochers, est très-stérile de lui-même, & ce n'est qu'à force de culture qu'il rend au laboureur le fruit de ses peines; mais les loix, l'industrie, le commerce & l'extrême pureté de l'air y ont tellement favorisé la population, que l'Attique est aujourd'hui couverte de hameaux & de bourgs dont Athenes est la capitale.

---

* Environ 13 lieues & demie.
** Près de 9 lieues.
*** 15 lieues 767 toises.
**** 76 lieues quarrées.
† Environ 4 lieues quarrées.

On diviſe les habitans de l'Attique en trois claſſes. Dans la premiere ſont les citoyens; dans la ſeconde, les étrangers domiciliés, dans la troiſieme, les eſclaves.

On diſtingue deux ſortes d'eſclaves, les uns grecs d'origine, les autres étrangers. Les premiers en général ſont ceux que le ſort des armes à fait tomber entre les mains d'un vainqueur irrité d'une trop longue réſiſtance (1). Les ſeconds viennent de Thrace, de Phrygie, de Carie * & des pays habités par les barbares (2).

Les eſclaves de tout âge, de tout ſexe & de toute nation, ſont un objet conſidérable de commerce dans toute la Grece. Des négocians avides en tranſportent ſans ceſſe d'un lieu dans un autre, les entaſſent comme de viles marchandiſes dans les places publiques; & lorſqu'il ſe préſente un acquéreur, ils les obligent de danſer en rond; afin qu'on puiſſe juger de leurs forces & de leur agilité (3). Le prix qu'on en donne, varie ſuivant leurs talens. Les uns ſont eſtimés 300 drachmes **, les autres 600 *** (4). Mais il

(1) Thucyd. lib. 3, cap. 68.

* Les eſclaves étrangers portoient parmi les Grecs le nom de leur nation. L'un s'appelloit Carien, l'autre Thrace, &c.

(2) Euripid in Alceſt v. 675.

(3) Menand. ap. Harpocrat in Κυκλικ.

** 270 liv.

*** 540 liv.

(4) Demoſth. in aphob. 1, p. 896.

en eſt qui coûtent bien davantage. Les Grecs qui tombent entre les mains des pirates, ſont mis en vente dans des villes grecques, & perdent leur liberté, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de payer une forte rançon (1). Platon & Diogene éprouverent ce malheur. Les amis du premier donnerent 3000 drachmes pour le racheter * (2). Le ſecond reſta dans les fers, & apprit aux fils de ſon maître à être vertueux & libres (3).

Dans preſque toute la Grece le nombre des eſclaves ſurpaſſe infiniment celui des citoyens (4). Preſque par-tout on s'épuiſe en efforts pour les tenir dans la dépendance (5). Lacédémone qui croyoit par la rigueur les forcer à l'obéiſſance, les a ſouvent pouſſés à la révolte. Athenes, qui vouloit par des voies plus douces les rendre fidelles, les a rendus inſolens (6).

On en compte environ quatre cents mille dans l'Attique (7). Ce ſont eux qui cultivent les terres, font valoir les manufac-

(1) Andoc. de myſter. page 18. Terent. eunuch. act. 1, ſcen. 2.

* 2700 liv.

(2) Laert. in Plat. lib. 3, §. 20.

(3) Id. lib. 6. §. 29.

(4) Athen. lib. 6, p. 272.

(5) Plat. de leg. lib. 6, t. 2, p. 776.

(6) Xenoph. de rep. Athen. p. 693.

(7) Athen. lib. 6, p. 272.

tures ; exploitent les mines, travaillent aux carrieres, & ſont chargés dans les maiſons de tous les détails du ſervice : car la loi défend de nourrir des eſclaves oiſifs ; & ceux qui nés dans une condition ſervile, ne peuvent ſe livrer à des travaux pénibles, tâchent de ſe rendre utiles par l'adreſſe, les talens & la culture des arts (1). On voit des fabricans en employer plus de 50 (2) dont ils tirent un profit conſidérable. Dans telle manufacture, un eſclave rend de produit net 100 drachmes par an * (3) ; dans telle autre, 120 drachmes ** (4).

Il s'en eſt trouvé qui ont mérité leur liberté, en combattant pour la république (5), & d'autrefois en donnant à leurs maîtres des preuves d'un zele & d'un attachement qu'on cite encore pour exemples (6). Lorſqu'ils ne peuvent l'obtenir par leurs ſervices, ils l'achetent par un pécule qu'il leur eſt permis d'acquérir (7), & dont ils ſe ſervent pour faire des préſens

(1) Ulpiam. in Mid. p. 683.
(2) Plat. de rep. lib. 9, t. 2, page 578. Demoſth. in aphob. 1, p. 896.
* 90 liv.
(3) Demoſth. ibid.
** 108 liv.
(4) Æſchin. in Tim. p. 275.
(5) Ariſtoph. in ran. v. 705.
(6) Plat. de leg. lib. 6, tome 2, page 776.
(7) Dion. Chryſoſt. orat. 15, page 241.

à leurs maîtres dans des occaſions d'éclat ; par exemple, lorſqu'il naît un enfant dans la maiſon, ou lorſqu'il s'y fait un mariage (1).

Quand ils manquent eſſentiellement à leurs devoirs, leurs maîtres peuvent les charger de fers (2), les condamner à tourner la meule du moulin (3), leur interdire le mariage, ou les ſéparer de leurs femmes (4) ; mais on ne doit jamais attenter à leur vie : quand on les traite avec cruauté, on les force à déſerter, ou du moins à chercher un aſyle dans le temple de Théſée (5). Dans ce dernier cas, ils demandent à paſſer au ſervice d'un maître moins rigoureux (6), & parviennent quelquefois à ſe ſouſtraire au joug du tyran qui abuſoit de leur foibleſſe (7).

C'eſt ainſi que les loix ont pourvu à leur ſûreté ; mais quand ils ſont intelligens, ou qu'ils ont des talens agréables, l'intérêt les ſert mieux que les loix. Ils enrichiſſent leurs maîtres ; ils s'enrichiſſent eux-mêmes en retenant une partie du ſalaire qu'ils reçoi-

(1) Terent. Phorm. act. 1, ſcen. 1.
(2) Athen. lib. 6, p. 272.
(3) Terent. And. acte 1, ſcene 3.
(4) Xenoph. œcon. p. 844.
(5) Poll lib. 7, cap. 12, p. 694.
(6) Plut. de ſuperſt. tome 2, page 166.
(7) Demoſth. in Mid. page 611. Pet. leg. Attic. p. 178. Athen. lib. 6, p. 266 & 267.

vent des uns & des autres. Ces profits multipliés les mettent en état de ſe procurer des protections, de vivre dans un luxe révoltant, & de joindre l'inſolence des prétentions à la baſſeſſe des ſentimens (1).

Il eſt défendu ſous de très-grandes peines, d'infliger des coups à l'eſclave d'un autre, parce que toute violence eſt un crime contre l'état (2), parce que les eſclaves n'ayant preſque rien qui les caractériſe à l'extérieur *, l'outrage, ſans cette loi, pourroit tomber ſur le citoyen, dont la perſonne doit être ſacrée (3).

Quand un eſclave eſt affranchi, il ne paſſe pas dans la claſſe des citoyens, mais dans celle des domiciliés, qui tient à cette derniere par la liberté, & à celle des eſclaves par le peu de conſidération dont elle jouit.

Les domiciliés, au nombre d'environ dix mille (4), ſont des étrangers établis avec

(1) Xenoph. de rep. Athen. p. 693.

(2) Demoſth. in Mid p. 610.

* Les eſclaves étoient obligés de raſer leur tête (Ariſtoph. in av. 912. Schol. ibid.), mais ils la couvroient d'un bonnet (Id. in veſp. 443.) Leurs habillemens devoient n'aller que juſqu'aux genoux. (Id. in Lyſiſ. 1153. Schol. ibid.); mais bien des citoyens en portoient de ſemblables.

(3) Xenoph. ibid.

(4) Athen. lib. 6, p. 272.

fonctions particulieres les diſtinguent des citoyens. Les hommes doivent porter une partie des offrandes, & leurs femmes étendre des paraſols ſur les femmes libres (1) ; ils ſont enfin expoſés aux inſultes du peuple & aux traits ignominieux qu'on lance contre eux ſur la ſcene (2).

On a vu quelquefois la république en faire paſſer un très-grand nombre dans la claſſe des citoyens, épuiſée par de longues guerres (3). Mais ſi par des manœuvres ſourdes, ils ſe gliſſent dans cet ordre reſpectable, il eſt permis de les pourſuivre en juſtice, & quelquefois même de les vendre comme eſclaves (4).

Les affranchis, inſcrits dans la même claſſe, ſont ſujets au même tribut, à la même dépendance, au même aviliſſement. Ceux qui ſont nés dans la ſervitude, ne ſauroient devenir citoyens (5) ; & tout patron qui peut, en juſtice réglée, convaincre d'ingratitude à ſon égard l'eſclave qu'il avoit affranchi, eſt autoriſé à le remettre ſur le champ dans les fers, en lui

(1) Ælian. var. hiſt. lib. 6, c. 1. Periz. ibid. Harpocr. in *Met*, & in *Scaph*. Suid. & Heſych. in *Scaph*.
(2) Ariſtoph Acharn. v. 507.
(3) Diod. Sic. lib 13, p. 216.
(4) Sam. Pet. leg. Att p. 134.
(5) Dio. Chryſoſt. orat. 15, p. 239.

diſant; Sois eſclave, puiſque tu ne ſais pas être libre (1).

La condition des domiciliés commence à s'adoucir (2). Ils ſont depuis quelque temps moins vexés; ſans être plus ſatisfaits de leur ſort, parce qu'après avoir obtenu des égards, ils voudroient avoir des diſtinctions, & qu'il eſt difficile de n'être rien dans une ville où tant de gens ſont quelque choſe.

On eſt citoyen de naiſſance, lorſqu'on eſt iſſu d'un pere & d'une mere qui le ſont eux-mêmes (3); & l'enfant d'un Athénien qui épouſe une étrangere, ne doit avoir d'autre état que celui de ſa mere. Périclès fit cette loi dans un temps où il voyoit au-tour de lui des enfans propres à perpétuer ſa maiſon. Il la fit exécuter avec tant de rigueur, que près de 5000 hommes, exclus du rang de citoyens, furent vendus à l'encan. Il la viola, quand il ne lui reſta plus qu'un fils, dont il avoit déclaré la naiſſance illégitime (4).

Les Athéniens par adoption, jouiſſent preſque des mêmes droits que les Athéniens d'origine. Lorſque dans les commencemens

(1) Val. Max. lib. 2, cap. 6.
(2) Xenoph de rep. Athen. p. 693.
(3) Sam. Pet. leg. Att. page 128.
(4) Plut. in Pericl. p. 172. Ælian. lib. 6, c. 10, lib. 13, c. 24. Suid. in *Deemop.* Schol. Ariſtoph. in veſp. v. 716,

il

il fallut peupler l'Attique, on donna le titre de citoyens à tous ceux qui venoient s'y établir (1). Lorſqu'elle fut ſuffiſamment peuplée, Solon ne l'accorda qu'à ceux qui s'y tranſportoient avec leur famille, ou qui pour toujours exilé de leur pays, cherchoient ici un aſyle aſſuré (2). Dans la ſuite on le promit à ceux qui rendroient des ſervices à l'état (3), & comme rien n'eſt ſi honorable que d'exciter la reconnoiſſance d'une nation éclairée, dès que ce titre fut devenu le prix du bienfait, il devint l'objet de l'ambition des ſouverains qui lui donnerent un nouveau luſtre en l'obtenant, & un plus grand encore lorſqu'ils ne l'obtenoient pas. Refuſé autrefois à Perdicas, roi de Macédoine, qui en étoit digne (4); accordé depuis avec plus de facilité (5) à Evagoras roi de Chypre, à Denis roi de Syracuſe, & à d'autres princes, il fut extrêmement recherché, tant que les Athéniens ſuivirent à la rigueur les loix faites pour empêcher qu'on ne la prodiguât: car il ne ſuffit pas qu'on ſoit adopté par un

(1) Thucyd. lib. 1, cap. 2. Schol. ibid.
(2) Plut. in Solon. tome 1, page 91.
(3) Demoſth. in Neær. page 861.
(4) Id. de ord. rep. p. 126. Meurſ. de fort. Athen. page 1702.
(5) Epiſt. Phil. ad Athen. in oper. Demoſth. p. 115. Iſocr. in Evag tome 2, page 97.

décret du peuple, il faut que ce décret ſoit confirmé par une aſſemblée où ſix mille citoyens donnent ſecrétement leurs ſuffrages ; & cette double élection peut-être attaquée par le moindre des Athéniens, devant un tribunal qui a le droit de réformer le jugement du peuple même (1).

Ces précautions trop négligées dans ces derniers temps, ont placé dans le rang des citoyens, des hommes qui en ont dégradé le titre (2), & dont l'exemple autoriſera dans la ſuite des choix encore plus déshonorans.

On compte parmi les citoyens de l'Attique 20000 hommes en état de porter les armes (3).

Tous ceux qui ſe diſtinguent par leurs richeſſes, par leur naiſſance, par leurs vertus & par leur ſavoir (4), forment ici comme preſque par-tout ailleurs, la principale claſſe des citoyens, qu'on peut appeller la claſſe des notables.

On y comprend les gens riches, parce

(1) Demoſth. in Neær. p 875.

(2) Id. de rep. ordin. p. 126.

(3) Plat. in Crit. tome 3, p. 112. Demoſth. in Ariſtog. p. 836. Plut. in Pericl. tome 1, page 172. Philochor. ap. ſchol. Pind olymp. 9, v. 67. Id. ap. ſchol. Ariſtoph. in veſp. v. 716. Cteſicl. ap. Athen. lib. 6, cap. 20, page 272.

(4) Ariſt. de rep. lib. 4, cap. 4, t. 2, p. 368. Herald. animadv. in Salm. obſerv. lib. 3, p. 252.

qu'ils ſupportent les charges de l'état ; les hommes vertueux & éclairés, parce qu'ils contribuent le plus à ſon maintien & à ſa gloire. A l'égard de la naiſſance, on la reſpecte, parce qu'il eſt à préſumer qu'elle tranſmet de pere en fils des ſentimens plus nobles & un plus grand amour pour la patrie (1).

On conſidere donc les familles qui prétendent deſcendre ou des dieux, ou des rois d'Athenes, ou des premiers héros de la Grece, & encore plus celles dont les auteurs ont donné de grands exemples de vertus, rempli les premieres places de la magiſtrature, gagné des batailles, & remporté des couronnes aux jeux publics (2).

Quelques-unes font remonter leur origine juſqu'aux ſiecles les plus reculés. Depuis plus de mille ans la maiſon des Eumolpides conſerve le ſacerdoce de Cérès Eleuſine (2), & celle des Etéobutades le ſacerdoce de Minerve (4). D'autres n'ont pas de moindres prétentions ; & pour les faire valoir, ils fabriquent des

(1) Ariſt. de rep. lib. 3, c. 13, t. 2, pag. 353. Id. rhetor. lib. 1, cap. 9, t. 2, p. 532.

(2) Plat. ap. Diog. Laert lib 3. §. 88. Ariſt. rhetor. lib. 1, cap. 5, t. 2, p. 522.

(3) Heſych. in *Eumolp.*

(4) Id. Harpocr. & Suid. in *Eteob.*

généalogies (1) qu'on n'a pas grand intérêt à détruire : car les nobles ne font point un corps particulier, ils ne jouissent d'aucun privilége, d'aucune préséance. Mais leur éducation leur donne des droits aux premières places, & l'opinion publique des facilités pour y parvenir.

La ville d'Athenes contient, outre les esclaves, plus de 30,000 habitans (2).

(1) Schol. Aristoph. in av. v. 284.
(2) Aristoph. in Eccles. v. 1124.

FIN DU CHAPITRE SIXIEME.

CHAPITRE VII.

Séance à l'Académie.

J'ÉTOIS depuis quelques jours à Athenes ; j'avois déjà parcouru rapidement les ſingularités qu'elle renferme. Quand je fus plus tranquille, Apollodore mon hôte me propoſa de retourner à l'Académie.

Nous traverſâmes un quartier de la ville qu'on appelle le Céramique ou les Tuileries ; & de là ſortant par la porte Dipyle, nous nous trouvâmes dans des champs qu'on appelle auſſi Céramiques (1), & nous vîmes le long du chemin quantité de tombeaux (2) ; car il n'eſt permis d'enterrer perſonne dans la ville (3). La plupart des citoyens ont leur ſépulture dans leurs maiſons de campagne (4), ou dans des quartiers qui leur ſont aſſignés hors des

(1) Meurſ. Ceram. gen. cap. 19.
(2) Pauſan. lib. 1, cap. 29, p. 70.
(3) Cicer. epiſt. ad fam. lib. 4 ; epiſt. 12, tome 7 ; page 139.
(4) Demoſth. in Macart. page 1040, & in Callicl. page 1117.

murs. Le Céramique eſt réſervé pour ceux qui ont péri dans les combats (1). Parmi ces tombeaux, on remarque ceux de Périclès & de quelques autres Athéniens qui ne ſont pas morts les armes à la main, & à qui on a voulu décerner après leur trépas, les honneurs les plus diſtingués (2).

L'Académie n'eſt éloignée de la ville que de ſix ſtades * (3). C'eſt un grand emplacement qu'un citoyen d'Athenes, nommé Académus, avoit autrefois poſſedé (4). On y voit maintenant un gymnaſe, & un jardin entouré de murs (5), orné de promenades couvertes & charmantes (6), embelli par des eaux qui coulent à l'ombre des platanes & de pluſieurs autres eſpeces d'arbres (7). A l'entrée eſt l'autel de l'Amour, & la ſtatue de ce dieu (8); dans l'intérieur, ſont les autels de pluſieurs autres divinités : non loin de là Platon a fixé ſa réſidence auprès d'un petit temple qu'il a conſacré aux muſes, & dans une por-

(1) Thucyd. lib. 2, cap. 34.
(2) Pauſan. lib. 1, cap. 29, p. 71.
* Un quart de lieue.
(3) Cicer. de finib. lib. 5, cap. 1, t. 2, p. 196.
(4) Heſych. & Suid. in *Acad.*
(5) Suid. in *Iph.*
(6) Plut. in Cim. tome 1, p. 487.
(7) Schol. Ariſtoph. in nub. v. 1001.
(8) Pauſan. lib. 1, cap. 30.

tion de terrein qui lui appartient (1). Il vient tous les jours à l'Académie. Nous l'y trouvâmes au milieu de ſes diſciples ; & je me ſentis pénétré du reſpect qu'inſpire ſa préſence (2).

Quoique âgé d'environ ſoixante-huit ans, il conſervoit encore de la fraîcheur : il avoit reçu de la nature un corps robuſte. Ses longs voyages altérerent ſa ſanté ; mais il l'avoit retablie par un régime auſtere (3) ; & il ne lui reſtoit d'autre incommodité qu'une habitude de mélancolie ; habitude qui lui fut commune avec Socrate, Empédocle & d'autres hommes illuſtres (4).

Il avoit les traits réguliers. L'air ſérieux (5), les yeux pleins de douceur (6), le front ouvert & dépouillé de cheveux (7), la poitrine large, les épaules hautes (8), beaucoup de dignité dans le maintien, de gravité dans la démarche, & de modeſtie dans l'extérieur (9).

---

(1) Plut. de exil. t. 2, p. 603. Laert in Plat. lib. 3 §. 5 & 20. Id. in Speus. lib. 4, cap. 8, §. 1.
(2) Ælian var. hiſt. lib. 2, cap. 19.
(3) Senec. epiſt. 58.
(4) Ariſt. probl ſect. 30, t. 2, p. 815. Plut. in Lyſand. t. 2, p. 434
(5) Laert lib. 3, § 28.
(6) Ælian. ibid.
(7) Neant. ap Laert. lib. 3, § 4.
(8) Suid. in *Plat.* Senec epiſt. 58.
(9) Ælian. lib. 3, cap. 19. Schol. Ariſtoph. in nub. v. 361.

Il me reçut avec autant de politeſſe que de ſimplicité, & me fit un ſi bel éloge du philoſophe Anacharſis dont je deſcends, que je rougiſſois de porter le même nom. Il s'exprimoit avec lenteur (1) ; mais les graces & la perſuaſion ſembloient couler de ſes levres. Comme je le connus plus particuliérement dans la ſuite, ſon nom paroîtra ſouvent dans ma rélatiou. Je vais ſeulement ajouter ici quelques détails que m'apprit alors Apollodore.

La mere de Platon, me dit-il, étoit de la même famille que Solon, notre légiſlateur ; & ſon pere rapportoit ſon origine à Codrus le dernier de nos rois (2), mort il y a environ 700 ans. Dans ſa jeuneſſe, la peinture, la muſique, les différens exercice du gymnaſe remplirent tous ſes momens (3). Comme il étoit né avec une imagination forte & brillante, il fit des dithyrambes, s'exerça dans le genre épique, compara ſes vers à ceux d'Homere, & les brûla * (4). Il crut que le théâtre

(1) Laert. lib. 3, §. 5.
(2) Id. ibid. §. 1. Suid. in *Plat.*
(3) Laert. ibid. §. 4 & 5.
* En les jettant au feu, il parodia ces vers d'Homere :
A moi, Vulcain ! Thétis a beſoin de ton aide.
Platon dit à ſon tour :
A moi, Vulcain ! Platon a beſoin de ton aide.
Hom. iliad. 18, v. 392. Euſtath. tome 2, p. 1149. Laert. lib. 3, §. 4 & 5.
(4) Ælian. var. hiſt. lib. 2, cap. 30.

pourroit

pourroit le dédommager de ce ſacrifice: il compoſa quelques tragédies, & pendant que les auteurs ſe préparoient à les repréſenter, il connut Socrate, ſupprima ſes pieces, & ſe dévoua tout entier à la philoſophie (1).

Il ſentit alors un violent beſoin d'être utile aux hommes (2). La guerre du Péloponeſe avoit détruit les bons principes, & corrompu les mœurs. La gloire de les rétablir excita ſon ambition. Tourmenté jour & nuit de cette grande idée, il attendoit avec impatience le moment où, revêtu des magiſtratures, il ſeroit en état de déployer ſon zele & ſes talens; mais les ſecouſſes qu'eſſuya la république dans les dernieres années de la guerre, ces fréquentes révolutions qui en peu de temps préſenterent la tyrannie ſous des formes toujours plus effrayantes, la mort de Socrate ſon maître & ſon ami, les réflexions que tant d'événemens produiſirent dans ſon eſprit, le convainquirent bientôt que tous les gouvernemens ſont attaqués de maladies incurables, que les affaires des mortels ſont, pour ainſi dire, déſeſpérées, & qu'ils ne ſeront heureux que lorſque la philoſo-

(1) Laert. lib. 3, §. 5.
(2) Plat. epiſt. 7, tome 3, page 324.

phie ſe chargera du ſoin de les conduire (1). Ainſi, renonçant à ſon projet, il réſolut d'augmenter ſes connoiſſances, & de les conſacrer à notre inſtruction. Dans cette vue il ſe rendit à Mégare, en Italie, à Cyrene, en Egypte, par-tout où l'eſprit humain avoit fait des progrès (2).

Il avoit environ 40 ans (3) quand il fit le voyage de Sicile pour voir l'Etna (4). Denys, tyran de Syracuſe, déſira de l'entretenir. La converſation roula ſur le bonheur, ſur la juſtice, ſur la véritable grandeur. Platon ayant ſoutenu que rien n'eſt ſi lâche & ſi malheureux qu'un prince injuſte, Denys en colere lui dit : « Vous » parlez comme un radoteur. Et vous » comme un tyran », répondit Platon. Cette réponſe penſa lui coûter la vie. Denys ne lui permit de s'embarquer ſur une galere qui retournoit en Grece, qu'après avoir exigé du commandant qu'il le jetteroit à la mer, ou qu'il s'en défairoit comme d'un vil eſclave. Il fut vendu, racheté & ramené dans ſa patrie. Quelque temps après, le roi de Syracuſe, inca-

(1) Plat. epiſt. 7, tome 3, page 326.

(2) Id. ibid. Cicer. de finib. lib. 5, cap. 29, tome 2, page 228. Laert. lib. 3, §. 6. Quintil. lib. 1, cap. 12, page 81.

(3) Plat. ibid. page 324.

(4) Plut. in Dion. t. 1, p. 959. Laert. lib. 3, §. 18.

pable de remords, mais jaloux de l'eſtime des Grecs, lui écrivit; & l'ayant prié de l'épargner dans ſes diſcours, il n'en reçut que cette réponſe mépriſante : « Je » n'ai pas aſſez de loiſir pour me ſou» venir de Denys (1).

A ſon retour Platon ſe fit un genre de vie dont il ne s'eſt plus écarté. Il a continué de s'abſtenir des affaires publiques, parce que, ſuivant lui, nous ne pouvons plus être conduits au bien, ni par la perſuaſion, ni par la force (2); mais il a recueilli les lumieres éparſes dans les contrées qu'il avoit parcourues : & conciliant, autant qu'il eſt poſſible, les opinions des philoſophes qui l'avoient précédé, il en compoſa un ſyſtême qu'il développa dans ſes écrits & dans ſes conférences. Ses ouvrages ſont en forme de dialogue. Socrate en eſt le principal interlocuteur ; & l'on prétend qu'à la faveur de ce nom, il accrédite les idées qu'il a conçues ou adoptées (3).

Son mérite lui a fait des ennemis ; il s'en eſt attiré lui-même en verſant dans ſes écrits une ironie piquante contre pluſieurs auteurs célebres (4). Il eſt vrai qu'il

(1) Laert. lib. 3. §. 19 & 21.
(2) Cicer. epiſt. ad famil lib 1, epiſt. 9, t 7.
(3) Senec. epiſt. 6. Laert. lib. 3, cap. 35.
(4) Athen. lib. 11, page 505.

la met ſur le compte de Socrate ; mais l'adreſſe avec laquelle il la manie, & différens traits qu'on pourroit citer de lui, prouvent qu'il avoit, du moins dans ſa jeuneſſe, aſſez de penchant pour la ſatyre (1). Cependant ſes ennemis ne troublent point le repos qu'entretiennent dans ſon cœur ſes ſuccès où ſes vertus. Il a des vertus en effet, les unes qu'il a reçues de la nature, d'autres qu'il a eu la force d'acquérir. Il étoit né violent ; il eſt à préſent le plus doux & le plus patient des hommes (2). L'amour de la gloire ou de la célébrité me paroît être ſa premiere, ou plutôt ſon unique paſſion ; je penſe qu'il éprouve cette jalouſie dont il eſt ſi ſouvent l'objet (3). Difficile & réſervé pour ceux qui courent la même carriere que lui, ouvert & facile pour ceux qu'il y conduit lui-même, il a toujours vécu avec les autres diſciples de Socrate, dans la contrainte ou l'inimitié (4) ; avec ſes propres diſciples, dans la confiance & la familiarité, ſans ceſſe attentif à leurs progrès ainſi qu'à leurs beſoins, dirigeant ſans foibleſſe & ſans rigidité leurs penchans

(1) Id. ibid.
(2) Senec. de irâ, lib. 3, p. 114. Plut. t. 2, p. 10 & 551. Athen. lib. 2, page 59.
(3) Athen. lib. 11, page 506.
(4) Laert. lib. 5, cap. 34, &c.

vers des objets honnêtes (1), & les corrigeant par ſes exemples plutôt que par ſes leçons (2). De leur côté ſes diſciples pouſſent le reſpect juſqu'à l'hommage, & l'admiration juſqu'au fanatiſme. Vous en verrez même qui affectent de tenir les épaules hautes & arrondies pour avoir quelque reſſemblance avec lui (3). C'eſt ainſi qu'en Ethiopie, lorſque le ſouverain a quelque défaut de conformation, les courtiſans prennent le parti de s'eſtropier pour lui reſſembler (4). Voilà les principaux traits de ſa vie & de ſon caractere. Vous ſerez dans la ſuite en état de juger de ſa doctrine, de ſon éloquence & de ſes écarts.

Apollodore en finiſſant, s'apperçut que je regardois avec ſurpriſe une aſſez jolie femme qui s'étoit gliſſée parmi les diſciples de Platon. Il me dit: elle s'appelle Laſténie; c'eſt une courtiſane de Mantinée, en Arcadie (5): l'amour de la philoſophie la conduite en ces lieux; & l'on ſoupçonne qu'elle y eſt retenue par l'amour de Speuſippe, neveu de Platon, qui eſt

(1) Plut. de Sanit. tuend. tome 2, page 135.
(2) Plut. de adul. tome 2, page 71.
(3) Id. de aud. poet. t. 2, p. 26, & de adulat. p. 53.
(4) Diod. Sic. lib. 3, page 146.
(5) Laert. in Plat. lib. 3, § 46; in Speuſip. lib. 4 §. 2.

assis auprès d'elle (1). Il me fit remarquer en même temps une jeune fille d'Arcadie, qui s'appelloit Axiothée, & qui, après avoir lu un dialogue de Platon, avoit tout quitté, jusqu'aux habillemens de son sexe, pour venir entendre les leçons de ce philosophe (2). Il me cita d'autres femmes qui, à la faveur d'un pareil déguisement, avoient donné le même exemple (3).

Je lui demandai ensuite : Quel est ce jeune homme maigre & sec que je vois auprès de Platon ; qui grasseye, & qui a les yeux petits & pleins de feu (4)? C'est, me dit-il, Aristote de Stagire, fils de Nicomaque, le médecin & l'ami d'Amyntas, roi de Macédoine (5). Nicomaque laissa une fortune assez considérable à son fils (6), qui vint, il y a environ cinq ans, s'établir parmi nous. Il pouvoit avoir alors 17 à 18 ans (7) Je ne connois personne qui ait autant d'esprit & plus d'application. Platon le distingue de ses autres disciples, & ne lui

(1) Athen. lib. 7, page 279; lib. 12, page 546.
(2) Laert. in Plat. lib. 3, cap. 46. Themist. orat. 23, page 295.
(3) Menag. in Laert. page 155.
(4) Laert. in Arist. lib. 5, §. 1. Plut. de aud. poet. tome 2, page 26.
(5) Suid. in *Nicom.*
(6) Ælian. var. hist. lib. 5, cap. 9.
(7) Apoll. ap. Laert. lib. 5, cap. 9. Dionys. Halic. epist. ad Amm. tome 6, page 728.

reproche que d'être trop recherché dans ſes habits (1).

Celui que vous voyez auprès d'Ariſtote, continua Apollodore, eſt Xénocrate de Chalcédoine. C'eſt un eſprit lent & ſans aménité. Platon l'exhorte ſouvent à ſacrifier aux Graces. Il dit de lui & d'Ariſtote, que l'un a beſoin de frein, & l'autre d'éperon (2). Un jour on vint dire à Platon que Xénocrate avoit mal parlé de lui. Je ne le crois pas, répondit-il. On inſiſta; il ne céda point: on offrit des preuves. « Non, repli-» qua-t-il; il eſt impoſſible que je ne ſois » pas aimé de quelqu'un que j'aime ſi ten-» drement (3) ».

Comment nommez-vous, dis-je alors, cet autre jeune homme qui paroît être d'une ſanté ſi délicate, & qui remue les épaules par intervalles (4)? C'eſt Démoſthene, me dit Apollodore. Il eſt né dans une condition honnête. Son pere qu'il perdit à l'âge de 7 ans, occupoit une aſſez grande quantité d'eſclaves à forger des épées, & à faire des meubles de différentes ſortes (5). Il vient de gagner un procès contre ſes tuteurs qui vouloient le fruſtrer d'une partie

(1) Laert. lib. 5, cap. 1. Ælian. lib. 3, cap. 19.
(2) Laert in Xenocr. lib. 4, §. 6.
(3) Val. Max. lib. 4, in extern. cap. 1.
(4) Plut. X orat. vit tome 2, page 844.
(5) Demonſt in Aphob. 1, page 896.

de ſon bien : il a plaidé lui-même ſa cauſe, qu iqu'il ait à peine 17 ans (1). Ses camarades, ſans doute, jaloux du ſuccès, lui donnent aujourd'hui le nom de ſerpent (2), & lui prodiguent d'autres épithetes déshonorantes, qu'il paroît s'attirer par la dureté qui perce dans ſon caractere (3). Il veut ſe conſacrer au barreau ; & dans ce deſſein, il fréquente l'école d'Iſée, plutôt que celle d'Iſocrate, parce que l'éloquence du premier lui paroît plus nerveuſe que celle du ſecond. La nature lui a donné une voix foible, une reſpiration embarraſſée, une prononciation déſagréable (4) ; mais elle l'a doué d'un de ces caracteres fermes qui s'irritent par les obſtacles. S'il vient dans ce lieu, c'eſt pour y puiſer à la fois des principes de philoſophie, & des leçons d'éloquence (5).

Le même motif attire les trois éleves que vous voyez auprès de Démoſthene. L'un s'appelle Eſchine ; c'eſt ce jeune homme ſi brillant de ſanté (6) : né dans une condition obſcure, il exerça dans ſon enfance

(1) Id. ibid. page 895, & in Onetor. p. 921.

(2) Suid. in *Dem.* Æſchin. in Tim. p. 280, & de falſ. leg. page 410.

(3) Plut. X orat. vit. tome 2, page 847.

(4) Id. ibid. page 844.

(5) Cicer. de orat. lib. 1, cap. 20, tome 1, page 149. Id. in Brut. cap. 31, tome 1, page 363. Id orat. cap. 4, page 423.

(6) Plut. X orat. vit. tome 2, page 840.

des fonctions assez viles (1); & comme sa voix est belle & sonore, on le fit ensuite monter sur le théatre, où cependant il ne joua que des rôles subalternes (2). Il a des graces dans l'esprit, & cultive la poésie avec quelque succès (3). Le second s'appelle Hypéride (4), & le troisieme Lycurgue. Ce dernier appartient à l'une des plus anciennes familles de la république (5).

Tous ceux qu'Apollodore venoit de nommer, se sont distingués dans la suite, les uns par leur éloquence, les autres par leur conduite, presque tous par une haine constante pour la servitude. J'y vis aussi plusieurs étrangers qui s'empressoient d'écouter les maximes de Platon sur la justice & sur la liberté; mais qui, de retour chez eux, après avoir montré des vertus, voulurent asservir leur patrie, ou l'asservirent en effet (6): tyrans d'autant plus dangereux, qu'on les avoit élevés dans la haine de la tyrannie.

Quelquefois Platon lisoit ses ouvrages à ses disciples (7); d'autres fois il leur pro-

(1) Demosth. de falf. legat. page 323, &c. Id. de coronâ, page 515 & 516.
(2) Vit. Æschin. page 41. Plut. ibid.
(3) Æschin. in Timarch. p. 281.
(4) Plut. ibid. page 848.
(5) Id. ibid. page 841.
(6) Athen. lib. 11, cap. 15, page 508.
(7) Laert. lib. 3, §. 37.

poſoit une queſtion, leur donnoit le temps de la méditer, & les accoutumoit à définir avec exactitude les idées qu'ils attachoient aux mots (1). C'étoit communément dans les allées de l'Académie qu'il donnoit ſes leçons (2); car il regardoit la promenade comme plus utile à la ſanté, que les exercices violens du gymnaſe (3). Ses anciens diſciples, ſes amis, ſes ennemis même venoient ſouvent l'entendre, & d'autres y venoient attirés par la beauté du lieu.

J'y vis arriver un homme âgé d'environ 45 ans (4). Il étoit ſans ſouliers (5), ſans tunique, avec une longue barbe, un bâton à la main, une béface ſur l'épaule, & un manteau (6), ſous lequel il tenoit un coq en vie & ſans plumes. Il le jetta au milieu de l'aſſemblée, en diſant: « Voilà l'homme » de Platon (7).» Il diſparut auſſitôt. Platon ſourit (8). Ses diſciples murmurerent. Apollodore me dit: Platon avoit défini l'homme, un animal à deux pieds ſans plumes; Diogene a voulu montrer que ſa définition

(1) Epicr. ap. Athen. lib. 2, cap. 18, page 59.
(2) Laert. in Plat. lib. 3, §. 27. Ælian. lib. 3, cap. 19.
(3) Plat. in Phæd. tome 3, page 227.
(4) Laert. lib. 6, §. 76 & 79.
(5) Dion. Chryſoſt. orat 6, page 89.
(6) Laert ibid. §. 22 & 23.
(7) Id. ibid. §. 40.
(8) Epicr. ap. Athen. lib. 2, page 59.

n'eſt pas exacte. J'avois pris cet inconnu, lui dis-je, pour un de ces mandians importuns qu'on ne trouve que parmi les nations riches & policées. Il mendie en effet quelquefois, me répondit-il ; mais ce n'eſt pas toujours par beſoin. Comme ma ſurpriſe augmentoit, il me dit : Allons nous aſſeoir ſous ce platane ; je vous raconterai ſon hiſtoire en peu de mots, & je vous ferai connoître quelques Athéniens célebres que je vois dans les allées voiſines. Nous nous aſsîmes en face d'une tour qui porte le nom de Timon, le miſanthrope (1), & d'une colline couverte de verdure & de maiſons, qui s'appelle Colone (2).

Vers le temps où Platon ouvroit ſon école à l'Académie, reprit Apollodore, Antiſthene, autre diſciple de Socrate, établiſſoit la ſienne ſur une colline placée de l'autre côté de la ville (3). Ce philoſophe cherchoit dans ſa jeuneſſe, à ſe parer des dehors d'une vertu ſévere ; & ſes intentions n'échapperent point à Socrate, qui lui dit un jour : Antiſthene, j'apperçois votre vanité à travers les trous de votre manteau (4). Inſtruit par ſon maître que le bonheur conſiſte dans la vertu, il fit con-

(1) Pauſan. lib 1, cap. 30.
(2) Cicer. de fin. lib. 5, cap. 1, tome 2, page 197.
(3) Laert. in Antiſt. lib. 6, §. 13.
(4) Id. ibid. §. 8.

ſiſter la vertu dans le mépris des richeſſes & de la volupté (1) ; & pour accréditer ſes maximes, il parut en public, un bâton à la main, une beſace ſur les épaules, comme un de ces infortunés qui expoſent leur miſere aux paſſans (2). La ſingularité de ce ſpectacle lui attira des diſciples, que ſon éloquence fixa pendant quelque temps auprès de lui (3). Mais les auſtérités qu'il leur preſcrivoit, les éloignerent inſenſiblement ; & cette déſertion lui donna tant de dégoût, qu'il ferma ſon école (4).

Diogene parut alors dans cette ville. Il avoit été banni de Sinope ſa patrie, avec ſon pere accuſé d'avoir altéré la monnoie (5). Après beaucoup de réſiſtance (6), Antiſthene lui communiqua ſes principes, & Diogene ne tarda pas à les étendre. Antiſthene cherchoit à corriger les paſſions, Diogene voulut les détruire. Le ſage, pour être heureux, devoit, ſelon lui, ſe rendre indépendant de la fortune, des hommes, & de lui-même : de la fortune, en bravant ſes faveurs & ſes caprices ; des hommes, en ſecouant les préjugés, les uſages, &

(1) Id. ibid. §. 3.
(2) Id. ibid. §. 13.
(3) Id. ibid. §. 14.
(4) Ælian. var. hiſt. lib. 10, cap. 16.
(5) Laert. in Diog. lib. 6, §. 20.
(6) Id. ibid. §. 21. Ælian. ibid.

juſqu'aux loix, quand elles n'étoient pas conformes à ſes lumieres ; de lui-même, en travaillant à endurcir ſon corps contre les rigueurs des ſaiſons, & ſon ame contre l'attrait des plaiſirs. Il dit quelquefois : « Je » ſuis pauvre, errant, ſans patrie, ſans » aſyle, obligé de vivre au jour la journée ; » mais j'oppoſe le courage à la fortune, la » nature aux loix, la raiſon aux paſſions (1) ». De ces principes dont les différentes conſéquences peuvent conduire à la plus haute perfection, ou aux plus grands déſordres *, réſulte le mépris des richeſſes, des honneurs, de la gloire, de la diſtinction des états, des bienſéances de la ſociété, des arts, des ſciences, & de tous les agrémens de la vie (2). L'homme dont Diogene s'eſt formé le modele, & qu'il cherche quelquefois la lenterne à la main (3), cet homme étranger à tout ce qu'il l'environne, inacceſſible à tout ce qui flatte les ſens, qui ſe dit citoyen de l'univers, & qui ne le ſauroit être de ſa patrie ; cet homme ſeroit auſſi malheureux qu'inutile

(1) Laert. lib. 6, cap. 38. Ælian. lib. 3, cap. 29.

* Antiſthene & Diogene ont été les chefs de l'école des Cyniques, & de cette école eſt ſortie celle des Stoïciens. Cicer. de orat. lib. 3, cap. 17, tome 1, page 295.

(2) Laert. lib. 6, §. 28, 71, 72 & 73.

(3) Id. ibid. §. 41.

dans les ſociétés policées, n'a pas même exiſté avant leur naiſſance. Diogene a cru en appercevoir une foible exquiſſe parmi les Spartiates. « Je n'ai vu, diſoit-il, des » hommes nulle part, mais j'ai vu des enfans » à Lacédémone (1) ».

Pour retracer en lui-même l'homme dont il a conçu l'idée, il s'eſt ſoumis au plus rudes épreuves, & s'eſt affranchi des plus légeres contraintes. Vous le verrez lutter contre la faim, l'appaiſer avec les alimens les plus groſſiers, la contrarier dans les repas où regne l'abondance, tendre quelquefois la main aux paſſans (2); pendant la nuit s'enfermer dans un tonneau, s'expoſer aux injures de l'air ſous le portique d'un temple (3), ſe rouler en été ſur le ſable brûlant, marcher en hiver pieds nus dans la neige (4), ſatisfaire à tous ſes beſoins en public & dans les lieux fréquentés par la lie du peuple (5), affronter & ſupporter avec courage le ridicule, l'inſulte & l'injuſtice, choquer les uſages établis juſques dans les choſes les plus indifférentes, & donner tous les jours des ſcenes, qui, en excitant

(1) Id. ibid. §. 27.
(2) Laert. lib. 6, §. 67.
(3) Id. ibid. §. 22 & 23.
(4) Id. ibid. §. 23 & 34.
(5) Id. ibid. §. 22. & 66. Ælian. var. hiſt. lib. 9, cap. 19.

le mépris des gens ſenſés, ne dévoilent que trop à leurs yeux le ſecret motifs qui l'animent. Je le vis un jour pendant une forte gelée, embraſſer à demi-nu une ſtatue de bronze. Un Lacédémonien lui demanda s'il ſouffroit. Non, dit le philoſophe. Quel mérite avez-vous donc? répliqua le Lacédémonien (1)

Diogene a de la profondeur dans l'eſprit, de la fermeté dans l'ame, de la gaiété dans le caractere. Il expoſe ſes principes avec tant de clarté, & les développe avec tant de force, qu'on a vu des étrangers l'écouter, & ſur le champ abandonner tout pour le ſuivre (2). Comme il ſe croit appellé à réformer les hommes, il n'a pour eux aucune eſpece de ménagement. Son ſyſtême le porte à déclamer contre les vices & les abus; ſon caractere, à pourſuivre ſans pitié ceux qui les perpétuent. Il lance à tous momens ſur eux les traits de la ſatyre, & ceux de l'ironie mille fois plus redoutables. La liberté qui regne dans ſes diſcours, le rend agréable au peuple (3). On l'admet dans la bonne compagnie dont il modere l'ennui par des reparties promptes (4), quelquefois heureuſes, & toujours fré-

(1) Plut. in apopht. tome 2, page 233.
(2) Laert. lib. 6, §. 75.
(3) Id. ibid. §. 43.
(4) Id. ibid. §. 74.

quentes, parce qu'il ne ſe refuſe rien. Les jeunes gens le recherchent pour faire aſſaut de plaiſanteries avec lui, & ſe vengent de ſa ſupériorité par des outrages (1), qu'il ſupporte avec une tranquillité qui les humilie. Je l'ai vu ſouvent leur reprocher des expreſſions & des actions qui faiſoient rougir la pudeur (2); & je ne crois pas que lui-même ſe ſoit livré aux excès dont ſes ennemis l'accuſent (3). Son indécence eſt dans les manieres plutôt que dans les mœurs (4). De grands talens, de grandes vertus, de grands efforts n'en feront qu'un homme ſingulier; & je ſouſcrirai toujours au jugement de Platon, qui a dit de lui : « C'eſt Socrate en délire (5). »

Dans ce moment nous vîmes paſſer un homme qui ſe promenoit lentement auprès de nous. Il paroiſſoit âgé d'environ 40 ans. Il avoit l'air triſte & ſoucieux, la main dans ſon manteau (6). Quoique ſon extérieur fût très-ſimple, Apollodore s'empreſſa de l'aborder avec un reſpect mêlé d'admiration & de ſentiment; & revenant s'aſſeoir auprès de moi : C'eſt Phocion,

(1) Id. ibid. §. 33 & 41.
(2) Laert. lib. 6, §. 46, 47, 65, 66, &c.
(3) Plut. de Stoic. p. 1044. Laert. ibid. §. 46 & 69.
(4) Bruck. hiſt. philoſ tome 1, page 881.
(5) Ælian. lib. 14, cap. 33.
(6) Plut. in Phoc. tome 1, page 743.

me

me dit-il ; & ce nom doit à jamais réveiller dans votre eſprit l'idée de la probité même (1). Sa naiſſance eſt obſcure (2) ; mais ſon ame eſt infiniment élevée. Il fréquenta de bonne heure l'Académie (3) ; il y puiſa les principes ſublimes qui depuis ont dirigé ſa conduite, principes gravés dans ſon cœur, & auſſi invariables que la juſtice & la vérité dont ils émanent.

Au ſortir de l'Académie, il ſervit ſous Chabrias dont il modéroit l'impétuoſité, & qui lui dut en grande partie la victoire de Naxos (4). D'autres occaſions ont manifeſté ſes talens pour la guerre. Pendant la paix il cultive un petit champ (5), qui ſuffiroit à peine aux beſoins de l'homme le plus modéré dans ſes deſirs, & qui procure à Phocion un ſuperflu dont il ſoulage les beſoins des autres (6). Il y vit avec une épouſe digne de ſon amour, parce qu'elle l'eſt de ſon eſtime ; il y vit content de ſon ſort, n'attachant à ſa pauvreté ni honte, ni vanité, ne briguant point

(1) Nep. in Phoc. cap. 1. Ælian. lib. 3, cap. 47, lib. 4, cap. 16. Plut. de muſ. tome 2, page 1131.
(2) Ælian. lib. 12, cap. 43.
(3) Plut. in Phoc. tome 1, page 743.
(4) Id. ibid. page 744.
(5) Nep. in Phoc. cap. 1.
(6) Suid. in *Phoc.*

les emplois (1), les acceptant pour en remplir les devoirs.

Vous ne le verrez jamais ni rire ni pleurer (2), quoiqu'il ſoit heureux & ſenſible ; c'eſt que ſon ame eſt plus forte que la joie & la douleur. Ne ſoyez point effrayé du nuage ſombre dont ſes yeux paroiſſent obſcurcis. Phocion eſt facile, humain, indulgent pour nos foibleſſes. Il n'eſt amer & ſévere que pour ceux qui corrompent les mœurs par leurs exemples, ou qui perdent l'état par leurs conſeils (3).

Je ſuis bien aiſe que le haſard ait rapproché de vos yeux Diogene & Phocion. En les comparant, vous trouverez que le premier ne fait pas un ſacrifice à la philoſophie, ſans le pouſſer trop loin & ſans en avertir le public, tandis que le ſecond ne montre ni ne cache ſes vertus. J'irai plus loin, & je dirai qu'on peut juger, au premier coup-d'œil, lequel de ces deux hommes eſt le vrai philoſophe. Le manteau de Phocion eſt auſſi groſſier que celui de Diogene ; mais le manteau de Diogene eſt déchiré, & celui de Phocion ne l'eſt pas.

---

(1) Plut. ibid. page 745.
(2) Id. ibid. page 743. Id. apopht. tome 2, page 187.
(3) Plut. in Phoc. page 743 & 746.

Après Phocion venoient deux Athéniens, dont l'un ſe faiſoit remarquer par une taille majeſtueuſe & une figure impoſante (1). Apollodore me dit : Il eſt fils d'un cordonnier (2), & gendre de Cotys, roi de Thrace, (3). Il s'appelle Iphicrate. L'autre eſt fils de Conon, qui fut un des plus grands hommes de ce ſiecle, & s'appelle Timothée.

Tous deux placés à la tête de nos armées ont maintenu pendant une longue ſuite d'années la gloire de la république (4); tous deux ont ſu joindre les lumieres aux talens, les réflexions à l'expérience, la ruſe au courage (5). Iphicrate ſe diſtingua ſur-tout par l'exacte diſcipline qu'il introduiſit parmi nos troupes, par la prudence qui dirigeoit ſes entrepriſes, par une défiance ſcrupuleuſe qui le tenoit toujours en garde contre l'ennemi (6). Il dut beaucoup à ſa réputation ; auſſi diſoit-il en marchant contre les barbares : « Je n'ai qu'une » crainte, c'eſt qu'ils n'aient pas entendu » parler d'Iphicrate (7).

---

(1) Nep. in Iphicr. cap. 3.
(2) Plut. apopht. tome 2, page 186.
(3) Nep. in Iphicr. cap. 3.
(4) Id. in Timoth. cap. 4.
(5) Polyæn. ſtratag. l. 3, c. 9 & 10. Xenoph. hiſt. Græc. page 589.
(6) Nep. in Iphic. cap. 1. Plut. apopht. ſt. 2, p. 187.
(7) Plut. ibid.

Timothée eſt plus actif (1), plus patient, moins habile peut-être à former des projets, mais plus conſtant & plus ferme quand il s'agit de l'exécution. Ses ennemis, pour ne pas reconnoître ſon mérite, l'accuſerent d'être heureux. Ils le firent repréſenter endormi ſous une tente, la fortune planant au-deſſus de ſa tête, & raſſemblant auprès de lui des villes priſes dans un filet. Timothée vit le tableau, & dit plaiſamment: « Que ne ferois-je donc » pas ſi j'étois éveillé (2) »?

Iphicrate a fait des changemens utiles dans les armes de l'infanterie (3); Timothée a ſouvent enrichi le tréſor épuiſé, des dépouilles enlevées à l'ennemi. Il eſt vrai qu'en même temps il s'eſt enrichi lui-même (4). Le premier a rétabli des ſouverains ſur leurs trônes (5); le ſecond a forcé les Lacédémoniens à nous céder l'empire de la mer (6). Ils ont tous deux le talent de la parole. L'éloquence d'Iphicrate eſt pompeuſe & vaine (7); celle

(1) Nep. in Timoth. cap. 1.
(2) Plut. in Syll. t. 1, p. 454. Id. apopht. t. 2, p. 187. Ælian. lib. 13, cap. 43.
(3) Nep. in Iphicr. cap. 1. Diod. Sic. lib. 15 p. 360.
(4) Nep. in Timoth. cap. 1.
(5) Id in Iph. cap. 3.
(6) Id. in Timoth. cap. 2.
(7) Plut. de rep. ger. tome 2, page 813.

de Timothée plus ſimple & plus perſuaſive (1). Nous leur avons élevé des ſtatues (2), & nous les bannirons peut-être un jour.

(1) Ælian. lib. 3, cap. 16.
(2) Nep. in Timoth. cap. 2. Pauſan. lib. 1, cap. 24.

FIN DU CHAPITRE SEPTIEME.

CHAPITRE VIII.

Lycée. Gymnaſes. Iſocrate. Paleſtres. Funérailles des Athéniens.

UN autre jour, au moment qu'Apollodore entroit chez moi pour me propoſer une promenade au Lycée, je courus à lui, en m'écriant; Le connoiſſez-vous? — Qui? — Iſocrate. Je viens de lire un de ſes diſcours; j'en ſuis tranſporté. Vit-il encore? où eſt-il? que fait-il? Il eſt ici, répondit Apollodore. Il profeſſe l'éloquence. C'eſt un homme célebre; je le connois. — Je veux le voir aujourd'hui, ce matin, dans l'inſtant même. — Nous irons chez lui en revenant du Lycée.

Nous paſſâmes par le quartier des marais; & ſortant par la porte d'Egée, nous ſuivîmes un ſentier le long de l'Iliſſus, torrent impétueux, ou ruiſſeau paiſible, qui, ſuivant la différence des ſaiſons, ſe précipite ou ſe traîne au pied d'une colline par où finit le mont Hymette. Ses bords ſont agréables, ſes eaux communément pures & limpides (1). Nous vîmes

(1) Plat. in Phædr. t. 3, p. 229. Spon, voyag. t. 2, page 121.

aux environs un autel dédié aux muſes (1); l'endroit où l'on prétend que Borée enleva la belle Orithye, fille du roi Erechthée (2); le temple de Cérès, où l'on célebre les petits myſteres (3), & celui de Diane, où l'on ſacrifie tous les ans une grande quantité de chevres en l'honneur de la déeſſe. Avant le combat de Marathon, les Athéniens lui en promirent autant qu'ils trouveroient de Perſes étendus ſur le champ de bataille. Ils s'apperçurent, après la victoire, que l'exécution d'un vœu ſi indiſcret épuiſeroit bientôt les troupeaux de l'Attique. On borna le nombre des victimes à cinq cents (4), & la déeſſe voulut bien s'en contenter.

Pendant qu'on me faiſoit ces récits, nous vîmes ſur la colline des payſans qui couroient en frappant ſur des vaſes d'airain, pour attirer un eſſaim d'abeilles qui venoit de s'échapper d'une ruche (5).

Ces inſectes ſe plaiſent infiniment ſur le mont Hymette, qu'ils ont rempli de leurs colonies, & qui eſt preſque par-tout cou-

(1) Pauſan. lib. 1, cap. 19, page 45. Dionyſ. Perieg. v. 425.

(2) Plat. ibid. Pauſan. ibid.

(3) Steph. in *Agra*.

(4) Xenoph. de exped. Cyr. lib. 3, p. 301. Plut. de Herodot. malign. tome 2, page 862.

(5) Plat. de leg. lib. 8, tome 2, page 843.

vert de ſerpolet (1) & d'herbes odoriférantes. Mais c'eſt ſur-tout dans le thym excellent qu'il produit (2), qu'ils puiſent ces ſucs précieux dont ils compoſent un miel eſtimé dans toute la Grece (3). Il eſt d'un blanc tirant ſur le jaune; il noircit quand on le garde long-temps, & conſerve toujours ſa fluidité (4). Les Athéniens en font tous les ans une récolte abondante; & l'on peut juger du prix qu'ils y attachent, par l'uſage où ſont les Grecs d'employer le miel dans la pâtiſſerie (5) ainſi que dans les ragoûts (6). On prétend qu'il prolonge la vie, & qu'il eſt principalement utile aux vieillards (7). J'ai vu même pluſieurs diſciples de Pythagore conſerver leur ſanté en prenant un peu de miel pour toute nourriture (8).

Après avoir repaſſé l'Iliſſus, nous nous trouvâmes dans un chemin où l'on s'exerce

(1) Theophr. hiſt. plant. lib. 6, cap. 7, page 678, Plin. lib. 19, cap. 8, tome 2, page 181.

(2) Antiph. apud Athen. lib. 1, c. 22, p. 28. Alex. apud. eumd. lib. 14, page 652.

(3) Plin. lib. 11, cap. 13, t. 1, p. 596. Id. lib. 21, cap. 10, t. 2, p. 243. Varro de re ruſtic. lib. 3, cap. 16, page 374. Colum. de re ruſtic. lib 9, cap. 4.

(4) Geopon. lib. 15, cap. 7.

(5) Athen. lib. 3, cap. 25, page 109. Id. lib. 14, page 646.

(6) Heſych. in *Ypotr.*

(7) Geopon. ibid.

(8) Athen. lib. 2, cap. 7, page 46; lib. 10, &c.

à la courſe, & qui nous conduiſit au Lycée (1).

Les Athéniens ont trois gymnaſes deſtinés à l'inſtitution de la jeuneſſe (2), celui du Lycée, celui du Cynoſarge (3), ſitué ſur une colline de ce nom, & celui de l'Académie. Tous trois ont été conſtruits hors des murs de la ville, aux frais du gouvernement. On ne recevoit autrefois dans le ſecond que des enfans illégitimes (4).

Ce ſont de vaſtes édifices entourés de jardins & d'un bois ſacré. On entre d'abord dans une cour de forme quarrée, & dont le pour-tour eſt de 2 ſtades (5). Elle eſt environnée de portiques & de bâtimens. Sur trois de ſes côtés ſont des ſalles ſpacieuſes & garnies de ſiéges où les philoſophes, les rhéteurs & les ſophiſtes raſſemblent leurs diſciples (6). Sur le quatrieme on trouve des pieces pour les bains & les autres uſages du gymnaſe. Le por-

(1) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 2, p. 476.
(2) Ulpian. in Timocr. p. 820.
(3) Demoſth. in Leptin. p. 791. Liv. lib. 31, cap. 24. Laert. lib. 6, § 13.
(4) Demoſth. in Ariſtocr. page 760. Plut. in Themiſt. t. 1, p. 112.
(5) Vitruv. lib. 5, cap. 11.
(6) Plat. Euthyp. tome 1, p. 2. Iſocr. panath. t. 2, page 191. Demet. de interp. §. 111. Lucian. dial. mort. t. 1, p. 329.

tique exposé au midi est double, afin qu'en hiver la pluie agitée par le vent ne puisse pénétrer dans sa partie intérieure.

De cette cour on passe dans une enceinte également quarrée. Quelques plantes en ombragent le milieu. Sur trois des côtés regnent des portiques. Celui qui regarde le nord, est à double rang de colonnes, pour garantir du soleil ceux qui s'y promenent en été. Le portique opposé s'appelle Xyste (1). Dans la longueur du terrain qu'il occupe, on a ménagé au milieu un espece de chemin creux d'environ 12 pieds de largeur, sur près de 2 pieds de profondeur. C'est là qu'à l'abri des injures du temps, séparés des spectateurs qui se tiennent sur les plate-bandes latérales, les jeunes éleves s'exercent à la lutte. Au de là du Xiste, est un stade pour la course à pied (2).

Un magistrat, sous le nom de Gymnasiarque, préside aux différens gymnases d'Athenes. Sa charge est annuelle, & lui est conférée par l'assemblée générale de la nation (3). Il est obligé de fournir l'huile qu'emploient les athletes pour donner plus de souplesse à leurs membres (4). Il a sous lui, dans chaque gymnase, plusieurs offi-

(1) Xenoph. æcon. lib. 5, page 850.
(2) Vitruv. lib. 5, cap. 11.
(3) Demosth. in Leptin. page 544.
(4) Ulpian. in Leptin. orat. page 575.

ciers, tels que le gymnaſte, le pædotribe, & d'autres encore dont les uns entretiennent le bon ordre parmi les éleves, & les autres les dreſſent à différens exercices. On y diſtingue ſur-tout dix ſophroniſtes, nommés par les dix tributs, & chargés de veiller plus ſpécialement ſur les mœurs (1). Il faut que tous ces officiers ſoient approuvés par l'aréopage (2).

Comme la confiance & la ſûreté doivent régner dans le gymnaſe, ainſi que dans tous les lieux où l'on s'aſſemble en grand nombre, les vols qui s'y commettent ſont punis de mort, lorſqu'ils excedent la valeur de dix drachmes (3).

Comme les gymnaſes doivent être l'aſyle de l'innocence & de la pudeur, Solon en avoit interdit l'entrée au public, pendant que les éleves célebrant une fête en l'honneur de Mercure (4), étoient moins ſurveillés par leurs inſtituteurs; mais ce réglement n'eſt plus obſervé (5).

Les exercices qu'on y pratique ſont ordonnés par les loix, ſoumis à des regles, animés par les éloges des maîtres, & plus encore par l'émulation qui ſubſiſte entre les diſciples. Toute la Grece les regarde

(1) Stob. ſerm. 5, p. 77.
(2) Axioch. ap. Plat. t. 3, p. 367.
(3) Demoſth. in Timocr. p. 791.
(4) Æſchin. in Tim. p. 262.
(5) Plat. in Lyſ. t. 2, p. 204. & 206.

comme la partie la plus eſſentielle de l'éducation, parce qu'ils rendent un homme agile, robuſte, capable de ſupporter les travaux de la guerre, & les loiſirs de la paix (1). Conſidérés par rapport à la ſanté, les médecins les ordonnent avec ſuccès (2). Relativement à l'art militaire, on ne peut en donner une plus haute idée, qu'en citant l'exemple des Lacédémoniens. Ils lui dûrent autrefois les victoires qui les firent redouter des autres peuples; & dans ces derniers temps, il a fallu pour les vaincre, les égaler dans le gymnaſtique (3).

Mais ſi les avantages de cet art ſont extrêmes, les abus ne le ſont pas moins. La médecine & la philoſophie condamnent de concert ces exercices, lorſqu'ils épuiſent le corps, ou qu'ils donnent à l'ame plus de férocité que de courage (4).

On a ſucceſſivement augmenté & décoré le gymnaſe du Lycée (5). Ses murs ſont enrichis de peintures (6). Apollon eſt la

---

(1) Lucian. de gymn. t. 2, page 901.

(2) Hippocr. de diæt. lib. 2, tome 1, cap. 39, &c.; lib. 3, cap. 25.

(3) Ariſtot. de rep. lib. 8, cap. 4, tome 2, p. 452. Plut. ſympoſ. lib. 2, cap. 5, t. 2, p. 639.

(4) Hippocr. ibid. lib. 3, tome 1, cap. 28. Plat. de rep. lib. 3, tome 2, p. 410. Ariſt. de rep. ib. Id. magn. moral. l. 1, c. 5, t. 2, p. 151.

(5) Theopomp. & Philoch. ap. Suid. in *Lùk.* Harpocr. in *Lùk.* Pauſan. lib. 1, cap. 29, p. 75.

(6) Xenoph. exped. Cyr. lib. 7, page 425.

divinité tutélaire du lieu. On voit à l'entrée ſa ſtatue (1) : les jardins ornés de belles allées furent renouvellés dans les dernieres années de mon ſéjour en Grece (2). Des ſiéges placés ſous les arbres, invitent à s'y repoſer (3).

Après avoir aſſiſté aux exercices des jeunes gens, & paſſé quelques momens dans des ſalles où l'on agitoit des queſtions tour-à-tour importantes & frivoles, nous prîmes le chemin qui conduit du Lycée à l'Académie, le long des murs de la ville (4). Nous avions à peine fait quelques pas, que nous trouvâmes un vieillard vénérable, qu'Apollodore me parut bien aiſe de voir. Après les premiers complimens, il lui demande où il alloit. Le vieillard répondit d'une voix grêle: Je vais dîner chez Platon avec Ephore & Théopompe, qui m'attendent à la porte Dipyle. — C'eſt juſtement notre chemin, reprit Apollodore ; nous aurons le plaiſir de vous accompagner. Mais, dites-moi, vous aimez donc toujours Platon (5)? Autant que je me flatte d'en être aimé. Notre liaiſon formée dès notre enfance, ne s'eſt point al-

(1) Lucian. de gymn. tome 2, p. 887. Pauſan. lib. 1, cap. 19, page 44.
(2) Plut. X. orat. vit. t. 2, p. 841.
(3) Lucian. ibid. p. 895.
(4) Plat. in Lyſ. t. 2, page 203.
(5) Laert. in Plat. lib. 3. §. 8.

térée depuis. Il s'en eſt ſouvenu dans un de ſes dialogues, où Socrate qu'il introduit comme interlocuteur, parle de moi en terme très-honorables (1) — Cet hommage vous étoit dû. On ſe ſouvient qu'à la mort de Socrate, pendant que ſes diſciples effrayés prenoient la fuite, vous oſâtes paroître en habit de deuil dans les rues d'Athenes (2). Vous aviez donné, quelques années auparavant, un autre exemple de fermeté. Quand Théramene, proſcrit par les 30 tyrans en plein ſénat, ſe réfugia auprès de l'autel, vous vous levâtes pour prendre ſa défenſe; & ne fallut-il pas que lui-même vous priât de lui épargner la douleur de vous voir mourir avec lui (3)? Le vieillard me parut ravi de cet éloge. J'étois impatient de ſavoir ſon nom. Apollodore ſe faiſoit un plaiſir de me le cacher.

Fils de Théodore, lui dit-il, n'êtes-vous pas de même âge que Platon? — J'ai ſix à ſept ans de plus que lui (4); il ne doit être que dans ſon 68e. année. --- Vous paroiſſez vous bien porter. --- A merveille; je ſuis ſain de corps & d'eſprit, autant qu'il eſt poſſible de l'être (5)? - On dit que vous êtes

(1) Plat. in Phædr. tome 3, p. 278.
(2) Plut. X. orat. vit. tome 2, page 838.
(3) Id. ibid. page 836.
(4 Laert. in Plat. lib. 3, cap. 4. Plut. X. orat. vit. tome 2, page 836.
(5) Iſocr. panath. tome 2, page 184.

fort riche (1) ? J'ai acquis par mes veilles de quoi remplir les deſirs d'un homme ſage (2). Mon pere avoit une fabrique d'inſtrumens de muſique (3). Il fut ruiné dans la guerre du Péloponeſe ; & ne m'ayant laiſſé pour héritage qu'une excellente éducation, je fus obligé de vivre de mon talent, & de mettre à profit les leçons que j'avois reçues de Gorgias, de Prodicus, & des plus habiles orateurs de la Grece. Je fis des plaidoyers pour ceux qui n'étoient pas en état de défendre eux-mêmes leurs cauſes (4). Un diſcours que j'adreſſai à Nicoclès, roi de Chypre, m'attira de ſa part une gratification de 20 talens * (5). J'ouvris des cours publics d'éloquence. Le nombre de mes diſciples ayant augmenté de jour en jour, j'ai recueilli le fruit d'un travail qui a rempli tous les momens de ma vie. — Convenez pourtant que malgré la ſévérité de vos mœurs, vous en avez conſacré quelques-uns aux plaiſirs. Vous eûtes autrefois la belle Métanire ; dans un âge plus avancé, vous retirâtes chez vous une courtiſane non moins aimable (6). On diſoit alors que vous

(1) Dionyſ. Halic. de Iſocr. tome 5, page 537.
(2) Iſocr. ibid.
(3) Plut. ibid. Dionyſ. Halic. ibid. page 534.
(4) Cicer. in Brut. tome 1, page 346.
* 10800o liv.
(5) Plut. ibid. p. 838.
(6) Tyſ. Hermip. & Strab. ap. Athen. lib. 13, p. 592.

ſaviez allier les maximes de la philoſophie avec les raffinemens de la volupté, & l'on parloit de ce lit ſomptueux que vous aviez fait dreſſer, & de ces oreillers qui exhaloient une odeur ſi délicieuſe (1). Le vieillard convenoit de ces faits en riant.

Apollodore continuoit: Vous avez une famille aimable, une bonne ſanté, une fortune aiſée, des diſciples ſans nombre, un nom que vous avez rendu célebre, & des vertus qui vous placent parmi les plus honnêtes citoyens de cette ville (2); avec tant d'avantages vous devez être le plus heureux des Athéniens. - Hélas! répondit le vieillard, je ſuis peut-être le plus malheureux des hommes. J'avois attaché mon bonheur à la conſidération; mais, comme d'un côté l'on ne peut être conſidéré dans une démocratie, qu'en ſe mêlant des affaires publiques, & que d'un autre côté la nature ne m'a donné qu'une voix foible & une exceſſive timidité (3), il eſt arrivé que, très-capable de diſcerner les vrais intérêts de l'état, incapable de les défendre dans l'aſſemblée générale, j'ai toujours été violemment tourmenté de l'ambition & de l'impoſſibilité

(1) Plut. X orat. vit. t. 2, p. 839.

(2) Iſocr. panath. t. 2, p. 184.

(3) Iſocrat. epiſt. ad Phil. tome 1, page 270. Id. epiſt. ad Mityl. t. 1, p. 487. Cicer. de orat. lib. 2, cap. 3, t. 1, p. 194.

d'être utile, ou, ſi vous voulez, d'obtenir du crédit (1). Les Athéniens reçoivent gratuitement chez moi des leçons d'éloquence; les étrangers, pour le prix de mille drachmes. J'en donnerois un million à celui qui me procureroit de la hardieſſe avec un organe ſonore (2). — Vous avez réparé les torts de la nature; vous inſtruiſez par vos écrits ce public à qui vous ne pouvez adreſſer la parole, & qui ne ſauroit vous refuſer ſon eſtime. — Et que me fait l'eſtime des autres, ſi je ne puis pas y joindre la mienne? Je pouſſe quelquefois juſqu'au mépris la foible idée que j'ai de mes talens (3). Quel fruit en ai-je retiré? Ai-je jamais obtenu les emplois, les magiſtratures, les diſtinctions que je vois tous les jours accorder à ces vils orateurs qui trahiſſent l'état (4)? Quoique mon panégyrique d'Athenes ait fait rougir ceux qui précédemment avoient traité le même ſujet, & découragé ceux qui voudroient le traiter aujourd'hui (5), j'ai toujours parlé de mes ſuccès avec modeſtie, ou plutôt avec humilité (6). J'ai des intentions pures; je n'ai jamais, par des écrits ou par des

(1) Iſocr. panath. t. 2, p. 185.
(2) Plut. X. orat. vit. t. 2, p. 838.
(3) Iſocr. panath. t. 2, p. 184.
(4) Id. ibid. p. 189.
(5) Id. de antid. t. 2, p. 404.
(6) Id. panath t 2, p. 192.

accuſations, fait tort à perſonne, & j'ai des ennemis (1). Eh! ne devez-vous pas racheter votre mérite par quelques chagrins? Vos ennemis ſont plus à plaindre que vous. Une voix importune les avertit ſans ceſſe que vous comptez parmi vos diſciples, des rois, des généraux, des hommes d'état, des hiſtoriens, des écrivains dans tous les genres (2); que de temps en temps il ſort de votre école des colonies d'hommes éclairés, qui vont au loin répandre votre doctrine; que vous gouverné la Grece par vos éleves (3); &, pour me ſervir de votre expreſſion, que vous êtes la pierre qui aiguiſe l'inſtrument. --- Oui; mais cette pierre ne coupe pas (4).

Du moins, ajoutoit Apollodore, l'envie ne ſauroit ſe diſſimuler que vous avez hâté les progrès de l'art oratoire (5). --- Et c'eſt ce mérite qu'on veut auſſi m'enlever. Tous les jours des ſophiſtes audacieux, des inſtituteurs ingrats, puiſans dans mes écrits les préceptes & les exemples, les diſtribuent à leurs écoliers, & n'en ſont que plus ardens

(1) Id. de antid. p. 386, & 390, &c.
(2) Id. ibid. p. 388.
(3) Cicer. orat. cap. 13, t. 1, p. 429. Dionyſ. Halic. de Iſocr. tome 5, page 536.
(4) Plut. X orat. vitr. tome 2, p. 838.
(5) Cicer. de orat. lib. 2, cap. 22, p. 214. Id. orat. cap. 13, p. 429; c 52, p. 464. Naucrat. ap. Cicer. de orat. lib. 3, c. 44, p. 321.

à me déchirer. Ils s'exercent ſur les ſujets que j'ai traités. Ils aſſemblent leurs partiſans autour d'eux, & comparant leurs diſcours aux miens, qu'ils ont eu la précaution d'altérer, & qu'ils ont la baſſeſſe de défigurer en les liſant. Un tel acharnement me pénetre de douleur (1). Mais j'apperçois Ephore & Théopompe. Je vais les mener chez Platon; & je prends congé de vous.

Dès qu'il fut parti, je me tournai bien vîte vers Apollodore. Quel eſt donc, lui dis-je ce vieillard ſi modeſte avec tant d'amour propre, & ſi malheureux avec tant de bonheur? C'eſt, me dit-il, Iſocrate, chez qui nous devions paſſer à notre retour. Je l'ai engagé par mes queſtions à vous tracer les principaux traits de ſa vie & de ſon caractere. Vous avez vu qu'il montra deux fois du courage dans ſa jeuneſſe. Cet effort épuiſa ſans doute la vigueur de ſon ame; car il a paſſé le reſte de ſes jours dans la crainte & dans le chagrin. L'aſpect de la tribune qu'il s'eſt ſagement interdite, l'afflige ſi fort, qu'il n'aſſiſte plus à l'aſſemblée générale (2). Il ſe croit entouré d'ennemis & d'envieux, parce que des auteurs qu'il mépriſe, jugent de ſes écrits moins favorablement que lui. Sa deſtinée eſt de-

(1) Iſocr. panath. t. 2, page 190. Id. epiſt. ad Philip. tome 1, page 277.

(2) Plut. X, orat. vit. tome 2, p. 838.

courir ſans ceſſe après la gloire, & de ne jamais trouver le repos (1).

Malheureuſement pour lui, ſes ouvrages, remplis d'ailleurs de grandes beautés, fourniſſent des armes puiſſantes à la critique ; ſon ſtyle eſt pur & coulant, plein de douceur & d'harmonie, quelquefois pompeux & magnifique, mais quelquefois auſſi traînant, diffus & ſurchargé d'ornemens qui le déparent (2).

Son éloquence n'étoit pas propre aux diſcuſſions de la tribune & du barreau (3) ; elle s'attache plus à flatter l'oreille, qu'à émouvoir le cœur. On eſt ſouvent fâché de voir un auteur eſtimable s'abaiſſer à n'être qu'un écrivain ſonore, réduire ſon art au ſeul mérite de l'élégance (4), aſſervir péniblement ſes penſées aux mots (5), éviter le concours des voyelles avec une affectation puérile (6), n'avoir d'autre objet que d'arrondir des périodes, & d'autre reſſource pour en ſymétriſer les membres, que de

(1) Iſocr. panath. t. 2, p. 184 & 187.

(2) Cicer. de orat. lib. 3, cap. 7, tome 1, page 286. Dionyſ. Halic. de Iſocr. tome 5, page 537.

(3) Dionyſ. Halic ibid. tome 5, p. 539. Cicer. orat. cap. 12, tome 1, page 429.

(4) Ariſt. ap. Cicer. de orat. lib. 3, cap. 35, t. 1, p. 313.

(5) Dionyſ. Halic ibid. p. 558.

(6) Quintil. lib. 9, cap. 4, p. 593. Dionyſ. Halic. ibid. p. 538. Demetr. Phaler. de elocut. §. 68.

les remplir d'expreſſions oiſeuſes & de figures déplacées (1). Comme il ne diverſifie pas aſſez les formes de ſon élocution, il finit par refroidir & dégoûter le lecteur. C'eſt un peintre qui donne à toutes ſes figures les mêmes vêtemens & les mêmes attitudes (2).

La plupart de ſes harangues roulent ſur les articles les plus importans de la morale & de la politique (3). Il ne perſuade ni n'entraîne, parce qu'il n'écrit point avec chaleur, & qu'il paroît plus occupé de ſon art que des vérités qu'il annonce (4) De-là vient peut-être que les ſouverains dont il s'eſt, en quelque façon, conſtitué le légiſlateur (5), on répondu à ſes avis par des récompenſes. Il a compoſé ſur les devoirs des rois, un petit ouvrage qu'il fait circuler de cour en cour. Denys, tyran de Syracuſe, le reçut (6). Il admira l'auteur, & lui pardonna facilement des leçons qui ne portoient pas les remords dans ſon ame.

---

(1) Cicer. orat. cap. 12, t. 1, p. 429. Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 350. Dion. Halic. ibid. page 540. Hermog. de form. lib. 2, p. 388.

(2) Philon. ap. Dionyſ. Halic. de Iſocr. t. 5, p. 559.

(3) Dionyſ. Halic. ibid. p. 535.

(4) Hermog. de formis, lib. 1, p. 294, & lib. 2, p. 388.

(5) Iſocr. ad Nicocl. t. 1, p. 55. Aphton. progymn. p. 4.

(6) Iſocr. orat. ad Phil. t. 1, page 269. Socratic. epiſt. p. 66.

Iſocrate a vieilli faiſant, poliſſant, repoliſſant, refaiſant un très-petit nombre d'ouvrages. Son panégyrique d'Athenes lui coûta, dit-on, dix années de travail (1). Pendant tout le temps que dura cette laborieuſe conſtruction, il ne s'apperçut pas qu'il élevoit ſon édifice ſur des fondemens qui devoient en entraîner la ruine. Il poſe pour principe, que le propre de l'éloquence eſt d'agrandir les petites choſes, & d'apetiſſer les grandes; & il tâche de montrer enſuite que les Athéniens ont rendu plus de ſervices à la Grece que les Lacédémoniens (2).

Malgré ces défauts auxquels ſes ennemis en ajoutent beaucoup d'autres, ſes écrits préſentent tant de tours heureux & de ſaines maximes, qu'ils ſerviront de modeles à ceux qui auront le talent de les étudier. C'eſt un rhéteur habile, deſtiné à former d'excellens écrivains; c'eſt un inſtituteur éclairé, toujours attentif aux progrès de ſes diſciples, & au caractere de leur eſprit. Ephore de Cume, & Théopompe de Chio, qui viennent de nous l'enlever, en ont fait l'heureuſe épreuve. Après avoir donné l'eſſor au premier & réprimé l'impétuoſité du

(1) Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 350. Quintil. lib. 10, cap. 4. Phot. biblioth. page 1455.

(2) Longin. de ſubl. §. 38.

ſecond (1), il les a deſtinés tous deux à écrire l'hiſtoire (2). Leurs premiers eſſais font honneur à la ſagacité du maître, & aux talens des diſciples.

Pendant qu'Apollodore m'inſtruiſoit de ces détails, nous traverſions la place publique. Il me conduiſit enſuite par la rue des Hermes, & me fit entrer dans la paleſtre de Tauréas, ſituée en face du portique royal (3).

Comme Athenes poſſede différens gymnaſes, elle renferme auſſi pluſieurs paleſtres. On exerce les enfans dans les premieres de ces écoles; les athletes de profeſſion, dans les ſecondes. Nous en vîmes un grand nombre qui avoient remporté des prix aux jeux établis en différentes villes de la Grece, & d'autres qui aſpiroient aux mêmes honneurs. Pluſieurs Athéniens, & même des vieillards (4), s'y rendent aſſidument, pour continuer leurs exercices, ou pour être témoins des combats qu'on y livre.

Les paleſtres ſont à-peu-près de la même forme que les gymnaſes. Nous parcourûmes les pieces deſtinées à toutes les eſpeces de

(1) Cicer. de orat. lib. 3, cap. 9, t. 1, page 288. Id. de clar. orat. cap. 56, page 383. Quintil. lib. 2, cap. 8, page 105. Suid. in *Ephor.*

(2) Cicer. de orat. lib. 2, cap. 13, t. 1, page 205.

(3) Plat. in Charmid. tome 2, page 153.

(4) Id. de rep. lib. 5, tome 2, p. 452.

bains ; celles où les athletes dépoſent leurs habits ; où on les frotte d'huile, pour donner de la ſoupleſſe à leurs membres ; où ils ſe roulent ſur le ſable, pour que leurs adverſaires puiſſent les ſaiſir (1).

La lutte, le ſaut, la paume, tous les exercices du Lycée, ſe retracerent à nos yeux ſous des formes plus variées, avec plus de force & d'adreſſe de la part des acteurs.

Parmi les différens groupes qu'ils compoſoient, on diſtinguoit des hommes de la plus grande beauté, & dignes de ſervir de modeles aux artiſtes ; les uns avec des traits vigoureux & fiérement prononcés, comme on repréſente Hercule ; d'autres, d'une taille plus ſvelte & plus élégante, comme on peint Achille. Les premiers ſe deſtinant aux combats de la lutte & du pugilat, n'avoient d'autre objet que d'augmenter leurs forces (2) ; les ſeconds, dreſſés pour des exercices moins violens, tels que la courſe, le ſaut, &c., que de ſe rendre plus légers.

Le régime s'aſſortit à leur deſtination. Pluſieurs s'abſtiennent des femmes (3) & du vin. Il en eſt qui menent une vie très-frugale ; mais ceux qui ſe ſoumettent à de

(1) Mém. de l'acad. des bell. lettres t. 1, hiſt. p. 99.
(2) Plat. de rep. lib. 3, t. 2, p. 410.
(3) Id. de leg. lib. 8, t. 2, p. 840.

laborieuſes

laborieuſes épreuves, ont beſoin, pour ſe réparer, d'une grande quantité d'alimens ſubſtantiels, comme la chair rôtie de bœuf & de porc (1). S'ils n'en exigent que deux mines par jour, avec du pain à proportion, ils donnent une haute idée de leur ſobriété (2). Mais on en cite pluſieurs qui en faiſoient une conſommation effrayante. On dit, par exemple, que Théagene de Thaſos mangea dans un jour un bœuf tout entier (3). On attribue le même exploit à Milon de Crotone, dont l'ordinaire étoit de 20 mines de viande, d'autant de mines de pain *, & de trois conges de vin ** (4). On ajoute enfin qu'Aſtydamas de Milet ſe trouvant à la table du ſatrape Ariobarzane, dévora tout ſeul le ſouper qu'on avoit préparé pour 9 convives (5). Ces faits exagérés ſans doute, prouvent du moins l'idée qu'on ſe forme de la voracité de cette claſſe d'athletes. Quand ils peuvent la ſatisfaire ſans danger, ils acquierent une vigueur extrême : leur taille devient quelquefois

(1) Hipp. epid. l. 5, t. 1, p. 788. Plat. de rep. l. 3, p. 411. Plut. in Arat. t. 1, p. 1028. Mém. de l'acad. des belles lettres, page 221.

(2) Galen. de dignot. pulſ. lib. 2, cap. 1. Mém. de l'académie des belles lettres, tome 1, page 221, &c.

(3) Ponſeidip. ap. Athen. lib. 10, cap. 2, page 412.

* Environ 18 liv.

** Environ 15 pintes.

(4) Theodor. ap. Athen. ibid.

(5) Athen. ibid. page 413.

giganteſque ; & leurs adverſaires frappés de terreur , ou s'éloignent de la lice , ou ſuccombent ſous le poids de ces maſſes énormes.

L'excès de nourriture les fatigue tellement, qu'ils ſont obligés de paſſer une partie de leur vie dans un ſommeil profond (1). Bientôt un embonpoint exceſſif les rend mécommoiſſables (2) ; il leur ſurvient des maladies qui les rendent auſſi malheureux , qu'ils ont toujours été inutiles à leur patrie (3) : car , il ne faut pas le diſſimuler , la lutte , le pugilat , & tous ces combats livrés avec tant de fureur dans les ſolemnités publiques , ne ſont plus que des ſpectacles d'oſtentation , depuis que la tactique s'eſt perfectionnée. L'Egypte ne les a jamais adoptés , parce qu'ils ne donnent qu'une force paſſagere (4). Lacédémone en a corrigé les inconvéniens , par la ſageſſe de ſon inſtitution. Dans le reſte de la Grece , on s'eſt apperçu qu'en y ſoumettant les enfans , on riſque d'altérer leurs formes , & d'arrêter leur accroiſſement (5) ; & que dans un âge plus avancé , les lutteurs de profeſſion ſont de mauvais ſoldats , parce

(1) Plat. de rep. lib. 3 , page 404.
(2) Ariſtot de gener. lib. 4 , cap. 3 , p. 1121.
(3) Euripid, ap. Athen. lib. 10 , cap. 2 , p. 413.
(4) Diod. Sic. lib. 2 , p. 73.
(5) Ariſtot, lib. 8 , cap. 4 , t. 2 , p. 452.

qu'ils ſont hors d'état de ſupporter la faim, la ſoif, les veilles, le moindre beſoin, & le plus petit dérangement (1).

En ſortant de la paleſtre, nous apprîmes que Télaïre, femme de Pyrrhus, parent & ami d'Apollodore, venoit d'être attaquée d'un accident qui menaçoit ſa vie. On avoit vu à ſa porte les branches de laurier & d'acanthe, que, ſuivant l'uſage, on ſuſpend à la maiſon d'un malade (2). Nous y courûmes auſſitôt. Les parens, empreſſés au-tour du lit, adreſſoient des prieres à Mercure, conducteur des ames (3); & le malheureux Pyrrhus recevoit les derniers adieux de ſa tendre épouſe (4). On parvint à l'arracher de ces lieux. Nous voulûmes lui rappeller les leçons qu'il avoit reçues à l'académie, leçons ſi belles quand on eſt heureux, ſi importunes quand on eſt dans le malheur. » O philoſophie, s'écria-t-il, hier » tu m'ordonnois d'aimer ma femme, au» jourd'hui tu me défends de la pleurer (5)»! Mais enfin, lui diſoit-on, vos larmes ne la rendront pas à la vie. Ah! répondit-il, & c'eſt ce qui les redouble encore (6).

(1) Plut. in Philop. t. 1, p. 357.
(2) Laert. in Bion. lib. 4, §. 57. Etymol. magn. in *Anteén.* Bod. in Theophr. hiſt. plant. lib. 3, cap. 17, p. 258.
(3) Homer. odyſſ. lib. 24, v. 9. Etymol. magn. in *Exit.*
(4) Eurip. in Alceſt. v. 391.
(5) Stob. ſerm. 97, p. 539.
(6) Stob. ſerm. 122, p. 613.

Quand elle eut rendu les derniers ſoupirs, toute la maiſon retentit de cris & de ſanglots. Le corps fut lavé, parfumé d'eſſences, & revêtu d'une robe précieuſe (1). On mit ſur ſa tête, couverte d'un voile, une couronne de fleurs (2); dans ſes mains un gâteau de farine & de miel, pour appaiſer Cerbere (3); & dans ſa bouche une piece d'argent d'une ou deux oboles, qu'il faut payer à Caron (4): & en cet état elle fut expoſée pendant tout un jour dans le veſtibule. A la porte étoit un vaſe de cette eau luſtrale deſtinée à purifier ceux qui ont touché un cadavre (5).

Cette expoſition eſt néceſſaire pour s'aſſurer que la perſonne eſt véritablement morte (6); & qu'elle l'eſt de mort naturelle (7). Elle dure quelquefois juſqu'au troiſieme jour (8).

---

(1) Homer. iliad lib. 24, v. 587. Id. in odyſſ. lib. 24, verſ. 44. Eurip in Phœniſſ. v. 1626 & 1329 Id. in Alceſt. v. 158. Sophocl. in Electr. v. 1145. Lucian. de luct. tome 2, page 926.

(2) Eurip. in Hippol v. 1458.

(3) Ariſtoph. in Lyſiſt. v. 601. Schol. ibid. Id. in Eccleſ. v. 534.

(4) Ariſtoph. in ran. v. 140 Schol. ib. v. 272. Lucian. ib. pigr Lucil in Anthol. p. 268.

(5) Eurip. in Alceſt. v. 100. Ariſtoph. in Eccleſ. v. 1025. Poll. lib. 8, cap. 7, § 65. Heſych. in *Ard.* Caſaub. in Theophr. cap. 16.

(6) Plat. de leg. lib. 12, p. 959.

(7) Poll. lib 8, cap. 7. §. 65.

(8) Jungerm. in Poll. lib. 8, cap. 14, §. 146.

Le convoi fut indiqué. Il falloit s'y rendre avant le lever du ſoleil (1). Les loix défendent de choiſir une autre heure. Elles n'ont pas voulu qu'une cérémonie ſi triſte dégénérât en un ſpectacle d'oſtentation. Les parens & les amis furent invités (2). Nous trouvâmes auprès du cercueil, des femmes qui pouſſoient de longs gémiſſemens (3). Quelques-unes coupoient des boucles de leurs cheveux, & les dépoſoient à côté de Télaïre, comme un gage de leur tendreſſe & de leur douleur (4). On plaça le corps ſur un chariot, dans un cercueil de cyprès (5). Les hommes marchoient devant, les femmes après (6); quelques uns la tête raſée, tous baiſſant les yeux, vêtus de noir (7), précédés d'un chœur de muſiciens, qui faiſoient entendre des chants lugubres (8). Nous nous ren-

(1) Demoſth. in Macart. Callim. epigr. in Anthol. lib. 3, p 377.

(2) Ariſt. de morib. lib. 9, cap. 2, tome 2, pag. 118.

(3) Eurip. in Alceſt. v. 103

(4) Id. v. 102. Sophocl. in Ajac. v. 1192. Kirchm. de funerib. lib. 2, cap. 13 & 15.

(5) Thucyd. lib. 2, cap. 34.

(6) Demoſth. in Macart. p 1037. Lyſ. de cæde Eraſtoſ. p. 5. Terent. in Andr. acte 1, ſcene 1, v. 90.

(7) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 1, p. 449. Eurip Iphig. in Aul. v. 1438 & 1449.

(8) Homer iliad. lib. 24, v. 721. Euſtath. page 1372. Plat. de leg lib. 7, t. 2, page 800. Athen. lib. 14, cap. 3, p. 619.

dîmes à une maiſon qu'avoit Pyrrhus auprès de Phalere. C'eſt-là qu'étoient les tombeaux de ſes peres (1);

L'uſage d'inhumer les corps fut autrefois commun parmi les nations (2), celui de les brûler prévalut dans la ſuite chez les Grecs (3); aujourd'hui il parut indifférent de rendre à la terre ou de livrer aux flammes les reſtes de nous-mêmes (4). On plaça le corps de Télaïre ſur le bûcher; & quand il fut conſumé, les plus proches parens en recueillirent les cendres (5), & l'urne qui les renfermoit, fut enſevelie dans la terre.

Pendant la cérémonie on fit des libations de vin; on jetta dans le feu quelques-unes des robes de Télaïre; on l'appelloit à haute voix (6), & cet adieu éternel redoubloit les larmes qui n'avoient ceſſé de couler de tous les yeux.

De-là nous fûmes appellés au repas funebre, où la converſation ne roula que

(1) Demoſth. in Macart. page 1040. Id. in Callicl. p. 1117.

(2) Cicer. de leg. lib. 2, c. 22, t. 3, p. 155. Kirchm. de funer. lib. 1, cap. 2.

(3) Homer. paſſim. Thucyd. lib. 2, cap. 52. Terent. in Androt. acte 1, ſcene 1. Lucian. de Luct. cap. 21, t. 2, p. 932.

(4) Plat. in Phædon. t. 1, p. 115.

(5) Homer. iliad. lib. 23, v. 352. Id. lib. 24, v. 793.

(6) Homer. iliad. lib. 23, v. 221.

ſur les vertus de Télaïre (1). Le 9e. & le 30e jour, ſes parens, habillés de blanc, & couronnés de fleurs, ſe réunirent encore pour rendre de nouveaux honneurs à ſes mânes (2); & il fut reglé que, raſſemblés tous les ans le jour de ſa naiſſance, ils s'occuperoient de ſa perte comme ſi elle étoit encore récente. Cet engagement ſi beau ſe perpétue ſouvent dans une famille, dans une ſociété d'amis, parmi les diſciples d'un philoſophe (3). Les regrets qu'ils laiſſent éclater dans ces circonſtances, ſe renouvellent dans la fête générale des morts qu'on célebre au mois antheſtérion * (4). Enfin, j'ai vu plus d'une fois des particuliers s'approcher d'un tombeau, y dépoſer une partie de leurs cheveux, & faire tour au tour des libations d'eau, de vin, de lait & de miel (5).

Moins attentif à l'origine de ces rits, qu'au ſentiment qui les maintient, j'admirois la ſageſſe des anciens légiſlateurs, qui

---

(1) Id. lib. 24, v. 802. Demoſth. de cor. page 520. Cicer. de leg. lib. 2, cap. 25, t. 3, p. 158.

(2) Iſæus de Cyron. hæred. p. 73. Poll. lib. 3, cap. 19, §. 102. Id. lib. 1, cap. 7, §. 66 Id. lib. 8, cap. 14, §. 146. Jungerm. ibid.

(3) Meurſ. Græc. fer. in *Genêſi*.

* Mois qui répondoit à nos mois de février & de Mars.

(4) Id. in *Nekùs*.

(5) Pott. Archæol. lib. 4, cap. 5 & 8.

imprimerent un caractere de ſainteté à la ſépulture & aux cérémonies qui l'accompagnent. Ils favoriſerent cette ancienne opinion, que l'ame dépouillée du corps qui lui ſert d'enveloppe, eſt arrêtée ſur les rivages du Styx, tourmenté du déſir de ſe rendre à ſa deſtination, apparoiſſant en ſonge à ceux qui doivent s'intéreſſer à ſon ſort, juſqu'à ce qu'ils aient ſouſtrait ſes dépouilles mortelles aux regards du ſoleil & aux injures de l'air (1).

De-là cet empreſſement à lui procurer le repos qu'elle déſire ; l'injonction faite au voyageur, de couvrir de terre un cadavre qu'il trouve ſur ſon chemin (2) ; cette vénération profonde pour les tombeaux, & les loix ſéveres contre ceux qui les violent.

De-là encore l'uſage pratiqué à l'égard de ceux que les flots ont engloutis, ou qui meurent en pays étranger, ſans qu'on ait pu retrouver leurs corps. Leurs compagnons, avant de partir, les appellent trois fois à haute voix ; & à la faveur des ſacrifices & des libations ils ſe flattent de ramener leurs mânes (3), auxquels on éleve quelquefois des cénotaphes, eſpeces

(1) Homer. iliad. lib. 23, v. 83. Euſtath. ibid.

(2) Sophocl. in Antig. v. 262. Schol. ibid. Ælian. var. hiſt. lib 5, cap. 14.

(3) Homer. odyſſ. lib. 1, v. 64. Euſtath. ibid. p. 1614. Pind. pyth. 4, v. 283. Schol. ibid.

de

de monumens funebres, preſque auſſi reſpectés que les tombeaux.

Parmi les citoyens qui ont joui pendant leur vie d'une fortune aiſée, les uns, conformément à l'ancien uſage, n'ont au-deſſus de leurs cendres qu'une petite colonne, où leur nom eſt inſcrit; les autres, au mépris des loix qui condamnent le faſte & les prétentions d'une douleur ſimulée, ſont preſſés ſous des édifices élégans & magnifiques, ornés de ſtatues, & embellis par les arts (1). J'ai vu un ſimple affranchi dépenſer deux talens * pour le tombeau de ſa femme (2).

Entre les routes dans leſquelles on s'égare par l'excès ou le défaut de ſentiment, les loix ont tracé un ſentier dont il n'eſt pas permis de s'écarter. Elles défendent d'élever aux premieres magiſtratures le fils ingrat qui, à la mort des auteurs de ſes jours, a négligé les devoirs de la nature & de la religion (3). Elles ordonnent à ceux qui aſſiſtent au convoi, de reſpecter la décence juſques dans leur déſeſpoir. Qu'ils ne jettent point la terreur dans l'ame des ſpectateurs, par des cris perçans & des lamentations effrayantes; que les femmes ſur-tout ne ſe

(1) Pauſan. lib. 1, cap. 18, p. 43.
* 10800 liv.
(2) Demoſth. in Steph. 1, p. 980.
(3) Xenoph. memor. p. 743.

déchirent pas le visage, comme elles faisoient autrefois (1). Qui croiroit qu'on eût jamais dû leur prescrire de veiller à la conservation de leur beauté ?

(1) Cicer. de leg. lib. 2, cap. 25, p. 158.

FIN DU CHAPITRE HUITIEME.

CHAPITRE IX.

Voyage à Corinthe. Xénophon. Timoléon.

EN arrivant dans la Grece, nous apprîmes que les Eléens s'étant emparés d'un petit endroit du Péloponeſe, nommé Scillonte, où Xénophon faiſoit ſa réſidence, il étoit venu avec ſes fils s'établir à Corinthe (1). Timagene étoit impatient de le voir. Nous partîmes, amenant avec nous Philotas, dont la famille avoit des liaiſons d'hoſpitalité avec celle de Timodeme, l'une des plus anciennes de Corinthe (2). Nous traverſâmes Eleuſis, Mégare, l'Iſthme; nous étions trop preſſés pour nous occuper des objets qui s'offroient à nous ſur la route.

Timodeme nous conduiſit lui-même chez Xénophon. Il étoit ſorti; nous le trouvâmes dans un temple voiſin, où il offroit un ſacrifice. Tous les yeux étoient levés ſur lui, & il ne les levoit ſur perſonne; car il paroiſſoit devant les dieux avec le

(1) Laert. in Xenoph. lib. 2, §. 51.
(2) Plut. in Timol. t. 1, p. 237.

même respect qu'il inspiroit aux hommes. Je le considérois avec un vif intérêt. Il paroissoit âgé d'environ 70 à 75 ans ; & son visage conservoit encore des restes de cette beauté qui l'avoit distingué dans sa jeunesse (1).

La cérémonie étoit à peine achevée, que Timagene se jette à son cou ; & ne pouvant s'en arracher, l'appelle d'une voix entrecoupée, son général, son sauveur, son ami. Xénophon le regardoit avec étonnement, & cherchoit à démêler des traits qui ne lui étoient pas inconnus, qui ne lui étoient plus familiers. Il s'écrie à la fin : C'est Timagene, sans doute ? Eh ! quel autre qui lui pourroit conserver des sentimens si tendres après une si longue absence ? Vous me faites éprouver dans ce moment combien il est doux de voir naître des amis dont on s'est cru séparé pour toujours. De tendres embrassemens suivirent de près cette reconnoissance ; & pendant tout le temps que nous passâmes à Corinthe, des éclaircissemens mutuels firent le sujet de leurs fréquens entretiens.

Né dans un bourg de l'Attique, élevé dans l'école de Socrate, Xénophon porta d'abord les armes pour sa patrie ; ensuite il entra comme volontaire dans l'armée

(1) Laert. lib. 2, §. 48.

qu'aſſembloit le jeune Cyrus pour détrôner ſon frere Artaxerxès, roi de Perſe (1). Après la mort de Cyrus, il fut chargé, conjointement avec quatre autres officiers, du commandement des troupes Grecques (2); & c'eſt alors qu'ils firent cette belle retraite, auſſi admirée dans ſon genre, que l'eſt dans le ſien la relation qu'il nous en a donnée. A ſon retour, il paſſa au ſervice d'Agéſilas, roi de Lacédémone, dont il partagea la gloire, & mérita l'amitié (3). Quelque temps après, les Athéniens le condamnerent à l'exil, jaloux ſans doute de la préférence qu'il accordoit aux Lacédémoniens (4). Mais ces derniers, pour le dédommager, lui donnerent une habitation à Scillonte (5).

C'eſt dans cette heureuſe retraite qu'il avoit paſſé pluſieurs années, & qu'il comptoit retourner, dès que les troubles du Péloponeſe ſeroient calmés.

Pendant notre ſéjour à Corinthe, je me liai avec ſes deux fils, Gryllus & Diodore. Je contractai une liaiſon plus intime avec Timoléon, le ſecond des fils de Timodeme chez qui nous étions logés.

---

(1) Xenoph. exped. Cyr. lib. 3, p. 294.
(2) Id. ibid. p. 299.
(3) Laert. lib. 2, §. 51. Neb. in Ageſ. cap. 1.
(4) Laert. ibid.
(5) Dinarch. ap. Laert. lib. 2, §. 52.

Si j'avois à tracer le portrait de Timoléon, je ne parlerois pas de cette valeur brillante qu'il montra dans les combats, parce que, parmi les nations guerrieres, elle n'eſt une diſtinction, que lorſque, pouſſée trop loin, elle ceſſe d'être une vertu; mais, pour faire connoître toutes les qualités de ſon ame, je me contenterois d'en citer les principales : cette prudence conſommée, qui en lui avoit dévancé les années; ſon extrême douceur, quand il s'agiſſoit de ſes intérêts; ſon extrême fermeté, quand il étoit queſtion de ceux de ſa patrie; ſa haine vigoureuſe pour la tyrannie de l'ambition; & pour celle des mauvais exemples (1); je mettrois le comble à ſon éloge, en ajoutant que perſonne n'eut autant que lui, des traits de reſſemblance avec Epaminondas que par un ſecret inſtinct il avoit pris pour ſon modele (2).

Timoléon jouiſſoit de l'eſtime publique & de la ſienne, lorſque l'excès de ſa vertu lui aliéna preſque tous les eſprits, & le rendit le plus malheureux des hommes. Son frere Timophanès, qui n'avoit ni ſes lumieres, ni ſes principes, s'étoit fait une cour d'hommes corrompus, qui l'exhor-

(1) Plut. in Timol. t. 1, p. 237. Diod. Sic. lib. 16, p. 459.

(2) Plut. ibid. page 253.

toient ſans ceſſe à s'emparer de l'autorité. Il crut enfin en avoir les droits. Un courage aveugle & préſomptueux lui avoit attiré la confiance des Corinthiens, dont il commanda plus d'une fois les armées, & qui l'avoient mis à la tête de 400 hommes qu'ils entretenoient pour la ſûreté de la police. Timophanès en fit ſes ſatellites, s'attacha la populace par ſes largeſſes; & ſecondé par un parti redoutable, il agit en maître, & fit traîner au ſupplice les citoyens qui lui étoient ſuſpects (1).

Timoléon avoit juſqu'alors veillé ſur ſa conduite & ſur ſes projets. Dans l'eſpoir de le ramener, il tâchoit de jetter un voile ſur ſes fautes, & de relever l'éclat de quelques actions honnêtes qui lui échappoient par haſard. On l'avoit même vu dans une bataille ſe précipiter ſans ménagement au milieu des ennemis, & ſoutenir ſeul leurs efforts pour ſauver les jours d'un frere qu'il aimoit, & dont le corps couvert de bleſſures, étoit ſur le point de tomber entre leurs mains (2).

Indigné maintenant de voir la tyrannie s'établir de ſon vivant, & dans le ſein même de ſa famille, il peint vivement à Timophanès l'horreur des attentats qu'il

(1) Plut. in Timol. t. 1, p. 237.
(2) Plut. in Timol. t. 1, p. 237.

a commis, & qu'il médite encore; le conjure d'abdiquer au plutôt un pouvoir odieux, & de ſatisfaire aux mânes des victimes immolées à ſa folle ambition. Quelques jours après il remonte chez lui, accompagné de deux de leurs amis, dont l'un étoit le beau-frere de Timophanès. Ils réiterent de concert les mêmes prieres; ils le preſſent, au nom du ſang, de l'amitié, de la patrie: Timophanès leur répond d'abord par une dériſion amere, enſuite par des menaces & des fureurs. On étoit convenu qu'un refus poſitif de ſa part ſeroit le ſignal de ſa perte. Ses deux amis, fatigués de ſa réſiſtance, lui plongerent un poignard dans le ſein, pendant que Timoléon, la tête couverte d'un pan de ſon manteau, fondoit en larmes dans un coin de l'appartement où il s'étoit retiré (1).

Je ne puis ſans frémir penſer à ce moment fatal où nous entendîmes retentir dans la maiſon ces cris perçans, ces effrayantes paroles: Timophanès eſt mort; c'eſt ſon beau-frere qui l'a tué; c'eſt ſon frere. Nous étions par haſard avec Démariſte, ſa mere; ſon pere étoit abſent. Je jettai les yeux ſur cette malheureuſe femme. Je vis ſes cheveux ſe dreſſer ſur ſa tête, & l'horreur ſe peindre ſur ſon viſage au

(1) Id. ibid. Nep. in Timol. cap. 1.

milieu des ombres de la mort. Quand elle reprit l'uſage de ſes ſens, elle vomit, ſans verſer une larme, les plus affreuſes imprécations contre Timoléon, qui n'eut pas même la foible conſolation de les entendre de ſa bouche. Renfermée dans ſon appartement, elle proteſta qu'elle ne reverroit jamais le meurtrier de ſon fils (1).

Parmi les Corinthiens, les uns regardoient le meurtre de Timophanès comme un acte héroïque, les autres comme un forfait. Les premiers ne ſe laſſoient pas d'admirer ce courage extraordinaire, qui ſacrifioit au bien public la nature & l'amitié. Le plus grand nombre, en approuvant la mort du tyran (2), ajoutoient que tous les citoyens étoient en droit de lui arracher la vie, excepté ſon frere. Il ſurvint une émeute qui fut bientôt appaiſée. On intenta contre Timoléon une accuſation qui n'eut pas de ſuite (3).

Il ſe jugeoit lui-même avec encore plus de rigueur. Dès qu'il s'apperçut que ſon action étoit condamnée par une grande partie du public, il douta de ſon innocence, & réſolut de renoncer à la vie. Ses amis, à force de prieres & de ſoins,

(1) Plut. in Timol. t. 1, p. 238.
(2) Id. ibid.
(3) Diod. Sic. lib. 16, p. 459.

l'engagerent à prendre quelque nourriture, mais ne purent jamais le déterminer à reſter au milieu d'eux, il ſortit de Corinthe; & pendant pluſieurs années, il erra dans des lieux ſolitaires, occupé de ſa douleur, & déplorant avec amertume les égaremens de ſa vertu, & quelquefois l'ingratitude des Corinthiens (1).

Nous le verrons un jour reparoître avec plus d'éclat, & faire le bonheur d'un grand empire qui lui devra ſa liberté.

Les troubles occaſionnés par le meurtre de ſon frere, accélérerent notre départ. Nous quittâmes Xénophon avec beaucoup de regret. Je le revis quelques années après, à Scillonte; & je rendrai compte, quand il en ſera temps, des entretiens que j'eus alors avec lui. Ses deux fils vinrent avec nous. Ils devoient ſervir dans le corps de troupes que les Athéniens envoyoient aux Lacédémoniens.

Nous trouvâmes ſur la route quantité de voyageurs qui ſe rendoient à Athenes, pour aſſiſter aux grandes Dionyſiaques, l'une des plus célébres fêtes de cette ville. Outre la magnificence des autres ſpectacles, je déſirois avec ardeur de voir un concours établi depuis long-temps entre les poëtes

(1) Plut. in Timol. t. 1, page 238. Nep. ibid. cap. 1.

qui préſentent des tragédies ou des comédies nouvelles. Nous arrivâmes le 5 du mois élaphébolion *. Les fêtes devoient commencer huit jours après ¶.

* Le premier avril de l'an 362 avant J. C.
¶ Voyez la note à la fin du volume.

FIN DU CHAPITRE NEUVIEME.

CHAPITRE X.

Levées, Revue, Exercice des Troupes.

DEUX jours après notre arrivée, nous nous rendîmes dans une place où ſe faiſoit la lévée des troupes qu'on ſe propoſoit d'envoyer au Péloponeſe. Elles devoient ſe joindre à celles des Lacédémoniens & de quelques autres peuples, pour s'oppoſer, conjointement avec elles, aux projets des Thébains & de leurs alliés (1). Hégélochus (2), ſtratege ou général, étoit aſſis ſur un ſiege élevé (3). Auprès de lui, un taxiarque (4), officier général, tenoit le regiſtre où ſont inſcrits les noms des citoyens qui, étant en âge de porter les armes (5), doivent ſe préſenter à ce tribunal. Il les appelloit à haute voix, &

(1) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 7, p. 642. Diod. Sic. lib. 15, p. 391.
(2) Diod. Sic. ibid. p. 393.
(3) Plut. in Phoc t. 1, p. 746.
(4) Ariſtoph. in pac. v. 1172.
(5) Id. in equit. v. 366. Schol. ibid. Suid. & Heſych. in *Kατὰλ.* Argum. orat. Demoſth. adv. Olymp. page 1064.

prenoit une note de ceux que le général avoit choiſis (1).

Les Athéniens ſont tenus de ſervir depuis l'âge de 18 ans juſqu'à celui de 60 (2). On emploie rarement les citoyens d'un âge avancé (3), & quand on les prend au ſortir de l'enfance, on a ſoin de les tenir éloignés des poſtes les plus expoſés (4). Quelquefois le gouvernement fixe l'âge des nouvelles levées (5), quelquefois on les tire au ſort (6).

Ceux qui tiennent à ferme les impoſitions publiques, ou qui figurent dans les chœurs, aux fêtes de Bacchus, ſont diſpenſés du ſervice (7). Ce n'eſt que dans les beſoins preſſans, qu'on fait marcher les eſclaves (8), les étrangers établis dans l'Attique, & les citoyens les plus pauvres (9). On les enrôle très rarement, parce qu'ils n'ont pas fait le ſerment de défendre la patrie, ou parce qu'ils n'ont aucun intérêt à la défendre.

---

(1) Lyſ. in Alcib. page 275. Poll lib. 8, cap. 9, §. 115.

(2) Ariſtot. ap. Suid. & Harpocr. in *Strat.* Poll. lib. 2, cap. 2, §. 11. Taylor. in not. ad Lyſ. page 124.

(3) Plat. in Phoc. t 1, p. 752.

(4) Æſchin. de falſ. leg. page 422. Suid. & Etymol. magn. in *Terthr.*

(5) Demoſth. philipp. 1, p. 50.

(6) Lyſ. pro Mantit. p. 307.

(7) Sam. Pet. page 555. Ulpian. in 3 olynth. p, 43.

(8) Ariſtoph. in ran. v. 33 & 705. Schol. ibid.

(9) Ariſtoph. ap. Harpocr. in *Thêt.* Sam. Pet. p. 546.

La loi n'en a confié le ſoin qu'aux citoyens qui poſſédent quelque bien ; & les plus riches ſervent comme ſimples ſoldats. Il arrive de là que la perte d'une bataille, en affoibliſſant les premieres claſſes des citoyens, ſuffit pour donner à la derniere une ſupériorité qui altere la forme du gouvernement (1).

La république étoit convenue de fournir à l'armée des alliés 6000 hommes, tant de cavalerie que d'infanterie (2). Le lendemain de leur enrôlement, ils ſe répandirent en tumulte dans les rues & dans les places publiques, revêtus de leurs armes (3). Leurs noms furent appliqués ſur les ſtatues des dix héros qui ont donné les leurs aux tribus d'Athenes (4), de maniere qu'on liſoit ſur chaque ſtatue le nom des ſoldats de chaque tribu.

Quelques jours après on fit la revue des troupes. Je m'y rendis avec Timagene, Apollodore & Philotas. Nous trouvâmes Iphicrate, Timothée, Phocion, Chabrias, tous les anciens généraux & tous ceux de l'année courante. Ces derniers avoient été, ſuivant l'uſage, tirés au ſort dans l'aſſemblée du peuple. Ils étoient au nombre

(1) Ariſtot. de rep. lib. 5, cap. 3, t. 2, p. 389.
(2) Diod. Sic. lib. 15, p. 393.
(3) Ariſtoph. in Lyſiſt. v. 556, &c.
(4) Id. in pac. v. 1183. Schol. ibid.

de dix, un de chaque tribu (1). Je me rappelle à cette occaſion, que Philippe de Macédoine diſoit un jour : « J'envie le » bonheur des Athéniens, ils trouvent tous » les ans dix hommes en état de com- » mander leurs armées, tandis que je n'ai » j'amais trouvé que Parménion (2) pour » conduire les miennes ».

Autrefois le commandement rouloit entre les dix ſtrateges. Chaque jour l'armée changeoit de général (3) ; & en cas de partage dans le conſeil, le polémarque, un des principaux magiſtrats de la république, avoit le droit de donner ſon ſuffrage (4). Aujourd'hui toute l'autorité eſt pour l'ordinaire entre les mains d'un ſeul, qui eſt obligé à ſon retour de rendre compte de ſes opérations, à moins qu'on ne l'ait revêtu d'un pouvoir illimité (5). Les autres généraux reſtent à Athenes, & n'ont d'autres fonctions que de repréſenter dans les cérémonies publiques (6).

---

(1) Demoſth. philip. 1, page 50. Ariſtot. & Hyper. ap. Harpocr. in *Stratég.* Plut. in Cim. page 483 ; & alii.

(1) Plut. apopht. t. 2, p. 177.

(3) Herodot. lib. 6, cap. 110. Plut. in Ariſt. tome 1, page 321.

(4) Herodot. ibid. cap. 109.

(5) Plut. in Alcib. tome 1, p. 200. Suid. in *Autokr.*

(6) Demoſth. philip. 1, p. 51.

L'infanterie (1) étoit compoſée de trois ordres de ſoldats : les oplites ou peſamment armés ; les armés à la légere ; les peltaſtes, dont les armes étoient moins peſantes que celles des premiers, moins légeres que celles des ſeconds (2).

Les oplites avoient pour armes défenſives le caſque, la cuiraſſe, le bouclier, des eſpeces de bottines qui couvroient la partie antérieure de la jambe, pour armes offenſives, la pique & l'épée (3).

Les armés à la légere étoient deſtinés à lancer des javelots ou des fleches ; quelques-uns, des pierres, ſoit avec la fronde, ſoit avec la main. Les peltaſtes portoient un javelot ; & un petit bouclier nommé pelta.

Les boucliers, preſque tous de bois de ſaule (4), ou même d'oſier, étoient ornés de couleurs, d'emblêmes & d'inſcriptions (5). J'en vis où l'on avoit tracé en lettres d'or, ces mots : A LA BONNE FORTUNE (6) ; d'autres où divers officiers avoient fait peindre des ſymboles relatifs

(1) Plut. reip. ger. præcep. t. 2, p. 810.
(2) Arrian. tact. p. 10. Ælian. tact. cap. 2.
(3) Suid. in *Opl.*
(4) Thucyd. lib. 4, cap. 9. Poll. lib. 1, c. 10, §. 133. Theophr. hiſt. plant. lib. 5, cap. 4, p. 518.
(5) Æſchil. ſept. cont. Theb. v. 393, &c.
(6) Plut. in Demoſth. t. 1, p. 855.

à

à leur caractere ou à leur goût. J'entendis, en paſſant, un vieillard qui diſoit à ſon voiſin : J'étois de cette malheureuſe expédition de Sicile, il y a 53 ans. Je ſervois ſous Nicias, Alcibiade & Lamachus. Vous avez oui parler de l'opulence du premier, de la valeur & de la beauté du ſecond ; le troiſieme étoit d'un courage à inſpirer la terreur. L'or & la pourpre décoroient le bouclier de Nicias (1) ; celui de Lamachus repréſentoit une tête de Gorgone (2) ; & celui d'Alcibiade, un amour lançant la foudre (3).

Je voulois ſuivre cette converſation ; mais j'en fus détourné par l'arrivée d'Iphicrate, à qui Apollodore venoit de raconter l'hiſtoire de Timagene & la mienne. Après les premiers complimens, Timagene le félicita ſur les changemens qu'il avoit introduits dans les armes des opliſtes. Ils étoient néceſſaires, répondit Iphicrate ; la phalange accablée ſous le poids de ſes armes, obéiſſoit avec peine aux mouvemens qu'on lui demandoit ; & avoit plus de moyens pour parer les coups de l'ennemi, que pour lui en porter. Une cuiraſſe de toile a remplacé celle de métal ; un bouclier petit &

(1) Plut. in Nic. t. 1, p. 542. Poll. lib. 1, cap 10, §. 134.
(2) Ariſtoph. acharn. v. 578. Schol. ibid.
(3) Plut. in Alcib. t. 1, p. 198.

léger, ces énormes boucliers qui, à force de nous protéger, nous raviſſoient notre liberté. La pique eſt devenue plus longue d'un tiers ; & l'épée de moitié. Le ſoldat lie & délie ſa chauſſure avec plus de facilité (1). J'ai voulu rendre les oplites plus redoutables ; ils ſont dans une armée ce qu'eſt la poitrine dans le corps humain. Comme Iphicrate étaloit volontiers de l'éloquence, il ſuivit ſa comparaiſon ; il aſſimila le général à la tête, la cavalerie aux pieds, les troupes légeres aux mains (2). Timagene lui demanda pourquoi il n'avoit pas adopté le caſque Béotien qui couvre le cou, en ſe prolongeant juſques ſur la cuiraſſe (3). Cette queſtion en amena d'autres ſur la tenue des troupes, ainſi que ſur la tactique des Grecs & des Perſes. De mon côté, j'interrogeois Apollodore ſur pluſieurs objets que ſes réponſes feront connoître.

Au-deſſous de dix ſtrateges, diſoit-il, ſont les dix taxiarques, qui, de même que les premiers, ſont tous les ans nommés par le ſort, & tirés de chaque tribu dans l'aſſemblée générale (4). Ce ſont eux qui,

(1) Diod. Sic. lib. 15, p. 260. Nep. in Iphicr. cap. 2.
(2) Plut. in Pelop. t. 1, p. 278.
(3) Xenoph. de re equeſt. p. 952.
(4) Demoſth. phil. 1, p. 50. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 84.

ſous les ordres des généraux doivent approviſionner l'armée, régler & entretenir l'ordre de ſes marches, l'établir dans un camp (1); maintenir la diſcipline, examiner ſi les armes ſont en bon état. Quelquefois ils commandent l'aîle droite (2); d'autres fois le général les envoie pour annoncer la nouvelle d'une victoire, & rendre compte de ce qui s'eſt paſſé dans la bataille (3).

Dans ce moment nous vîmes un homme revêtu d'une tunique (4) qui lui deſcendoit juſqu'aux genoux, & ſur laquelle il auroit dû mettre ſa cuiraſſe, qu'il tenoit dans ſes bras avec ſes autres armes. Il s'approcha du taxiarque de ſa tribu auprès de qui nous étions. Compagnon, lui dit cet officier, pourquoi n'endoſſez-vous pas votre cuiraſſe? Il répondit: le temps de mon ſervice eſt expiré; hier je labourois mon champ quand vous fîtes l'appel. J'ai été inſcrit dans le rôle de la milice, ſous l'archontat de Callias; conſultez la liſte des Archontes (5), vous verrez qu'il s'eſt écoulé

(1) Sigon de rep Athen. lib. 4, cap. 5, Pott. Archæol. Græc. lib. 3, cap. 5.

(2) Ariſtoph. in av. v. 352.

(3) Æſchin. de fals. leg. page 422.

(4) Xenoph. exped. lib. 5, p. 347. Ælian. var. hiſt. lib. 13, cap. 37.

(5) Demoſt. ap. Harpocr. in *Epônum*.

depuis ce temps-là plus de 42 ans. Cependant ſi ma patrie a beſoin de moi, j'ai apporté mes armes. L'officier vérifia le fait; & après en avoir conféré avec le général, il effaça le nom de cet honnête citoyen, & lui en ſubſtitua un autre (1).

Les places des dix taxiarques ſont de ces charges d'état qu'on eſt plus jaloux de poſſéder que de remplir. La plupart d'entre eux ſe diſpenſent de ſuivre l'armée, & leurs fonctions ſont partagées entre les chefs que le général met à la tête des diviſions & des ſous-diviſions (2). Ils ſont en aſſez grand nombre. Les uns commandent 128 hommes; d'autres, 256, 512, 1024 (3), ſuivant une proportion qui n'a point de bornes en montant, mais qui en deſcendant aboutit à un terme qu'on peut regarder comme l'élément des différentes diviſions de la phalange. C'eſt élément eſt la file quelquefois compoſée de huit hommes, plus ſouvent de ſeize (4).

J'interrompis Apollodore pour lui montrer un homme qui avoit une couronne ſur ſa tête, & un caducée dans ſa main (5),

(1) Ariſtoph. in pac. v. 1181. Lyſ. pro Mil. page 161.
(2) Polyæn ſtratag. lib. 3, cap. 9, §. 10.
(3) Arrian. tact. p. 28. Ælian. tact. cap. 4.
(4) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 4, p. 515. Arrian. tact. p. 18. Ælian. tact. cap 7.
(5) Thucyd. lib. 1, cap. 53.

J'en ai déjà vu paſſer pluſieurs, lui dis-je. Ce ſont des hérauts, me répondit-il. Leur perſonne eſt ſacrée ; ils exercent des fonctions importantes ; ils dénoncent la guerre, propoſent la treve ou la paix (1), publient les ordres du général (2), prononcent les commandemens, convoquent l'armée (3), annoncent le moment du départ, l'endroit où il faut marcher, pour combien de jours il faut prendre des vivres (4). Si dans le moment de l'attaque ou de la retraite, le bruit étouffe la voix du héraut, on éleve des ſignaux (5) ; ſi la pouſſiere empêche de les voir, on fait ſonner la trompette (6) ; ſi aucun de ces moyens ne réuſſit, un aide de camp court de rang en rang ſignifier les intentions du général (7).

Dans ce moment, quelques jeunes gens qui paſſoient comme des éclairs auprès de nous, penſerent renverſer de graves perſonnages qui marchoient à pas comptés.

---

(1) Xenoph. ibid. page 333. Id. exped. Cyr. lib. 5, p. 366.

(2) Id. ibid. p. 317. Id. de Laced. rep. p. 686.

(3) Id. exped. lib. 3, p. 299.

(4) Id. ibidem, page 312. Schol. Ariſtoph. in av. v. 450.

(5) Thucyd. ibid. c. 63. Suid. in *Sêm.* Ælian. tact. cap. 34.

(6) Xenoph. ibid. lib. 4, p 319, & alii.

(7) Suid. in *Ektaks.* Guiſch. tact. d'Arrient. tome 2, p. 169.

Les premiers, me dit Apollodore, ſont des coureurs (1); les ſeconds des devins: deux eſpeces d'hommes ſouvent employés dans nos armées; les uns, pour porter au loin les ordres du général; les autres, pour examiner dans les entrailles des victimes, s'ils ſont conformes à la volonté des dieux (2).

Ainſi, repris-je, les opérations d'une campagne dépendent, chez les Grecs, de l'intérêt & de l'ignorance de ces prétendus interpretes du ciel. Trop ſouvent, me répondit-il. Cependant, ſi la ſuperſtition les a établis parmi nous, il eſt peut-être de la politique de les maintenir. Nos ſoldats ſont des hommes libres, courageux, mais impatiens & incapables de ſupporter la prudente lenteur d'un général, qui, ne pouvant faire entendre la raiſon, n'a ſouvent d'autre reſſource que de faire parler les dieux.

Comme nous errions au-tour de la phalange, je m'apperçus que chaque officier général avoit auprès de lui un officier ſubalterne qui ne le quittoit point. C'eſt ſon écuyer (3), me dit Apollodore. Il eſt

(1) Suid. in *Emerodr.* Harpocr in *Dromok.*

(2) Xenoph. de mag. equit. page 972. Id exped. Cyr. & alii.

(3) Ælian. var. hiſt. lib. 12, cap. 9. Plut. apopht. t. 2, page 194.

obligé de le ſuivre dans le fort de la mêlée, & en certaines occaſions, de garder ſon bouclier (1). Chaque oplite, ou peſamment armé, a de-même un valet (2) qui, entre autres fonctions, remplit quelquefois celle d'écuyer (3); mais avant le combat, on a ſoin de le renvoyer au bagage (4). Le déshonneur parmi nous, eſt attaché à la perte du bouclier (5), & non à celle de l'épée & des autres armes offenſives. Pourquoi cette différence, lui dis-je? Pour nous donner une grande leçon, répondit-il; pour nous apprendre que nous devons moins ſonger à verſer le ſang de l'ennemi, qu'à l'empêcher de répandre le nôtre (6); & qu'ainſi la guerre doit être plutôt un état de défenſe, que d'attaque.

Nous paſſâmes enſuite au Lycée où ſe faiſoit la revue de la cavalerie. Elle eſt commandée de droit par deux généraux nommés hipparques, & par dix chefs particuliers appellés phylarques; les uns & les autres tirés au ſort tous les ans dans l'aſſemblée de la nation (7).

---

(1) Xenoph. exped. Cyr. lib. 4, p. 321.
(2) Thucyd. lib. 3, cap 17, p 177.
(3) Polyæn. ſtrat. lib. 2, cap. 3, § 10.
(4) Ælian. tact. cap. 53. Arrian. tact. page 73.
(5) Æſchin. in Tim. p. 264. Lyſ. in Theon. p. 174. Andoc. de myſt. p. 10.
(6) Plut. in Pelop t. 1, p 278.
(7) Demoſth. philip. 1, p. 80.

Quelques Athéniens ſont inſcrits de bonne heure dans ce corps, comme preſque tous les autres le ſont dans l'infanterie. Il n'eſt compoſé que de 1200 hommes (1). Chaque tribu en fournit 120, avec le chef qui doit les commander (2). Le nombre de ceux qu'on met ſur pied, ſe regle pour l'ordinaire ſur le nombre des ſoldats peſamment armés; & cette proportion qui varie ſuivant les circonſtances, eſt ſouvent d'un à dix; c'eſt-à-dire, qu'on joint 200 chevaux à 2000 oplites (3).

Ce n'eſt gueres que depuis un ſiecle, me diſoit Apollodore, qu'on voit de la cavalerie dans nos armées. Celle de la Theſſalie eſt nombreuſe, parce que le pays abonde en pâturages. Les autres cantons de la Grece ſont ſi ſecs, ſi ſtériles, qu'il eſt très-difficile d'y élever des chevaux : auſſi n'y a-t-il que les gens riches qui entrent dans la cavalerie (4); & de là vient la conſidération qui eſt attachée à ce ſervice (5).

On ne peut y être admis ſans obtenir l'agrément des généraux, des chefs particuliers, & ſur-tout du ſénat qui veille ſpécialement a l'entretien & à l'éclat d'un corps

(1) Andoc. orat. de pace, p. 24. Suid. in *Ipp.*
(2) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 94. Harpocr in *Phul.*
(3) Demoſth ibid. Xenoph. hiſt. Græc. lib. 1, p. 440.
(4) Xenoph de re equeſtr. p. 935.
(5) Ariſtot. de rep. lib. 4, cap. 3, t. 2, p. 365.

ſi diſtingué (1). Il aſſiſte à l'inſpection des nouvelles levées.

Elles parurent en ſa préſence avec le caſque, la cuiraſſe, le bouclier, l'épée, la lance ou le javelot, un petit manteau, &c. Pendant qu'on procédoit à l'examen de leurs armes, Timagene qui avoit fait une étude particuliere de tout ce qui concerne l'art militaire, nous diſoit : Une cuiraſſe trop large ou trop étroite devient un poids ou un lien inſupportable (2) ; le caſque doit être fait de maniere que le cavalier puiſſe dans le beſoin s'en couvrir juſqu'au milieu du viſage. Il faut appliquer ſur le bras gauche, cette armure qu'on a récemment inventée, & qui s'étendant & ſe repliant avec facilité, couvre entiérement cette partie du corps, depuis l'épaule juſqu'à la main ; ſur le bras droit, des braſſards de cuir, des plaques d'airain : & dans certains endroits, de la peau de veau ; pourvu que ces moyens de défenſe ne contraignent pas les mouvemens : les jambes & les pieds ſeront garantis par des bottes de cuir (3) armées d'éperons (4). On préfere avec raiſon, pour les cavaliers, le ſabre à

(1) Xenoph. de mag. equit. page 955. Lycurg. ap. Harpocr. *Dokim.*

(2) Xenoph. de re equeſt. page 952.

(3) Xenoph. de re equeſt. page 953.

(4) Id. ibid. page 944.

l'épée. Au lieu de ces longues lances, fragiles & peſantes, que vous voyez dans les mains de la plupart d'entre eux, j'aimerois mieux deux petites piques de bois de cormier, l'une pour lancer, l'autre pour ſe défendre (1). Le front & le poitrail du cheval ſeront protégés par des armures particulieres; les flancs & le ventre, par les couvertures que l'on étend ſur ſon dos, & ſur leſquelles le cavalier, eſt aſſis. (2).

Quoique les cavaliers athéniens n'euſſent pas pris toutes les précautions que l'imagene venoit d'indiquer, cependant il fut aſſez content de la maniere dont ils étoient armés. Les ſénateurs & les officiers généraux en congédierent quelques-uns qui ne paroiſſoient pas aſſez robuſtes (3). Ils reprocherent à d'autres de ne pas ſoigner leurs armes. On examinoit enſuite ſi les chevaux étoient faciles au montoir (4), dociles au mors, capables de ſupporter la fatigue (5); s'ils n'étoient pas ombrageux (6), trop ardens ou trop mous (7). Pluſieurs furent réformés; & pour exclure à jamais ceux qui

---

[1] Id. ibid. page 953.
[2] Id ibid. page 952, & de magiſt. equit. page 968.
[3] Xenoph. de magiſt. equit. page 955.
[4] Id. de re equeſt. page 936.
[5] Id. de magiſt. equit. page 954.
[6] Id. de re equeſt. page 937.
[7] Id. ibid. page 947.

étoient vieux ou infirmes, on leur appliquoit, avec un fer chaud, une marque ſur la machoire (1).

Pendant le cours de cet examen, les cavaliers d'une tribu vinrent, avec de grands cris, dénoncer au ſénat un de leurs compagnons, qui, quelques années auparavant, avoit au milieu d'un combat paſſé de l'infanterie à la cavalerie ſans l'approbation des chefs. La faute étoit publique, la loi formelle (2). Il fut condamné à cette eſpece d'infamie qui prive un citoyen de la plupart de ſes droits.

La même peine eſt portée contre le citoyen qui refuſe de ſervir (3), & qu'on eſt obligé de contraindre par la voie des tribunaux (4). Elle l'eſt auſſi contre le ſoldat qui fut à l'aſpect de l'ennemi, ou qui, pour éviter ſes coups, ſe ſauve dans un rang moins expoſé (5). Dans tous ces cas, le coupable ne doit aſſiſter ni à l'aſſemblée générale, ni aux ſacrifices publics; & s'il y paroît, chaque citoyen a le droit de le

(1) Heſych. & Etym. *Truſip.* Euſtath. in odyſſ. l. 4, p. 1517.

(2) Lyſ. in Alcib. 1, page 276 & 282. Id in Alcib. 2, page 299. Lyc. apud. Harpocr. *Dokim.* Demoſth. pro Rhod. libert. page 148.

(3) Demoſth. in Neær. page 865. Id. in Timocr. page 789.

(4) Xenoph. de magiſt. equit page 955.

(5) Æſchin in Cteſ. page 456. Lyſ. in Alcib. 1, page 275 & 278.

traduire en juſtice. On décerne contre lui différentes peines; & s'il eſt condamné à une amende, il eſt mis aux fers juſqu'à ce qu'il ait payé.

La trahiſon eſt punie de mort (1). La déſertion eſt ſoumiſe à la même peine (2), parce que déſerter, c'eſt trahir l'état (3). Le général a le pouvoir de reléguer dans un grade inférieur, & même d'aſſujettir aux plus viles fonctions, l'officier qui déſobéit ou ſe déshonore (4).

Des loix ſi rigoureuſes, dis-je alors, doivent entretenir l'honneur & la ſubordination dans vos armées. Apollodore me répondit: Un état qui ne protege plus ſes loix n'en eſt plus protégé. La plus eſſentielle de toutes, celle qui oblige chaque citoyen à défendre ſa patrie, eſt tous les jours indignement violée. Les plus riches ſe font inſcrire dans la cavalerie, & ſe diſpenſent du ſervice, ſoit par des contributions volontaires (5), ſoit en ſe ſubſtituant un homme à qui ils remettent leur cheval (6). Bientôt on ne trouvera plus

(1) Lyſ. in Philon. page 498.
(2) Pet. leg. Att. page 563.
(3) Suid. & Heſych. in *Automol.*
(4) Xenoph. ibid. page 957. Id. exped. Cyr. lib. 3; page 296. Pet. leg. Att. page 556.
(5) Demoſth. in Mid. page 629. Xenoph. de mag. equit. page 972.
(6) Potter. archæol. græc. lib. 3, cap. 3.

d'Athéniens dans nos armées. Vous en vîtes hier enrôler un petit nombre. On vient de les aſſocier à des mercenaires à qui nous ne rougiſſons pas de confier le ſalut de la république. Il s'eſt élevé depuis quelque temps, dans la Grece, des chefs audacieux, qui, après avoir raſſemblé des ſoldats de toutes les nations; courent de contrée en contrée, traînent à leur ſuite la déſolation & la mort, proſtituent leur valeur à la puiſſance qui les achete, prêts à combattre contre elle au moindre mécontentement (1). Voilà quelle eſt aujourd'hui la reſſource & l'eſpérance d'Athenes. Dès que la guerre eſt déclarée, le peuple accoutumé aux douceurs de la paix, & redoutant les fatigues d'une campagne, s'écrie d'une commune voix: Qu'on faſſe venir dix mille, vingt mille étrangers (2). Nos peres auroient frémi à ces cris indécens; mais l'abus eſt devenu un uſage, & l'uſage une loi.

Cependant, lui dis-je, ſi parmi ces troupes vénales, il s'en trouvoit qui fuſſent capables de diſcipline, en les incorporant avec les

(1) Demoſth. in Ariſtocr. page 747. Id. philip. 1, p. 50. Iſocr. de pace, tome 1, page 384. Id. orat. ad. Philip. tome 1, page 278. Id epiſt. 2. ad Philip. ibid. page 457. Id. epiſt. ad Archid. ap Phor. biblioth. page 334. Polyæn. ſtratag. lib. 3, cap. 10, § 9.

(2) Demoſth. philipp. 1, page 50.

vôtres ; vous les obligeriez à ſe ſurveiller mutuellement ; & peut-être exciterez-vous entre elles une émulation utile (1). Si nos vertus ont beſoin de ſpectateurs, me répondit-il, pourquoi en chercher ailleurs que dans le ſein de la république ? Par une inſtitution admirable, ceux d'une tribu, d'un canton, ſont enrôlés dans la même cohorte, dans le même eſcadron ; ils marchent, ils combattent à côté de leurs parens, de leurs amis, de leurs voiſins, de leurs rivaux. Quel ſoldat oſeroit commettre une lâcheté en préſence de témoins ſi redoutables ? Comment à ſon retour ſoutiendroit-il des regards toujours prêts à le confondre ?

Après qu'Apollodore m'eut entretenu du luxe révoltant que les officiers, & même les généraux, commençoient à introduire dans les armées (2) ; je voulus m'inſtruire de la ſolde des fantaſſins & des cavaliers. Elle a varié ſuivant les temps & les lieux ; répondit Apollodore. J'ai oui dire à des vieillards qui avoient ſervi au ſiege de Potidée, il y a 68 ans, qu'on y donnoit aux oplites, pour maître & valet (3),

(1) Xenoph. de mag. equit. page 971.
(2) Demoſth. in Mid. page 625. Theop. ap. Athen. lib. 12, page 532.
(3) Thucyd. lib. 3, cap. 17.

deux drachmes par jour *; mais c'étoit une paye extraordinaire qui épuiſa le tréſor public. Environ 20 ans après, on fut obligé de renvoyer un corps de troupes légeres qu'on avoit fait venir de Thrace, parce qu'elles exigeoient la moitié de cette ſolde (1).

Aujourd'hui la paye ordinaire pour l'oplite, eſt de 4 oboles par jour, de 20 drachmes par mois ** (2). On donne communément le double au chef d'une cohorte, & le quadruple au général (3). Certaines circonſtances obligent quelquefois de réduire la ſomme à la moitié (4). On ſuppoſe alors que cette légere rétribution ſuffit pour procurer des vivres au fantaſſin, & que le partage du butin complétera la ſolde.

Celle du cavalier, en temps de guerre, eſt, ſuivant les occaſions, le double (5), le triple (6), & même le quadruple (7) de celle du fantaſſin. En temps de paix,

---

* 1 liv. 16 ſous.

(1) Thucyd. lib. 7, cap. 27, page 461.

** Par jour environ 12 ſous; par mois 18 liv.

(2) Theopomp. ap. Poll. lib 9, cap. 6, § 64. Euſtath. in iliad page 951. Id. in odyſſ. page 1405.

(3) Xenoph. exped. Cyr. lib. 7, p. 402 & 413.

(4) Demoſth. philip. 1, page 51.

(5) Thucyd. lib. 5, cap. 47.

(6) Demoſth. ibid.

(7) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 5, page 556.

où toute ſolde ceſſe, il reçoit pour l'entretien d'un cheval environ 16 drachmes par mois*; ce qui fait une dépenſe annuelle de près de 40 talens ** pour le tréſor public (1).

Apollodore ne ſe laſſoit point de ſatisfaire à mes queſtions. Avant que de partir, me diſoit-il, on ordonne aux ſoldats de prendre des vivres pour quelques jours (2). C'eſt enſuite aux généraux à pourvoir le marché des proviſions néceſſaires (3). Pour porter le bagage, on a des caiſſons, des bêtes de ſomme, & des eſclaves. Quelquefois les ſoldats ſont obligés de s'en charger (4).

Vous voulez ſavoir quel eſt l'uſage des Grecs à l'égard des dépouilles de l'ennemi. Le droit d'en diſpoſer ou d'en faire la répartition, a toujours été régardé comme une des prérogatives du général. Pendant la guerre de Troie, elles étoient miſes à ſes pieds: il s'en réſervoit une partie, & diſtribuoit l'autre, ſoit aux chefs, ſoit

---

* Environ 14 liv. 8 ſous.

** Environ 216,000 liv.

(1) Xenoph. de mag. equit. page 956. Pett. leg. Att. page 552.

(2) Ariſtoph. acharm. v. 196. Schol. ibid. Plut. in Phoc. page 752.

(3) Xenoph. memor. lib. 3, page 762.

(4) Xenoph. exped. Cir. lib. 3, page 303, &c.

aux ſoldats (1). Huit cents ans après, les généraux réglerent la répartition des dépouilles enlevées aux Perſes à la bataille de Platée. Elles furent partagées entre les ſoldats, après en avoir prélevé une partie pour décorer les temples de la Grece, & décerner de juſtes récompenſes à ceux qui s'étoient diſtingués dans le combat (2).

Depuis cette époque juſqu'à nos jours, on a vu tour-à-tour les généraux de la Grece remettre au tréſor de la nation les ſommes provenues de la vente du butin (3); les deſtiner à des ouvrages publics (4), ou à l'ornement des temples (5); en enrichir leurs amis ou leurs ſoldats (6); s'en enrichir eux mêmes (7), ou du moins en recevoir le tiers qui, dans certains

(1) Homer. illiad. l. 9, v. 330. Odyſſ. l. 9, v. 39; l. 14, v. 232.

(2) Herodot. lib. 9, cap. 80. Diod. Sic. lib. 11, page 26. Plut. in Ariſtid. tome 1, page 331.

(3) C'eſt ce que firent quelquefois CIMON, Plut. p. 484 & 487; TIMOTHÉE, Nep. in Tim. c. 1; LYSANDER, Xenoph. hiſt. Græc lib. 2, p. 462. Diod. Sic. lib. 13, page 225. Plut. in Lyſ. page 442.

(4) CIMON, Plut. in Cim. page 487. Nep. in Cim. cap. 2.

(5) Herodot. lib. 9, cap. 80. Thucyd. lib. 3, cap. 114.

(6) MYRONIDÈS, Diod. Sic. lib. 11, p. 63 AGÉSILAS, Nep. in Ageſil. cap. 3, Plut. in Ageſil. p. 601. Xenoph. in Ageſil. p. 654. IPHICRATE, Polyæn. ſtratag. lib. 3, cap. 9, § 3.

(7) CIMON, Plut. Nep. ut. ſuprà.

pays, leur eſt aſſigné par un uſage conſtant (1).

Parmi nous, aucune loi n'a reſtreint la prérogative du général. Il en uſe plus ou moins, ſuivant qu'il eſt plus ou moins déſintéreſſé. Tout ce que l'état exige de lui, c'eſt que les troupes vivent, s'il eſt poſſible, aux dépens de l'ennemi, & qu'elles trouvent dans la répartition des dépouilles un ſupplément à la ſolde, lorſque des raiſons d'économie obligent de la diminuer.

Les jours ſuivans furent deſtinés à exercer les troupes. Je me diſpenſe de parler de toutes les manœuvres dont je fus témoin; je n'en donnerois qu'une deſcription imparfaite & inutile à ceux pour qui j'écris; voici ſeulement quelques obſervations générales.

Nous trouvâmes, près du mont Anchesmus, un corps de 1600 hommes d'infanterie peſamment armés, rangés ſur 16 de hauteur & ſur 100 de front, chaque ſoldat occupant (2) un eſpace de 4 coudées *. A ce corps étoit joint un certain nombre d'armés à la légere.

On avoit placé les meilleurs ſoldats

---

(1) CLÉOMENE Polyb. hiſt. lib. 2, page 147.
(2) Ælian. tact. cap. 11.
* 5 pieds 8 pouces.

dans les premiers rangs & dans les derniers (1). Les chefs de files ſur-tout, ainſi que les ſerre-files, étoient tous gens diſtingués par leur bravoure & par leur expérience (2). Un des officiers ordonnoit les mouvemens. Prenez les armes, s'écrioit-il (3); valets, ſortez de la phalange; haut la pique, bas la pique; ſerre-files, dreſſez les files; prenez vos diſtances; à gauche (4); la pique en dedans du bouclier (5); marche (6); halte; doublez vos files; remettez-vous; Lacédémonienne évolution; remettez-vous, &c.

A la voix de cet officier, on voyoit la phalange ſucceſſivement ouvrir ſes files & ſes rangs, les ſerrer, les preſſer, de maniere que le ſoldat n'occupant que l'eſpace d'une coudée, * ne pouvoit tourner ni à droite ni à gauche (7). On la voyoit préſenter une ligne tantôt pleine, tantôt diviſée en des ſections dont les intervalles étoient quelquefois remplis par des armés à la légere (8). On la voyoit enfin, à la faveur des évolu-

(1) Xenoph. memor. lib. 3, page 762.
(2) Arrian. tact. page 20 & 31. Ælian. tact. cap. 5.
(3) Arrian. ibid. page 73. Ælian. tact. cap. 51 & 53.
(4) Theophr. charact. *peri Opſimath.*
(5) Ariſtoph. in av. v. 388. Schol. ibid.
(6) Arrian. Ælian. ut. ſuprà.
* 17 pouces.
(7) Arrian. tact. page 32. Ælian tact. cap. 11.
(8) Xenoph. exped. Cyr. lib. 5, page 353.

tions preſcrites, prendre toutes les formes dont elle eſt ſuſceptible, & marcher en avant diſpoſée en colonne, en quarré parfait, en quarré long, ſoit à centre vide, ſoit à centre plein, &c. (1).

Pendant ces mouvemens, on infligeoit des coups aux ſoldats indociles ou négligens (2). J'en fus d'autant plus ſurpris, que chez les Athéniens il eſt défendu de frapper même un eſclave (3). Je conclus de là, que parmi les nations policées, le déshonneur dépend quelquefois plus de certaines circonſtances, que de la nature des choſes.

Ces manœuvres étoient à peine achevées, que nous vîmes au loin s'élever un nuage de pouſſiere. Les poſtes avancés (4) annoncerent l'approche de l'ennemi. C'étoit un ſecond corps d'infanterie qu'on venoit d'exercer au Lycée (5), & qu'on avoit réſolu de mettre aux mains avec le premier, pour offrir l'image d'un combat (6). Auſſi tôt on crie aux armes; les ſoldats courent prendre leurs rangs, & les troupes

(1) Id. ibid. lib. 3, page 304. Trad. de M. le C. de L. L. page 407, tome 1. Arrian. tact. page 69.
(2) Xenoph. ibid. lib. 5, page 368.
(3) Id. de rep. Athen. page 693.
(4) Xenoph. exped. Cyr. lib. 2, page 278.
(5) Ariſtoph. in pac. v. 355. Schol. ibid. in v. 353.
(6) Onoſand. inſt. cap. 10, page 34.

légeres ſont placées en arriere. C'eſt de-là qu'elles lancent ſur l'ennemi (1), des fleches, des traits, des pierres, qui paſſent par-deſſus la phalange *.

Cependant les ennemis venoient au pas redoublé (2), ayant la pique ſur l'épaule droite. Leurs troupes légeres s'approchent (3) avec de grands cris, ſont repouſſées, miſes en fuite, & remplacées par les oplites, qui s'arrêtent à la portée du trait. Dans ce moment un ſilence profond regne dans les deux lignes (4). Bientôt la trompette donne le ſignal. Les ſoldats chantent en l'honneur de Mars, l'hymne du combat (5). Ils baiſſent leurs piques; quelques-uns en frappent leurs boucliers (6). Tous courent alignés & en bon ordre. Le général pour redoubler leur ardeur, pouſſe le cri du combat (7). Ils répétent mille fois, d'après lui, ELELEU,

(1) Xenoph. Cyrop. lib. 6, page 167. Arrian. tact. page 20.

* Onoſander (inſtit. cap 10,) dit que dans ces combats ſimulés, les Oplites avoient des bâtons & des courroies; les armés à la légere, des mottes de terre.

(2) Xenoph. exped. lib. 6, page 387.

(3) Ælian. tact. cap. 17.

(4) Homer. iliad. lib. 3, v. 8.

(5) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 2, page 474. Id. exped. lib. 4, page 324, 326, &c.

(6) Id. exped. lib. 1, page 265. Poll. lib. 1, cap. 10. §. 163.

(7) Xenop. ap. Demetr. Phaler. cap. 98.

ELELEU ! (1) L'action parut très-vive ; les ennemis furent diſperſés, & nous entendîmes, dans notre petite armée, retentir de tout côtés ce mot, ALALÉ ! * C'eſt le cri de la victoire (2)

Nos troupes légeres pourſuivirent l'ennemi (3), & amenerent pluſieurs priſonniers. Les ſoldats victorieux dreſſerent un trophée, & s'étant rangés en bataille à la tête d'un camp voiſin, ils poſerent leurs armes à terre, mais tellement en ordre, qu'en les reprenant ils ſe trouvoient tous formés (4). Ils ſe retirerent enſuite dans le camp, où après avoir pris un léger repas, il paſſerent la nuit, couché ſur des lits de feuillages (5).

On ne négligea aucune des précautions que l'on prend en temps de guerre. Point de feu dans le camp (6) ; mais on en plaçoit en avant, pour éclairer les entrepriſes de

---

(1) Id exped. lib. 1, page 265. Ariſtoph. in av. v. 363. Schol. ibid. Heſych. & Suid. in *'Eleleu*.

* Dans les anciens temps, la derniere lettre du mot ALALÉ ſe prononçoit ſouvent comme un i (Plat. in Cratyl. t. 1, p. 418.) On diſoit peut-être ALALI.

(2) Ariſtoph. in av. v. 954 & 1761 Schol in Heſych. in *'Alal*.

(3) Xenoph. exped. lib. 6, page 387.

(4) Trad. de l'exped. de Cyrus, par M. le C. de L. L. tome 1, page 221.

(5) Polyæn. lib. 3, cap. 9, §. 19. Euſtath. in odyſſ. p. 1678. Schol. Ariſtoph. in pac. 347.

[6] Ariſtoph. in av. v. 842.

l'ennemi (1). On poſa les gardes du ſoir (2); on les releva dans les différentes veilles de la nuit (3). Un officier fit pluſieurs fois la ronde, tenant une ſonnette dans ſa main (4). Au ſon de cet inſtrument, la ſentinelle déclaroit l'ordre ou le mot dont on étoit convenu. Ce mot eſt un ſigne qu'on change ſouvent, & qui diſtingue ceux d'un même parti. Les officiers & les ſoldats le reçoivent avant le combat, pour ſe rallier dans la mêlée; avant la nuit, pour ſe reconnoître dans l'obſcurité (5). C'eſt au général à le donner; & la plus grande diſtinction qu'il puiſſe accorder à quelqu'un, c'eſt de lui céder ſon droit (6). On emploie aſſez ſouvent ces formules: JUPITER SAUVEUR & HERCULE CONDUCTEUR (7); JUPITER SAUVEUR & LA VICTOIRE; MINERVE-PALLAS, LE SOLEIL & LA LUNE; ÉPÉE & POIGNARD (8).

Iphicrate, qui ne nous avoit pas quittés,

---

[1] Xenoph. hiſt. Græc. lib. 6, page 587.
[2] Id. exped. lib. 7, page 406.
[3] Id ibid. lib. 4, page 316.
[4] Ariſtoph. in av. v. 843 & 1160. Schol. ibid. Ulpian. in Demoſth. de falſ. leg. page 377.
[5] Xenoph. exped. lib. 6, p. 386; lib. 6, p. 406.
[6] Xenoph. exped. lib. 7, page 407.
[7] Id. ibid. lib. 6, page 386.
[8] Id. ibid. lib. 1, page 264. Æneas commen. cap. 24.

nous dit qu'il avoit ſupprimé la ſonnette dans les rondes ; & que pour mieux dérober la connoiſſance de l'ordre à l'ennemi, il donnoit deux mots différens pour l'officier & pour la ſentinelle, de maniere que l'un, par exemple, répondoit, JUPITER SAUVEUR ; & l'autre, NEPTUNE (1).

Iphicrate auroit voulu qu'on eût entouré le camp d'une enceinte qui en défendit les approches. C'eſt une précaution, diſoit-il, dont on doit faire une habitude, & que je n'ai jamais négligée, lors même que je me ſuis trouvé dans un pays ami (2).

Vous voyez, ajoutoit-il, ces lits de feuillages. Quelquefois je n'en fais conſtruire qu'un pour deux ſoldats ; d'autres fois chaque ſoldat en a deux. Je quitte enſuite mon camp : l'ennemi ſurvient, compte les lits ; & me ſuppoſant plus ou moins de forces que je n'en ai effectivement, où il n'oſe m'attaquer, où il m'attaque avec déſavantage (3).

J'entretiens la vigilance de mes troupes, en excitant ſous main des terreurs paniques, tantôt par des alertes fréquentes, tantôt par la fauſſe rumeur d'une trahiſon

(1) Æneas ibid.
(2) Polyæn. ſtrat. lib. 3, cap. 9, §. 17.
(3) Polyæn. ſtrat. lib. 3, cap. 9, §. 19.

d'une

d'une embuſcade, d'un renfort ſurvenu à l'ennemi (1).

Pour empêcher que le temps du repos ne ſoit pour elles un temps d'oiſiveté, je leur fais creuſer des foſſés, couper des arbres, tranſporter le camp & les bagages d'un lieu dans un autre (2).

Je tâche ſur-tout de les mener par la voie de l'honneur. Un jour, prêt à combattre, je vis des ſoldats pâlir; je dis tout haut: Si quelqu'un d'entre vous a oublié quelque choſe dans le camp, qu'il aille & revienne au plus vîte. Les plus lâches profiterent de cette permiſſion. Je m'écriai alors: Les eſclaves ont diſparu; nous n'avons plus avec nous que de braves gens. Nous marchâmes, & l'ennemi prit la fuite (3).

Iphicrate nous raconta pluſieurs autres ſtratagêmes qui lui avoient également bien réuſſi. Nous nous retirâmes vers le milieu de la nuit. Le lendemain, & pendant pluſieurs jours de ſuite, nous vîmes les cavaliers s'exercer au Lycée & auprès de l'Académie (4): on les accoutumoit à ſauter ſans aide ſur le cheval (5).

---

(1) Id. ibid. §. 32.
(2) Id. ibid. §. 35.
(3) Id. ibid. §. 1.
(4) Xenoph. de magiſtrat. equit. page 959, &c.
(5) Id. ibid. page 954.

traits (1), à franchir des foſſés, à grimper ſur des hauteurs, à courir ſur un terrein en pente (2), à s'attaquer, à ſe pourſuivre (3), à faire toutes ſortes d'évolutions, tantôt ſéparément de l'infanterie, tantôt conjointement avec elle.

Timagene me diſoit : Quelque excellente que ſoit cette cavalerie, elle ſera battue, ſi elle en vient aux mains avec celle des Thébains. Elle n'admet qu'un petit nombre des frondeurs & de gens de trait dans les intervalles de ſa ligne ; les Thébains en ont trois fois autant, ils n'emploient que des Theſſaliens, ſupérieurs, pour ce genre d'armes, à tous les peuples de la Grece. L'événement juſtifia la prédiction de Timagene (4).

L'armée ſe diſpoſoit à partir. Pluſieurs familles étoient conſternées. Les ſentimens de la nature & de l'amour ſe réveilloient avec plus de force dans le cœur des meres & des épouſes. Pendant qu'elles ſe livroient à leurs craintes, des ambaſſadeurs récemment arrivés de Lacédémone, nous entretenoient du courage que les femmes Spartiates avoient fait paroître en cette occaſion.

(1) Id. ibid. page 954 & 956.
(2) Id. ibid. page 966 ; & de re equeſt. page 936.
(3) Id. de re equeſt. page 951.
(4) Diod. Sic. lib. 15, page 394.

Un jeune ſoldat diſoit à ſa mere, en lui montrant ſon épée : Elle eſt bien courte ! Eh bien, répondit-elle, vous ferez un pas de plus (1). Une autre Lacédémonienne, en donnant le bouclier à ſon fils (2), lui dit : Revenez avec cela ou ſur cela *.

Les troupes aſſiſterent aux fêtes de Bacchus dont le dernier jour amenoit une cérémonie que les circonſtances rendirent très-intéreſſante. Elle eut pour témoins le ſénat, l'armée, un nombre infini de citoyens de tous états, d'étrangers de tous pays. Après la derniere tragédie, nous vîmes paroître ſur le théatre un héraut ſuivi de pluſieurs jeunes orphelins, couverts d'armes étincelantes. Il s'avança pour les préſenter à cette auguſte aſſemblée ; & d'une voix ferme & ſonore il prononça lentement ces mots : « Voici des jeunes gens » dont les peres ſont morts à la guerre, après » avoir combattu avec courage. Le peuple » qui les avoit adoptés, les a fait élever » juſqu'à l'âge de vingt ans. Il leur donne » aujourd'hui une armure complette ; il les » renvoie chez eux ; il leur aſſigne les

(1) Plut. apopht. lacon. tome 2, page 241.

(2) Ariſt. ap. Stob. ſerm. 7, page 88. Plut. ibid. Sext. Emp. pyrr. hypot. lib. 3, cap. 24, page 181.

* A Sparte, c'étoit un déshonneur de perdre ſon bouclier ; & c'étoit ſur leurs boucliers qu'on rapportoit les ſoldats morts.

» premieres places dans nos ſpectacles(1)». Tous les cœurs furent émus. Les troupes verſerent des larmes d'attendriſſement, & partirent le lendemain.

(1) Thucyd. id. lib. 2, cap. 46. Plat. in Menex. t. 2, page 248. Æſchin. in Cteſiph. page 452. Lesbon. in protrept. page 172. Laert. in Solon. lib. 1, §. 55.

FIN DU CHAPITRE DIXIEME.

CHAPITRE XI.

Séance au Théatre. *.

JE viens de voir une tragédie ; & dans le déſordre de mes idées, je jette rapidement ſur le papier les impreſſions que j'en ai reçues.

Le théatre s'eſt ouvert à la pointe du jour (1). J'y ſuis arrivé avec Philotas. Rien de ſi impoſant que le premier coup-d'œil. D'un côté la ſcene ornée de décorations exécutées par d'habiles artiſtes ; de l'autre, un vaſte amphitéatre couvert de gradin qui s'élevent les uns au deſſus des autres juſqu'à une très-grande hauteur ; des paliers & des eſcaliers qui ſe prolongent & ſe briſent par intervalles, facilitent la communication, & diviſent les gradins en pluſieurs compartimens, dont quelques-uns

* Dans la 2e. année de la 104e. olympiade, le premier jour des grandes Dionyſiaſques ou grandes fêtes de Bacchus, qui commençoient toujours, ſuivant Dodwel, le 12 d'élaphébolion, tomboit du 8 avril de l'an 362 avant J. C.

(1) Xenoph. œcon. page 825. Æſchin. in Cteſiph. page 440.

ſont réſervés pour certains corps & certains états.

Le peuple abordoit en foule; il alloit, venoit, montoit, deſcendoit, crioit, rioit, ſe preſſoit, ſe pouſſoit, & bravoit les officiers qui couroient de tous côtés pour maintenir le bon ordre (1). Au milieu du tumulte ſont arrivés ſucceſſivement les neuf Archontes ou premiers magiſtrats de la république, les cours de juſtice (2), le ſénat des cinq cents, les officiers généraux de l'armée (3), les miniſtres des autels (4). Ces divers corps ont occupé les gradins inférieurs. Au-deſſus on raſſembloit tous les jeunes gens qui avoient atteint leur 18e. année (5). Les femmes ſe plaçoient dans un endroit qui les tenoient éloignées des hommes & des courtiſanes (6). L'orcheſtre étoit vide. On le deſtinoit aux combats de poéſie, de muſique & de danſe, qu'on donne après la repréſentation des pieces: car ici tous les arts ſe réuniſſent pour ſatisfaire tous les goûts.

J'ai vu des Athéniens faire étendre ſous

(1) Demoſth. in Mid. page 611. Ulpian. ib. page 688. Schol. Ariſtoph. in pac. v. 733

(2) Poll. onom. lib. 4, cap 19, § 121.

(3) Theophr. charact. cap. 5. Caſaub. ibid. page 51.

(4) Heſych. in *Nemees*

(5) Poll ibid. § 122. Schol. Ariſtoph. in av. v. 795.

(6) Ariſtoph. eccleſ. v. 22. Schol. ibid.

leurs pieds des tapis de pourpre, & s'aſſeoir mollement ſur des couſſins apportés par leurs eſclaves, (1). D'autres, qui, avant & pendant la repréſentation, faiſoient venir du vin, des fruits & des gâteaux (2). D'autres, qui ſe précipitoient ſur des gradins pour choiſir une place commode, & l'ôter à celui qui l'occupoit (3). Ils en ont le droit, m'a dit Philotas. C'eſt une diſtinction qu'ils ont reçue de la république pour récompenſe de leurs ſervices.

Comme j'étois étonné du nombre des ſpectateurs: il peut ſe monter, m'a-t-il dit, à 30000 (4). La ſolemnité de ces fêtes en attire de toutes les parties de la Grece, & répand un eſprit de vertige parmi les habitans de cette ville. Pendant pluſieurs jours, vous les verrez abandonner leurs affaires, ſe refuſer au ſommeil, paſſer ici une partie de la journée ſans pouvoir ſe raſſaſier des divers ſpectacles qu'on y donne. C'eſt un plaiſir d'autant plus vif pour eux, qu'ils le goûtent rarement. Le concours des pieces dramatiques n'a lieu que dans deux autres fêtes. Mais les auteurs réſervent tous

(1) Æſchin. in Cteſiph. page 440. Theophr. charact. cap. 2.

(2) Philoc. & Pherecr. ap. Athen. lib. 11, page 464.

(3) Ariſtoph. equit. v. 572. Schol. ibid. Suid. in *Proed.*

(4) Plat. in conv. t. 3, page 173 & 175.

leurs efforts pour celle-ci. On nous a promis ſept à huit pieces nouvelles (1). N'en ſoyez pas ſurpris. Tous ceux qui dans la Grece travaillent pour le Théatre, s'empreſſent à nous offrir l'hommage de leurs talens (2). D'ailleurs nous reprenons quelquefois les pieces de nos anciens auteurs ; & la lice va s'ouvrir par l'Antigone de Sophocle. Vous aurez le plaiſir d'entendre deux excellens acteurs, Théodore & Ariſtodeme (3).

Philotas achevoit à peine, qu'un héraut, après avoir impoſé ſilence (4), s'eſt écrié : Qu'on faſſe avancer le chœur de Sophocle (5). C'étoit l'annonce de la piece. Il s'eſt fait un grand ſilence. Le théatre repréſentoit le veſtibule du palais de Créon, roi de Thebes (6). Antigone & Iſmene, filles d'Œdipe, ont ouvert la ſcene, couvertes d'un maſque. Leur déclamation m'a paru naturelle ; mais leur voix m'a ſurpris. Comment nommez-vous ces actrices, ai-je dit ? Théodore & Ariſtodeme, a répondu Philotas : car ici les femmes ne montent pas ſur le théatre (7). Un moment après,

(1) Plut. an ſeni, &c. tome 2, page 785. Mém. de l'académie des bell. lett. tome 39. page 181.
(2) Plat. in Lach. tome 2, page 183.
(3) Demoſth. in falſ. leg. page 331.
(4) Ulpian. in Demoſt. page 687.
(5) Ariſtoph. Acharn. v. 11. Schol. ibid.
(6) Soph in Antig. v. 18. Argum. Ariſtoph. grammat. ib.
(7) Plut. in Phoc. tome 1, p. 750. Aul. Gell. lib. 7, cap. 5. Lucian. de ſalt. cap. 28, tome 2, page 285.

un chœur de 15 vieillards Thébains eſt entré, marchant à pas meſurés ſur 3 de front & 5 de hauteur. Il a célébré, dans des chants mélodieux, la victoire que les Thébains venoient de remporter ſur Polynice, frere d'Antigone.

L'action s'eſt inſenſiblement développée. Tout ce que je voyois, tout ce que j'entendois, m'étoit ſi nouveau, qu'à chaque inſtant mon intérêt croiſſoit avec ma ſurpriſe. Entraîné par les preſtiges qui m'entouroient, je me ſuis trouvé au milieu de Thebes. J'ai vu Antigone rendre les devoirs funebres à Polynice, malgré la ſévere défenſe de Créon. J'ai vu le tyran, ſourd aux prieres du vertueux Hémon ſon fils, qu'elle étoit ſur le point d'épouſer, la faire traîner avec violence dans une grotte obſcure qui paroiſſoit au fond du théâtre (1), & qui devoit lui ſervir de tombeau. Bientôt effrayé des menaces du ciel, il s'eſt avancé vers la caverne, d'où ſortoient des hurlemens effroyables. C'étoient ceux de ſon fils. Il ſerroit entre ſes bras la malheureuſe Antigone, dont un nœud fatal avoit terminé les jours. La préſence de Créon irrite ſa fureur; il tire l'épée contre ſon pere; il s'en perce lui-même, & va tomber aux pieds de ſon amante, qu'il tient embraſſés juſqu'à ce qu'il expire.

(1) Poll. lib. 4, cap. 19, §. 124.

Ils ſe paſſoient preſque tous à ma vue, ces événemens cruels, ou plutôt un heureux éloignement en adouciſſoit l'horreur. Quel eſt donc cet art qui me fait éprouver à la fois tant de douleur & de plaiſir, qui m'attache ſi vivement à des malheurs dont je ne pourrois pas ſoutenir l'aſpect ? Quel merveilleux aſſortiment d'illuſions & de réalités ! Je volois au ſecours des deux amans : je déteſtois l'impitoyable auteur de leurs maux. Les paſſions les plus fortes déchiroient mon ame ſans la tourmenter ; & pour la premiere fois je trouvois des charmes à la haine.

Trente mille ſpectateurs fondant en larmes, redoubloient mes émotions & mon ivreſſe. Combien la princeſſe eſt-elle devenue intéreſſante, lorſque de barbares ſatellites l'entraînant vers la caverne, ſon cœur fier & indomptable, cédant à la voix impérieuſe de la nature, a montré un inſtant de foibleſſe, & fait entendre ces accens douloureux :

« Je vais donc toute en vie deſcendre » lentement dans le ſéjour des morts (1) ! » Je ne verrai donc plus la lumiere des » cieux (2) ! O tombeau, ô lit funebre,

(1) Soph. in Antig. v. 932.
(2) Id. ibid. v. 891.

» demeure éternelle (1) ! Il ne me reſte » qu'un eſpoir : vous me ſervirez de paſſage » pour me rejoindre à ma famille, à cette » famille déſaſtreuſe dont je péris la der- » niere & la plus miſérable (2). Je reverrai » les auteurs de mes jours ; ils me reverront » avec plaiſir ; & toi, Polynice, ô mon » frere, tu ſauras que pour te rendre des » devoirs preſcrits par la nature & par la » religion, j'ai ſacrifié ma jeuneſſe, ma » vie, mon hymen, tout ce que j'avois de » plus cher au monde. Hélas ! on m'aban- » donne en ce moment funeſte. Les Thé- » bains inſultent à mes malheurs (3). Je » n'ai pas un ami dont je puiſſe obtenir » une larme (4). J'entends la mort qui » m'appelle, & les dieux ſe taiſent (5). Où » ſont mes forfaits ? Si ma piété fut un » crime, je dois l'expier par mon trépas. » Si mes ennemis ſont coupables, je ne leur » ſouhaite pas de plus affreux ſupplices que » le mien (6). »

Ce n'eſt qu'après la repréſentation de toutes les pieces qu'on doit adjuger le prix. Celle de Sophocle a été ſuivie de quelques autres que je n'ai pas eu la force d'écouter.

(1) Id. ibid. v. 903.
(2) Id. ibid. v. 907.
(3) Id. ibid. v. 850.
(4) Id. ibid. v. 894.
(5) Id. ibid. v. 945.
(6) Soph. Antig. v. 940.

Je n'avois plus de larmes à répandre, ni d'attention à donner.

J'ai copié dans ce chapitre les propres paroles de mon journal. Je décrirai ailleurs tout ce qui concerne l'art dramatique, & les autres ſpectacles qui relevent l'éclat des fêtes Dionyſiaques.

FIN DU CHAPITRE ONZIEME.

CHAPITRE XII.

Deſcription d'Athenes.

IL n'y a point de ville dans la Grece qui préſente un ſi grand nombre de monumens, que celle d'Athenes. De toutes parts s'élevent des édifices reſpectables par leur ancienneté, ou par leur élégance. Les chefs-d'œuvres de la ſculpture ſont prodigués juſques dans les places publiques. Ils embelliſſent, de concert avec ceux de la peinture, les portiques & les temples. Ici tout s'anime, tout parle aux yeux du ſpectateur attentif. L'hiſtoire des monumens de ce peuple ſeroit l'hiſtoire de ſes exploits, de ſa reconnoiſſance & de ſon culte.

Je n'ai ni le projet de les décrire en particulier, ni la prétention de faire paſſer dans l'ame de mes lecteurs, l'impreſſion que les beautés de l'art faiſoient ſur la mienne. C'eſt un bien pour un voyageur d'avoir acquis un fonds d'émotions douces & vives, dont le ſouvenir ſe renouvelle pendant toute ſa vie; mais il ne ſauroit les partager avec ceux qui, ne les ayant pas éprouvées, s'intéreſſent toujours plus au récit de ſes peines, qu'à celui de ſes plaiſirs.

J'imiterai ces interpretes qui montrent les ſingularités d'Olympie & de Delphes; je conduirai mon lecteur dans les différens quartiers d'Athenes: nous nous placerons aux dernieres années de mon ſéjour dans la Grece, & nous commencerons par aborder au Pirée. *

Ce port, qui en contient trois autres plus petits (1), eſt à l'oueſt de ceux de Munychie & de Phalere, preſque abandonnés aujourd'hui. On y raſſemble quelquefois juſqu'à 300 galeres (2); il pourroit en contenir 400 ** (3). Thémiſtocle en fit, pour ainſi dire, la découverte, quand il voulut donner une marine aux Athéniens (4). On y vit bientôt des marchés, des magaſins, & un arſenal capable de fournir à l'armement d'un grand nombre de vaiſſeaux.

Avant que de mettre pied à terre, jettez les yeux ſur le promontoire voiſin. Une pierre quarrée, ſans ornemens, & poſée ſur une ſimple baſe, & le tombeau de

* Voyez la note à la fin du Volume.

(1) Thucyd. lib. 1, cap. 93. Pauſan. lib. 1, c. 1, page 3. Le Roi, ruines de la Grece; premiere part. 4. page 261.

(2) Thucyd. lib. 2, cap. 13.

** Spon & Wheler obſervent que 40 ou 45 de nos vaiſſeaux auroient de la peine à tenir dans ce port.

(3) Strab. lib. 9, page 395.

(4) Plut in Themiſt. t. 1, p. 121. Nep. in Them. cap. 6. Diod. Sic. lib. 11, page 32.

Thémiſtocle. Son corps fut apporté du lieu de ſon exil (1). Voyez ces vaiſſeaux qui arrivent, qui vont partir, qui partent; ces femmes, ces enfans qui accourent ſur le rivage, pour recevoir les premiers embraſſemens, ou les derniers adieux de leurs époux & de leurs peres; ces commis de la douane qui s'empreſſent d'ouvrir les ballots qu'on vient d'apporter, & d'y appoſer leurs cachets, juſqu'à ce qu'on ait payé le droit de cinquantieme (2); ces magiſtrats, ces inſpecteurs qui courent de tous côtés; les uns, pour fixer le prix du bled & de la farine (3); les autres, pour en faire tranſporter les deux tiers à Athenes (4); d'autres, pour empêcher la fraude, & maintenir l'ordre (5).

Entrons ſous l'un de ces portiques qui entourent le port (6). Voilà des négocians qui, prêts à faire voile pour le Pont-Euxin ou pour la Sicile, empruntent à gros intérêts les ſommes dont ils ont beſoin, & rédigent l'acte qui comprend les conditions du marché (7). En voilà un qui déclare,

(1) Pauſan. lib. 1, page 3.
(2) Demoſth. in Lacrit. p. 952. Æneas Poliorc. cap. 29.
(3) Harpocr. & Suid. in *Sitophul.*
(4) Dinarch. & Ariſtot. ap. Harpocr. in *Epimel.* Etym. magn. ibid.
(5) Ariſtot. ap. Harpocr. in *'Agoram.*
(6) Meurſ in Pir. cap. 4.
(7) Demoſth. in Lacrit. p. 949. Theophr. charact. cap. 23.

en préſence de témoins, que les effets qu'il vient d'embarquer, ſeront, en cas de naufrage, aux riſques des prêteurs (1). Plus loin, ſont expoſées ſur des tables les montres de bled, & d'autres marchandiſes récemment apportées du Boſphore (2). Allons à la place d'Hippodamus, ainſi nommée d'un architecte de Milet, qui l'a conſtruite (3). Ici, les productions de tous les pays ſont accumulées, ce n'eſt point le marché d'Athenes, c'eſt celui de toute la Grece (4).

Le Pirée eſt décoré d'un théatre, de pluſieurs temples, & de quantité de ſtatues (5). Comme il devoit aſſurer la ſubſiſtance d'Athenes, Thémiſtocle le mit à l'abri d'un coup de main, en faiſant conſtruire cette belle muraille qui embraſſe & le bourg du Pirée, & le port de Munychie. Sa longueur eſt de 60 ſtades (6); ſa hauteur, de 40 coudées *. Thémiſtocle vouloit

(1) Demoſth. adv. Phorm. page 944.
(2) Harpocr. in *Deigm.* Polyæn. ſtratag. lib. 6, cap. 2. §. 2.
(3) Meurſ. in Pir. cap. 5.
(4) Thucyd. lib. 2, c. 38. Iſocr. paneg. t. 1, p. 139. Sopatr. de div. quæſt. ap. rhet. Græc. tome 1, page 305.
(5) Meurſ. ibid.
(6) Thucyd. lib. 2, cap. 13.

* La longueur étoit de 5670 toiſes, & par conſéquent de deux de nos lieues de 2500 toiſes, avec un excédent de 670 toiſes, environ un quart de lieue. La hauteur étant de 40 coudées, ou 60 pieds Grecs, étoit de 56 $\frac{2}{3}$ pieds de roi.

la porter juſqu'à 80 (1). Sa largeur eſt plus grande que la voie de deux chariots. Elle fut conſtruite de groſſes pierres équarries, & liées à l'extérieur par des tenons de fer & de plomb.

Prenons le chemin d'Athenes, & ſuivons cette longue muraille, qui du Pirée s'étend juſqu'à la porte de la ville, dans une longueur de 40 ſtades (2). Ce fut encore Thémiſtocle qui forma le deſſein de l'élever (3); & ſon projet ne tarda pas à s'exécuter ſous l'adminiſtration de Cimon & de Périclès (4). Quelques années après, ils en firent conſtruire une ſemblable, quoiqu'un peu moins longue, depuis les murs de la ville, juſqu'au port de Phalere (5). Elle eſt à notre droite. Les fondemens de l'une & de l'autre furent établis dans un terrain marécageux, qu'on eut ſoin de combler avec de gros rochers (6). Par ces deux murs de communication, appelés aujourd'hui longues murailles, le Pirée ſe trouve renfermé dans l'enceinte d'Athenes, dont il eſt devenu le

(1) Thucyd. lib. 1, cap. 93. Appian. bell. Mithrid. cap. 190, page 325.

(2) Thucyd. lib. 2, cap. 13 Strab. lib. 9, page 395. Laert. in Antiſth. lib. 6, §. 2.

(3) Plut. in Them. tom. 1, page 121.

(4) Thucyd. lib. 1, c. 107 & 108. Andocid. de pac. page 24. Plut. in Pericl. tome 1, page 160.

(5) Andocid. ibid.

(6) Plut. in Cim. tome 1, page 487.

boulevart. Après la prise de cette ville, on fut obligé de démolir en tout ou en partie ces différentes fortifications (1) ; mais on les a presque entiérement rétablies de nos jours (2).

La route que nous suivons, est fréquentée dans tous les temps, à toutes les heures de la journée, par un grand nombre de personnes que la proximité du Pirée, ses fêtes & son commerce attirent dans ce lieu.

Nous voici en présence d'un cénotaphe : Les Athéniens l'ont élevé pour honorer la mémoire d'Euripide mort en Macédoine (3). Lisez les premiers mots de l'inscription : LA GLOIRE D'EURIPIDE A POUR MONUMENT LA GRECE ENTIERE (4). Voyez-vous ce concours de spectateurs auprès de la porte de la ville, les litieres qui s'arrêtent en cet endroit (5), & sur un échafaud cet homme entouré d'ouvriers ? C'est Praxitele ; il va faire poser sur une base qui sert de tombeau, une superbe statue équestre qu'il vient de terminer (6).

---

(1) Xenoph. hist. Græc. lib. 2, page 460. Diod Sic. l. 13, page 226. Plut. in Lysand. tome 1, page 441.

(2) Xenoph. ib. lib. 4, p. 537. Diod. lib. 14, p. 303. Nepos in Timoth. cap. 4. Id. in Conon. cap. 4.

(3) Pausan. lib. 1, cap. 2, page 6.

(4) Anthol. lib. 3, p. 273. Thom. Mag. in vit. Eurip.

(5) Dinarch. orat. adv. Demosth. in oper. Demosth. page 177.

(6) Pausan. lib. 1, cap. 2, page 6.

Nous voilà dans la ville, & auprès d'un édifice qui ſe nomme Pompeïon (1). C'eſt de-là que partent ces *pompes* ou proceſſions de jeunes garçons & de jeunes filles, qui vont par intervalles figurer dans les fêtes que célebrent les autres nations. Dans un temple voiſin, conſacré à Cérès, on admire la ſtatue de la déeſſe, celle de Proſerpine, & celle du jeune Iacchus; toutes trois de la main de Praxitele (2).

Parcourons rapidement ces portiques qui ſe préſentent le long de la rue, & qu'on a ſinguliérement multipliés dans la ville. Les uns ſont iſolés; d'autres, appliqués à des bâtimens auxquels ils ſervent de veſtibules. Les philoſophes & les gens oiſifs y paſſent une partie de la journée. On voit dans preſque tous, des peintures & des ſtatues d'un travail excellent. Dans celui où l'on vend la farine (3), vous trouverez un tableau d'Hélene, peint par Zeuxis (4).

Prenons la rue que nous avons à gauche: elle nous conduira au quartier du Pnyx, & près de l'endroit où le peuple tient quelques-unes de ſes aſſemblées (5). Ce quartier qui eſt très-fréquenté, confine à

(1) Id. ibid.
(2) Id. ibid.
(3) Heſych. in *Alphit.* Ariſtoph. in eccleſ. v. 682.
(4) Euſtath. in illiad. lib. 11, page 868. lin. 37.
(5) Meurſ. de popul. Athen. in voce Pnyx.

celui du Céramique ou des Tuileries, ainſi nommé des ouvrages en terre cuite, qu'on y fabriquoit autrefois (1). Ce vaſte emplacement eſt diviſé en deux parties; l'une au-delà des murs, ou ſe trouve l'Académie; l'autre en dedans, où eſt la grande place.

Arrêtons-nous un moment au portique royal, qui, ſous pluſieurs rapports, mérite notre attention. Le ſecond des archontes, nommé l'archonte-roi, y tient ſon tribunal (2). Celui de l'aréopage s'y aſſemble quelquefois (3). Les ſtatues dont le toît eſt couronné, ſont en terre cuite, & repréſente Théſée qui précipite Sciron dans la mer, & l'Aurore qui enleve Céphale (4). La figure de bronze que vous voyez à la porte, eſt celle de Pindare couronné d'un diadême, ayant un livre ſur ſes genoux, & une lyre dans ſa main (5). Thebes, ſa patrie, offenſée de l'éloge qu'il avoit fait des Athéniens, ayant eu la lâcheté de le condamner à une amende, Athenes lui décerna ce monument, moins peut-être par eſtime pour ce grand poëte, que par

(1) Plin. lib. 35, c. 12, page 710. Suid. in *Keram.* Meurſ. Ceram.
(2) Pauſan. lib. 1, cap. 3, page 8.
(3) Demoſth. in Ariſtog. page 831.
(4) Pauſan. lib. 1, cap. 3, page 8.
(5) Æſchin. epiſt. 4, page 207.

haine contre les Thébains. Non loin de Pindare, ſont les ſtatues de Conon, de ſon fils Timothée, & d'Evagoras, roi de Chypre (1).

Près du portique royal, eſt celui de Jupiter libérateur (2), où le peintre Euphranor vient de repréſenter dans une ſuite de tableaux, les douze dieux, Théſée, le peuple d'Athenes, & ce combat de cavalerie où Grillus, fils de Xénophon, attaqua les Thébains commandés par Epaminondas (3). On les reconnoît aiſément l'un & l'autre; & le peintre a rendu avec des traits de feu, l'ardeur dont ils étoient animés (4). L'Apollon du temple voiſin eſt de la même main (5).

Du portique royal partent deux rues qui aboutiſſent à la place publique. Prenons celle de la droite. Elle eſt décorée, comme vous voyez, par quantité d'Hermès. C'eſt le nom qu'on donne à ces gaînes ſurmontées d'une tête de Mercure. Les uns ont été placés par de ſimples particuliers; les autres par ordre des magiſtrats (6).

---

(1) Iſocrat. in Evagor. tome 2, page 98. Demoſth. in Leptin. page 551. Pauſan. ibid.
(2) Meurſ. in Ceram. cap. 4.
(3) Pauſan. ibid. cap. 3, page 9.
(4) Plut. de glor. Athen. tome 2, page 346.
(5) Pauſan. lib. 1, cap. 3, page 9.
(6) Harpocr. in *Ἑρμ.*

Preſque tous rappellent des faits glorieux ; d'autres, des leçons de ſageſſe. On doit ces derniers à Hipparque, fils de Piſiſtrate. Il avoit mis en vers les plus beaux préceptes de la morale ; il les fit graver ſur autant d'Hermès élevés par ſes ordres dans les places, dans les carrefours, dans pluſieurs rues d'Athenes & dans les bourgs de l'Attique. Sur celui-ci, par exemple, eſt écrit : PRENEZ TOUJOURS LA JUSTICE POUR GUIDE ; ſur celui-là : NE VIOLEZ JAMAIS LES DROITS DE L'AMITIÉ (1). Ces maximes ont contribué ſans doute à rendre ſententieux le langage des habitans de la campagne (2).

Cette rue ſe termine par deux portiques qui donnent ſur la place. L'un eſt celui des Hermès (3) ; l'autre qui eſt le plus beau de tous ſe nomme Pœcile. On voit dans le premier trois Hermès ſur leſquels, après quelques avantages remportés ſur les Medes, on inſcrivit autrefois l'éloge que le peuple décernoit, non aux généraux, mais aux ſoldats qui avoient vaincu ſous leurs ordres (4). A la porte du Pœcile eſt la ſtatue de Solon (5). Les murs de l'intérieur, chargés

(1) Plat. in Hipp. tome 2, page 229. Heſych. in *Hipparch.* Suid. in *Erm.*

(2) Ariſtot. de rhetor. tome 2, page 572.

(3) Mneſim. ap. Athen. lib. 9, page 402.

(4) Æſchin. in Cteſiph. page 458.

(5) Demoſth. in Ariſtog. page 847. Pauſan. lib. 1, cap. 16, page 38. Ælian. lib. 8, cap. 16.

de boucliers enlevés aux Lacédémoniens & à d'autres peuples (1), ſont enrichis des ouvrages de Polygnote, de Micon, de Panœnus, & de pluſieurs peintres célebres. Dans ces tableaux dont il eſt plus aiſé de ſentir les beautés que de les décrire, vous verrez la priſe de Troie, les ſecours que les Athéniens donnerent aux Héraclides, la bataille qu'ils livrerent aux Lacédémoniens à Œnoé, aux Perſes à Marathon, aux Amazones dans Athenes même (2).

Cette place, qui eſt très-vaſte, eſt ornée d'édifices deſtinés au culte des dieux, ou au ſervice de l'état : d'autres qui ſervent d'aſyle quelquefois aux malheureux, trop ſouvent aux coupables ; de ſtatues décernées à des rois & à des particuliers qui ont bien mérité de la république (3).

Suivez-moi, & à l'ombre des platanes qui embelliſſent ces lieux (4), parcourons un des côtés de la place. Cette grande enceinte renferme un temple en l'honneur de la mere des dieux, & le palais où s'aſſemble le ſénat (5). Dans ces édifices & tout au-tour ſont placés des cippes & des

(1) Pauſan. lib. 1, cap. 15.
(2) Meurſ. Athen. Att. lib. 1, cap. 5.
(3) Id. Ceram. cap. 16.
(4) Plut. in Cim. tome 1, page 487.
(5) Plut. in X rhetor. vit. tome 2, page 842 Suid. in *Meétrag.*

colonnes, où l'on a gravé pluſieurs des loix de Solon & des décrets du peuple (1). C'eſt dans cette rotonde entourée d'arbres (2), que les prytanes en exercice vont tous les jours prendre leur repas, & quelquefois offrir des ſacrifices pour la proſpérité du peuple (3).

Au milieu de dix ſtatues, qui donnerent leurs noms aux tributs d'Athenes (4), le premier des archontes tient ſon tribunal (5). Ici les ouvrages du génie arrêtent à tous momens les regards. Dans le temple de la mere des dieux vous avez vu une ſtatue de la déeſſe, faite par Phidias (6); dans le temple de Mars que nous avons devant les yeux, vous trouverez celle du dieu exécutée par Alcamene, digne éleve de Phidias (7).

Tous les côtés de la place offrent de pareils monumens. Dans ſon intérieur, voilà le camp des Scythes que la république entretient pour maintenir l'ordre (8). Voilà

(1) Lycurg. orat. in Leocr. page 165. Æſchin. in Cteſiph. page 458. Harpocr. in *K'othooten.*

(2) Suid. & Heſych. in *Skiàs.*

(3) Demoſth. de falſ. leg. p. 331. Ulp. ibid. p. 388. Pauſ. lib. 1, cap. 5, p. 12. Meurſ. Ceram. cap. 7.

(4) Pauſan. ibid.

(5) Suid. in *Arkoon.*

(6) Pauſan. ibid. cap. 3, page 9.

(7) Id. ibid. cap. 8, page 20.

(8) Meurſ. Ceram, cap. 16.

l'enceinte

l'enceinte où le peuple s'aſſemble quelquefois, & qui eſt maintenant couverte de tentes, ſous leſquelles on étale différentes marchandiſes (1). Plus loin vous voyez cette foule qu'il eſt difficile de percer. C'eſt-là qu'on trouve les proviſions néceſſaires à la ſubſiſtance d'un ſi grand peuple. C'eſt le marché général diviſé en pluſieurs marchés particuliers, fréquentés à toutes les heures du jour, & ſur-tout depuis neuf heures juſqu'à midi. Des receveurs y viennent pour retirer les droits impoſés ſur tout ce qui s'y vend, & des magiſtrats pour veiller ſur tout ce qui s'y fait. Je vous citerai deux loix très-ſages, concernant cette populace indocile & tumultueuſe. L'une défend de reprocher au moindre citoyen le gain qu'il fait au marché (2) : On n'a pas voulu qu'une profeſſion utile pût devenir une profeſſion mépriſable. L'autre défend au même citoyen de ſurfaire, en employant le menſonge (3). La vanité maintient la premiere, & l'intérêt à fait tomber la ſeconde. Comme la place eſt l'endroit le plus fréquenté de la ville, les ouvriers cherchent à s'en rapprocher (4); & les

(1) Demoſth. in Lor. page 501. Id. in Neær. page 875. Tayjor. not. in Demoſth. p. 620. Harpocr. in *Gérra*.

(2) Demoſth. in Eubul. page 886.

(3) Demoſth. in Lep. page 542. Ulpian. ibid. page 570. Hyperyd. ap. Harpocr. in *Katà teèn*, &c.

(4) Lyſ. adv. delat. page 413.

maiſons s'y louent à plus haut prix que partout ailleurs.

Je vais maintenant vous conduire au temple de Théſée, qui fut conſtruit par Cimon quelques années après la bataille de Salamine. Plus petit que celui de Minerve, dont je vous parlerai bientôt, & auquel il paroît avoir ſervi de modele (1), il eſt, comme ce dernier, d'ordre dorique & d'une forme très-élégante. Des peintres habiles l'ont enrichi de leurs ouvrages immortels (2).

Après avoir paſſé devant le temple de Caſtor & de Pollux, devant la chapelle d'Agraule fille de Cécrops, devant le prytanée, où la république entretient à ſes dépens quelques citoyens qui lui ont rendu des ſervices ſignalés (3), nous voilà dans la rue des trépieds (4), qu'il faudroit plutôt nommer la rue des triomphes. C'eſt ici, en effet, que tous les ans on dépoſe, pour ainſi dire la gloire des vainqueurs aux combats qui embelliſſent nos fêtes. Ces combats ſe livrent entre des muſiciens ou des danſeurs de différens âges. Chaque tribu nomme les ſiens. Celle qui a remporté la

(1) Le Roi, ruines de la Grece, tome 1, page 18.
(2) Pauſan. lib. 1, cap. 17, page 40.
(3) Meurſ. de Ath. Att. lib. 1, cap. 7 & 8.
(4) Athen. lib. 12, page 542 & 543. Pauſan. lib. 1, cap. 20, page 46.

victoire, conſacre un trépied de bronze, tantôt dans un temple, quelquefois dans une maiſon qu'elle a fait conſtruire dans cette rue (1). Vous voyez ces offrandes multipliées ſur les ſommets ou dans l'intérieur des édifices élégans que nous avons de chaque côté (2). Elles y ſont accompagnées d'inſcriptions qui, ſuivant les circonſtances, contiennent le nom du premier des archontes, de la tribu qui a remporté la victoire, du citoyen qui, ſous le titre de chorege, s'eſt chargé de l'entretien de la troupe, du poëte qui a fait les vers, du maître qui a exercé le chœur, & du muſicien qui a dirigé les chants au ſon de ſa flûte (3). Approchons; voilà les vainqueurs des Perſes célébres pour avoir paru à la tête des chœurs. Liſez ſous ce trépied: LA TRIBU ANTIOCHIDE A REMPORTÉ LE PRIX; ARISTIDE ÉTOIT CHOREGE; ARCHESTRATE AVOIT COMPOSÉ LA PIECE (4). Sous cet autre: THÉMISTOCLE ÉTOIT CHOREGE; PHRYNICUS AVOIT FAIT LA TRAGÉDIE; ADIMANTE ÉTOIT ARCHONTE (5) *.

(1) Chandl. inſcript. part. 2, page 48.
(2) Pauſan. lib. 1, cap. 20, page 46.
(3) Vandal. diſſert. de gymnaſ. cap. 5, page 672. Chandl. trav. in Greece, page 99.
(4) Plut. in Ariſtid. tome 1, page 318.
(5) Id. in Them. tome 1, page 114.
* Voyez la note à la fin du volume.

Les ouvrages d'architecture & de ſculpture dont nous ſommes entourés, étonnent autant par l'excellence du travail que par les motifs qui les ont produits; mais toutes leurs beautés diſparoiſſent à l'aſpect du ſatyre que vous allez voir dans cet édifice (1), que Praxitele met parmi ſes plus beaux ouvrages, & que le public place parmi les chefs-d'œuvres de l'art.

La rue des trépieds conduit au théatre de Bacchus. Il convenoit que les trophées fuſſent élevés auprès du champ de bataille; car c'eſt au théatre que les chœurs des tribus ſe diſputent communément la victoire (2). C'eſt-là auſſi que le peuple s'aſſemble quelquefois, ſoit pour délibérer ſur les affaires de l'état, ſoit pour aſſiſter à la repréſentation des tragédies & des comédies. A Marathon, à Salamine, à Platée, les Athéniens ne triompherent que des Perſes. Ici ils ont triomphé de toutes les nations qui exiſtent aujourd'hui, peut-être de celles qui exiſteront un jour; & les noms d'Eſchyle, de Sophocle & d'Euripide, ne ſeront pas moins célebres dans la ſuite des temps, que ceux de Miltiade, d'Ariſtide & de Thémiſtocle.

(1) Pauſan. lib. 1, cap. 20, page 46. Plin. lib. 34, cap. 8. page 653. Athen. lib. 13, page 591.

(2) Demoſth. in Mid. pag. 606. & 612.

En face du théatre eſt un des plus anciens temples d'Athenes (1); celui de Bacchus, ſurnommé le dieu des preſſoirs. Il eſt ſitué dans le quartier des marais (2); & ne s'ouvre qu'une fois l'année (3). C'eſt dans cette vaſte enceinte qui l'entoure, qu'en certaines fêtes on donnoit autrefois des ſpectacles, avant la conſtruction du théatre (4).

Nous arrivons enfin au pied de l'eſcalier qui conduit à la citadelle (5). Obſervez en montant comme la vue s'étend & s'embellit de tous côtés. Jettez les yeux à gauche ſur l'antre creuſé dans le rocher, & conſacré à Pan, auprès de cette fontaine (6). Apollon y reçut les faveurs de Créuſe, fille du roi Erechthée. Il y reçoit aujourd'hui l'hommage des Athéniens, toujours attentifs à conſacrer les foibleſſes de leurs dieux.

Arrêtons nous devant ce ſuperbe édifice, d'ordre dorique, qui ſe préſente à nous. C'eſt ce qu'on appelle les propylées ou veſtibules de la citadelle. Périclès les fit conſtruire en marbre, ſur les deſſins &

(1) Demoſth. in Neær. p. 873. Pauſan. lib. 1, cap. 20, page 46.

(2) Athen. lib. 11, cap. 3, p. 465. Iſæuſ. ap. Harpocr. *'En. Limn.* Heſych. in *Limn.*

(3) Thucyd. lib. 2, cap. 15.

(4) Heſych. in *'Epi Leen.*

(5) Médaille d'Athenes du cabinet du roi.

(6) Eurip. in Ion. v. 17, 501, 936. Pauſan. lib. 1, c. 28, p. 68. Lucian. in bis accuſ. tome 2, page 802.

ſous la conduite de l'architecte Mnéſiclès(1). Commencés ſous l'archontat d'Euthyménès *, ils ne furent achevés que cinq ans après; ils coûterent, dit-on, 2012 talens ** (2), ſomme exhorbitante, & qui excede le revenu annuel de la république.

Le temple que nous avons à gauche, eſt conſacré à la victoire. Entrons dans le bâtiment qui eſt à notre droite, pour admirer les peintures qui en décorent les murs, & dont la plupart ſont de la main de Polygnote (3). Revenons au corps du milieu. Conſidérez les ſix belles colonnes qui ſoutiennent le fronton. Parcourez le veſtibule diviſé en trois pieces par deux rangs de colonnes ioniques, terminé à l'oppoſite par cinq portes à travers deſquelles nous diſtinguons les colonnes du périſtyle qui regarde l'intérieur de la citadelle (4). Obſervez, en paſſant, ces grandes pieces de marbre qui compoſent le plafond, & ſoutiennent la couverture.

---

(1) Plut. in Pericl. tome 1, page 160.
* L'an 347 avant J. C.
** 10,864,800 liv.
(2) Heliod. ap. Harpocr. & Suid. in *Propul.*
(3) Pauſan. lib. 1, cap. 22, page 51.
(4) Le Roi, ruines de la Grece, part. 2e. page 18 & 47. Pauſ. ibid.

Nous voilà dans la citadelle (1). Voyez cette quantité de ſtatues que la religion & la reconnoiſſance ont élevées en ces lieux, & que le ciſeau des Myron, des Phidias, des Alcamene, & des plus célebres artiſtes, ſemble avoir animées. Ici revivront à jamais Périclès, Phormion, Iphicrate, Timothée, & pluſieurs autres généraux Athéniens. Leurs nobles images ſont mêlées confuſément avec celles des dieux (2).

Ces ſortes d'apothéoſes me frapperent vivement à mon arrivée dans la Grece. Je croyois voir dans chaque ville deux eſpeces de citoyens; ceux que la mort deſtinoit à l'oubli, & ceux à qui les arts donnoient une exiſtence éternelle. Je regardois les uns comme les enfans des hommes, les ſeconds comme les enfans de la gloire. Dans la ſuite, à force de voir des ſtatues, j'ai confondu ces deux peuples.

Approchons de ces deux autels. Reſpectez le premier; c'eſt celui de la Pudeur: embraſſez tendrement le ſecond; c'eſt celui de l'Amitié (3): Liſez ſur cette colonne de bronze un décret qui proſcrit, avec des notes infamantes, un citoyen & ſa poſtérité, parce qu'il avoit reçu l'or des Perſes

(1) Meurſ. in Cecrop.
(2) Pauſan. lib. 1, paſſim.
(3) Heſych. in *Aidoûs*.

pour corrompre les Grecs (1). Ainſi les mauvaiſes actions ſont immortaliſées pour en produire des bonnes, & les bonnes pour en produire des meilleures. Levez les yeux, admirez l'ouvrage de Phidias. Cette ſtatue coloſſale de bronze, eſt celle qu'après la bataille de Marathon les Athéniens conſacrerent à Minerve (2).

Toutes les régions de l'Attique ſont ſous la protection de cette déeſſe (3); mais on diroit qu'elle a établi ſa demeure dans la citadelle. Combien de ſtatues, d'autels & d'édifices en ſon honneur! Parmi ces ſtatues, il en eſt trois dont la matiere & le travail atteſtent les progrès du luxe & des arts. La premiere eſt ſi ancienne, qu'on la dit être deſcendue du ciel (4); elle eſt informe, & de bois d'olivier. La ſeconde, que je viens de vous montrer, eſt d'un temps où de tous les métaux les Athéniens n'employoient que le fer pour obtenir des ſuccès, & le bronze pour les éterniſer. La troiſieme, que nous verrons bientôt, fut ordonnée par Périclès: elle eſt d'or & d'ivoire (5).

---

(1) Demoſth. philipp. 4, p. 91. Id. de falſ. leg. p. 336. Plut. in Themiſt. tome 1, page 114.

(2) Demoſt. de falſ. leg. page 336. Pauſan. lib. 1, c. 28, page 67.

(3) Pauſan. ibid. cap. 26, page 63.

(4) Id. ibid.

(5) Schol. in Demoſth. orat. adv. Androt. 440.

Voici

Voici un temple compoſé de deux chapelles conſacrées, l'une à Minerve Poliade, l'autre à Neptune, ſurnommé Erechthée (1). Obſervons la maniere dont les traditions fabuleuſes ſe ſont quelquefois conciliées avec les faits hiſtoriques. C'eſt ici que l'on montre, d'un côté l'olivier que la déeſſe fit ſortir de la terre, & qui s'eſt multiplié dans l'Attique; de l'autre, le puits d'où l'on prétend que Neptune fit jaillir l'eau de la mer (2). C'étoit par de pareils bienfaits que des divinités aſpiroient à donner leur nom à cette ville naiſſante. Les dieux déciderent en faveur de Minerve; & pendant long-temps les Athéniens préférerent l'agriculture au commerce (3). Depuis qu'ils ont réuni ces deux ſources de richeſſes, ils partagent dans un même lieu leur hommage entre leurs bienfaiteurs; & pour achever de les concilier, ils leur ont élevé un autel commun, qu'ils appellent l'autel de l'oubli (4).

Devant la ſtatue de la déeſſe eſt ſuſpendue une lampe d'or, ſurmontée d'une palme de même métal, qui ſe prolonge juſqu'au plafond. Elle brûle jour & nuit (5);

(1) Meurſ. Cecrop. cap. 20.

(2) Herodot. lib. 8, c. 55. Pauſan. l. 1, c. 26, p. 62. Meurſ. Cecr. c. 19.

(3) Plut. in Themiſt. t. 1, p. 121.

(4) Plut. ſympoſ. lib. 9, quæſt. 6, tome 2, p. 742.

(5) Pauſan. lib. 1, cap. 26, p. 63. Strab. lib. 9, p. 606.

on n'y met de l'huile qu'une fois l'an. La meche, qui eſt d'amiante (1), ne ſe conſume jamais; & la fumée s'échappe par un tuyau caché ſous la feuille de palmier. Cet ouvrage eſt de Callimaque. Le travail en eſt ſi achevé, qu'on y déſire les graces de la négligence; mais c'étoit le défaut de cet artiſte trop ſoigneux. Il s'éloignoit de la perfection pour y atteindre; & à force d'être mécontent de lui-même, il mécontentoit les connoiſſeurs (2).

On conſervoit dans cette chapelle le riche cimetiere de Mardonius, qui commandoit l'armée des Perſes à la bataille de Platée; & la cuiraſſe de Maſiſtius, qui étoit à la tête de la cavalerie (3). On voyoit auſſi dans le veſtibule du Parthénon, le trône aux pieds d'argent, ſur lequel Xerxès ſe plaça pour être témoin du combat de Salamine (4); & dans le tréſor ſacré, les reſtes du butin trouvé au camp des Perſes (5). Ces dépouilles, la plupart enlevées de notre temps par des mains ſacrileges, étoient des trophées dont les Athéniens d'aujourd'hui s'enor-

(1) Salmaſ. in Solin. t. 1, p. 178.

(2) Plin. lib. 34, cap. 8, tome 2, page 658. Pauſan. ibid.

(3) Demoſth. in Timocr. p. 793. Ulpian. in 3, olynth. p. 45. Schol. Thucyd. in lib. 2, cap. 13. Pauſan. ib. cap. 27, p. 64.

(4) Demoſth. in Timocr. p. 793. Harpocr. in *Agrurop.*

(5) Thucyd. lib. 2, cap. 13.

gueilliſſoient, comme s'ils les devoient à leur valeur ; ſemblables à ces familles, qui ont autrefois produit des grands hommes, & qui tâchent de faire oublier ce qu'elles ſont, par le ſouvenir de ce qu'elles ont été.

Cet autre édifice nommé Opiſthodome, eſt le tréſor public (1). Il eſt entouré d'un double mur. Des tréſoriers, tous les ans tirés au ſort, y dépoſent les ſommes que le ſénat remet entre leurs mains (2) ; & le chef des prytanes, lequel change tous les jours, en garde la clef (3).

Vos yeux ſe tournent depuis long-temps vers ce fameux temple de Minerve, un des plus beaux ornemens d'Athenes. Il eſt connu ſous le nom de Parthénon. Avant que d'y pénétrer, permettez que je vous liſe une lettre que j'écrivis, à mon retour de Perſe, au mage Othanès, avec qui j'avois eu d'étroites liaiſons pendant mon ſéjour à Suze. Il connoiſſoit l'hiſtoire de la Grece, & aimoit à s'inſtruire des uſages des nations. Il me demanda quelques éclairciſſemens ſur les temples des Grecs. Voici ma réponſe :

« Vous prétendez qu'on ne doit pas re-
» préſenter la divinité ſous une forme hu-

(1) Meurſ. Cecrop. cap. 26.

(2) Ariſt. ap. Harpocr. in *Tam.* Poll. lib. 8 cap. 9, §. 97.

(3) Argum. orat. Demoſth. in Androt. page 697. Suid. in *'Epiſtat.*

» maine ; qu'on ne doit pas circonſcrire ſa » préſence dans l'enceinte d'un édifice (1). » Mais vous n'auriez pas conſeillé à Cambyſe » d'outrager en Egypte les objets du culte » public (2), ni à Xerxès de détruire les » temples & les ſtatues des Grecs (3). Ces » princes, ſuperſtitieux juſqu'à la folie, » ignoroient qu'une nation pardonne plus » facilement la violence que le mépris, » & qu'elle ſe croit avilie, quand on avilit » ce qu'elle reſpecte. La Grece a défendu » de rétablir les monumens ſacrés, autre- » fois renverſés par les Perſes (4). Ces » ruines attendent le moment de la ven- » geance : & ſi jamais les Grecs portent » leurs armes victorieuſes dans les états du » grand-roi, ils ſe ſouviendront de Xerxès, » & mettront vos villes en cendres (5).

» Les Grecs ont emprunté des Egyptiens » l'idée (6) & la forme des temples (7) ;

(1) Herodot. l. 1, c. 131. Cicer. de leg. lib. 2, c. 10; t. 3, p. 145.

(2) Herodot. lib. 3, cap. 25, 29, &c.

(3) Æſchyl. in perſ. v. 811. Herodot. lib. 8, cap. 109. Diod. Sic. lib. 5, p. 332.

(4) Iſocr. paneg. t. 1, p. 203. Lycurg. cont. Leocr. part. 2, p. 158. Pauſan. lib. 10, cap. 35, p. 887. Diod. lib. 11, p. 24.

(5) Diod. Sic. lib. 17, p. 545. Strab. l. 15, p. 730. Quint. Curt. lib. 5, cap. 7.

(6) Herodot lib. 2, cap. 4.

(6) Voyag. de Norden, pl. 132. Pococ. t. 1, pl. 44, 45, &c. Moſaïq. de Paleſtr. dans les mém. de l'académie des bell. lettr. t. 30, p. 503.

» mais ils ont donné à ces édifices des » proportions plus agréables, ou du moins » plus aſſorties à leur goût.

» Je n'entreprendrai pas de vous en dé- » crire les différentes parties; j'aime mieux » vous envoyer le plan de celui qui fut » conſtruit en l'honneur de Théſée. Quatre » murs diſpoſés en forme de parallélo- » gramme ou de quarré long, conſtituent » la nef ou le corps du temple. Ce qui le » décore, & fait ſon principal mérite, eſt » extérieur, & lui eſt auſſi étranger que les » vêtements qui diſtinguent les différentes » claſſes des citoyens. C'eſt un portique qui » regne tout au-tour, & dont les colonnes » établies ſur un ſoubaſſement compoſé de » quelques marches, ſoutiennent un enta- » blement ſurmonté d'un fronton dans les » parties antérieure & poſtérieure. Ce por- » tique ajoute autant de graces que de » majeſté à l'édifice; il contribue à la » beauté des cérémonies, par l'affluence » des ſpectateurs qu'il peut contenir, & » qu'il met à l'abri de la pluie (1).

» Dans le veſtibule ſont des vaſes d'eau » luſtrale (2), & des autels ſur leſquels on

(1) Vitruv. lib. 3, cap. 2, p. 42.

(2) Caſaub. in Theophr. cap. 16, page 126. Duport. ibid. p. 456.

» offre ordinairement les ſacrifices (1). De » là on entre dans le temple ou ſe trouve » la ſtatue de la divinité, & les offrandes » conſacrée par la piété des peuples. Il » ne tire du jour que par la porte * (2).

» Le plan que vous avez ſous les yeux, » peut ſe diverſifier ſuivant les regles de » l'art & le goût de l'artiſte. Variété dans » les dimenſions du temple. Celui de Jupiter » à Olympie a 230 pieds de longueur, 95 » de largeur, 68 de hauteur (3). Celui de » Jupiter à Agrigente en Sicile (4), a 340 » pieds de long, 160 de large, 120 de haut**.

» Variété dans le nombre des colonnes. » Tantôt on en voit 2, 4, 6, 8, & juſqu'à » 10, aux deux façades; tantôt on n'en a » placé qu'à la façade antérieure. Quelque- » fois deux files de colonnes forment tout » au-tour un double portique.

---

(1) Euripid. Iphig. in Taur. v. 72. Poll. lib. 1, cap. 1, §. 6, &c.

* Voyez la note à la fin du volume.

(2) Voyage de Spon. t. 2, p. 89.

(3) Pauſan. lib. 5, cap. 10, p. 398.

(4) Diod. Sic. lib. 13, p. 203.

** Longueur du temple d'Olympie, 217 de nos pieds, 2 pouces 8 lignes; ſa largeur 89 pieds 8 pouces 8 lignes; ſa hauteur, 64 pieds 2 pouces 8 lignes. Longueur du temple d'Agrigente, 321 pieds 1 pouce 4 lignes; ſa largeur, 151 pieds 1 pouce 4 lignes; ſa hauteur, 113 pieds 4 lignes. Winkelmann, (Recueil de ſes lettres, t. 1, p. 282), préſume avec raiſon que la largeur de ce temple étoit de 160 pieds Grecs, au lieu de 60 que porte le texte de Diodore, tel qu'il eſt aujourd'hui.

» Variété dans les ornemens & les pro-
» portions des colonnes & de l'entablement.
» C'eſt ici que brille le génie des Grecs.
» Après différens eſſais, ayant réuni leurs
» idées & leurs découvertes en ſyſtêmes,
» ils compoſerent deux genres ou deux
» ordres d'architecture, qui ont chacun un
» caractere diſtinctif, & des beautés parti-
» culieres; l'un plus ancien, plus mâle, &
» plus ſolide, nommé dorique; l'autre plus
» léger & plus élégant, nommé ionique.
» Je ne parle pas du corinthien, qui ne dif-
» fere pas eſſentiellement des deux au-
» tres (1).

» Variété enfin dans l'intérieur des tem-
» ples. Quelques-uns renferment un ſanc-
» tuaire interdit aux profanes (2). D'autres
» ſont diviſés en pluſieurs parties. Il en eſt
» dans leſquels, outre la porte d'entrée, on
» en a pratiqué une à l'extrêmité oppoſée,
» où dont le toit eſt ſoutenu par un ou
» deux rangs de colonnes *.

» Pour vous mettre en état de mieux juger
» de la forme des temples de cette nation,
» je joins à ma lettre deux deſſins, où vous
» trouverez la façade & la vue du Parthénon,

(1) Le roi, ruines de la Grece, p. 15 de l'eſſai ſur l'hiſtoire de l'archit.

(2) Valer. Max. lib. 1, cap. 6, §. 12. Poll. lib. 1, cap. 1, § 8. Cæſ. de bell. civ. lib. 3, cap. 105.

* Voyez la note à la fin du volume.

» qui eſt à la citadelle d'Athenes. J'y joins » auſſi l'ouvrage qu'Ictinus compoſa ſur ce » beau monument (1). Ictinus fut un des » deux architectes que Périclès chargea du » ſoin de le conſtruire ; l'autre s'appelloit » Callicrate (2).

» De quelque côté qu'on arrive, par » mer, par terre, on le voit de loin s'élever » au deſſus de la ville & de la citadelle (3). » Il eſt d'ordre dorique, & de ce beau » marbre blanc qu'on tire des carrieres du » Pentélique, montagne de l'Attique. Sa » largeur eſt de 100 pieds ; ſa longueur, » d'environ 226 ; ſa hauteur d'environ » 69*. Le portique eſt double aux deux » façades, ſimple aux deux côtés. Tout » le long de la façade extérieure de la nef, » regne une friſe, où l'on a repréſenté une » proceſſion en l'honneur de Minerve (4). » Ces bas-reliefs ont accru la gloire de » ceux qui les exécuterent.

» Dans le temple eſt cette ſtatue célebre » par ſa grandeur, & par la richeſſe de la » matiere, & la beauté du travail. A la

(1) Vitruv. præf lib. 7, p. 125.

(2) Plut. in Per. t. 1, p. 159. Strab. lib. 9, p. 395. Pauſan. cap. 41, p. 685.

(3) Le Roi, ruines de la Grece, part. 1, p. 8.

* Voyez la note à la fin du volume.

(4) Chandl. trav. in greece, p. 51.

» majeſté ſublime qui brille dans les traits » & dans toute la figure de Minerve, on » reconnoît aiſément la main de Phidias. » Les idées de cet artiſte avoient un ſi » grand caractere, qu'il a encore mieux » réuſſi à repréſenter les dieux que les » hommes (1). On eût dit qu'il voyoit les » ſeconds de trop haut, & les premiers » de fort près.

» La hauteur de la figure eſt de 26 cou- » dées. Elle eſt debout, couverte de l'égide » & d'une longue tunique (2). Elle tient » d'une main la lance, & de l'autre une » victoire haute de près de 4 coudées *. Son » caſque ſurmonté d'un ſphinx, eſt orné, » dans les parties latérales, de deux grif- » fons. Sur la face extérieure du bouclier » poſé aux pieds de la déeſſe, Phidias a » repréſenté le combat des Amazones; ſur » l'intérieure, celui des dieux & des géans; » ſur la chauſſure, celui des Lapithes & » des Centaures; ſur le piédeſtal, la naiſ- » ſance de Pandore, & quantité d'autres » ſujets. Les parties apparentes du corps

(1) Quintil. lib. 12, cap. 10, p. 744.

(2) Pauſan. lib. 1, cap. 24, p. 57 & 58. Plin. lib. 36, cap. 5, t. 2, p. 726. Max. Tyr. diſſ. 14, p. 156. Arrian. in Epict. lib. 2, cap. 8, p 208.

* La coudée parmi les Grecs étant d'un de leurs pieds, & d'un demi-pieds en ſus, la hauteur de la figure étoit de 36 de nos pieds, & 10 pouces en ſus; & celle de la victoire, de 5 de nos p. & 8 p.

» ſont en ivoire, excepté les yeux, où l'iris » eſt figuré par une pierre particuliere (1). » Cet habile artiſte mit dans l'exécution » une recherche infinie, & montra que ſon » génie conſervoit ſa ſupériorité juſques » dans les plus petits détails (2).

» Avant que de commencer cet ouvrage, » il fut obligé de s'expliquer dans l'aſſem- » blée du peuple, ſur la matiere qu'on em- » ploieroit. Il préféroit le marbre, parce » que ſon éclat ſubſiſte plus long-temps. » On l'écoutoit avec attention; mais quand » il ajouta qu'il en coûteroit moins, on lui » ordonna de ſe taire: & il fut décidé que » la ſtatue ſeroit en or & en ivoire (3).

» On choiſit l'or le plus pur; il en fallut » une maſſe du poids de 40 talens * (4). » Phidias, ſuivant le conſeil de Périclès, » l'appliqua de telle maniere, qu'on pou- » voit aiſément le détacher. Deux motifs » engagerent Périclès à donner ce conſeil. » Il prévoyoit le moment où l'on pourroit » faire ſervir cet or aux beſoins preſſans de » l'état; & c'eſt en effet ce qu'il propoſa au

(1) Plat. in Hipp. t. 3, p. 290. Plin. lib. 37, p. 787. & 788.

(2) Plin lib. 36, cap. 5, t. 2, p. 726.

(3) Val. Max. lib. 1, cap. 1, §. 7.

* Ces 40 talens valoient près de trois millions. Voyez à la fin du volume la note ſur la quantité de l'or appliqué à la ſtatue.

(4) Thucyd. lib. 2, cap. 13.

» commencement de la guerre du Pélopo-
» nèſe (1). Il prévoyoit encore qu'on pour-
» roit l'accuſer, ainſi que Phidias, d'en
» avoir détourné une partie; & cette accu-
» ſation eut lieu (2) : mais par la précaution
» qu'ils avoient priſe, elle ne tourna qu'à la
» honte de leurs ennemis *.

» On repochoit encore à Phidias d'avoir
» gravé ſon portrait & celui de ſon protec-
» teur, ſur le bouclier de Minerve. Il s'eſt
» repréſenté ſous les traits d'un vieillard
» prêt à lancer une groſſe pierre; & l'on
» prétend que par un ingénieux méchа-
» niſme, cette figure tient tellement à l'en-
» ſemble, qu'on ne peut l'enlever ſans dé-
» compoſer & détruire toute la ſtatue (3).
» Périclès combat contre une Amazone. Son
» bras étendu & armé d'un javelot, dérobe
» aux yeux la moitié de ſon viſage. L'artiſte
» ne l'a caché en partie que pour inſpirer
» le déſir de le reconnoître.

» A ce temple eſt attaché un tréſor où
» les particuliers mettent en dépôt les ſom-
» mes d'argent qu'ils n'oſent pas garder
» chez eux. On y conſerve auſſi les offrandes

---

(1) Id ibid.
(2) Plut. in Pericl. t. 1, p. 169.
* Voyez la note à la fin du volume.
(3) De mund ap. Ariſtot. t. 1, p. 613. Cicer. orat. c. 71, t. 1, p. 481. Id. Tuſcul. lib. 1, cap. 15, t. 2, page 245.

» que l'on a faites à la déeſſe. Ce ſont des
» couronnes, des vaſes, de petites figures
» des divinités, en or ou en argent. Les
» Athéniens y conſacrent ſouvent leurs
» anneaux, leurs bracelets, leurs colliers.
» Ces objets ſont confiés aux tréſoriers de
» la déeſſe, qui en ont l'inſpection pendant
» l'année de leur exercice. En ſortant de
» place, ils en remettent à leurs ſucceſſeurs
» un état qui contient le poids de chaque
» article, & le nom de la perſonne qui en
» a fait préſent. Cet état, gravé auſſitôt
» ſur le marbre (1), atteſte la fidélité des
» gardes, & excite la généroſité des parti-
» culiers.

» Ce temple, celui de Théſée, & quel-
» ques autres encore, ſont le triomphe de
» l'architecture & de la ſculpture. Je n'a-
» jouterois rien à cet éloge, quand je
» m'étendrois ſur les beautés de l'enſemble,
» & ſur l'élégance des détails. Ne ſoyez pas
» étonné de cette multitude d'édifices éle-
» vés en l'honneur des dieux. A meſure que
» les mœurs ſe ſont corrompues, on a mul-
» tiplié les loix pour prévenir les crimes,
» & les autels pour les expier. Au ſurplus,
» de pareils monumens embelliſſent une
» ville, hâtent les progrès des arts, &

(1) Chandl. inſcrip. in notis part. 2, page XV. Poll. lib. 10, cap. 28, §. 126.

» ſont la plupart conſtruits aux dépens de » l'ennemi. Car une partie du butin eſt » toujours deſtinée à la magnificence du » culte public ».

Telle fut la réponſe que je fis au mage Othanès. Maintenant, ſans ſortir de la citadelle, nous allons prendre différentes ſtations, qui développeront ſucceſſivement la ville à nos yeux.

Elle s'eſt prolongée dans ces derniers temps, vers le ſud-oueſt; parce que le commerce force, tous les jours, les habitans à ſe rapprocher du Pirée. C'eſt de ce côté-là, & du côté de l'oueſt, qu'aux environs de la citadelle, s'élevent par intervalles, des rochers & des éminences (1), la plupart couvertes de maiſons. Nous avons à droite la colline de l'Aréopage, à gauche celle du Muſée, vers le milieu celle du Pnyx, où j'ai dit que ſe tient quelquefois l'aſſemblée générale. Voyez juſqu'à quel point ſe ſurveillent les deux partis qui diviſent les Athéniens? Comme du haut de cette colline on apperçoit diſtinctement le Pirée, il fut un temps où les orateurs, les yeux tournés vers ce port, n'oublioient rien pour engager le peuple à tout ſacrifier à la marine. Les partiſans de l'ariſtocratie en étoient ſouverainement bleſſés. Ils diſoient que les premiers

(1) Whel. a journ. book 5, p. 338. Spon. Chandl. &c.

législateurs n'avoient favorisé que l'agriculture, & que Thémistocle, en liant la ville au Pirée, & la mer à la terre, avoit accru le nombre des matelots, & le pouvoir de la multitude. Aussi après la prise d'Athènes, les trente tyrans établis par Lysander, n'eurent rien de plus pressé que de tourner vers la campagne la tribune aux harangues, auparavant dirigée vers la mer (1).

Je n'ai pas fait mention de plusieurs édifices situés sur les flancs & aux environs de la citadelle. Tels sont, entr'autres, l'Odeum & le temple de Jupiter Olympien. Le premier est cette espece de théâtre que Périclès fit élever pour donner des combats de musique, & dans lesquels les six derniers Archontes tiennent quelquefois leurs séances (3). Le comble soutenu par des colonnes, est construit des débris de la flotte des Perses vaincus à Salamine (4). Le second fut commencé par Pisistrate, & seroit, dit-on, le plus magnifique des temples, s'il étoit achevé (5).

Vos pas étoient souvent arrêtés, & vos regards surpris dans la route que nous avons

(1) Plut. in Them. t. 1, page 121.
(2) Meurs. in Ceram. cap. 11.
(3) Demosth. in Neær. p. 869.
(4) Theophr. charact. cap. 3. Plut. in Pericl. tome 1, p. 160.
(5) Dicæarch. stat. græc. ap. Geogr. min. t. 2, p. 8. Meurs. Athen. Attic. cap. 10.

ſuivie depuis le port du Pirée juſqu'au lieu où nous ſommes. Il eſt peu de rues, peu de places dans cette ville, qui n'offrent de ſemblables objets de curioſité. Mais ne vous en rapportez pas aux apparences. Tel édifice dont l'extérieur eſt négligé, renferme dans ſon ſein un tréſor précieux. Vers le nord, au quartier de Mélite, tâchez de démêler quelques arbres autour d'une maiſon qu'on apperçoit à peine, c'eſt la demeure de Phocion (1); de ce côté-ci, au milieu de ces maiſons, un petit temple conſacré à Vénus, c'eſt là que ſe trouve un tableau de Zeuxis, repréſentant l'Amour couronné de roſes (2); là-bas, auprès de cette colline, un autre édifice où le rival de Zeuxis a fait un de ces eſſais qui décelent le génie. Parrhaſius, perſuadé que, ſoit par l'expreſſion du viſage, ſoit par l'attitude & le mouvement des figures, ſon art pouvoit rendre ſenſibles aux yeux les qualités de l'eſprit & du cœur (3), entreprit, en faiſant le portrait du peuple d'Athenes, de tracer le caractere, ou plutôt les différens caracteres de ce peuple violent, injuſte, doux, compatiſſant, glorieux, rampant, fier & timide (4). Mais comment a-t-il exécuté cet ingénieux projet? Je ne veux

(1) Plut. in Phoc. tome 1, p. 750.

(2) Ariſtoph. acharn. v. 991. Schol. ibid. Suid. in *'Anthém.*

(3) Xenoph. memor. lib. 3, p. 781.

(4) Plin. lib. 35, cap. 10, t. 2, p. 693.

pas vous ôter le plaiſir de la ſurpriſe ; vous en jugerez vous-même.

Je vous ai fait courir à perte d'haleine dans l'intérieur de la ville ; vous allez d'un coup-d'œil en embraſſer les dehors. Au levant, eſt le mont Hymette, que les abeilles enrichiſſent de leur miel, que le thym remplit de ſes parfums. L'Iliſſus, qui coule à ſes pieds, ſerpente au tour de nos murailles. Au-deſſus vous voyez les gymnaſes du Gynoſarge & du Lycée. Au nord-oueſt, vous découvrez l'Académie ; & un peu plus loin, une colline nommée Colone, où Sophocle a établi la ſcene de l'Œdipe qui porte le même nom. Le Céphiſe, après avoir enrichi cette contrée du tribut de ſes eaux, vient les mêler avec celles de l'Iliſſus. Les unes & les autres tariſſent quelquefois dans les grandes chaleurs. La vue eſt embellie par les jolies maiſons de campagne qui s'offrent à nous de tous côtés.

Je finis, en vous rappellant ce que dit Lyſippe dans une de ſes comédies : » Qui » ne deſire pas de voir Athenes, eſt ſtupide ; » qui la voit ſans s'y plaire, eſt plus ſtupide » encore ; mais le comble de la ſtupidité » eſt de la voir, de s'y plaire & de la » quitter (1) ».

(1) Dicæarch. ſtat. græc. p. 10. Henr. Steph. lucub. in Dicæarch. cap. 3, in Theſ. antiq. græc. t. 11.

FIN DU CHAPITRE DOUZIEME.

CHAPITRE

CHAPITRE XIII.

*Bataille de Mantinée *. Mort d'Epaminondas.*

LA Grece touchoit au moment d'une révolution ; Epaminondas étoit à la tête d'une armée ; ſa victoire ou ſa défaite alloit enfin décider ſi c'étoit aux Thébains ou aux Lacédémoniens de donner des loix aux autres peuples. Il entrevit l'inſtant de hâter cette déciſion.

Il part un ſoir de Tégée en Arcadie pour ſurprendre Lacédémone (1). Cette ville eſt toute ouverte, & n'avoit alors pour défenſeurs que des enfans & des vieillards. Une partie des troupes ſe trouvoit en Arcadie ; l'autre s'y rendoit ſous la conduite d'Agéſilas. Les Thébains arrivent à la pointe du jour (2), & voient bientôt Agéſilas prêt à

* Dans la 2e. année de la 104e. olympiade, le 12 du mois de ſcirophorion, c'eſt-à-dire, le 5 juillet de l'année julienne proleptique, 362 av. J. C.

(1) Xenoph. hiſt. græc. lib. 7, p. 643. Polyæn. ſtratag. lib. 2, cap. 3, §. 10.

(2) Diod. Sic. lib. 15, p. 392.

les recevoir. Inſtruit, par un transfuge, de la marche d'Epaminondas, il étoit revenu ſur ſes pas avec une extrême diligence; & déjà ſes ſoldats occupoient les poſtes les plus importans. Le général Thébain, ſurpris ſans être découragé, ordonne pluſieurs attaques. Il avoit pénétré juſqu'à la place publique (1), & s'étoit rendu maître d'une partie de la ville. Agéſilas n'écoute plus alors que ſon déſeſpoir (2). Quoique âgé de près de 80 ans, il ſe précipite au milieu des dangers; & ſécondé par le brave Archidamus ſon fils, il repouſſe l'ennemi, & le force de ſe retirer.

Iſadas donna, dans cette occaſion, un exemple qui excita l'admiration & la ſévérité des magiſtrats. Ce Spartiate, à peine ſorti de l'enfance, auſſi beau que l'Amour, auſſi vaillant qu'Achille, n'ayant pour armes que la pique & l'épée, s'élance à travers les bataillons des Lacédémoniens, fond avec impétuoſité ſur les Thébains, & renverſe à ſes pieds tout ce qui s'oppoſe à ſa fureur. Les Ephores lui décernerent une couronne pour honorer ſes exploits, & le condamnerent à une amende, parce qu'il avoit combattu ſans cuiraſſe & ſans bouclier (3).

(1) Polyb. lib. 9, p. 547.
(2) Plut in Ageſ. t. 1, p. 615.
(3) Id. ibid.

Epaminondas ne fut point inquiété dans ſa retraite. Il falloit une victoire pour faire oublier le mauvais ſuccès de ſon entrepriſe. Il marche en Arcadie, où s'étoient réunies les principales forces de la Grece (1). Les deux armées furent bientôt en préſence. Celle des Lacédémoniens & de leurs alliés étoit de plus de 20000 hommes de pied, & de près de 2000 chevaux ; celle de la ligue Thébaine, de 30000 hommes d'infanterie, & d'environ 3000 de cavalerie (2).

Jamais Epaminondas n'avoit déployé plus de talent que dans cette circonſtance. Il ſuivit dans ſon ordre de bataille, les principes qui lui avoient procuré la victoire de Leuctres (3). Une de ſes ailes formée en colonne, tomba ſur la phalange Lacédémonienne, qu'elle n'auroit peut-être jamais enfoncée, s'il n'étoit venu lui-même fortifier ſes troupes par ſon exemple, & par un corps d'élite dont il étoit ſuivi. Les ennemis, effrayés à ſon approche (4), s'ébranlent & prennent la fuite. Il les pourſuit avec un courage dont il n'eſt plus le maître, & ſe trouve enveloppé par un corps

(1) Xenoph. hiſt. græc. lib. 7, p. 647.
(2) Diod. Sic. lib. 15, p. 393.
(3) Folard, traité de la colon. c. 10, dans le 1er vol. de la trad. de Polybe, p. LXI.
(4) Diod. Sic. lib. 15, p. 395.

de Spartiates, qui font tomber ſur lui une grêle de traits. Après avoir long-temps écarté la mort, & fait mordre la pouſſiere à une foule de guerriers, il tomba percé d'un javelot dont le fer lui reſta dans la poitrine. L'honneur de l'enlever engagea une action, auſſi vive, auſſi ſanglante que la premiere. Ses compagnons ayant redoublé leurs efforts eurent la triſte conſolation de l'emporter dans ſa tente.

On combattit à l'autre aile avec une alternative à peu près égale de ſuccès & de revers. Par les ſeules diſpoſitions d'Epaminondas, les Athéniens ne furent pas en état de ſeconder les Lacédémoniens (1). Leur cavalerie attaqua celle des Thébains, fut repouſſée avec perte, ſe forma de nouveau, & détruiſit un détachement que les ennemis avoient placé ſur les hauteurs voiſines. Leur infanterie étoit ſur le point de prendre la fuite, lorſque les Eléens volerent à ſon ſecours (2).

La bleſſure d'Epaminondas arrêta le carnage, & ſuſpendit la fureur des ſoldats. Les troupes des deux partis, également étonnées reſterent dans l'inaction (3). De part & d'autre, on ſonna la retraite, &

(1) Xenoph. hiſt. græc. lib. 7, p. 646.
(2) Diod. ibid. p. 394.
(3) Juſtin. lib. 6, cap. 7.

l'on dreſſa un trophée ſur le champ de bataille (1).

Epaminondas reſpiroit encore. Ses amis, ſes officiers fondoient en larmes au-tour de ſon lit. Le camp retentiſſoit des cris de la douleur & du déſeſpoir. Les médecins avoient déclaré qu'il expireroit, dès qu'on ôteroit le fer de la plaie (2). Il craignit que ſon bouclier ne fut entre les mains de l'ennemi. On le lui montra, & il le baiſa comme l'inſtrument de ſa gloire & de ſes travaux (3). Il parut inquiet ſur le ſort de la bataille. On lui dit que les Thébains l'avoient gagnée. « Voilà qui eſt bien, répondit-il: » j'ai aſſez vécu (4) ». Il manda enſuite Daïphantus & Iollidas, deux généraux qu'il jugeoit dignes de le remplacer. On lui dit qu'ils étoient morts. » Perſuadez donc aux » Thébains, reprit-il, de faire la paix (5)». Alors il ordonna d'arracher le fer; & l'un de ſes amis s'étant écrié dans l'égarement de ſa douleur: « Vous mourez, Epaminondas! » ſi du moins vous laiſſiez des enfans! Je » laiſſe, répondit-il en expirant, deux filles

(1) Diod. Sic. lib. 15, p. 396.
(2) Id. ibid.
(3) Cicer. de finib. lib, 2, cap. 30, t. 2, p. 135. Id. epiſt. famil. lib. 5, epiſt. 12, t. 7, p. 163. Juſtin. ibid. cap. 8.
(4) Diod. ibid. Nep. in Epam. cap. 9.
(5) Plut. apopht. t. 2, p. 194.

» immortelles : la victoire de Leuctres & » celle de Mantinée (1) ».

Sa mort avoit été précédée par celle de Timagene, de cet ami ſi tendre qui m'avoit amené dans la Grece. Huit jours avant la bataille, il diſparut tout-à-coup. Une lettre laiſſée ſur la table d'Epicharis ſa niece, nous apprit qu'il alloit joindre Epaminondas, avec qui il avoit pris des engagemens pendant ſon ſéjour à Thebes. Il devoit bientôt ſe réunir à nous, pour ne plus nous quitter. Si les dieux, ajoutoit-il, en ordonnent autrement, ſouvenez-vous de tout ce qu'Anacharſis a fait pour moi, de tout ce que vous m'avez promis de faire pour lui.

Mon cœur ſe déchiroit à la lecture de cette lettre. Je voulus partir à l'inſtant, je l'aurois dû : mais Timagene n'avoit pris que de trop juſtes meſures pour m'en empêcher. Apollodore qui, à ſa priere, venoit d'obtenir pour moi le droit de citoyen d'Athenes, me repréſenta que je ne pouvois porter les armes contre ma nouvelle patrie, ſans le compromettre, lui & ſa famille. Cette conſidération me retint ; & je ne ſuivis pas mon ami ; & je ne fus pas témoin de ſes exploits ; & je ne mourus pas avec lui.

Son image eſt toujours préſente à mes

(1) Diod. Sic. lib. 15, p. 396.

yeux. Il y a 30 ans ; il n'y a qu'un moment que je l'ai perdu. J'ai deux fois entrepris de tracer ſon éloge, deux fois mes larmes l'ont effacé. Si j'avois eu la force de le finir, j'aurois eu celle de le ſupprimer. Les vertus d'un homme obſcur n'intéreſſent que ſes amis, & n'ont pas même le droit de ſervir d'exemple aux autres hommes.

La bataille de Mantinée augmenta dans la ſuite les troubles de la Grece (1) ; mais dans le premier moment, elle termina la guerre (2). Les Athéniens eurent ſoin, avant leur départ, de retirer les corps de ceux qu'ils avoient perdus. On les fit conſumer ſur le bûcher : les oſſemens furent tranſportés à Athenes ; & l'on fixa le jour où ſe feroit la cérémonie des funérailles, à laquelle préſide un des principaux magiſtrats (3).

On commença par expoſer ſous une grande tente les cercueils de cyprès, où les oſſemens étoient renfermés. Ceux qui avoient des pertes à pleurer, hommes & femmes, y venoient par intervalles faire des libations, & s'acquitter des devoirs impoſés par la tendreſſe & par la religion (4). Trois

(1) Xenoph. hiſt græc. lib. 7, cap. 647.
(2) Plut. in Ageſ. tome 1, page 616.
(3) Poll. lib. 8, cap. 9. §. 91.
(4) Thucyd. lib. 2, cap. 34.

jours après, les cercueils placés sur autant de chars, qu'il y a de tribus, traverserent lentement la ville, & parvinrent au Céramique extérieur; où l'on donna des jeux funebres; on déposa les morts dans le sein de la terre, après que leurs parens & leurs amis les eurent, pour la derniere fois, arrosés de leurs larmes; un orateur choisi par la république, s'étant levé, prononça l'oraison funebre de ces braves guerriers(1). Chaque tribu dressa sur les tombeaux de ses soldats des cippes ou demi-colonnes, sur lesquelles étoient inscrits leurs noms & ceux de leurs peres, le lieu de leur naissance, & celui de leur mort.

Le chemin qui conduit de la ville à l'Académie, est entouré de ces cippes (2). On en voit d'autres semés confusément aux environs. Ici reposent ceux qui périrent dans la guerre d'Egine; là, ceux qui périrent en Chypre; plus loin, ceux qui périrent dans l'expédition de Sicile. On ne peut faire un pas, sans fouler la cendre d'un héros, ou d'une victime immolée à la patrie. Les soldats qui revenoient du Péloponese, & qui avoient accompagné le convoi, erroient au milieu de ces monumens

(1) Lys. orat. funeb. p. 26 & 67.
(2) Pausan. lib. 1, cap. 29.

funebres;

funebres : ils ſe montroient les uns aux autres les noms de leurs aïeux, de leurs peres, & ſembloient jouir d'avance des honneurs deſtinés à leur mémoire.

FIN DU CHAPITRE TREIZIEME.

CHAPITRE XIV.

Du Gouvernement actuel à Athenes.

JE paſſerai quelquefois d'un ſujet à un autre ſans en avertir. Je dois juſtifier ma marche.

Athenes étoit le lieu de ma réſidence ordinaire; j'en partois ſouvent avec Philotas mon ami, & nous y revenions après avoir parcouru des pays éloignés ou voiſins. A mon retour, je reprenois mes recherches. Je m'occupois, par préférence, de quelque objet particulier. Ainſi l'ordre de cet ouvrage n'eſt en général que celui d'un journal dont j'ai déjà parlé, & dans lequel j'ajoutois au récit de mes voyages, & à celui des événemens remarquables, les éclairciſſemens que je prenois ſur certaines matieres. J'avois commencé par l'examen du gouvernement des Athéniens; dans mon introduction je me ſuis contenté d'en développer les principes; j'entre ici dans de plus grands détails, & je le conſidere avec les changemens & les abus que de malheureuſes circonſtances ont ſucceſſivement amenés.

Les villes & les bourgs de l'Attique ſont

diviſés en 174 départemens ou diſtricts (1), qui, par leurs différentes réunions, forment dix tribus. Tous les citoyens, ceux même qui réſident à Athenes, appartiennent à l'un de ces diſtricts, ſont obligés de faire inſcrire leurs noms dans ſes regiſtres, & ſe trouvent par là naturellement claſſés dans une des tribus.

LE SÉNAT.

Tous les ans, vers les derniers jours de l'année (2), les tribus s'aſſemblent ſéparément pour former un ſénat compoſé de 500 députés, qui doivent être âgés au moins de 30 ans (3). Chacune d'entre elles en préſente 50, & leur en donne pour adjoints 50 autres, deſtinés à remplir les places que la mort ou l'irrégularité de conduite laiſſeront vacantes (4). Les uns & les autres ſont tirés au ſort (5).

Les nouveaux ſénateurs doivent ſubir un examen rigoureux (6); car il faut des mœurs irréprochables à des hommes deſtinés à gouverner les autres. Ils font enſuite un ſerment, par lequel ils promettent,

(1) Strab. lib. 9, p. 396. Euſtath. in iliad. l 2, p. 284. Conſin. faſt. att. t. 1, diſſert. 5.

(2) Argum. in Androt. orat. page 697. Petit. leg. Att. p. 186.

(3) Xenoph. memorab. lib. 1, p. 717.

(4) Harpocr. in *Epilach.*

(5) Id. ibid. Andocid. de myſt. part. 2, p. 13.

(6) Lyſ. adv. Philon, p. 487.

entre autres choſes, de ne donner que de bons conſeils à la république, de juger ſuivant les loix, de ne pas mettre aux fers un citoyen qui fournit des cautions, à moins qu'il ne fût accuſé d'avoir conſpiré contre l'état, ou retenu les deniers publics (1).

Le ſénat formé par les repréſentans des dix tribus, eſt naturellement diviſé en dix claſſes, dont chacune à ſon tour a la prééminence ſur les autres. Cette prééminence ſe décide par le ſort (2), & le temps en eſt borné à l'eſpace de 36 jours pour les quatre premieres claſſes, de 35 pour les autres (3).

Celle qui eſt à la tête des autres, s'appelle la claſſe des prytanes (4). Elle eſt entretenue aux dépens du public (5), dans un lieu nommé le Prytanée. Mais comme elle eſt encore trop nombreuſe pour exercer en commun les fonctions dont elle eſt chargée, on la ſouſdiviſe en cinq décuries, compoſées chacune de dix proedres ou préſidens (6). Les ſept premiers d'entre

(1) Petit. leg. att. p. 192.
(2) Argum. in Androt. orat. p. 697. Suid. in *Prut.*
(3) Suid. ib. Pet. leg. att. page 189. Corſin. faſt. att. diſſ. 2, p. 103.
(4) Harpocr. & Suid. in *Prut.*
(5) Demoſth. de cor. page 501. Poll. lib. 8, cap. 15, §. 155. Ammon. ap. Harpocr. in *Thol.*
(6) Argum. in Androt. ut ſupra.

eux occupent pendant ſept jours la première place à tour de rôle, les trois autres n'y parviennent point dans le courant de l'année.

Celui qui la remplit doit être regardé comme le chef du ſénat. Ses fonctions ſont ſi importantes, qu'on a cru ne devoir les lui confier que pour un jour. Il propoſe communément les ſujets des délibérations, il appelle les ſénateurs au ſcrutin ; & garde, pendant le court intervalle de ſon exercice, le ſceau de la république, les clefs de la citadelle, & celles du tréſor de Minerve (1).

Ces arrangemens divers, toujours dirigés par le ſort, ont pour objet de maintenir la plus parfaite égalité parmi les citoyens, & la plus grande ſûreté dans l'état. Il n'y a point d'Athénien qui ne puiſſe devenir membre & chef du premier corps de la nation ; il n'y en a point qui puiſſe, à force de mérite ou d'intrigues, abuſer d'une autorité qu'on ne lui confie que pour quelques inſtans.

Les neuf autres claſſes, ou chambres du ſénat, ont de même à leur tête un préſident qui change à toutes les aſſemblées de cette compagnie, & qui eſt chaque fois

(1) Suid. in *'Epiſt.* Argum. orat. Demoſth. in Androt. p. 697.

tiré au ſort par le chef des prytanes (1). En certaines occaſions, ces neuf préſidens portent les décrets du ſénat à l'aſſemblée de la nation, & c'eſt le premier entre eux qui appelle le peuple aux ſuffrages (2). En d'autres, ce ſoin regarde le chef des prytanes, ou l'un de ſes aſſiſtans (3) *.

Le ſénat ſe renouvelle tous les ans. Il doit exclure pendant le temps de ſon exercice ceux de ſes membres dont la conduite eſt répréhenſible (4), & rendre ſes comptes avant que de ſe ſéparer (5). Si l'on eſt content de ſes ſervices, il obtient une couronne que lui décerne le peuple. Il eſt privé de cette récompenſe, quand il a négligé de faire conſtruire des galeres (6). Ceux qui le compoſent, reçoivent, pour droit de préſence, une drachme par jour ** (7). Il s'aſſemble tous les jours, excepté les jours de fêtes & les jours regardés comme funeſtes (8). C'eſt aux

(1) Harpocr. in *Proéd.* & in *'Epiſtat.* Pet. leg. att. p. 191.

(2) Corſin. faſt. att. t. 1, p. 276 & 286.

(3) Ariſtoph. in Acharn. v. 60. Schol. ibid. Thucyd. lib. 6, cap. 14. Iſocr. de pac. t. 1, p. 368; & alii.

* Voyez la note à la fin du volume.

(4) Æſchin. in Timarch. p 277.

(5) Id. in Cteſiph. p. 430 & 431.

(6) Demoſth. adv. Androt. p. 700. Arg. ejuſd. orat.

** Dix huit ſous.

(7) Heſych. in *Boul.*

(8) Pet. leg. att. p. 193.

prytanes qu'il appartient de le convoquer, & de préparer d'avance les ſujets des délibérations. Comme il repréſente les tribus, il eſt repréſenté par les prytanes, qui toujours réunis en un même endroit, ſont à portée de veiller ſans ceſſe ſur les dangers qui menacent la république, & d'en inſtruire le ſénat.

ASSEMBLÉES DU PEUPLE.

Pendant les 35 ou 36 jours que la claſſe des prytanes eſt en exercice, le peuple s'aſſemble quatre fois (1); & ces quatre aſſemblées, qui tombent le 11, le 20, le 30 & le 33 de la prytanie, ſe nomment aſſemblées ordinaires.

Dans la premiere, on confirme ou l'on deſtitue les magiſtrats qui viennent d'entrer en place (2). On s'occupe des garniſons & des places qui font la ſûreté de l'état (3), ainſi que de certaines dénonciations publiques, & l'on finit par publier les confiſcations des biens ordonnées par les tribunaux (4). Dans la 2e. tout citoyen qui a dépoſé ſur l'autel un rameau d'olivier entouré de bandelettes ſacrées, peut s'ex-

(1) Ariſt. ap. Harpocr. in *Kuria*. Sigon. de rep. Athen. lib. 2, cap. 4. Pott. archæol. græc. lib. 1, cap. 17. Pet. leg. att. p. 196.
(2) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 95.
(3) Ariſt. ap. Harpoc. ibid.
(4) Poll. ibid.

pliquer avec liberté ſur les objets relatifs à l'adminiſtration & au gouvernement. La 3e. eſt deſtinée à recevoir les hérauts & les ambaſſadeurs, qui ont auparavant rendu compte de leur miſſion (1), ou préſenté leurs lettres de créance au ſénat (2). La 4e. enfin roule ſur les matieres de religion, telles que les fêtes, les ſacrifices, &c.

Comme l'objet de ces aſſemblées eſt connu, & n'offre ſouvent rien de bien intéreſſant, il falloit, il n'y a pas long-temps, y traîner le peuple avec violence, ou le forcer par des amendes à s'y trouver (3). Mais il eſt plus aſſidu depuis qu'on a pris le parti d'accorder un droit de préſence de 3 oboles * (4); & comme on ne décerne aucune peine contre ceux qui ſe diſpenſent d'y venir, il arrive que les pauvres y ſont en plus grand nombre que les riches; ce qui entre mieux dans l'eſprit des démocraties actuelles (5).

Outre ces aſſemblées, il s'en tient d'extraordinaires, lorſque l'état eſt menacé

---

(1) Æſch. de falſ. leg. page 379 & 402. Demoſth. de falſ. leg. p. 269 & 298.

(2) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 96.

(3) Ariſtoph. acharn. v. 22. Schol. ibid.

* Neuf ſous.

(4) Ariſtoph. in Plut. v. 330. Id. in eccleſ. v. 292 & 308. Pet. leg. att. p. 205.

(5) Xenoph. memorab. p. 775. Ariſtot. de rep. lib. 4, cap. 13, t. 2, p. 378.

d'un prochain danger (1). Ce ſont quelquefois les prytanes (2), & plus ſouvent encore les chefs des troupes (3), qui les convoquent au nom & avec la permiſſion du ſénat. Lorſque les circonſtances le permettent, on y appelle tous les habitans de l'Attique (4).

Les femmes ne peuvent pas aſſiſter à l'aſſemblée. Les hommes au-deſſous de vingt ans n'en ont pas encore le droit. On ceſſe d'en jouir, quand on a une tâche d'infamie; & un étranger qui l'uſurperoit, ſeroit puni de mort, parce qu'il ſeroit cenſé uſurper la puiſſance ſouveraine (5), ou pouvoir trahir le ſecret de l'état (6).

L'aſſemblée commence de très-grand matin (7). Elle ſe tient au théâtre de Bacchus ou dans le marché public, ou dans une grande enceinte voiſine de la citadelle, & nommée le Pnyx (8). Il faut ſix mille ſuffrages pour donner force de loix à pluſieurs de ſes décrets (9). Cependant on n'eſt pas toujours en état de les avoir; &

(1) Æſchin. de falſ. leg. p. 406. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 116.
(2) Æſch. ibid. p. 403 & 404.
(3) Demoſth. de cor. p. 478, 484 & 500.
(4) Heſych. in *Κατακλ.*
(5) Eſpr. des loix, lib. 2, chap. 2.
(6) Liban. declam. 28, t. 1, p. 617.
(7) Ariſtot. in eccleſ. v. 736.
(8) Sigon. de rep. Athen. lib. 2, cap. 4.
(9) Demoſth. in Neær. p. 875. Id. in Timocr. p. 78.

tant qu'a duré la guerre du Péloponeſe, on n'a jamais pu réunir plus de 5000 citoyens (1) dans l'aſſemblée générale.

Elle eſt préſidée par les chefs du ſénat (2) qui, dans les occaſions importantes, y aſſiſte en corps. Les principaux officiers militaires y ont une place diſtinguée (3). La garde de la ville, compoſée de Scythes, eſt commandée pour y maintenir l'ordre (4).

Quand tout le monde eſt aſſis (5) dans l'enceinte purifiée par le ſang des victimes (6), un héraut ſe leve & récite une formule de vœux, qu'on prononce auſſi dans le ſénat toutes les fois qu'on y fait quelque délibération (7). A ces vœux adreſſés au ciel pour la proſpérité de la nation, ſont mêlées des imprécations effrayantes contre l'orateur qui auroit reçu des préſens pour tromper le peuple ou le ſénat ou le tribunal des héliaſtes (8). On propoſe enſuite le ſujet de la délibé-

(1) Thucyd. lib 8, cap. 72.
(2) Ariſtoph. ſchol in acharn. v. 60.
(3) Æſchin. de falſ. legat. p. 408.
(4) Ariſtoph in acharn. v. 54. Schol. ibid.
(5) Ariſtoph. in equit. v. 751 & 782. Id. in eccleſ. v. 165.
(6) Æſchin. in Timachr. p. 263. Ariſtoph. in acharn. v. 34. Schol. adverſ. 44.
(7) Demoſth. de falſ. leg. p. 304.
(8) Demoſth. in Ariſtocr. p. 741. Dinarch. in Ariſtog. p. 107.

ration, ordinairement contenu dans un décret préliminaire du ſénat, qu'on lit à haute voix (1); & le héraut s'écrie: « Que » les citoyens qui peuvent donner un avis » utile à la patrie, montent à la tribune, » en commençant par ceux qui ont plus » de 50 ans ». Autrefois, en effet, il falloit avoir paſſé cet âge pour ouvrir le premier avis; mais on s'eſt relâché de cette regle (2), comme de tant d'autres.

Quoique dès ce moment il ſoit libre à chacun des aſſiſtans de monter à la tribune, cependant on n'y voit pour l'ordinaire que les orateurs de l'état. Ce ſont dix citoyens diſtingués par leurs talens, & ſpécialement chargés de défendre les intérêts de la patrie dans les aſſemblées du ſénat & du peuple (3).

Lorſque la queſtion eſt ſuffiſamment éclaircie, les proedres ou préſidens du ſénat demandent au peuple une déciſion ſur le décret qu'on lui a propoſé. Il donne quelquefois ſon ſuffrage par ſcrutin, mais plus ſouvent en tenant les mains élevées; ce qui eſt un ſigne d'approbation. Quand on s'eſt aſſuré de la pluralité des ſuffrages,

(1) Demoſth. de falſ leg. p. 299.
(2) Æſch. in Tim. p. 264, in Cteſiph. p. 428.
(3) Ariſtot. ap. ſchol. Ariſtop. ad veſp. v. 689. Æſch. in Cteſ. p. 428. Plut. X. rhet. vit. t. 2, p. 850.

& qu'on lui a relu une derniere fois le décret ſans réclamation, les préſidens congédient l'aſſemblée. Elle ſe diſſout avec le même tumulte qui, dès le commencement (1), a régné dans ſes délibérations.

Lorſqu'en certaines occaſions, ceux qui conduiſent le peuple craignent l'influence des hommes puiſſans, ils ont recours à un moyen quelquefois employé en d'autres villes de la Grece (2). Ils propoſent d'opiner par tribus (3); & le vœu de chaque tribu ſe forme au gré des pauvres, qui ſont en plus grand nombre que les riches.

C'eſt de ces diverſes manieres que l'autorité ſuprême manifeſte ſes volontés; car c'eſt dans le peuple qu'elle réſide eſſentiellement. C'eſt lui qui décide de la guerre & de la paix (4), qui reçoit les ambaſſadeurs, qui ôte ou donne la force aux loix, nomme à preſque toutes les charges, établit les impôts, accorde le droit de citoyen aux étrangers, & décerne des récompenſes à ceux qui ont ſervi la patrie, &c. (5).

Le ſénat eſt le conſeil perpétuel du

(1) Ariſtoph. acharn. v. 24. Plat. de rep. lib. 6, t. 2,
(2) Æneæ Poliorc. comment. cap. 11.
(3) Xenoph. hiſt. græc. lib 1, p. 449.
(4) Thucyd. lib. 1, cap. 139. Demoſth. de falſ. leg. p. 296. Æſch. de falſ. leg. p. 404.
(5) Thucyd. Xenoph. Demoſth. &c. Sigon. de rep. Athen. lib. 2, cap. 4.

peuple. Ceux qui le compoſent, ſont communément des gens éclairés. L'examen qu'ils ont ſubi avant que d'entrer en place, prouve du moins que leur conduite paroît irréprochable, & fait préſumer la droiture de leurs intentions.

Le peuple ne doit rien ſtatuer qui n'ait été auparavant approuvé par le ſénat. C'eſt d'abord au ſénat que les décrets * relatifs à l'adminiſtration ou au gouvernement, doivent être préſentés par le chef de la compagnie, ou par quelqu'un des préſidens (1), diſcutés par les orateurs publics, modifiés, acceptés ou rejettés à la pluralité des ſuffrages, par un corps de 500 citoyens, dont la plupart ont rempli les charges de la république, & joignent les lumieres à l'expérience.

Les décrets, en ſortant de leurs mains, & avant le conſentement du peuple, ont par eux-mêmes aſſez de force pour ſubſiſter pendant que ce ſénat eſt en exercice (2); mais il faut qu'ils ſoient ratifiés par le peuple, pour avoir une autorité durable.

Tel eſt le réglement de Solon, dont

* Voyez la note à la fin du volume.

(1) Demoſth. in Leptin. p. 54; de cor. page 500; in Androt. p 699. Liban. argum. in eamd. orat. page 696. Plut. in Solon. t. 1, page 88. Harpocr. in *Proboul.*

(2) Demoſth. in Ariſtocrat. p. 740. Ulpian. p. 766.

l'intention étoit que le peuple ne pût rien faire ſans le ſénat, & que leurs démarches fuſſent tellement concertées, qu'on en vît naître les plus grands biens avec les moindres diviſions poſſibles. Mais pour produire & conſerver cette heureuſe harmonie, il faudroit que le ſénat pût encore impoſer au peuple.

Or, comme il change tous les ans, & que ſes officiers changent tous les jours, il n'a ni aſſez de temps, ni aſſez d'intérêt pour retenir une portion de l'autorité; & comme, après ſon année d'exercice, il a des honneurs & des graces à demander au peuple (1), il eſt forcé de le regarder comme ſon bienfaiteur, & par conſéquent comme ſon maître. Il n'y a point à la vérité de ſujet de diviſions entre ces deux corps; mais le choc qui réſulteroit de leur jalouſie, ſeroit moins dangereux que cette union qui regne actuellement entre eux. Les décrets approuvés par le ſénat, ſont non-ſeulement rejettés dans l'aſſemblée du peuple, mais on y voit tous les jours de ſimples particuliers leur en ſubſtituer d'autres dont elle n'avoit aucune connoiſſance, & qu'elle adopte ſur le champ. Ceux qui préſident, oppoſent à cette licence le droit qu'ils ont d'écarter toutes les conteſtations. Tantôt

(1) Demoſth. in Androt. p. 700.

ils ordonnent que le peuple n'opine que ſur le décret du ſénat; tantôt ils cherchent à faire tomber les nouveaux décrets, en refuſant de l'appeller aux ſuffrages, & en renvoyant l'affaire à une autre aſſemblée. Mais la multitude ſe révolte preſque toujours contre l'exercice d'un droit qui l'empêche de délibérer ou de propoſer ſes vues. Elle force, par des cris tumultueux, les chefs qui contrarient ſes volontés, à céder leurs places à d'autres préſidens, qui lui rendent tout de ſuite une liberté dont elle eſt ſi jalouſe (1).

De ſimples particuliers ont dans les délibérations publiques l'influence que le ſénat devroit avoir (2). Les uns ſont des factieux de la plus baſſe extraction, qui par leur audace entraînent la multitude; les autres, des citoyens riches, qui la corrompent par leurs largeſſes; les plus accrédités, des hommes éloquens qui, renonçant à toute autre occupation, conſacrent tout leur temps à l'adminiſtration de l'état.

ORATEURS PUBLICS.

Ils commencent pour l'ordinaire à s'eſſayer dans les tribunaux de juſtice; & quand

(1) Æſch. de falſ. legat. p. 408. Xenoph. hiſtor. græc. lib. 1, p. 449.

(2) Demoſth. olynth. 3, p. 39. Id. de ord. rep. p. 126. Ariſtot. de rep. lib. 4, cap. 4, p. 369.

ils s'y diſtinguent par le talent de la parole ; alors ſous prétexte de ſervir leur patrie, mais le plus ſouvent pour ſervir leur ambition, ils entrent dans une plus noble carriere, & ſe chargent du ſoin pénible d'éclairer le ſénat, & de conduire le peuple. Leur profeſſion, à laquelle ils ſe dévouent dans un âge très-peu avancé (1), exige, avec le ſacrifice de leur liberté, des lumieres profondes & des talens ſublimes : car c'eſt peu de connoître en détail l'hiſtoire, les loix, les beſoins & les forces de la république, ainſi que des puiſſances voiſines ou éloignées (2) ; c'eſt peu de ſuivre de l'œil ces efforts rapides ou lents que les états font ſans ceſſe les uns contre les autres, & ces mouvemens preſque imperceptibles qui les détruiſent intérieurement, de prévenir la jalouſie des nations foibles & alliées, de déconcerter les meſures des nations puiſſantes & ennemies, de démêler enfin les vrais intérêts de la patrie à travers une foule de combinaiſons & de rapports ; il faut encore faire valoir en public les grandes vérités dont on s'eſt pénétré dans le particulier ; n'être ému ni des menaces ni des applaudiſſements du peuple ; affronter la

(1) Æſchin. epiſt. 12, p. 213.
(2) Ariſt. rhetor. lib. 1, cap. 4, t. 2, p. 520 ; ibid. cap. 8.

haine

haine des richeſſes en les ſoumettant à de fortes impoſitions, celle de la multitude en l'arrachant à ſes plaiſirs ou à ſon repos, celle des autres orateurs en dévoilant leurs intrigues; répondre des événemens qu'on n'a pu empêcher, & de ceux qu'on n'a pu prévoir (1); payer de ſa diſgrace les projets qui n'ont pas réuſſi, & quelquefois même ceux que le ſuccès a juſtifiés; paroître plein de confiance lorſqu'un danger éminent répand la terreur de tous côtés, & par des lumieres ſubites relever les eſpérances abattues; courir chez les peuples voiſins; former des ligues puiſſantes; allumer avec l'enthouſiaſme de la liberté la ſoif ardente des combats; & après avoir rempli les devoirs d'homme d'état, d'orateur & d'ambaſſadeur, aller ſur le champ de bataille, ſceller de ſon ſang les avis qu'on a donnés au peuple du haut de la tribune.

Tel eſt le partage de ceux qui ſont à la tête du gouvernement. Les loix qui ont prévu l'empire que des hommes ſi utiles & ſi dangereux prendroient ſur les eſprits, ont voulu qu'on ne fît uſage de leurs talens qu'après s'être aſſuré de leur conduite. Elles éloignent de la tribune (2) celui qui auroit frappé les auteurs de ſes jours, ou qui

(1) Demoſth. de cor. p. 513.
(2) Æſchin. adv. Timarch. p. 264.

leur refuſeroient les moyens de ſubſiſter ; parce qu'en effet on ne connoît guere l'amour de la patrie, quand on ne connoît pas les ſentimens de la nature. Elles en éloignent celui qui diſſipe l'héritage de ſes peres, parce qu'il diſſiperoit avec plus de facilité les tréſors de l'état ; celui qui n'auroit pas d'enfans légitimes (1), ou qui ne poſſéderoit pas de biens dans l'Attique, parce que ſans ces liens il n'auroit pour la république qu'un intérêt général, toujours ſuſpects quand il n'eſt pas joint à l'intérêt particulier ; celui qui refuſeroit de prendre les armes à la voix du général (2), qui abandonneroit ſon bouclier dans la mêlée, qui ſe livreroit à des plaiſirs honteux, parce que la lâcheté & la corruption, preſque toujours inſéparables, ouvriroient ſon ame à toutes les eſpeces de trahiſon, & que d'ailleurs, tout homme qui ne peut ni défendre la patrie par ſa valeur, ni l'édifier par ſes exemples, eſt indigne de l'éclairer par ſes lumieres.

Il faut donc que l'orateur monte à la tribune avec la ſécurité & l'autorité d'une vie irréprochable. Autrefois même ceux qui parloient en public, n'accompagnoient leurs diſcours que d'une action noble,

(1) Din. adv Demoſth. in oper. Demoſth. p. 182.
(2) Æſchin. ibid.

tranquille & ſans art, comme les vertus qu'ils pratiquoient, comme les vérités qu'ils venoient annoncer ; & l'on ſe ſouvient encore que Thémiſtocle, Ariſtide & Périclès, preſque immobiles ſur la tribune, & les mains dans leurs manteaux (1), impoſoient autant par la gravité de leur maintien que par la force de leur éloquence.

Loin de ſuivre ces modeles, la plupart des orateurs ne laiſſent voir dans leurs traits, dans leurs cris, dans leurs geſtes & dans leurs vêtemens (2), que l'aſſemblage effrayant de l'indécence & de la fureur.

Mais cet abus n'eſt qu'un léger ſymptôme de l'infamie de leur conduite. Les uns vendent leurs talens & leur honneur à des puiſſances ennemies d'Athenes ; d'autres ont à leurs ordres des citoyens riches, qui par un aſſerviſſement paſſager, eſperent s'élever aux premieres places ; tous ſe faiſant une guerre de réputation & d'intérêt, ambitionnent la gloire & l'avantage de conduire le peuple le plus éclairé de la Grece & de l'univers.

De-là ces intrigues & ces diviſions qui fermentent ſans ceſſe dans le ſein de la république, & qui ſe développent avec éclat dans ſes aſſemblées tumultueuſes. Car

(1) Æſchin. in Timarch. p. 264.
(2) Plut. in Nic. t. 1, p. 528.

le peuple, ſi rampant quand il obéit, ſi terrible quand il commande, y porte avec la licence de ſes mœurs, celle qu'il croit attachée à ſa ſouveraineté. Toutes ſes affections y ſont extrêmes, tous ſes excès impunis. Les orateurs, comme autant de chefs de parti y viennent ſecondés, tantôt par des officiers militaires dont ils ont obtenu la protection, tantôt par des factieux ſubalternes dont ils gouvernent la fureur. A peine ſont-ils en préſence, qu'ils s'attaquent par des injures (1) qui animent la multitude, ou par des traits de plaiſanterie qui la tranſportent hors d'elle-même. Bientôt les clameurs, les applaudiſſemens, les éclats de rire (2) étouffent la voix des ſénateurs qui préſident à l'aſſemblée, des gardes diſperſés de tous les côtés pour y maintenir l'ordre (3), de l'orateur enfin (4) qui voit tomber ſon décret par ces mêmes petits moyens qui font ſi ſouvent échouer une piece au théâtre de Bacchus.

C'eſt en vain que depuis quelque-temps un des dix tribus tirée au ſort à chaque aſſemblée, ſe range auprès de la tribune

(1) Ariſtoph. in eccleſ. page 142. Æſchin. in Cteſiph. p. 428.

(2) Plat. de rep. lib. 6, t. 2, p. 492 Demoſth. de fals. legat. p. 297 & 310.

(3) Ariſtoph. in acharn. v. 54. Schol. ibid.

(4) Ariſtoph. ibid. v. 37. Demoſth. ibid. p. 300 & 310.

pour empêcher la confuſion, & venir au ſecours des loix violées (1); elle-même eſt entraînée par le torrent qu'elle voudroit arrêter; & ſa vaine aſſiſtance ne ſert qu'à prouver la grandeur d'un mal entretenu non-ſeulement par la nature du gouvernement, mais encore par le caractere des Athéniens.

En effet, ce peuple qui a des ſenſations très-vives & très-paſſageres, réunit plus que tous les autres peuples, les qualités les plus oppoſées, & celles dont il eſt plus facile d'abuſer pour le ſéduire.

L'hiſtoire nous le repréſente, tantôt comme un vieillard qu'on peut tromper ſans crainte (2), tantôt comme un enfant qu'il faut amuſer ſans ceſſe; quelquefois déployant les lumieres & les ſentimens des grandes ames; aimant à l'excès les plaiſirs & la liberté, le repos & la gloire; s'enivrant des éloges qu'il reçoit, applaudiſſant aux reproches qu'il mérite (3); aſſez pénétrant pour ſaiſir aux premiers mots les projets qu'on lui communique (4), trop impatient pour en écouter les détails & en prévoir les ſuites; faiſant trembler ſes magiſtrats

(1) Æſchin. in Tim. p. 265, in Ctef p. 28.
(2) Ariſtoph. equit. v. 710, 749, &c.
(3) Plut. præc. ger. reip. t. 2, p. 799.
(4) Thucyd. lib. 3, cap. 38.

dans l'inſtant même qu'il pardonne à ſes plus cruels ennemis; paſſant avec la rapidité d'un éclair, de la fureur à la pitié, du découragement à l'inſolence, de l'injuſtice au repentir; mobile ſur-tout, & frivole (1), au point que dans les affaires les plus graves & quelquefois les plus déſeſpérées, une parole dite au haſard, une ſaillie heureuſe, le moindre objet, le moindre accident, pourvu qu'il ſoit inopiné, ſuffit pour le diſtraire de ſes craintes, ou le détourner de ſon intérêt.

C'eſt ainſi qu'on vit autrefois preſque toute une aſſemblée ſe lever, & courir après un petit oiſeau qu'Alcibiade, jeune encore, & parlant pour la premiere fois en public, avoit par mégarde laiſſé échapper de ſon ſein (2).

C'eſt ainſi que vers le même temps l'orateur Cléon, devenu l'idole des Athéniens qui ne l'eſtimoient guere, ſe jouoit impunément de la faveur qu'il avoit acquiſe. Ils étoient aſſemblés, & l'attendoient avec impatience; il vint enfin pour les prier de remettre la délibération à un autre jour, parce que devant donner à dîner à quelques étrangers de ſes amis, il n'avoit pas le

(1) Plut. lib. 35, cap. 10, t. 2, p. 693. Cor. Nep. in Timot. c. 3.

(2) Plut. in Alcib. t. 1, p. 195. Id. præcept. ger. reip. t. 2, p. 799.

loiſir de s'occuper des affaires de l'état. Le peuple ſe leva, battit des mains, & l'orateur n'en eut que plus de crédit (1).

Je l'ai vu moi-même un jour très-inquiet de quelques hoſtilités que Philippe venoit d'exercer, & qui ſembloient annoncer une rupture prochaine. Dans le temps que les eſprits étoient les plus agités, parut ſur la tribune un homme très-petit & tout contrefait. C'étoit Léon, ambaſſadeur de Byſance, qui joignoit aux déſagrémens de la figure cette gaîté & cette préſence d'eſprit qui plaiſent ſi fort aux Athéniens. A cette vue, ils firent de ſi grands éclats de rire, que Léon ne pouvoit obtenir un moment de ſilence ». Eh que feriez-vous donc, leur » dit-il enfin, ſi vous voyiez ma femme ? » Elle vient à peine à mes genoux. Ce- » pendant, tout petits que nous ſommes, » quand la diviſion ſe met entre nous, » la ville de Byſance ne peut pas nous » contenir ». Cette plaiſanterie eut tant de ſuccès, que les Athéniens accorderent ſur le champ les ſecours qu'il étoit venu demander (2).

Enfin, on les a vus faire lire en leur préſence des lettres de Philippe, qu'on

(1) Plut in Nic. t. 1, p. 527. Id. præcept. ger. reip. ibid.

(2) Plut. præcept. gerend. reip. t. 2, p. 804.

avoit interceptées, en être indignés, & néanmoins ordonner qu'on reſpectât celles que le prince écrivoit à ſon épouſe, & qu'on les renvoyât ſans les ouvrir (1).

Comme il eſt très-aiſé de connoître & d'enflammer les paſſions & les goûts d'un pareil peuple, il eſt très-facile auſſi de gagner ſa confiance, & il ne l'eſt pas moins de la perdre; mais pendant qu'on en jouit, on peut tout dire, tout entreprendre, le pouſſer au bien ou au mal avec une égale ardeur de ſa part. Quand il étoit guidé par des hommes fermes & vertueux, il n'accordoit les magiſtratures, les ambaſſades, les commandements des armées, qu'aux talens réunis aux vertus. De nos jours il a fait des choix dont il auroit à rougir (2); mais c'eſt la faute des flatteurs qui le conduiſent, flatteurs auſſi dangereux que ceux des tyrans (3), & qui ne ſavent de même rougir que de leur diſgrace.

Le ſénat étant dans la dépendance du peuple; & le peuple ſe livrant ſans réſerve (4) à des chefs qui l'égarent, ſi quelque choſe peut maintenir la démocratie, ce ſont les haines particulieres (5); c'eſt la

(1) Id. ibid. p. 799.
(2) Eupol. ap. Stob. p. 239.
(3) Ariſtot. de rep. lib. 4, cap. 4, t. 2, p. 369.
(4) Demoſt. olynt. 3, p. 39. Id. de ord. rep. p. 126. Id. in Lept. p. 541.
(5) Æſchin. in Tim. p. 260. Melanth. ap. Plut. de aud. poet. t. 2, p. 29.

facilité

facilité qu'on a de pourſuivre un orateur qui abuſe de ſon crédit. On l'accuſe d'avoir tranſgreſſé les loix ; & comme cette accuſation peut être relative à ſa perſonne ou à la nature de ſon décret (1), de là deux ſortes d'accuſations auxquelles il eſt ſans ceſſe expoſé.

La premiere a pour objet de le flétrir aux yeux de ſes citoyens. S'il a reçu des préſens pour trahir ſa patrie, ſi ſa vie ſe trouve ſouillée de quelque tache d'infamie, & ſur-tout de ces crimes dont nous avons parlé plus haut, & dont il doit être exempt pour remplir les fonctions de ſon miniſtere, alors il eſt permis à tout particulier d'intenter contre lui une action publique. Cette action qui prend différens noms ſuivant la nature du délit (2), ſe porte devant le magiſtrat, qui connoît en premiere inſtance du crime dont il eſt queſtion. Quand la faute eſt légere, il le condamne à une foible amende (3) ; quand elle eſt grave, il le renvoie à un tribunal ſupérieur ; quand elle eſt avérée, l'accuſé convaincu ſubit, entr'autres peines, celle de ne plus monter à la tribune.

(1) Iſæus ap. Harpocr. in *Rector. Graph.*
(2) Harpocr. & Suid. ibid.
(3) Poll. lib. 8, cap. 6, page 885.

Les orateurs, qu'une conduite réguliere met à l'abri de cette premiere eſpece d'accuſation, n'en ont pas moins à redouter la ſeconde, qu'on appelle accuſation pour cauſe d'illégalité (1).

Parmi cette foule de décrets qu'on voit éclore de temps à autre avec la ſanction du ſénat & du peuple, il s'en trouve qui ſont manifeſtement contraires au bien de l'état, & qu'il eſt important de ne pas laiſſer ſubſiſter. Mais comme ils ſont émanés de la puiſſance légiſlative, il ſemble qu'aucun pouvoir, aucun tribunal n'eſt en droit de les annuller. Le peuple même ne doit pas l'entreprendre, parce que les orateurs, qui ont déja ſurpris ſa religion (2), la ſurprendroient encore. Quelle reſſource aura donc la république? Une loi étrange au premier aſpect, mais admirable, & tellement eſſentielle, qu'on ne ſauroit la ſupprimer ou la négliger, ſans détruire la démocratie (3); c'eſt celle qui autoriſe le moindre des citoyens à ſe pourvoir contre un jugement de la nation entiere, lorſqu'il eſt en état de montrer que ce décret eſt contraire aux loix déjà établies.

Dans ces circonſtances, c'eſt le ſouve-

(1) Hume, diſcours polit. diſc. 9. t. 2, p. 2.
(2) Æſchin. in Ctef. p. 448. Demoſth in Leptin. p. 541.
(3) Demoſth. in Timocr. page 797. Æſch. in Ctef. page 418 & 459.

rain inviſible, ce ſont les loix qui viennent proteſter hautement contre le jugement national qui les a violées; c'eſt au nom des loix, qu'on intente l'accuſation; c'eſt devant le tribunal, principal dépoſitaire & vengeur des loix, qu'on le pourſuit; & les juges, en caſſant le décret, déclarent ſeulement que l'autorité du peuple s'eſt trouvée, malgré lui, en oppoſition avec celle des loix; ou plutôt ils maintiennent ſes volontés anciennes & permanentes, contre ſes volontés actuelles & paſſagères.

La réclamation des loix ayant ſuſpendu la force & l'activité que le peuple avoit données au décret, & le peuple ne pouvant être cité en juſtice, on ne peut avoir d'action que contre l'orateur qui a propoſé ce décret; & c'eſt contre lui, en effet, que ſe dirige l'accuſation pour cauſe d'illégalité. On tient pour principe, que s'étant mêlé de l'adminiſtration ſans y être contraint, il s'eſt expoſé à l'alternative d'être honoré quand il réuſſit, d'être puni quand il ne réuſſit pas (1).

La cauſe s'agite d'abord devant le premier des archontes, ou devant les ſix derniers (2). Après les informations préliminaires, elle eſt préſentée au tribunal des

(1) Demoſth. de falſ. leg. page 309.
(2) Demoſth. de cor. p. 481. Id. in Leptin. p. 555.

héliaſtes, compoſé pour l'ordinaire de 500 juges, & quelquefois de 1000, de 1500, de 2000. Ce ſont les mêmes magiſtrats qui, ſuivant la nature du délit, décident du nombre, qu'ils ont en certaines occaſions porté juſqu'à 6000 (1).

On peut attaquer le décret, lorſqu'il n'eſt encore approuvé que par le ſénat; on peut attendre que le peuple l'ait confirmé. Quelque parti que l'on choiſiſſe, il faut intenter l'action dans l'année, pour que l'orateur ſoit puni: au-delà de ce terme, il ne répond plus de ſon décret.

Après que l'accuſateur a produit les moyens de caſſation, & l'accuſé ceux de défenſe, on recueille les ſuffrages (2). Si le premier n'en obtient pas la 5e. partie, il eſt obligé de payer 500 drachmes au tréſor public (3)*, & l'affaire eſt finie. Si le ſecond ſuccombe, il peut demander qu'on modere la peine; mais il n'évite guere ou l'exil, ou l'interdiction, ou de fortes amendes. Ici comme dans quelques autres eſpeces de cauſes, le temps des plaidoiries & du jugement, eſt diviſé en trois parties: l'une, pour celui qui

(1) Andoc. de myſt. page 3.
(2) Æſchin. in Cteſiph. page 460.
(3) Demoſt. de Cor. page 489 & 490. Æſch. de falſ. legat. page 397.
* 450 liv.

attaque ; l'autre pour celui qui ſe défend ; la troiſieme, quand elle a lieu, pour ſtatuer ſur la peine (1).

Il n'eſt point d'orateur qui ne frémiſſe à l'aſpect de cette accuſation, & point de reſſorts qu'il ne faſſe jouer pour en prévenir les ſuites. Les prieres, les larmes, un extérieur négligé, la protection des officiers militaires (2), les détours de l'éloquence ; tout eſt mis en uſage par l'accuſé, ou par ſes amis.

Ces moyens ne réuſſiſſent que trop ; & nous avons vu l'orateur Ariſtophon ſe vanter d'avoir ſubi 75 accuſations de ce genre, & d'en avoir toujours triomphé (3). Cependant, comme chaque orateur fait paſſer pluſieurs décrets pendant ſon adminiſtration ; comme il lui eſt eſſentiel de les multiplier pour maintenir ſon crédit ; comme il eſt entouré d'ennemis que la jalouſie rend très-clairvoyans ; comme il eſt facile de trouver, par des conſéquences éloignées, ou des interprétations forcées, une oppoſition entre ſes avis, ſa conduite & les loix nombreuſes qui ſont en vigueur ; il eſt preſque impoſſible qu'il ne ſoit tôt ou tard la victime des accuſations dont il eſt ſans ceſſe menacé.

(1) Æſchin. de falſ. leg. ibid.
(2) Æſchin. in Cteſiph. page 428.
(3) Id. ibid. page 459.

J'ai dit que les loix d'Athenes ſont nombreuſes. Outre celles de Dracon qui ſubſiſtent en partie (1), outre celles de Solon qui ſont la baſe du droit civil, il s'en eſt gliſſé pluſieurs autres, que les circonſtances ont fait naître, ou que le crédit des orateurs a fait adopter (2).

Dans tout gouvernement, il devroit être difficile de ſupprimer une loi ancienne, & d'en établir une nouvelle; & cette difficulté devroit être plus grande chez un peuple qui, tout à-la-fois ſujet & ſouverain, eſt toujours tenté d'adoucir ou de ſecouer le joug qu'il s'eſt impoſé lui-même. Solon avoit tellement lié les mains à la puiſſance légiſlative, qu'elle ne pouvoit toucher au fondement de ſa légiſlation, qu'avec des précautions extrêmes.

Un particulier qui propoſe d'abroger une ancienne loi, doit en même temps lui en ſubſtituer une autre (3). Il les préſente toutes deux au ſénat (4) qui, après les avoir balancées avec ſoin, ou déſapprouve le changement projetté, ou ordonne que ſes officiers en rendront compte au peuple dans l'aſſemblée générale, deſtinée entre

(1) Demoſt. in Everg. page 1062. Andoc. de myſt. part 2, page 11.
(2) Demoſt. in Leptin. page 554.
(3) Id. ibid. & in Timocr. page 778.
(4) Id. in Timocr. page 781.

autres choſes, à l'examen & au récenſement des loix qui ſont en vigueur (1). C'eſt celle qui ſe tient le 11e. jour du premier mois de l'année (2). Si la loi paroît en effet devoir être révoquée, les prytanes renvoient l'affaire à l'aſſemblée qui ſe tient ordinairement 19 jours après; & l'on nomme d'avance cinq orateurs qui doivent y prendre la défenſe de la loi qu'on veut proſcrire. En attendant, on affiche tous les jours cette loi, ainſi que celle qu'on veut mettre en ſa place, ſur des ſtatues expoſées à tous les yeux (3). Chaque particulier compare à loiſir les avantages & les inconvéniens de l'une & de l'autre. Elles ſont l'entretien des ſociétés : le vœu du public ſe forme par degrés, & ſe manifeſte ouvertement à l'aſſemblée indiquée. Cependant elle ne peut rien décider encore. On nomme des commiſſaires, quelquefois au nombre 1001, auxquels on donne le nom de légiſlateurs, & qui tous doivent avoir ſiégé parmi les héliaſtes (4). Ils forment un tribunal, devant lequel comparoiſſent, & celui qui attaque la loi ancienne, & ceux qui la

(1) Demoſt. in Timocr. page 776.
(2) Ulpian. in Tim. page 811.
(3) Demoſth. ibid.
(4) Id. ibid. p. 776 & 777. Pet. leg. att. page 101.

défendent. Les commiſſaires ont le pouvoir de l'abroger, ſans recourir de nouveau au peuple : ils examinent enſuite ſi la loi nouvelle eſt convenable aux circonſtances, relative à tous les citoyens, conforme aux autres loix ; & d'après ces préliminaires, ils la confirment eux-mêmes, ou la préſentent au peuple qui lui imprime par ſes ſuffrages le ſceau de l'autorité. L'orateur qui a occaſionné ce changement, peut être pourſuivi, non pour avoir fait ſupprimer une loi devenue inutile, mais pour en avoir introduit une qui peut être pernicieuſe.

Toutes les loix nouvelles doivent être propoſées & diſcutées de la même maniere. Cependant, malgré les formalités dont je viens de parler, malgré l'obligation où ſont certains magiſtrats de faire tous les ans une réviſion exacte des loix, il s'en eſt inſenſiblement gliſſé dans le code un ſi grand nombre de contradictoires & d'obſcures, qu'on s'eſt vu forcé, dans ces derniers temps, d'établir une commiſſion particuliere pour en faire un choix. Mais ſon travail n'a rien produit juſqu'à préſent (1).

C'eſt un grand bien que la nature de la démocratie ait rendu les délais & les

(1) Æſchin. in Cteſiph. page 433. Demoſth. in Leptin. page 554.

examens néceſſaires, lorſqu'il s'agit de la légiſlation; mais c'eſt un grand mal qu'elle les exigent ſouvent dans des occaſions qui demande la plus grande célérité. Il ne faut dans une monarchie qu'un inſtant pour connoître & exécuter la volonté du ſouverain (1). Il faut ici d'abord conſulter le ſénat; il faut convoquer l'aſſemblée du peuple; il faut qu'il ſoit inſtruit, qu'il délibere, qu'il décide. L'exécution entraîne encore plus de lenteurs. Toutes ces cauſes retardent ſi fort le mouvement des affaires, que le peuple eſt quelquefois obligé d'en renvoyer la déciſion au ſénat (2): mais il ne fait ce ſacrifice qu'à regret; car il craint de ranimer une faction qui l'a autrefois dépouillé de ſon autorité. C'eſt celle des partiſans de l'ariſtocratie (3). Ils ſont abattus aujourd'hui; mais ils n'en ſeroient que plus ardens à détruire un pouvoir qui les écraſe & les humilie. Le peuple les hait d'autant plus, qu'il les confond avec les tyrans.

Nous avons conſidéré juſqu'ici le ſénat & le peuple, comme uniquement occupés du grand objet du gouvernement: on doit

(1) Demoſth. de falſ. leg. page 321.
(2) Id. ibid. page 317.
(3) Iſocr. de pac. t. 1, p. 387 & 427. Theophr. charact. cap. 26. Caſaub. ib. Corn Nep. in Phoc. cap. 3.

les regarder encore comme deux eſpeces de cours de juſtice, où ſe portent les dénonciations de certains délits (1); & ce qui peut ſurprendre, c'eſt qu'à l'exception de quelques amendes légeres que le ſénat peut décerner (2), les autres cauſes, après avoir ſubi le jugement, ou du ſénat, ou du peuple, ou de tous les deux, l'un après l'autre, ſont ou doivent être renvoyées à un tribunal qui juge définitivement (3) J'ai vu un citoyen qu'on accuſoit de retenir les deniers publics, condamné d'abord par le ſénat, enſuite par les ſuffrages du peuple balancés pendant toute une journée, enfin par deux tribunaux qui formoient enſemble le nombre de 1001 juges (4).

On a cru avec raiſon que la puiſſance exécutrice diſtinguée de la légiſlative, n'en devoit pas être le vil inſtrument. Mais je ne dois pas diſſimuler que dans des temps de trouble & de corruption, une loi ſi ſage a été plus d'une fois violée, & que des orateurs ont engagé le peuple qu'ils gouvernoient, à retenir certaines

(1) Andoc. de myſt. part. 1, page 2.
(2) Demoſth. in Everg. page 1058
(3) Ariſtoph. in veſp. v. 588. Demoſth. ibid. Liban. argum. in orat. Demoſth. adv. Mid. page 601.
(4) Demoſth. in Timocr. page 774.

cauſes, pour priver du recours aux tribunaux ordinaires des accuſés qu'ils vouloient perdre (1) *.

(1) Xenoph. hiſt. Græc. lib. 1, page 449. Ariſtot. de rep. lib. 4, cap. 4, page 369.

* Pour appuyer ce fait, j'ai cité Ariſtote qui, par diſcrétion, ne nomme pas la république d'Athenes; mais il eſt viſible qu'il la déſigne en cet endroit.

FIN DU CHAPITRE QUATORZIEME.

CHAPITRE XV.

Des Magiſtrats d'Athenes.

DANS ce choc violent de paſſions & de devoirs, qui ſe fait ſentir par-tout où il y a des hommes, & encore plus lorſque ces hommes ſont libres & ſe croient indépendans, il faut que l'autorité toujours armée pour repouſſer la licence, veille ſans ceſſe pour en éclairer les démarches ; & comme elle ne peut pas toujours agir par elle-même, il faut que pluſieurs magiſtratures la rendent préſente & redoutable en même temps dans tous les lieux.

Le peuple s'aſſemble dans les quatre derniers jours de l'année, pour nommer aux magiſtratures (1) ; & quoique par la loi d'Ariſtide (2) il puiſſe les conférer au moindre des Athéniens, on le voit preſque toujours n'accorder qu'aux citoyens les plus diſtingués celles qui peuvent influer

(1) Æſchin. in Cteſ. p. 429. Suid. in *'Archai.* Libən. in argum. orat. Demoſth adv. Androt page 697.

(2) Thucyd. lib. 2, cap. 37. Plut. in Ariſtid. p. 332.

ſur le ſalut de l'état (1). Il déclare ſes volontés par la voie des ſuffrages ou par la voie du ſort (2).

Les places qu'il confere alors ſont en très grand nombre. Ceux qui les obtiennent, doivent ſubir un examen devant le tribunal des héliaſtes (3); & comme ſi cette épreuve ne ſuffiſoit pas, on demande au peuple, à la premiere aſſemblée de chaque mois, ou prytanie, s'il a des plaintes à porter contre ſes magiſtrats (4). Aux moindres accuſations, les chefs de l'aſſemblée recueillent les ſuffrages; & s'ils ſont contraires au magiſtrat accuſé, il eſt deſtitué, & traîné devant un tribunal de juſtice qui prononce définitivement (5).

La premiere & la plus importante des magiſtratures eſt celle des archontes; ce ſont neuf des principaux citoyens, chargés non-ſeulement d'exercer la police, mais encore de recevoir en premiere inſtance les dénonciations publiques, & les plaintes des citoyens opprimés.

---

(1) Xenoph. de rep Athen. page 691. Plut. in Phoc. tome 1, page 745.

(2) Demoſth. in Ariſtog. p. 832. Æſchin. in Cteſiph. p 432. Sigon de rep. Athen. lib. 4, cap. 1 Potter. archæol. lib. 1, cap. 11.

(3) Æſchin. in Cteſ. page 429. Poll. lib. 8, cap. 6, §. 44. Harpocr. & Heſych. in *Dokim.*

(4) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 87.

(5) Harpocr. & Suid. in *Katacheil.*

Deux examens ſubis, l'un dans le ſénat & l'autre dans le tribunal des héliaſtes (1), doivent précéder ou ſuivre immédiatement leur nomination. On exige, entr'autres conditions (2), qu'ils ſoient fils & petits-fils de citoyens, qu'ils aient toujours reſpecté les auteurs de leurs jours, & qu'ils aient porté les armes pour le ſervice de la patrie. Ils jurent enſuite de maintenir les loix, & d'être inacceſſibles aux préſens (3). Ils le jurent ſur les originaux mêmes des loix, que l'on conſerve avec un reſpect religieux. Un nouveau motif devroit rendre ce ſerment plus inviolable. En ſortant de place, ils ont l'eſpoir d'être, après un autre examen, reçus au ſénat de l'aréopage (4); c'eſt le plus haut degré de fortune pour une ame vertueuſe.

Leur perſonne comme celle de tous les magiſtrats, doit être ſacrée. Quiconque les inſulteroit par des violences ou des injures, lorſqu'ils ont ſur leur tête une couronne de myrte (5), ſymbole de leur dignité, ſeroit exclu de la plupart des privileges des

(1) Æſchin. in Cteſ. page 432. Demoſt. in Leptin. page 554. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 86. Pet leg. Att. p. 237.
(2) Poll. ibid. §. 85 & 86.
(3) Id. ibid. Plut. in Solon. tome 1, page 92.
(4) Plut. in Solon. tome 1, page 88. Id. in Pericl. page 157. Poll. lib. 8, cap. 10, §. 118
(5) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 86. Heſych. in *Murtin.* Meurſ. lect. Att. lib. 6, cap. 6.

citoyens, ou condamné à payer une amende; mais il faut auſſi qu'ils méritent par leur conduite, le reſpect qu'on accorde à leur place.

Les trois premiers archontes ont chacun en particulier un tribunal, où ils ſiegent accompagnés de deux aſſeſſeurs qu'ils ont choiſis eux-mêmes (1). Les ſix derniers, nommés Theſmotetes, ne forment qu'une ſeule & même juriſdiction. A ces divers tribunaux reſſortiſſent diverſes cauſes (2).

Les archontes ont le droit de tirer au ſort les juges des cours ſupérieures (3). Ils ont des fonctions & des prérogatives qui leur ſont communes. Ils en ont d'autres qui ne regardent qu'un archonte en particulier. Par exemple, le 1er. qui s'appelle eponyme, parce que ſon nom paroît à la tête des actes & des décrets qui ſe font pendant l'année de ſon exercice, doit ſpécialement étendre ſes ſoins ſur les veuves & ſur les pupilles (4); le 2e. ou le roi, écarter des myſteres & des cérémonies religieuſes ceux qui ſont coupables d'un meurtre (5); le 3e.

(1) Æſchin. adv. Tim. page 284. Demoſt. in Neær. page 872 & 874. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 92.

(2) Demoſth. in Lacrit. page 956; in Pantæn. p. 992.

(3) Poll. ibid. §. 87.

(4) Demoſth. in Macart. page 1040. Id. in Lacrit. & in Pantæn. ibid.

(5) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 90.

ou le polémarque, exercer une ſorte de juriſdiction ſur les étrangers établis à Athenes (1). Tous trois préſident ſéparément à des fêtes & à deux jeux ſolemnels. Les ſix derniers fixent les jours où les cours ſupérieures doivent s'aſſembler (2); font leur ronde pendant la nuit pour maintenir dans la ville l'ordre & la tranquillité (3); & préſident à l'élection de pluſieurs magiſtratures ſubalternes (4).

Après l'élection des archontes ſe fait celle des ſtrateges ou généraux d'armées, des hipparques ou généraux de la cavalerie (5), des officiers prépoſés à la perception & à la garde des deniers publics (6), de ceux qui veille à l'approviſionnement de la ville, de ceux qui doivent entretenir les chemins, & de quantité d'autres qui ont des fonctions moins importantes.

Quelquefois les tribus aſſemblées en vertu d'un décret du peuple, choiſiſſent des inſpecteurs & des tréſoriers, pour réparer des ouvrages publics près de tomber en ruines (7).

---

(1) Demoſth. in Zenoth. page 932. Pollux, ibid.
(2) Poll. ibid. §. 87.
(3) Ulpian in orat. Demoſth. adv. Mid. page 650.
(4) Æſchin. in Cteſiph. page 429.
(5) Id. ibid.
(6) Ariſtot. de rep. lib. 6, cap. 8, tome 2, page 422. Poll. ib. lib. 8, §. 97. Plut. in Lyc. tome 2, page 841.
(7) Æſchin. in Cteſiph. page 432.

Les

Les magiſtrats de preſque tous ces départemens ſont au nombre de dix; & comme il eſt de la nature de ce gouvernement de tendre toujours à l'égalité, on en tire un de chaque tribu.

Un des plus utiles établiſſemens en ce genre, eſt une chambre des comptes qu'on renouvelle tous les ans dans l'aſſemblée générale du peuple, & qui eſt compoſée de dix officiers (1). Les archontes, les membres du ſénat, les commandans des galeres, les ambaſſadeurs (2), les aréopagites, les miniſtres même des autels, tous ceux en un mot qui ont eu quelque commiſſion relative à l'adminiſtration, doivent s'y préſenter, les uns en ſortant de place, les autres en des temps marqués, ceux-ci pour rendre compte des ſommes qu'ils ont reçues, ceux-là pour juſtifier leurs opérations, d'autres enfin pour montrer ſeulement qu'ils n'ont rien à redouter de la cenſure.

Ceux qui refuſent de comparoître, ne peuvent ni teſter, ni s'expatrier (3), ni remplir une ſeconde magiſtrature (4), ni recevoir de la part du public la couronne qu'il décerne à ceux qui le ſervent avec

(1) Id. ibid. page 430. Harpocr. & Etymol. in *Logiſt.*
(2) Poll. lib. 8, cap. 6, §. 45.
(3) Æſchin in Cteſiph. page 430.
(4) Demoſth. in Timocr. page 796.

zele (1) ; ils peuvent même être déférés au ſénat ou à d'autres tribunaux qui leur impriment des taches d'infamie encore plus redoutables (2).

Dès qu'ils ſont ſortis de place, il eſt permis à tous les citoyens de les pourſuivre (3). Si l'accuſation roule ſur le péculat, la chambre des comptes en prend connoiſſance ; ſi elle a pour objet d'autres crimes, la cauſe eſt renvoyée tout de ſuite aux tribunaux ordinaires (4).

---

(1) Æſchin. ibid. page 429, &c.
(2) Demoſth. in Mid. page 617.
(3) Æſchin. ibid. page 431. Ulpian. in orat Demoſth. adv. Mid. page 663.
(4) Poll. lib. 8, cap. 6, §. 45.

FIN DU CHAPITRE QUINZIEME.

CHAPITRE XVI.

Des Tribunaux de Juſtice à Athènes.

LE droit de protéger l'innocence ne s'acquiert point ici par la naiſſance ou par les richeſſes. C'eſt le privilege de chaque citoyen (1). Comme ils peuvent tous aſſiſter à l'aſſemblée de la nation, & décider des intérêts de l'état, ils peuvent tous donner leurs ſuffrages dans les cours de juſtice, & régler les intérêts des particuliers. La qualité de juge n'eſt donc ni une charge, ni une magiſtrature; c'eſt une commiſſion paſſagere, reſpectable par ſon objet, mais avilie par les motifs qui déterminent la plupart des Athéniens à s'en acquitter. L'appât du gain les rend aſſidus aux tribunaux, ainſi qu'à l'aſſemblée générale. On leur donne à chacun 3 oboles * par ſéance (2); & cette légere rétribution forme pour l'état une charge annuelle

Plut. in Solon page 88.

* Environ 9 ſous.

(2) Ariſtoph. in Plut. v. 329. Id. in ran. v. 140. Id. in equit. v. 51 & 255. Schol. ibid. Poll. lib. 8, cap. 5, §. 29.

d'environ 150 talens *, car le nombre des juges eſt immenſe, & ſe monte à ſix mille environ (1).

Un Athénien qui a plus de 30 ans, qui a mené une vie ſans reproche, qui ne doit rien au tréſor public, a les qualités requiſes pour remplir les fonctions de la juſtice (2). Le ſort décide tous les ans du tribunal où il doit ce placer (3).

C'eſt par cette voie que les tribunaux ſont remplis. On en compte 10 principaux : 4 pour les meurtres, 6 pour les autres cauſes tant criminelles que civiles. Parmi les premiers, l'un connoît du meurtre involontaire ; le ſecond, du meurtre commis dans le cas d'une juſte défenſe ; le troiſieme, du meurtre dont l'auteur, auparavant banni de ſa patrie pour ce délit, n'auroit pas encore purgé le décret qui l'en éloignoit ; le quatrieme enfin, du meurtre occaſionné par la chûte d'une pierre, d'un arbre, & par d'autres acci-

* 810,000 liv. Voici le calcul du Schol. d'Ariſtophane (in veſp. v. 661.) Deux mois étoient conſacrés aux fêtes. Les tribunaux n'étoient donc ouverts que pendant 10 mois, ou 300 jours. Il en coûtoit chaque jour 18,000 oboles, c'eſt-à-dire, 3000 drachmes ou un demi-talent, & par conſéquent 15 talens par mois, 150 par an. Samuel Petit a attaqué ce calcul (page 325).

(1) Ariſtoph. in veſp. v. 660. Pet. leg. Att. page 324.

(2) Poll. lib. 8, cap. 10, §. 122. Pet. ibid. p. 306.

(3) Demoſt. in Ariſtog page 832. Schol. Ariſtoph. in Plut. v. 277.

dens de même nature (1). On verra dans le chapitre ſuivant que l'aréopage connoît de l'homicide prémédité.

Tant de juriſdictions pour un même crime ne prouvent pas qu'il ſoit à préſent plus commun ici qu'ailleurs, mais ſeulement qu'elles furent inſtituées dans des ſiecles où l'on ne connoiſſoit d'autre droit que celui de la force; & en effet elles ſont toutes des temps héroïques. On ignore l'origine des autres tribunaux; mais ils ont dû s'établir à meſure que, les ſociétés ſe perfectionnant, la ruſe a pris la place de la violence.

Ces dix cours ſouveraines, compoſées la plupart de 500 juges (2), & quelques-unes d'un plus grand nombre encore, n'ont aucune activité par elles-mêmes, & ſont miſes en mouvement par les neuf archontes. Chacun de ces magiſtrats y porte les cauſes dont il a pris connoiſſance, & y préſide pendant qu'elles y ſont agitées (3).

Leurs aſſemblées ne pouvant concourir avec celles du peuple, puiſque les unes & les autres ſont compoſées à-peu-près des mêmes perſonnes (4), c'eſt aux archontes

(1) Demoſth. in Ariſtocr. p. 736. Poll. lib. 8, cap. 10, §. 122.

(2) Poll. ibid. §. 123.

(3) Ulpian. in orat. Demoſth. adv. Mid. page 641. Harpocr. in *Heegen. Dikaſt.*

(4) Demoſth. in Timocr. page 786.

à fixer le temps des premieres ; c'eſt à eux auſſi de tirer au ſort les juges qui doivent remplir ces différens tribunaux.

Le plus célebre de tous eſt celui des héliaſtes (1), où ſe portent toutes les grandes cauſes qui intéreſſent l'état ou les particuliers. Nous avons dit plus haut qu'il eſt compoſé pour l'ordinaire de 500 juges ; & qu'en certaines occaſions les magiſtrats ordonnent à d'autres tribunaux de ſe réunir à celui des héliaſtes, de maniere que le nombre de juges va quelquefois juſqu'à 6000 (2).

Ils promettent ſur la foi du ſerment, de juger ſuivant les loix & ſuivant les décrets du ſénat & du peuple, de ne recevoir aucun préſent, d'entendre également les deux parties, de s'oppoſer de toutes leurs forces à ceux qui feroient la moindre tentative contre la forme actuelle du gouvernement. Des imprécations terribles contre eux-mêmes & contre leurs familles, terminent ce ſerment qui contient pluſieurs autres articles moins eſſentiels (3).

Si dans ce chapitre & dans les ſuivans, je

(1) Pauſan. lib. 1, cap. 28, p. 69. Harpocr. & Steph. in *Heeli.*

(2) Poll. lib. 8, cap. 10, §. 123. Dinarch. adv. Demoſt. page 187. Lyſ. in Agorat. page 244. Andoc. de myſt. part. 2, page 3.

(3) Demoſth. in Timocr. page 796.

voulois ſuivre les détails de la juriſprudence Athénienne, je m'égarerois dans des routes obſcures & pénibles; mais je dois parler d'un établiſſement qui m'a paru favorable aux plaideurs de bonne foi. Tous les ans 40 officiers ſubalternes parcourent les bourgs de l'Attique (1), y tiennent leurs aſſiſes, ſtatuent ſur certains actes de violence (2), terminent les procès où il ne s'agit que d'une très légere ſomme, de 10 drachmes tout au plus *, & renvoient aux arbitres les cauſes plus conſidérables (3).

Ces arbitres ſont tous gens bien famés, & âgés d'environ 60 ans : à la fin de chaque année on les tire au ſort, de chaque tribu, au nombre de 44 (4).

Les parties qui ne veulent point s'expoſer à eſſuyer la lenteur de la juſtice ordinaire, ni à dépoſer une ſomme d'argent avant le jugement, ni à payer l'amende décernée contre l'accuſateur qui ſuccombe, peuvent remettre leurs intérêts entre les mains d'un ou de pluſieurs arbitres qu'elles nomment elles mêmes, ou que l'archonte tire au ſort en leur préſence (5). Quand ils ſont

(1) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 100.
(2) Demoſth. in Pantæn. page 992.
* 9 liv.
(3) Poll. ibid.
(4) Suid. & Heſych. in *Diait* Ulpian. in Dem. Mid. page 663.
(5) Herald. animadverſ. lib. 5, cap. 14, page 570. Pet. leg. Attic. page 344.

de leur choix, elles font ſerment de s'en rapporter à leur déciſion, & ne peuvent point en appeler ; ſi elles les ont reçus par la voie du ſort, il leur reſte celle de l'appel (1) ; & les arbîtres ayant mis les dépoſitions des témoins, & toutes les pieces du procès, dans une boîte qu'ils ont ſoin de ſceller, les font paſſer à l'archonte, qui doit porter la cauſe à l'un des tribunaux ſupérieurs (2).

Si, à la ſollicitation d'une ſeule partie, l'archonte a renvoyé l'affaire à des arbîtres tirés au ſort, l'autre partie a le droit, ou de réclamer contre l'incompétence du tribunal, ou d'oppoſer d'autres fins de non-recevoir (3).

Les arbîtres, obligés de condamner des parens ou des amis, pourroient être tentés de prononcer un jugement inique : on leur a ménagé des moyens de renvoyer l'affaire à l'une des cours ſouveraines (4). Ils pourroient ſe laiſſer corrompre par des préſens, ou céder à des préventions particulieres : la partie léſée a le droit à la fin de l'année, de les pourſuivre dans un tribunal, & de les forcer à juſtifier leur ſentence (5). La

(1) Demoſt. in Aphob. page 918. Poll. lib. 8, cap. 10, §. 127.
(2) Herald. animadv. page 372.
(3) Ulpian. in orat. Demoſth. adv. Mid. page 662.
(4) Demoſth. adv. Pharm. page 943.
(5) Id. in Mid. page 617. Ulpian. page 663.

crainte

crainte de cet examen pourroit les engager à ne pas remplir leurs fonctions : la loi attache une flétriſſure à tout arbitre qui, tiré au ſort, refuſe ſon miniſtere (1).

Quand j'ouïs parler pour la premiere fois du ſerment, je ne le crus néceſſaire qu'à des nations groſſieres à qui le menſonge coûteroit moins que le parjure. J'ai vu cependant les Athéniens l'exiger des magiſtrats, des ſénateurs, des juges, des orateurs, des témoins, de l'accuſateur qui a tant d'intérêt à le violer, de l'accuſé qu'on met dans la néceſſité de manquer à ſa religion, ou de ſe manquer à lui-même. Mais j'ai vu auſſi que cette cérémonie auguſte n'étoit plus qu'une formalité, outrageante pour les dieux, inutile à la ſociété, & offenſante pour ceux qu'on oblige à s'y ſoumettre. Un jour le philoſophe Xénocrate, appellé en témoignage, fit ſa dépoſition, & s'avança vers l'autel pour la confirmer. Les juges en rougirent ; & s'oppoſant de concert à la proteſtation du ſerment, ils rendirent hommage à la probité d'un témoin ſi reſpectable (2). Quelle idée avoient-ils donc des autres ?

Les habitans des îles & des villes ſoumiſes

(1) Poll. lib. 8, cap. 10, §. 126.

(2) Cicer. ad Attic. lib. 1, epiſt. 16, t. 8, p. 69. Id. pro Balb. c. 5, tome 6, p. 127. Val. Max. lib. 2, extern. cap. 10, Laert. in Xenocr. §. 7.

à la république, ſont obligés de porter leurs affaires aux tribunaux d'Athenes pour qu'elles y ſoient jugées en dernier reſſort (1). L'état profite des droits qu'ils payent en entrant dans le port, & de la dépenſe qu'ils font dans la ville. Un autre motif les prive de l'avantage de terminer leurs différens chez eux. S'ils avoient des juridictions ſouveraines, ils n'auroient à ſolliciter que la protection de leurs gouverneurs, & pourroient dans une infinité d'occaſions opprimer les partiſans de la démocratie; au lieu qu'en les attirant ici, on les force de s'abaiſſer devant ce peuple qui les attend aux tribunaux, & qui n'eſt que trop porté à meſurer la juſtice qui leur rend, ſur le degré d'affection qu'ils ont pour ſon autorité.

(1) Xenoph. de rep. Athen. p. 694. Ariſtoph. in avil. v. 1422 & 1455.

FIN DU CHAPITRE SEIZIEME.

CHAPITRE XVII.

De l'Aréopage.

LE ſénat de l'aréopage eſt le plus ancien & néanmoins le plus integre des tribunaux d'Athenes. Il s'aſſemble quelquefois dans le portique royal (1) ; pour l'ordinaire ſur une colline peu éloignée de la citadelle (2), & dans une eſpece de ſalle qui n'eſt garantie des injures de l'air que par un toît ruſtique (3).

Les places des ſénateurs ſont à vie ; le nombre en eſt illimité (4). Les archontes, après leur année d'exercice, y ſont admis (5) ; mais ils doivent montrer dans un examen ſolemnel, qu'ils ont rempli leurs fonctions avec autant de zele que de fidélité (6). Si dans cet examen il s'en eſt trouvé d'aſſez habiles ou d'aſſez puiſſans pour échapper

(1) Demoſth. in Ariſtog. p. 831.
(2) Herodot. lib. 8, cap. 52.
(3) Poll. lib 8, cap. 10, §. 118. Vitruv. lib. 2, cap. 1.
(4) Argum. orat. Demoſth. adv. Androt. p. 697.
(5) Plut. in Solon. page 88. Ulpian. in orat. Demoſth. adv. Lept. p. 586.
(6) Plut. in Pericl. p. 157. Poll. ibid.

ou ſe ſouſtraire à la ſévérité de leurs cenſeurs, ils ne peuvent, devenus aréopagites, réſiſter à l'autorité de l'exemple, & ſont forcés de paroître vertueux (1), comme en certains corps de milice on eſt forcé de montrer du courage.

La réputation dont jouit ce tribunal depuis tant de ſiecles, eſt fondée ſur des titres qui la tranſmettront aux ſiecles ſuivans (2). L'innocence obligée d'y comparoître, s'en approche ſans crainte ; & les coupables convaincus & condamnés, ſe retirent ſans oſer ſe plaindre (3).

Il veille ſur la conduite de ſes membres, & les juge ſans partialité, quelquefois même pour des fautes légeres. Un ſénateur fut puni pour avoir étouffé un petit oiſeau qui, ſaiſi de frayeur, s'étoit réfugié dans ſon ſein (4). C'étoit l'avertir qu'un cœur formé à la piété ne doit pas diſpoſer de la vie des citoyens. Auſſi les déciſions de cette cour, ſont-elles regardées comme desregles, non-ſeulement de ſageſſe, mais encore d'humanité. J'ai vu traîner en ſa préſence une femme accuſée de poiſon. Elle avoit voulu s'attacher un homme qu'elle adoroit,

(1) Iſocr. areopag. t. 1, p. 329 & 330.
(2) Cicer. epiſt. ad Attic lib. 1, epiſt. 14.
(3) Demoſth. in Ariſtocr. p. 735. Lycurg. in Leocrat. t. 2, p. 149. Ariſtid. in Panath. t. 1, p. 185.
(4) Hellad. ap. Phot. p. 1591.

par un philtre dont il mourut. On la renvoya, parce qu'elle étoit plus malheureuſe que coupable (1) *.

Des compagnies, pour prix de leurs ſervices, obtiennent du peuple une couronne & d'autres marques d'honneur. Celle dont je parle, n'en demande point, & n'en doit pas ſolliciter (2). Rien ne la diſtingue tant, que de n'avoir pas beſoin des diſtinctions. A la naiſſance de la comédie, il fut permis à tous les Athéniens de s'exercer dans ce genre de littérature : on n'excepta que les membres de l'aréopage (3). Et comment des hommes ſi graves dans leur maintien, & ſi ſéveres dans leurs mœurs, pourroient-ils s'occuper des ridicules de la ſociété ?

On rapporte ſa premiere origine au temps de Cécrops (4) ; mais il en dut une plus brillante à Solon, qui le chargea du maintien des mœurs (5). Il connut alors de preſque tous les crimes, tous les vices, tous les abus. L'homicide volontaire, l'empoiſonnement, le vol, les incendies, le libertinage, les innovations, ſoit dans le ſyſtême

(1) Ariſt. in magn. moral. lib. 1, cap. 17, tome 2, p. 157.

* Voyez la note à la fin du volume.

(2) Æſchin. in Cteſiph. p. 430.

(3) Plut. de glor. Athen. t. 2, p. 348.

(4) Marmor. Oxon. epoch. 3.

(5) Plut. in Solon. p. 90.

religieux, ſoit dans l'adminiſtration publique, exciterent tour-à-tour ſa vigilance. Il pouvoit, en pénétrant dans l'intérieur des maiſons, condamner comme dangereux, tout citoyen inutile, & comme criminelle, toute dépenſe qui n'étoit pas proportionnée aux moyens (1). Comme il mettoit la plus grande fermeté à punir les crimes, & la plus grande circonſpection à réformer les mœurs; comme il n'employoit les châtimens qu'après les avis & les menaces (2), il ſe fit aimer en exerçant le pouvoir le plus abſolu.

L'éducation de la jeuneſſe devint le premier objet de ſes ſoins (3). Il montroit aux enfans des citoyens la carriere qu'ils devoient parcourir, & leur donnoit des guides pour les y conduire. On le vit ſouvent augmenter par ſes libéralités l'émulation des troupes, & décerner des récompenſes à des particuliers qui rempliſſoient dans l'obſcurité les devoirs de leur état (4). Pendant la guerre des Perſes, il mit tant de zele & de conſtance à maintenir les loix, qu'il donna plus de reſſort au gouvernement (5).

Cette inſtitution, trop belle pour ſubſiſter

(1) Meurſ. areop. cap. 9.
(2) Iſocr. areopag. t. 1, p. 334.
(3) Id. ibid. p. 312.
(4) Meurſ. areop. cap. 9.
(5) Ariſtot. de rep. lib. 5, cap. 4, t. 2, p. 391.

long-temps, ne dura qu'environ un ſiecle. Périclès entreprit d'affoiblir une autorité qui contraignoit la ſienne (1). Il eut le malheur de réuſſir ; & dès ce moment il n'y eut plus de cenſeurs dans l'état, ou plutôt tous les citoyens le devinrent eux-mêmes. Les délations ſe multiplierent ; & les mœurs reçurent une atteinte fatale.

Il n'exerce à préſent une juriſdiction proprement dite, qu'à l'égard des bleſſures & des homicides prémédités, des incendies, du poiſon (2), & de quelques fautes moins eſſentielles (3).

Quand il eſt queſtion d'un meurtre, le ſecond des archontes fait les informations, les porte à l'aréopage, ſe mêle parmi les juges (4), & prononce avec eux les peines que preſcrivent des loix gravées ſur une colonne (5).

Quand s'agit d'un crime qui intéreſſe l'état ou la religion, ſon pouvoir ſe borne à inſtruire le procès. Tantôt c'eſt de lui-même qu'il fait les informations ; tantôt c'eſt

(1) Id. ibid. lib. 2, cap. 12. Diodor. Sic. lib. 11, p. 59. Plut. in Pericl. p. 157.

(2) Lyſ. in Simon. p. 69. Demoſth. adv. Bœot. 2, p. 1012. Id. in Lept. p. 564. Liban. in orat. adv. Androt. p. 696. Poll. lib. 8, cap. 10, §. 117.

(3) Lyſ. orat. areop. p. 132.

(4) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 90.

(5) Lyſ. in Eratoſt. p. 174.

le peuple assemblé qui le charge de ce soin (1). La procédure finie, il en fait son rapport au peuple sans rien conclure. L'accusé peut alors produire de nouveaux moyens de défense ; & le peuple nomme des orateurs qui poursuivent l'accusé devant une des cours supérieures.

Les jugemens de l'aréopage sont précédés par des cérémonies effrayantes. Les deux parties placées au milieu des débris sanglans des victimes, font un serment, & le confirment par des imprécations terribles contre elles-mêmes & contre leurs familles (2). Elles prennent à témoins les redoutables Euménides, qui d'un temple voisin où elles sont honorées (3), semblent entendre leurs voix, & se disposer à punir les parjures.

Après ces préliminaires, on discute la cause. Ici la vérité à seule le droit de se présenter aux juges. Ils redoutent l'éloquence autant que le mensonge. Les avocats doivent sévérement bannir de leurs discours les exordes, les péroraisons, les écarts, les ornemens du style, le ton même du sentiment ; le ton qui enflamme si fort l'imagination des hommes, & qui a tant de

(1) Dinarch. adv. Demosth. p. 179, 180, &c.
(2) Demosth. in Aristocr. p. 736. Dinarch. adv. Dem. p. 178.
(3) Meurs. in areop. cap. 2.

pouvoir ſur les ames compatiſſantes (1). La paſſion ſe peindroit vainement dans les yeux & dans les geſtes de l'orateur, l'aréopage tient preſque toutes ſes ſéances pendant la nuit.

La queſtion étant ſuffiſamment éclaircie, les juges dépoſent en ſilence leurs ſuffrages dans deux urnes, dont l'une s'appelle l'urne de la mort, l'autre celle de la miſéricorde (2). En cas de partage, un officier ſubalterne ajoute, en faveur de l'accuſé, le ſuffrage de Minerve (3). On le nomme ainſi, parce que, ſuivant une ancienne tradition, cette déeſſe, aſſiſtant dans le même tribunal au jugement d'Oreſte, donna ſon ſuffrage pour départager les juges.

Dans des occaſions importantes, où le peuple, animé par ſes orateurs, eſt ſur le point de prendre un parti contraire au bien de l'état, on voit quelquefois les aréopagites ſe preſenter à l'aſſemblée, & ramener les eſprits, ſoit par leurs lumieres, ſoit par leurs prieres (4). Le peuple qui n'a plus

(1) Lyſ. adv. Simon. p. 88. Lycurg. in Leocr. part. 2, p. 149. Ariſtot. rhetor. lib. 1, t. 2, p. 512. Lucian. in Anach. t. 2, p. 899. Poll. lib. 8, cap. 10, §. 117.

(2) Meurſ. areop. cap. 8.

(3) Ariſtid. orat. in Min. t. 1, p. 24.

(4) Plut. in Phoc. p. 748.

rien à craindre de leur autorité, mais qui reſpecte encore leur ſageſſe, leur laiſſe quelquefois la liberté de revoir ſes propres jugemens. Les faits que je vais rapporter, ſe ſont paſſés de mon temps.

Un citoyen banni d'Athenes oſoit y reparoître. On l'accuſa devant le peuple, qui crut devoir l'abſoudre, à la perſuaſion d'un orateur accrédité. L'Aréopage ayant pris connoiſſance de cette affaire, ordonna de ſaiſir le coupable, le traduiſit de nouveau devant le peuple, & le fit condamner (1).

Il étoit queſtion de nommer des députés à l'aſſemblée des amphictyons. Parmi ceux que le peuple avoit choiſis, ſe trouvoit l'orateur Eſchine dont la conduite avoit laiſſé quelques nuages dans les eſprits. L'aréopage, ſur qui les talens ſans la probité ne font aucune impreſſion, informa de la conduite d'Eſchine, & prononça que l'orateur Hypéride lui paroiſſoit plus digne d'une ſi honorable commiſſion. Le peuple nomma Hypéride (2).

Il eſt beau que l'aréopage, dépouillé de preſque toutes ſes fonctions, n'ait perdu ni ſa réputation, ni ſon intégrité, & que dans ſa diſgrace même il force encore les

(1) Demoſth. de coron. p. 495.
(2) Id. ibid.

hommages du public. J'en citerai un autre exemple qui s'eſt paſſé ſous mes yeux.

Il s'étoit rendu à l'aſſemblée générale, pour dire ſon avis ſur le projet d'un citoyen nommé Timarque, qui bientôt après fut proſcrit pour la corruption de ſes mœurs. Autolycus portoit la parole au nom de ſon corps. Ce ſénateur élevé dans la ſimplicité des temps anciens, ignoroit l'indigne abus que l'on fait aujourd'hui des termes les plus uſités dans la converſation. Il lui échappa un mot qui, détourné de ſon vrai ſens, pouvoit faire alluſion à la vie licencieuſe de Timarque. Les aſſiſtans applaudirent avec tranſport, & Autolycus étonné prit un maintien plus ſévere. Après un moment de ſilence, il voulut continuer; mais le peuple donnant aux expreſſions les plus innocentes une interprétation maligne, ne ceſſa de l'interrompre par un bruit confus & des rires immodérés. Alors un citoyen diſtingué s'étant levé, s'écria: N'avez-vous pas de honte, Athéniens, de vous livrer à de pareils excès, en préſence des aréopagites? Le peuple répondit, qu'il connoiſſoit les égards dus à la majeſté de ce tribunal; mais qu'il étoit des circonſtances où l'on ne pouvoit pas ſe contenir dans les bornes du reſpect (1). Que de

(1) Æſchin. in Timarch. page 172.

vertus n'a-t-il pas fallu pour rétablir & entretenir une ſi haute opinion dans les eſprits ; & quel bien n'auroit-elle pas produit, ſi on avoit ſu la ménager ?

FIN DU CHAPITRE DIX-SEPTIEME.

CHAPITRE XVIII.

Des Accuſations & des Procédures parmi les Athéniens.

LES cauſes que l'on porte aux tribunaux de juſtice, ont, pour objet, des délits qui intéreſſent le gouvernement ou les particuliers. S'agit-il de ceux de la premiere eſpece ? tout citoyen peut ſe porter pour accuſateur : de ceux de la ſeconde ? la perſonne léſée en a ſeule le droit. Dans les premieres, on conclut ſouvent à la mort ; dans les autres, il n'eſt queſtion que de dommages & de ſatisfactions pécuniaires.

Dans une démocratie plus que dans tout autre gouvernement, le tort qu'on fait à l'état, devint perſonnel à chaque citoyen ; & la violence exercée contre un particulier, eſt un crime contre l'état (1). On ne ſe contente pas ici d'attaquer publiquement ceux qui trahiſſent leur patrie, ou qui ſont coupables d'impiété, de ſacrilége &

(1) Demoſth. adv. Mid. p. 610.

d'incendie (1) : on peut pourſuivre de la même maniere le général qui n'a pas fait tout ce qu'il devoit ou pouvoit faire ; le ſoldat qui fuit l'enrôlement ou qui abandonne l'armée ; l'ambaſſadeur, le magiſtrat, le juge, l'orateur, qui a prévariqué dans ſon miniſtere ; le particulier qui s'eſt gliſſé dans l'ordre des citoyens, ſans en avoir les qualités, ou dans l'adminiſtration, malgré les raiſons qui devoient l'en exclure ; celui qui corrompt ſes juges, qui pervertit la jeuneſſe, qui garde le célibat, qui attente à la vie ou à l'honneur d'un citoyen ; enfin toutes les actions qui tendent plus ſpécialement à détruire la nature du gouvernement ou la ſûreté des citoyens.

Les conteſtations, élevées à l'occaſion d'un héritage, d'un dépôt violé, d'une dette incertaine, d'un dommage qu'on a reçu dans ſes biens, tant d'autres qui ne concernent pas directement l'état, font la matiere des procès entre les perſonnes intéreſſées (2).

Les procédures varient en quelques points, tant pour la différence des tribunaux que pour celle des délits. Je ne m'attacherai qu'aux formalités eſſentielles.

---

(1) Poll. lib. 8, cap. 6, §. 40, &c.

(2) Sigon. de rep. Athen. lib. 3. Herald. animadv. in jus Att. lib. 3.

Les actions publiques ſe portent quelquefois devant le ſénat ou devant le peuple (1), qui, après un premier jugement, a ſoin de les renvoyer à l'une des cours ſupérieures (2); mais pour l'ordinaire l'accuſateur s'adreſſe à l'un des principaux magiſtrats (3), qui lui fait ſubir un interrogatoire, & lui demande s'il a bien réfléchi ſur ſa démarche, s'il eſt prêt, s'il ne lui ſeroit pas avantageux d'avoir de nouvelles preuves, s'il a des témoins, s'il déſire qu'on lui en fourniſſe. Il l'avertit en même-temps qu'il doit s'engager par un ſerment à ſuivre l'accuſation, & qu'à la violation du ſerment eſt attachée une ſorte d'infamie. Enſuite il indique le tribunal, & fait comparoître l'accuſateur une ſeconde fois en ſa préſence : il lui réitere les mêmes queſtions ; & ſi ce dernier perſiſte, la dénonciation reſte affichée juſqu'à ce que les juges appellent la cauſe (4).

L'accuſé fournit alors ſes exceptions, tirées ou d'un jugement antérieur, ou d'une longue preſcription, ou de l'incompétence

---

(1) Demoſth in Mid. p. 603 ; in Everg. p. 1058. Poll. lib. 8, cap. 6 ; §. 51. Harpocr. in *Eiſag.*

(2) Demoſth. in Mid. p. 637. Herald. animadv. p. 233.

(3) Pet. leg. Att. p. 314.

(4) Demoſth. in Theocrin. p. 850. Id. in Mid. p. 619 & 620. Ulp. in orat. adv. Mid. p. 641, 662 & 668. Pet. leg. Att. p. 318.

du tribunal (1). Il peut obtenir des délais, intenter une action contre ſon adverſaire, & ſuſpendre pendant quelque-temps le jugement qu'il redoute.

Après ces préliminaires dont on n'a pas toujours occaſion de ſe prévaloir, les parties font ſerment de dire la vérité, & commencent à diſcuter elles-mêmes la cauſe. On ne leur accorde, pour l'éclaircir, qu'un temps limité & meſuré par des gouttes d'eau, qui tombent d'un vaſe (2). La plupart ne récitent que ce que des bouches éloquentes leur ont dicté en ſecret. Tous peuvent, après avoir ceſſé de parler, implorer le ſecours des orateurs qui ont mérité leur confiance, ou de ceux qui s'intéreſſent à leur ſort (3).

Pendant la plaidoirie, les témoins appellés font tout haut leurs dépoſitions. Car, dans l'ordre criminel, ainſi que dans l'ordre civil, il eſt de regle que les informations ſoient publiques. L'accuſateur peut demander qu'on applique à la queſtion les eſclaves

(1) Demoſth. adv. Pantæn. page 992. Ulpian. in orat. Demoſth. adv. Mid. p. 662. Poll. lib. 8, cap. 6, §. 57. Sigon. de rep. Athen. lib. 3, cap. 4.

(2) Plat. in Theæt. tome 1, p. 172. Ariſtoph. acharn. v. 993. Schol ibid. Demoſth. & Æſchin. paſſim. Lucian. piſcat cap. 28, t. 1, p. 597.

(3) Demoſth. in Neær. p. 863. Æſchin. de falſ. leg. p. 424. Id. in Cteſiph. p. 461.

de

de la partie adverſe (1). Conçoit-on qu'on exerce une pareille barbarie contre des hommes dont il ne faudroit pas tenter la fidélité, s'ils ſont attachés à leurs maîtres ; & dont le témoignage doit être ſuſpect, s'ils ont à s'en plaindre ? Quelquefois l'une des parties préſente d'elle-même ſes eſclaves à cette cruelle épreuve (2) ; & elle croit en avoir le droit, parce qu'elle en a le pouvoir. Quelquefois elle ſe refuſe à la demande qu'on lui en fait (3), ſoit qu'elle craigne une dépoſition arrachée par la violence des tourmens, ſoit que les cris de l'humanité ſe faſſent entendre dans ſon cœur ; mais alors ſon refus donne lieu à des ſoupçons très-violens : tandis que le préjugé le plus favorable pour les parties ainſi que pour les témoins, c'eſt lorſqu'ils s'offrent pour garantir ce qu'ils avancent, de prêter ſerment ſur la tête de leurs enfans ou des auteurs de leurs jours (4).

Nous obſerverons en paſſant, que la queſtion ne peut être ordonnée contre un citoyen que dans des cas extraordinaires.

Sur le point de prononcer le jugement,

(1) Demoſth. in Neær. p. 880 ; in Onet. t. 1, p. 924, in Pantæn. p. 993.

(2) Id. in Aphob. 3, p. 913 ; in Nicoſtr. p. 1107.

(3) Id. in Steph. 1, p. 977. Iſocr. in Trapezit. t. 2, p. 447.

(4) Demoſth. in Aphob. 3, p. 913 & 917.

le magiſtrat qui préſide au tribunal, diſtribue à chacun des juges une boule blanche pour abſoudre, une boule noire pour condamner (1). Un officier les avertit qu'il s'agit ſimplement de décider ſi l'accuſé eſt coupable ou non ; & ils vont dépoſer leurs ſuffrages dans une boîte. Si les boules noires dominent, le chef des juges trace une longue ligne ſur une tablette enduite de cire, & expoſée à tous les yeux ; ſi ce ſont les blanches, une ligne plus courte (2) ; s'il y a partage, l'accuſé eſt abſous (3).

Quand la peine eſt ſpécifiée par la loi, ce premier jugement ſuffit : quand elle n'eſt énoncée que dans la requête de l'accuſateur, le coupable a la liberté de s'en adjuger une plus douce ; & cette ſeconde conteſtation eſt terminée par un nouveau jugement auquel on procede tout de ſuite (4).

Celui qui, ayant intenté une accuſation, ne la pourſuit pas, ou n'obtient pas la cinquieme partie des ſuffrages (5), eſt commu-

(1) Poll. lib. 8, cap. 10, §. 128. Meurſ. areop. cap. 8.

(2) Ariſtoph. in veſp. v. 106 Schol. ibid.

(3) Æſch. in Cteſiph. page 469. Ariſtot. problem. ſect. 29, tome 2, pag. 812. Id. de rhet. cap. 19, tome 2, p. 628.

(4) Ulpian. in Demoſth. adv. Timarch. p. 812. Pet. leg. Attic. p. 335.

(5) Plat. apol. Socrat. t. 1, p. 36. Demoſth. de cor. p. 517 ; in Mid. p. 610 ; in Androt. p. 702 ; in Ariſtocr. p. 738 ; in Timocr. p. 774 ; in Theocrin. p. 850.

nément condamné à une amende de 1000 drachmes *. Mais comme rien n'eſt ſi facile & ſi dangereux que d'abuſer de la religion, la peine de mort eſt, en certaines occaſions, décernée contre un homme qui en accuſe un autre d'impiété, ſans pouvoir l'en convaincre (1).

Les cauſes particulieres ſuivent en pluſieurs points la même marche que les cauſes publiques, & ſont pour la plupart, portées aux tribunaux des archontes, qui tantôt prononcent une ſentence dont on peut appeler (2), & tantôt ſe contentent de prendre des informations qu'ils préſentent aux cours ſupérieures (3).

Il y a des cauſes qu'on peut pourſuivre au civil, par une accuſation particuliere; & au criminel, par une action publique. Telle eſt celle de l'inſulte faite à la perſonne du citoyen (4). Les loix qui ont voulu pourvoir à ſa ſûreté, autoriſent tous les autres à dénoncer publiquement l'agreſſeur: mais elles laiſſent à l'offenſé le choix de la vengeance, qui peut ſe borner à une ſomme

* 900 liv. Cette ſomme étoit très-conſidérable, quand la loi fut établie.

(1) Poll. lib. 8, cap. 6, §. 41.

(2) Demoſth. in Onet. 1, p. 920. Id. in olymp. p. 1068. Plut in Solon. p. 88.

(3) Ulpian. in orat. Demoſth. adv. Mid. p. 641.

(4) Herald. animadv. in jus Att. lib. 2, cap. 11, p. 128.

d'argent, s'il entame l'affaire au civil; qui peut aller à la peine de mort, s'il la pourſuit au criminel. Les orateurs abuſent ſouvent de ces loix, en changeant, par des détours inſidieux, les affaires civiles en criminelles.

Ce n'eſt pas le ſeul danger qu'aient à craindre les plaideurs. J'ai vu les juges diſtraits pendant la lecture des pieces, perdre la queſtion de vue, & donner leurs ſuffrages au haſard (1); j'ai vu des hommes puiſſans par leurs richeſſes, inſulter publiquement des gens pauvres, qui n'oſoient demander réparation de l'offenſe (2): je les ai vus éterniſer en quelque façon un procès en obtenant des délais ſucceſſifs, & ne permettre aux tribunaux de ſtatuer ſur leurs crimes, que lorſque l'indignation publique étoit entiérement refroidie (3); je les ai vus ſe préſenter à l'audience, eſcortés d'un nombreux cortége de témoins achetés, & même de gens honnêtes, qui par foibleſſe, ſe traînoient à leur ſuite, & les accréditoient par leur préſence (4): je les ai vus, enfin, armer les tribunaux ſupérieurs contre des juges ſubalternes qui

(1) Æſchin. in Cteſiph. p. 459.
(2) Demoſth. in Mid. p. 606.
(3) Id. ibid. p. 616 & 621.
(4) Demoſth. in Mid. p. 625.

n'avoient pas voulu ſe prêter à leurs injuſtices (1).

Malgré ces inconvéniens, on a tant de moyens pour écarter un concurrent, ou ſe venger d'un ennemi; aux conteſtations particulieres ſe joignent tant d'accuſations publiques, qu'on peut avancer hardiment qu'il ſe porte plus de cauſes aux tribunaux d'Athenes, qu'à ceux de la Grece entiere (2). Cet abus eſt inévitable dans un état qui, pour rétablir ſes finances épuiſées, n'a ſouvent d'autre reſſource, que de faciliter les dénonciations publiques, & de profiter des confiſcations qui en ſont la ſuite: il eſt inévitable dans un état où les citoyens obligés de ſe ſurveiller mutuellement, ayant ſans ceſſe des honneurs à s'arracher, des emplois à ſe diſputer, & des comptes à rendre, deviennent néceſſairement les rivaux, les eſpions & les cenſeurs les uns des autres. Un eſſaim de délateurs toujours odieux, mais toujours redoutés, enflamme ces guerres inteſtines: ils ſement les ſoupçons & les défiances dans la ſociété, & recueillent avec audace les débris des fortunes qu'ils renverſent. Ils ont à la vérité, contre eux, la ſévérité des loix & le mépris des gens vertueux; mais ils ont pour eux ce pré-

(1) Id. ibid. p. 617.
(2) Xenoph. de rep. Athen. p. 699.

texte du bien public, qu'on fait ſi ſouvent ſervir à l'ambition & à la haine : ils ont quelque choſe de plus fort, leur inſolence.

Les Athéniens ſont moins effrayés que les étrangers, des vices de la démocratie abſolue. L'extrême liberté leur paroît un ſi grand bien, qu'ils lui ſacrifient juſqu'à leur repos. D'ailleurs, ſi les dénonciations publiques ſont un ſujet de terreur pour les uns, elles ſont pour la plupart, un ſpectacle d'autant plus attrayant, qu'ils ont preſque tous un goût décidé pour les ruſes & les détours du barreau : ils s'y livrent avec cette chaleur qu'ils mettent à tout ce qu'ils font (1). Leur activité ſe nourrit des éternelles & ſubtiles diſcuſſions de leurs intérêts ; & c'eſt peut-être à cette cauſe, plus qu'à tout autre, que l'on doit attribuer cette ſupériorité de pénétration, & cette éloquence importune qui diſtinguent ce peuple de tous les autres.

(1) Ariſtoph. in pac. v. 504. Id. in equit. v. 1314. Schol. ibid.

FIN DU CHAPITRE DIX-HUITIEME.

CHAPITRE XIX.

Des Délits & des Peines.

ON a gravé quelques loix pénales ſur des colonnes placées auprès des tribunaux (1). Si de pareils monumens pouvoient ſe multiplier au point d'ouvrir l'échelle exacte de tous les délits, & celle des peines correſpondantes, on verroit plus d'équité dans les jugemens, & moins de crimes dans la ſociété. Mais on n'a eſſayé nulle part d'évaluer chaque faute en particulier, & par-tout on ſe plaint que la punition des coupables ne ſuit pas une regle uniforme. La juriſprudence d'Athenes ſupplée dans pluſieurs cas, au ſilence des loix. Nous avons dit que, lorſqu'elles n'ont pas ſpécifié la peine, il faut un premier jugement pour déclarer l'accuſé atteint & convaincu du crime; & un ſecond, pour ſtatuer ſur le châtiment qu'il mérite (2).

(1) Lyſ. pro cæd. Eratoſt. page 17. Andoc. de myſter. page 12.

(2) Æſchin. in Cteſiph. page 460. Herald. animadv. in jus Attic. page 192, § 3. Pet. leg. Att. page 335.

Dans l'intervalle du premier au ſecond, les juges demandent à l'accuſé, à quelle peine il ſe condamne. Il lui eſt permis de choiſir la plus douce & la plus conforme à ſes intérêts, quoique l'accuſateur ait propoſé la plus forte & la plus conforme à ſa haine : les orateurs les diſcutent l'une & l'autre ; & les juges faiſant en quelque maniere la fonction d'arbitres, cherchent à rapprocher les parties, & mettent entre la faute & le châtiment, le plus de proportion qu'il eſt poſſible (1).

Tous les Athéniens peuvent ſubir les mêmes peines ; tous peuvent être privés de la vie, de la liberté, de leur patrie, de leurs biens & de leurs priviléges. Parcourons rapidement ces divers articles.

On punit de mort le ſacrilege (2), la profanation des myſteres (3), les entrepriſes contre l'état, & ſur-tout contre la démocratie (4) ; les déſerteurs (5), ceux qui livrent à l'ennemi une place, une galere,

(1) Ulpian. in Demoſth. adv. Timocr. p. 822.

(2) Xenoph. hiſt. Græc. l. 1, p. 450. Id. memorab. lib. 1, p. 721. Diod. lib. 16, p. 427. Ælian. var. hiſt. lib. 5, cap. 16.

(3) Andocid. de myſt. part. 1, p. 1. Plut. in Alcib. t. 1 p. 200. Pet. leg. Att. p. 33.

(4) Xenoph. ut ſupr. Andocid. de myſt. p. 13. Plut. in Publ. t. 1, p. 110.

(5) Suid. & Heſyc. in *Automol.* Pet. leg. Att. page 563.

un

un détachement de troupes (1); enfin, tous les attentats qui attaquent directement la religion, le gouvernement, ou la vie d'un particulier.

On ſoumet à la même peine le vol commis de jour, quand il s'agit de plus de 50 drachmes *; le vol de nuit, quelque léger qu'il ſoit; celui qui ſe commet dans les bains, dans les gymnaſes, quand même la ſomme ſeroit extrêmement modique (2).

C'eſt avec la corde, le fer & le poiſon, qu'on ôte pour l'ordinaire la vie aux coupables (3); quelquefois on les fait expirer ſous le bâton (4); d'autres fois on les jette dans la mer (5), ou dans un gouffre hériſſé de pointes tranchantes, pour hâter leur trépas (6); car c'eſt une eſpece d'impiété de laiſſer mourir de faim, même les criminels (7).

On détient en priſon le citoyen accuſé

(1) Lyſ. contr. Philon. page 498.

* Plus de 45 liv.

(2) Xenoph. memor. lib. 1, page 721. Demoſth. in Tim. p. 791. Iſocr. in Lochit. t. 2, p. 550 Ariſtot. probl. ſect. 29, t. 2, p. 814. Pet. leg. Att. p. 528. Herald. animadv. in juſ. Att. lib. 4, cap. 8.

(3) Pet. leg. Att. p. 364. Pott. arcæol. græc. lib. 1, cap. 25.

(4) Lyſ. in Agorat. p. 253 & 257.

(5) Schol. Ariſtoph. in equit. v. 1360.

(6) Ariſtoph. in Plut. v. 431. Id. in equit. v. 1359. Schol. ibid. Dinarch. adv. Demoſth. page 181.

(7) Sophocl. in Antig. v. 786. Schol. ibid.

de certains crimes, juſqu'à ce qu'il ſoit jugé (1); celui qu'on condamne à la mort, juſqu'à ce qu'il ſoit exécuté (2); celui qui doit, juſqu'à ce qu'il ait payé (3). Certaines fautes ſont expiées par pluſieurs années ou par quelques jours de priſon (4); d'autres doivent l'être par une priſon perpétuelle (5). En certains cas, ceux qu'on y traîne, peuvent s'en garantir en donnant des cautions (6); en d'autres, ceux qu'on y renferme, ſont chargés de liens qui leur ôtent l'uſage de tous leurs mouvemens (7).

L'exil eſt un ſupplice d'autant plus rigoureux pour un Athénien, qu'il ne retrouve nulle part les agrémens de ſa patrie, & que les reſſources de l'amitié ne peuvent adoucir ſon infortune. Un citoyen qui lui donneroit un aſyle, ſeroit ſujet à la même peine (8).

Cette proſcription a lieu dans deux circonſtances remarquables: 1°. Un homme abſous d'un meurtre involontaire, doit

(1) Andoc. de myſt. part. 2, page 7 & 12.
(2) Plat in Phædon. tome 1, page 58.
(3) Andocid. de myſt. part 1, page 12. Demoſt. in Apat. page 933. Id. in Ariſtogit. page 837.
(4) Demoſth. in Timocr. page 789, 791 & 792.
(5) Plat. apol. Socr. tome 1, page 37.
(6) Demoſth. in Timocr. page 795.
(7) Plat. apol. Socr. tome 1, page 37. Demoſth. in Timocr. page 789. Ulpian. ibid. page 818.
(8) Demoſth. in Polycl. page 1091.

s'abſenter pendant une année entiere, & ne revenir à Athenes, qu'après avoir donné des ſatisfactions aux parens du mort; qu'après s'être purifié par des cérémonies ſaintes (1). 2°. Celui qui, accuſé devant l'aréopage, d'un meurtre prémédité, déſeſpere de ſa cauſe après un premier plaidoyer, peut, avant que les juges aillent au ſcrutin, ſe condamner à l'exil, & ſe retirer tranquillement (2). On confiſque ſes biens; & ſa perſonne eſt en ſûreté, pourvu qu'il ne ſe montre ni ſur les terres de la république, ni dans les ſolemnités de la Grece: car, dans ce cas, il eſt permis à tout Athénien de le traduire en juſtice, ou de lui donner la mort. Cela eſt fondé ſur ce qu'un meurtrier ne doit pas jouir du même air & des mêmes avantages dont jouiſſoit celui à qui il a ôté la vie (3).

Les confiſcations tournent en grande partie au profit du tréſor public: on y verſe auſſi les amendes, après en avoir prélevé le 10e. pour le culte de Minerve & le 50e. pour celui de quelques autres divinités (4).

(1) Pet. leg. Att. page 512.

(2) Demoſth. in Ariſtocr. p. 736. Poll. lib. 8, cap. 9, §. 99.

(3) Id. ibid. p. 729 & 730 Herald. animadv. in juſ. Attic. page 300.

(4) Demoſth. adv. Timocr. p. 791. Id. adv. Theocr. p. 852. Id. adv. Ariſtog. p. 381. Id. adv. Neær. p. 861.

La dégradation prive un homme de tous les droits, ou d'une partie des droits du citoyen. C'eſt une peine très-conforme à l'ordre général des choſes: car il eſt juſte qu'un homme ſoit forcé de renoncer aux priviléges dont il abuſe. C'eſt la peine qu'on peut le plus aiſément proportionner au délit; car elle peut ſe graduer ſuivant la nature & le nombre de ces priviléges (1). Tantôt elle ne permet pas au coupable de monter à la tribune, d'aſſiſter à l'aſſemblée générale, de s'aſſeoir parmi les ſénateurs ou parmi les juges; tantôt elle lui interdit l'entrée des temples, & toute participation aux choſes ſaintes; quelquefois elle lui défend de paroître dans la place publique, ou de voyager en certains pays; d'autres fois, en le dépouillant de tout, & le faiſant mourir civilement, elle ne lui laiſſe que le poids d'une vie ſans attrait, & d'une liberté ſans exercice (2). C'eſt une peine très-grave & très ſalutaire dans une démocratie, parce que les priviléges que la dégradation fait perdre étant plus importans & plus conſidérés que par-tout

(1) Andocid. de myſter. part. 2, page 10.

(2) Id. ibid. Demoſth. orat. 2. in Ariſtog. p. 832; 834, 836 & 845. Æſch. in Cteſiph. Lyſ. in Andoc. p. 115. Ulpian. in orat. Demoſth. adv. Mid. page 662 & 665.

ailleurs, rien n'eſt ſi humiliant que de ſe trouver au-deſſous de ſes égaux. Alors un particulier eſt comme un citoyen détrôné qu'on laiſſe dans la ſociété pour y ſervir d'exemple.

Cette interdiction n'entraîne pas toujours l'opprobre à ſa ſuite. Un Athénien qui s'eſt gliſſé dans la cavalerie, ſans avoir ſubi un examen, eſt puni, parce qu'il a déſobéi aux loix (1); mais il n'eſt pas déshonoré, parce qu'il n'a pas bleſſé les mœurs. Par une conſéquence néceſſaire, cette eſpece de flétriſſure s'évanouit, lorſque la cauſe n'en ſubſiſte plus. Celui qui doit au tréſor public, perd les droits du citoyen; mais il y rentre dès qu'il ſatisfait à ſa dette (2). Par la même conſéquence, on ne rougit pas, dans les grands dangers, d'appeler au ſecours de la patrie tous les citoyens ſuſpendus de leurs fonctions (3). Mais il faut auparavant révoquer le décret qui les avoit condamnés; & cette révocation ne peut ſe faire que par un tribunal compoſé de ſix mille juges, & ſous les conditions impoſées par le ſénat & par le peuple (4).

(1) Lyſ. in Alcib. page 277. Tayl. lection. Lyſiac. page 717.

(2) Demoſth. in Theocrin. p. 857. Liban. in argum. orat. Dem. adv. Ariſtog. page 843.

(3) Andocid. de myſt. page 14. Demoſth. adv. Ariſtog. page 846.

(4) Demoſt. in Timocr. page 780.

L'irrégularité de la conduite & la dépravation des mœurs, produiſent une autre ſorte de flétriſſure que les loix ne pourroient pas effacer. Mais en réuniſſant leurs forces à celles de l'opinion publique, elles enlevent au citoyen qui a perdu l'eſtime des autres, les reſſources qu'il trouvoit dans ſon état. Ainſi, en éloignant des charges & des emplois celui qui a maltraité les auteurs de ces jours (1), celui qui a lâchement abandonné ſon poſte ou ſon bouclier (2), elles le couvre publiquement d'une infamie qui le force à ſentir le remords.

(1) Laert. in Solon. lib. 1, §. 55.
(2) Andocid. de myſt. page 10.

FIN DU CHAPITRE DIX-NEUVIEME.

CHAPITRE XX.

Mœurs & Vie civile des Athéniens.

AU chant du coq, les habitans de la campagne entrent dans la ville avec leurs proviſions, & chantent des vieilles chanſons (1). En même temps les boutiques s'ouvrent avec bruit, & tous les Athéniens ſont en mouvement (2). Les uns reprennent les travaux de leur profeſſion ; d'autres, en grand nombre, ſe répandent dans les différens tribunaux, pour y remplir les fonctions de juges.

Parmi le peuple, ainſi qu'à l'armée, on fait deux repas par jour (3) ; mais les gens d'un certain ordre ſe contentent d'un ſeul (4), qu'ils placent les uns à midi (5), la plupart avant le coucher du ſoleil (6). L'après-midi

(1) Ariſtoph. in eccleſ. v. 278.

(2) Id. in avib. v. 490. Demetr. Phaler. de elocut. n°. 161.

(3) Herodot. lib. 1, cap. 63. Xenoph. hiſt. græc. lib. 5, p. 573. Demoſth. in Everg. p. 1160. Theophraſt. charact. cap. 3.

(4) Plat. epiſt. 7, tome 3, page 326. Anthol. lib. 2, page 185.

(5) Athen. lib. 1, cap. 9, page 11.

(6) Id. ibid. Ariſtoph. in eccleſ. v. 648. Schol. ibid.

ils prennent quelques momens de ſommeil (1), ou bien ils jouent aux oſſelets aux dés & à d'autres jeux de commerce (2).

Pour le premier de ces jeux, on ſe ſert de quatre oſſelets, préſentant ſur chacune de leurs faces un de ces quatre nombres : 1, 3, 4, 6, (3). De leurs différentes combinaiſons réſultent 35 coups, auxquels on a donné les noms des dieux, des princes, des héros, &c. (4). Les uns font perdre, les autres gagner. Le plus favorable de tous eſt celui qu'on appelle de Vénus; c'eſt lorſque les quatre oſſelets préſentent les quatre nombres différens (5).

Dans le jeu des dés, on diſtingue auſſi des coups heureux & des coups malheureux (6); mais ſouvent, ſans s'arrêter à cette diſtinction, il ne s'agit que d'amener un plus haut point que ſon adverſaire (7). La raſle de ſix eſt le coup le plus fortuné (8).

---

(1) Pherecr. ap. Athen. lib. 3, page 75.

(2) Herodot. lib. 1, cap. 63. Theop. ap. Athen. lib. 12, page 532.

(3) Lucian. de amor. tome 2, page 415. Poll. lib. 9, cap. 7, § 100.

(4) Euſt. ad iliad. *Pſ.* page 1289 Meurſ. de lud græc. in *Haſtrag.*

(5) Lucian. ibid. Cicer. de divin. lib. 2, cap. 13; lib 2, c. 21, tome 3, page 12 & 64.

(6) Meurſ. de lud. græc. in *Kub.*

(7) Poll. lib. 9, cap. 7, §. 117

(8) Æſchyl. in Agam. v. 33. Schol. ib. Heſych. in *Triſ. Hex.* Not. ibid.

On n'emploie que trois dés à ce jeu. On les ſecoue dans un cornet ; & pour éviter toute fraude, on les verſe dans un cylindre creux d'où ils s'échappent, & roulent ſur le damier (1) *. Quelquefois, au lieu de trois dés, on ſe ſert de trois oſſelets.

Tout dépend du haſard dans les jeux précédens, & de l'intelligence du joueur dans le ſuivant. Sur une table, où l'on a tracé des lignes ou des caſes (2), on range de chaque côté, des dames ou des pions de couleurs différentes (3). L'habilité conſiſte à les ſoutenir l'une par l'autre, à enlever celles de ſon adverſaire, lorſqu'elles s'écartent avec imprudence ; à l'enfermer au point qu'il ne puiſſe plus avancer (4). On lui permet de revenir ſur ſes pas, quand il a fait une fauſſe démarche (5) **.

---

(1) Æſchin. in Timarch. p. 269. Poll. lib. 7, cap. 33, §. 203. Id. lib. 10, cap. 31, §. 150. Harpocr. in *Diaſſeis.* & in *Phim.* Valeſ. ibid. Suid. in *Diaſ.* Salmaſ. in Voſpic. page 469.

* Voyez la note à la fin du volume.

(2) Sophocl. ap. Poll. lib. 9, cap. 7, §. 97.

(3) Poll. ibid. §. 98.

(4) Plat. de rep. lib. 6, tome 2, page 487.

(5) Id. in Hipparch. tome 2, page 229. Heſych. & Suid. in *'Anath.*

** On préſume que ce jeu avoit du rapport avec le jeu des dames, où celui des échecs ; & le ſuivant, avec celui du trictrac. On peut voir Meurſ. de lud. græc. in *Pett.* Buleng. de lud. veter. Hyde hiſt. Nerd. Samaſ. in Voſpic. page 459.

Quelquefois on réunit ce dernier jeu à celui des dés. Le joueur regle la marche des pions ou des dames ſur les points qu'il amene. Il doit prévoir les coups qui lui ſont avantageux ou funeſtes ; & c'eſt à lui de profiter des faveurs du ſort, ou d'en corriger les caprices (1). Ce jeu ainſi que le précédent, exige beaucoup de combinaiſons ; on doit les apprendre dès l'enfance (2) ; & quelques-uns s'y rendent ſi habiles, que perſonne n'oſe lutter contre eux, & qu'on les cite pour exemples (3).

Dans les intervalles de la journée, ſurtout le matin avant midi, & le ſoir avant ſouper, on va ſur les bords de l'Iliſſus & tout au tour de la ville, jouir de l'extrême pureté de l'air & des aſpects charmans qui s'offrent de tous côtés (4) ; mais pour l'ordinaire on ſe rend à la place publique, qui eſt l'endroit le plus fréquenté de la ville (5). Comme c'eſt là que ſe tient ſouvent l'aſſemblée générale, & que ſe trouvent le palais du ſénat & le tribunal du premier des archontes, preſque tous y ſont en-

(1) Plat. de rep. lib. 10, tome 2, page 604. Plut. in Pyrr. tome 1, page 400.
(2) Plat. de rep. lib. 2, page 374.
(3) Athen. lib. 1, cap 14, page 16.
(4) Plat. in Phædr. tome 3, page 227 & 229.
(5) Meurſ. in Ceram. cap. 16.

traînés par leurs affaires ou par celles de la république (1). Pluſieurs y viennent auſſi, parce qu'ils ont beſoin de ſe diſtraire; & d'autres, parce qu'ils ont beſoin de s'occuper. A certaines heures, la place délivrée des embarras du marché, offre un champ libre à ceux qui veulent jouir du ſpectacle de la foule, ou ſe donner eux-mêmes en ſpectacle.

Autour de la place ſont des boutiques de parfumeurs *, d'orfevres, de barbiers, &c. ouvertes à tout le monde (2), où l'on diſcute avec bruit les intérêts de l'état, les anecdotes des familles, les vices & les ridicules des particuliers. Du ſein de ces aſſemblées qu'un mouvement confus ſépare & renouvelle ſans ceſſe, partent mille traits ingénieux ou ſanglans, contre ceux qui paroiſſent à la promenade avec un extérieur négligé (3), ou qui ne craignent pas d'y étaler un faſte révoltant (4); car

(1) Demoſth. in Ariſtog. page 836.

* Au lieu de dire *aller chez les parfumeurs*, on diſoit *aller au parfum*, comme nous diſons *aller au café*. (Poll. lib. 10, cap. 2, §. 19. Schol. Ariſtoph. in equit. v. 1372. Spanh & Kuſter. ibid.)

(2) Ariſtoph. ibid. Lyſ. adv. delat. page 413. Demoſth. in Mid. p. 606. Id. in Phorm. p. 942. Theophr. caract. cap. 11. Caſaub. & Duport. ibid. Terent. in Phorm. act. 1, ſcen. 2, v. 39.

(3) Theophr. caract. cap. 19.

(4) Id. cap. 21.

ce peuple, railleur à l'excès, emploie une eſpece de plaiſanterie d'autant plus redoutable, qu'elle cache avec ſoin ſa malignité (1). On trouve quelquefois une compagnie choiſie, & des converſations inſtructives, aux différens portiques diſtribués dans la ville (2). Ces ſortes de rendez-vous ont dû ſe multiplier parmi les Athéniens. Leur goût inſatiable pour les nouvelles, ſuite de l'activité de leur eſprit & de l'oiſiveté de leur vie, les force à ſe rapprocher les uns des autres.

Ce goût ſi vif, qui leur a fait donner le nom de bayeurs ou badauds (3), ſe ranime avec fureur pendant la guerre. C'eſt alors qu'en public, en particulier, leurs converſations roulent ſur des expéditions militaires; qu'ils ne s'abordent point ſans ſe demander avec empreſſement s'il y a quelque choſe de nouveau (4); qu'on voit de tous côtés des eſſaims de nouvelliſtes, tracer ſur le terrain ou ſur le mur la carte du pays où ſe trouve l'armée (5), annoncer des ſuccès à haute voix, des revers en ſecret (6), recueillir & groſſir

(1) Lucian. de gymn. tome 2, page 897.
(2) Theophr. charact. cap. 2.
(3) Ariſtoph. in equit v. 1260.
(4) Demoſt. philip. 1, page 49.
(5) Plut. in Alcib. t. 1, p. 199; in Nic. p. 531.
(6) Theophr. charact. cap. 8.

des bruits qui plongent la ville dans la joie la plus immodérée ou dans le plus affreux déſeſpoir (1).

Des objets plus doux occupent les Athéniens pendant la paix. Comme la plupart font valoir leurs terres, ils partent le matin à cheval; & après avoir dirigé les travaux de leurs eſclaves, ils reviennent le ſoir à la ville (2).

Leurs momens ſont quelquefois remplis par la chaſſe (3) & par les exercices du gymnaſe (4). Outre les bains publics, où le peuple aborde en foule, & qui ſervent d'aſyle aux pauvres contre les rigueurs de l'hiver (5), les particuliers en ont dans leurs maiſons (6). L'uſage leur en eſt devenu ſi néceſſaire, qu'ils l'ont introduit juſques ſur leurs vaiſſeaux (7). Ils ſe mettent au bain ſouvent après la promenade, preſque toujours avant le repas (8). Ils en ſortent parfumés d'eſſences; & ces odeurs

(1) Plut. in Nic. tome 1, page 542. Id. in garrul. tome 2, page 509.

(2) Xenoph. œcon. page 831.

(3) Id. ib. Plat. de rep. lib. 2, page 373. Ariſtoph. in av. v. 1082

(4) Plat. de rep. lib. 5, tome 2, page 452.

(5) Ariſtoph. in Plut. v. 535. Schol. ibid.

(6) Plat. in Phædon. tome 1, page 116. Demoſth. in Conon. page 1110. Theophr. cap. 28.

(7) Spanh. in Ariſtoph. nub. v. 987.

(8) Id. ibid.

ſe mêlent avec celles dont ils ont ſoin de pénétrer leurs habits, qui prennent divers noms, ſuivant la différence de leur forme & de leurs couleurs (1).

La plupart ſe contente de mettre par deſſus une tunique qui deſcend juſqu'à mi-jambe (2), un manteau qui les couvre preſque en entier. Il ne convient qu'aux gens de la campagne, ou ſans éducation, de relever au-deſſus des genoux les diverſes pieces de l'habillement (3).

Beaucoup d'entre eux vont pieds nus (4); d'autres, ſoit dans la ville, ſoit en voyage, quelquefois même dans les proceſſions (5), couvrent leur tête d'un grand chapeau à bords détrouſſés.

Dans la maniere de diſpoſer les parties du vêtement, les hommes doivent ſe propoſer la décence, les femmes y joindre l'élégance & le goût. Elles portent 1°. une tunique blanche qui s'attache avec des boutons ſur les épaules, qu'on ſerre au deſſous du ſein avec une large cein-

(1) Poll. lib. 7, cap. 13. Wink. hiſt. de l'art. liv. 4, chap. 5.

(2) Thucyd. lib. 1, cap. 61.

(3) Theophr. charact. c. 4 Caſaub. ib. Athen. l. 1, c. 18, page 21.

(4) Plat. in Phædr. tome 3, p. 229. Athen. lib. 13, cap. 5, page 583.

(5) Deſſins de Nointel, conſervés à la bibliotheque du roi.

ture (1), & qui deſcend à plis ondoyans juſqu'aux talons (2); 2°. une robe plus courte, aſſujettie ſur les reins par un large ruban (3), terminée dans ſa partie inférieure, ainſi que la tunique, par des bandes ou raies de différentes couleurs (4), garnies quelquefois de manches qui ne couvrent qu'une partie des bras; 3°. un manteau, qui tantôt eſt ramaſſé en forme d'écharpe, & tantôt ſe déployant ſur le corps, ſemble, par ſes heureux contours, n'être fait que pour le deſſiner. On le remplace très-ſouvent par un léger mantelet (5). Quand elles ſortent, elles mettent un voile ſur leur tête.

Le lin (6), le coton (7), & ſur-tout la laine, ſont les matieres le plus ſouvent employées pour l'habillement des Athéniens. La tunique étoit autrefois de lin (8); elle eſt maintenant de coton. Le peuple eſt vêtu d'un drap qui n'a reçu aucune teinture, & qu'on peut reblanchir (9).

(1) Achil. Tat. de Clitoph. & Leucip. amor lib. 1, cap. 1.
(2) Poll. lib. 7, cap. 16.
(3) Id. ibid. cap. 14, §. 65.
(4) Id. ibid cap. 13, §. 52; cap. 14, §. 6.
(5) Winkelm. hiſt. de l'art, liv. 4, chap. 5, p. 185.
(6) Poll. lib. 7, cap 16.
(7) Id ibid. cap. 17. Pauſan. lib. 5, p. 384; lib. 7, p. 578. Goguet, de l'orig. des loix, &c. t. 1, p. 120.
(8) Thucyd. lib. 1, cap. 6.
(9) Ferrar. de re veſt. lib. 4, cap. 13.

Les gens riches préferent des draps de couleur. Ils eſtiment ceux que l'on teint en écarlate, par le moyen de petits grains rougeâtres qu'on recueille ſur un arbriſſeau (1); mais ils font encore plus de cas des teintures en pourpre (2), ſur-tout de celles qui préſentent un rouge très foncé & tirant ſur le violet (3).

On fait pour l'été des vêtemens très-légers (4). En hiver, quelques-uns ſe ſervent de grandes robes qu'on fait venir de Sardes, & dont le drap fabriqué à Ecbatane en Médie, eſt hériſſé de gros flocons de laine, propres à garantir du froid (5).

On voit des étoffes que rehauſſe l'éclat de l'or (6); d'autres, où ſe retracent les plus belles fleurs avec leurs couleurs naturelles (7); mais elles ne ſont deſtinées qu'aux vêtemens dont on couvre les ſtatues des dieux (8), ou dont les acteurs ſe parent ſur le théatre (9). Pour les interdire

(1) Goguet, de l'orig. des loix, &c. tome 1, page 105.
(2) Plut. in Alcib. tome 1, page 198.
(3) Goguet, ibid. page 100.
(4) Schol. Ariſtoph. in av. v. 716.
(5) Ariſtoph. in veſp. v. 1132.
(6) Poll. lib. 4, cap. 18, §. 116.
(7) Plat. de rep. lib. 8, tome 2, page 557.
(8) Ariſtot. œcon. tome 1, page 511. Ælian lib. 1, cap. 20.
(9) Poll. ibid.

aux

aux femmes honnêtes, les loix ordonnent aux femmes de mauvaiſe vie de s'en ſervir (1).

Les Athéniennes peignent leurs ſourcils en noir, & appliquent ſur leur viſage une couche de blanc de céruſe avec de fortes teintes de rouge (2). Elles répandent ſur leurs cheveux couronnés de fleurs (3), une poudre de couleur jaune (4). Suivant qu'elles veulent relever ou diminuer leur taille, elles portent des chauſſures plus ou moins hautes (5).

Renfermées dans leur appartement, elles ſont privées du plaiſir de partager & d'augmenter l'agrément des ſociétés que leurs époux raſſemblent. La loi ne leur permet de ſortir pendant le jour, que dans certaines circonſtances; & pendant la nuit, qu'en voiture & avec un flambeau qui les éclaire (6). Mais cette loi défectueuſe en ce qu'elle ne peut être commune à tous les états, laiſſe les femmes du dernier

(1) Pet. leg. Att. page 477.

(2) Xenoph. memor. page 847. Lyſ. de cæde Eratoſth. page 8. Eubul. ap. Athen. lib. 13, page 557. Alex. ibid. page 568. Etymol. magn. in *Ἐpſim.*

(3) Simon. ap. Stob. ſerm. 71, page 436.

(4) Schol. Theocr. in idyll. 2, v. 88. Heſych. in *Thapſ.* Salm. in Plin. page 1163.

(5) Lyſ. in Sim. page 72. Xenoph. ibid. Alex. ap. Athen. ib.

(6) Plut. in Solon, tome 1, page 90.

rang dans une entiere liberté (1), & n'eſt devenue pour les autres qu'une ſimple regle de bienſéance, regle que des affaires preſſantes ou de légers prétextes font violer tous les jours (2). Elles ont d'ailleurs bien des motifs légitimes pour ſortir de leurs retraites. Des fêtes particulieres, interdites aux hommes, les raſſemblent ſouvent entre elles (3). Dans les fêtes publiques, elles aſſiſtent aux ſpectacles, ainſi qu'aux cérémonies du temple. Mais en général elles ne doivent paroître qu'accompagnées d'eunuques (4) ou de femmes eſclaves qui leur appartiennent, & qu'elles louent même pour avoir un cortége plus nombreux (5). Si leur extérieur n'eſt pas décent, des magiſtrats chargés de veiller ſur elles, les ſoumettent à une forte amende, & font inſcrire leur ſentence ſur une tablette qu'ils ſuſpendent à l'un des platanes de la promenade publique (6).

Des témoignages d'un autre genre les dédommagent quelquefois de la contrainte où elles vivent. Je rencontrai un jour la jeune Leucippe, dont les attraits naiſſans

(1) Ariſtot. de rep. lib. 4, cap. 15, t. 2, p. 383.
(2) Plut. in Pericl. tome 1, p. 157 & 160.
(3) Ariſtoph. Lyſiſt. v. 1. Schol. ibid.
(4) Terent. in eunuch act. 1, ſcen. 2, v. 87.
(5) Theoph. caract. cap. 22. Caſaub. ibid.
(6) Poll. lib. 8, cap. 9, §. 122. Not. Jung. ibid.

& juſqu'alors ignorés brilloient à travers un voile que le vent ſoulevoit par intervalles. Elle revenoit du temple de Cérès, avec ſa mere & quelques eſclaves. La jeuneſſe d'Athenes, qui ſuivoit ſes pas, ne l'apperçut qu'un inſtant ; & le lendemain je lus ſur la porte de ſa maiſon, au coin des rues, ſur l'écorce des arbres, dans les endroits les plus expoſés, ces mots tracés par des mains différentes : « Leucippe » eſt belle ; rien n'eſt ſi beau que Leu» cippe (1). »

Le Athéniens étoient autrefois ſi jaloux, qu'ils ne permettoient pas à leurs femmes de ſe montrer à la fenêtre (2). On a reconnu depuis, que cette extrême ſévérité ne ſervoit qu'à hâter le mal qu'on cherchoit à prévenir (3). Cependant elles ne doivent pas recevoir des hommes chez elles en l'abſence de leurs époux (4) ; & ſi un mari ſurprenoit ſon rival au moment que celui-ci le déshonore, il ſeroit en droit de lui ôter la vie (5), ou de l'obliger par des tourmens à la racheter (6) ; mais il ne peut

(1) Eurip. ap. Euſtath. in lib. Z. Iliad. t. 2, p 632. Callim. ap. ſchol. Ariſtoph. in acharn. v. 144. Kuſter. ibid. Suid. in *Kal.*

(2) Ariſtoph. in Theſmoph. v. 797 & 804.

(3) Menand. ap. Stob. ſerm. 72. page 440.

(4) Demoſth. in Everg. page 1057 & 1060.

(5) Lyſ. pro cæd. Eratoſth. page 15.

(6) Ariſtoph. in Plut. v. 168. Schol. ibid.

en exiger qu'une amende décernée par les juges, ſi la femme n'a cédé qu'à la force. On a penſé, avec raiſon, que dans ces occaſions la violence eſt moins dangereuſe que la ſéduction (1).

Le premier éclat d'une infidélité de cette eſpece, n'eſt pas l'unique punition réſervée à une femme coupable & convaincue. On la répudie ſur le champ; les loix l'excluent pour toujours des cérémonies religieuſes (2); & ſi elle ſe montroit avec une parure recherchée, tout le monde ſeroit en droit de lui arracher ſes ornemens, de déchirer ſes habits, & de la couvrir d'opprobres (3).

Un mari obligé de répudier ſa femme, doit auparavant s'adreſſer à un tribunal auquel préſide un des principaux magiſtrats (4). Le même tribunal reçoit les plaintes des femmes qui veulent ſe ſéparer de leurs maris. C'eſt là qu'après de longs combats entre la jalouſie & l'amour, comparut autrefois l'épouſe d'Alcibiade, la vertueuſe & trop ſenſible Hipparete. Tandis que d'une main tremblante elle préſentoit le placet qui contenoit ſes griefs, Alcibiade ſurvint tout à-coup. Il la prit ſous le bras ſans qu'elle fît la moindre réſiſtance; & traverſant

(1) Lyſ. pro cæd. Eratoſth. page 18.
(2) Demoſth. in Neær. page 875.
(3) Æſchin. in Timarch. page 289.
(4) Pet. in leg. Att. page 457 & 459.

avec elle la place publique aux applaudiſſemens de tout le peuple, il la ramena tranquillement dans ſa maiſon (1). Les écarts de cet Athénien étoient ſi publics, qu'Hipparete ne faiſoit aucun tort à la réputation de ſon mari ni à la ſienne. Mais en général les femmes d'un certain état n'oſent pas demander le divorce; &, ſoit foibleſſe ou fierté, la plupart aimeroient mieux eſſuyer en ſecret de mauvais traitemens, que de s'en délivrer par un éclat qui publieroit leur honte ou celle de leurs époux (2). Il eſt inutile d'avertir que le divorce laiſſe la liberté de contracter un nouvel engagement.

La ſévérité des loix ne ſauroit éteindre dans les cœurs le deſir de plaire, & les précautions de la jalouſie ne ſervent qu'à l'enflammer. Les Athéniennes éloignées des affaires publiques par la conſtitution du gouvernement, & portées à la volupté par l'influence du climat, n'ont ſouvent d'autre ambition que celle d'être aimées, d'autre ſoin que celui de leur parure, & d'autre vertu que la crainte du déshonneur. Attentives, pour la plupart, à ſe couvrir de l'ombre du myſtere, peu d'entre elles ſe ſont rendues fameuſes par leurs galanteries.

---

(1) Andoc. in Alcib. p. 30. Plut. in Alcib. t. 1, p. 195.
(2) Eurip. in Med. v. 236.

Cette célébrité eſt reſervée aux courtiſanes. Les loix les protégent, pour corriger peut-être des vices plus odieux (1); & leurs mœurs ne ſont pas aſſez alarmées des outrages qu'elles en reçoivent: l'abus va au point de bleſſer ouvertement la bienſéance & la raiſon. Une épouſe n'eſt deſtinée qu'à veiller ſur l'intérieur de la maiſon, & qu'à perpétuer le nom d'une famille, en donnant des enfans à la république (2). Les jeunes gens qui entrent dans le monde, des hommes d'un certain âge, des magiſtrats, des philoſophes, preſque tous ceux qui jouiſſent d'un revenu honnête, réſervent leur complaiſance & leurs attentions pour des maîtreſſes qu'ils entretiennent, chez qui ils paſſent une partie de la journée, & dont quelquefois ils ont des enfans qu'ils adoptent, & qu'ils confondent avec leurs enfans légitimes (3).

Quelques-unes élevées dans l'art de ſéduire, par des femmes qui joignent l'exemple aux leçons (4), s'empreſſent à l'envi de ſurpaſſer leurs modeles. Les agrémens de la figure & de la jeuneſſe, les

(1) Athen. lib. 13, page 569.
(2) Demoſth. in Neær. page 881.
(3) Athen. ib. p. 576 & 577. Pet leg. Att. p. 141.
(4) Alex. ap. Athen. lib. 13, page 568. Demoſth. in Neær. p. 863.

graces touchantes répandues ſur toute leur perſonne, l'élégance de la parure, la réunion de la muſique, de la danſe & de tous les talens agréables, un eſprit cultivé, des ſaillies heureuſes, l'artifice du langage & du ſentiment (1), elles mettent tout en uſage pour retenir leurs adorateurs. Ces moyens ont quelquefois tant de pouvoir qu'ils diſſipent auprès d'elles leur fortune & leur honneur, juſqu'à ce qu'ils en ſoient abandonnés pour traîner le reſte de leur vie dans l'opprobre & dans les regrets.

Malgré l'empire qu'exercent les courtiſanes, elles ne peuvent paroître dans les rues avec des bijoux précieux (2); & les gens en place n'oſent ſe montrer en public avec elles (3).

Outre cet écueil, les jeunes gens ont encore à regretter le temps qu'ils paſſent dans ces maiſons fatales où l'on donne à jouer, où ſe livrent des combats de coqs (4) qui ſouvent occaſionnent de gros paris. Enfin ils ont à craindre les ſuites mêmes de leur inſtitution dont ils méconnoiſſent l'eſprit. A peine ſortent-ils du gymnaſe,

---

(1) Athen. lib. 13, p. 577, 583, &c.

(2) Terent. in eunuch. act. 4, ſcen. 1, v. 13. Meurſ. Them. Att. lib. 1, cap. 6.

(3) Terent. ibid. act. 3, ſcen. 2, v. 42.

(4) Iſocr. areop. t. 1, p. 335. Æſchin. in Tim. p. 268.

qu'animés du deſir de ſe diſtinguer dans les courſes de chars & des chevaux, qui ſe font à Athenes & dans les autres villes de la Grece, ils s'abandonnent ſans réſerve à ces exercices. Ils ont de riches équipages; ils entretiennent un grand nombre de chiens & de chevaux (1); & ces dépenſes jointes au faſte de leurs habits, détruiſent bientôt entre leurs mains l'héritage de leurs peres (2).

On va communément à pied, ſoit dans la ville, ſoit aux environs. Les gens riches tantôt ſe ſervent de chars & de litieres, dont les autres citoyens ne ceſſent d'envier & de blâmer l'uſage (3), tantôt ſe font ſuivre par un domeſtique qui porte un pliant, afin qu'ils puiſſent s'aſſeoir dans la place publique (4), & toutes les fois qu'ils ſont fatigués de la promenade. Les hommes paroiſſent preſque toujours avec une canne à la main (5); les femmes très-ſouvent avec un paraſol (6). La nuit on ſe

(1) Plut. in Alcib. tome 1, page 196. Terent. in Andr. act. 1, ſcen. 1, v. 28.

(2) Ariſtoph. in nub. v. 13.

(3) Dem in Mid. page 628 Id. in Phænip. page 1025. Dinarch. adv. Demoſth page 177.

(4) Ariſtoph. in equit. v. 1381. Heſych. in *'Oclad.*

(5) Plat. in Protag. tome 1, page 310. Ariſtoph. in eccleſ. v. 74.

(6) Ariſtoph. in equit v. 1345. Schol. ibid. Poll. lib. 7, §. 174.

fait

fait éclairer par un eſclave, qui tient un flambeau orné de différentes couleurs (1).

Dans les premiers jours de mon arrivée, je parcourois les écriteaux placés au deſſus des portes des maiſons. On lit ſur les uns : MAISON A VENDRE (2), MAISON A LOUER ſur d'autres : C'EST LA MAISON D'UN TEL ; QUE RIEN DE MAUVAIS N'ENTRE CÉANS (3). Il m'en coûtoit pour ſatisfaire cette petite curioſité. Dans les principales rues on eſt continuellement heurté, preſſé, foulé par quantité de gens à cheval, de charretiers (4), de porteurs d'eau (5), de crieur d'édits (6), de mendians (7), d'ouvriers, & de gens du peuple. Un jour que j'étois avec Diogene à regarder de petits chiens, que l'on avoit dréſſés à faire des tours (8), un de ces ouvriers, chargé d'une groſſe poutre, l'en frappa rudement, & lui cria : Prenez garde. Diogene lui répondit tout de ſuite : « Eſt-

(1) Ariſtoph. in nub. v. 614. Id. in Lyſiſtr. v. 1219. Schol. in veſp. v. 1364.
(2) Laert. in Diog. lib. 6, §. 47.
(3) Id. ibid. §. 39. Clem. Alex. ſtrom. lib. 7, p. 843.
(4) Plut. in Alcib. t. 1, p. 192.
(5) Ælian. var. hiſt. lib. 9, cap. 17.
(6) Ariſtoph. in av. v. 1038.
(7) Iſocr. areop. t. 1, p. 353 & 354.
(8) Xenoph. de admin. domeſt. p. 855.

» ce que tu veux me frapper une ſeconde » fois (1).

Si la nuit on n'eſt accompagné de quelques domeſtiques, on riſque d'être dépouillé par les filous (2), malgré la vigilance des magiſtrats obligés de faire leur ronde toutes les nuits (3). La ville entretient une garde de Scythes (4), pour prêter main forte à ces magiſtrats, exécuter les jugemens des tribunaux, entretenir le bon ordre dans les aſſemblées générales & dans les cérémonies publiques (5). Ils prononcent le grec d'une maniere ſi barbare, qu'on les joue quelquefois ſur le théâtre (6); & ils aiment le vin au point que pour dire, boire à l'excès, on dit : boire comme un Scythe (7).

Le peuple eſt naturellement frugal. Les ſalaiſons & les légumes font ſa principale nourriture. Tous ceux qui n'ont pas de quoi vivre, ſoit qu'ils aient été bleſſés à la guerre, ſoit que leurs maux les rendent

---

[1] Laert. lib. 6, §. 41.

[2] Ariſtop. in eccleſ. v. 664.

[3] Ulpian. in orat. Demoſth. adv. Mid. p. 650.

[4] Ariſtoph. in acharn. v. 54. Schol. ibid. Suid. in *Toxot.* Meurſ. Goram. gem. cap. 16. Jungerm. in Poll. lib. 8, cap. 10, §. 132.

[5] Ariſtop. in Lyſiſt. v. 434.

[6] Id. in Theſmop. v. 1016. Schol. ibid. Demetr. de elocut. §. 96.

[7] Herodot. l. 6, c. 84. Ariſtot. problem. ſect. 3, t. 2, p. 695. Athen. lib. 10, cap. 7, p. 427.

incapables de travailler, reçoivent tous les jours du tréſor public une ou deux oboles (1) que leur accorde l'aſſemblée de la nation. De temps en temps on examine dans le ſénat le rôle de ceux qui reçoivent ce bienfait; & l'on en exclut ceux qui n'ont plus le même titre pour le recevoir (2). Les pauvres obtiennent encore d'autres ſoulagemens à leur miſere. A chaque nouvelle lune, les riches expoſent dans les carrefours, en l'honneur de la déeſſe Hécate, de repas qu'on laiſſe enlever au petit peuple (3).

J'avois pris une note exacte de la valeur des denrées; je l'ai perdue: je me rappelle ſeulement que le prix ordinaire du blé (4) étoit de 5 drachmes par médimne *. Un bœuf de la premiere qualité (5) valoit environ 80 drachmes **; un mouton, la cinquieme partie d'un bœuf (6), c'eſt-à-

[1] Lyſ. adv. delat. p. 414 & 416. Ariſtid. in panathen. t. 1, p. 331. Heſyc. & Harporc. in *Adun*.

[2] Æſchin. in Timarch. p. 276.

[3] Ariſtoph. in Plut. v. 594. Schol. ibid. Demoſth. in Conon. p. 1114.

[4] Demoſth. adv. Phorm. p. 946.

* 4 liv 10 ſous. En mettant la drachme à 18 ſous, & le médimne à un peu plus de 4 boiſſeaux (Goguet, orig. des loix, t. 3 p. 160), notre ſeptier de blé auroit valu environ 13 de nos liv.

[5] Marm. Sandwic. p. 35.

** 72 liv.

[6] Demetr. Phaler. ap. Plut. in Solon. t. 1, p. 91.

dire, environ 16 drachmes * ; un agneau, 10 drachmes ** (1).

On conçoit aiſément que ces prix hauſſent dans les temps de diſette. On a vu quelquefois le médimne de froment monter de 5 drachmes, qui eſt ſon prix ordinaire, juſqu'à 16 drachmes ; & celui de l'orge, juſqu'à 18 (2). Indépendamment de cette cauſe paſſagere, on avoit obſervé, lors de mon ſéjour à Athenes, que depuis environ 70 ans, les denrées augmentoient ſucceſſivement de prix, & que le froment en particulier valoit alors deux cinquiemes de plus qu'il n'avoit valu pendant la guerre du Péloponeſe (3).

On ne trouve point ici des fortunes auſſi éclatantes que dans la Perſe ; & quand je parle de l'opulence & du faſte des Athéniens, ce n'eſt que relativement aux autres peuples de la Grece. Cependant quelques familles en petit nombre ſe ſont enrichies par le commerce, d'autres par les mines d'argent qu'elles poſſedent à Laurium. Les autres citoyens croient jouir d'une fortune

---

* Environ 14 liv. 8 ſous.

** 9 liv. Voyez la note à la fin du volume.

[1] Menand. ap. Athen. lib. 4, p. 146 ; & lib. 8 ; p. 364.

[2] Demoſth. adv. Phorm. p. 946. Id. adv. Phænip. p. 1025.

[3] Ariſtoph. in eccleſ. v. 380 & 543.

honnête, lorſqu'ils ont en biens-fonds 15 ou 20 talens *, & qu'ils peuvent donner 100 mines de dot à leurs filles (1). **

Quoique les Athéniens aient l'inſupportable défaut d'ajouter foi à la calomnie avant que de l'éclaircir (2), ils ne ſont méchans que par légéreté; & l'on dit communément que, quand ils ſont bons, ils le ſont plus que les autres Grecs; parce que leur bonté n'eſt pas une vertu d'éducation (3).

Le peuple eſt ici plus bruyant qu'ailleurs. Dans la premiere claſſe des citoyens regne cette bienſéance qui fait croire qu'un homme s'eſtime lui-même, & cette politeſſe qui fait croire qu'il eſtime les autres. La bonne compagnie exige de la décence dans les expreſſions & dans l'extérieur (4); elle fait proportionner aux temps & aux perſonnes les égards par leſquels on ſe prévient mutuellement (5), & regarde une démarche affectée ou précipitée, comme un ſigne de

* Le talent valoit 5400 liv.

(1) Demoſth. in Steph. 1, p. 978.

** 5000 liv. Voyez la note à la fin du volume.

(2) Plut. reip. ger. præc. t. 2, p. 799.

(3) Plat. de leg. lib. 1, t. 2, p. 642.

(4) Ariſtot. de rep. lib. 7, cap. 17, t. 2, p. 448. Theophraſt. charact. cap. 4.

(5) Ariſtot. de mor. lib. 4, cap. 11, t. 2, p. 54. Spanh. in Ariſtoph. Plut. v. 325.

vanité ou de légéreté (1) ; un ton bruſque, ſententieux, trop élevé, comme une preuve de mauvaiſe éducation ou de ruſticité (2). Elle condamna auſſi les caprices de l'humeur (3), l'empreſſement affecté, l'accueil dédaigneux & le goût de la ſingularité.

Elle exige une certaine facilité de mœurs, également éloignée de cette complaiſance qui approuve tout, & de cette auſtérité chagrine qui n'approuve rien (4). Mais ce qui la caractériſe le plus, eſt une plaiſanterie fine & légere (5) qui réunit la décence à la liberté, qu'il faut ſavoir pardonner aux autres, & ſe faire pardonner à ſoi-même, que peu de gens ſavent employer, que peu de gens même ſavent entendre. Elle conſiſte..... non, je ne le dirai pas. Ceux qui la connoiſſent, me comprennent aſſez, & les autres ne me comprendroient pas. On la nomme à préſent adreſſe & dextérité, parce que l'eſprit n'y doit briller qu'en faveur des autres, & qu'en lançant

(1) Demoſt. in Pantæn. p. 995.

(2) Id. ib. Ariſtot. de rhet. lib. 2, c. 21, t. 2, p. 572. Theophr. charact. cap. 4.

(3) Theophr. charact. cap. 13, 15 & 17.

(4) Ariſtot. de mor. lib. 4, cap. 13, t. 2, p. 54. Id. rhet. lib. 2, cap. 4, t. 2, p. 552.

(5) Id. magn. moral. l. 1, c. 31, t. 2, p. 164. Id rhet. p. 552.

des traits il doit plaire & ne pas offenſer (1): on la confond ſouvent avec la ſatyre, les facéties ou la bouffonnerie (2); car chaque ſociété a ſon ton particulier. Celui de la bonne compagnie s'eſt formé preſque de notre temps. Il ſuffit, pour s'en convaincre, de comparer l'ancien théâtre avec le nouveau. Il n'y a guere plus d'un demi-ſiecle que les comédies étoient pleine d'injures groſſieres & d'obſcénités révoltantes, qu'on ne ſouffriroit pas aujourd'hui dans la bouche des acteurs (3).

On trouve dans cette ville pluſieurs ſociétés dont les membres s'engagent à s'aſſiſter mutuellement. L'un deux eſt-il traduite en juſtice? eſt-il pourſuivi par des créanciers? il implore le ſecours de ſes aſſociés. Dans le premier cas, ils l'accompagnent au tribunal, & lui ſervent, quand iis en ſont requis, d'avocats ou de témoins (4); dans le ſecoud, ils lui avancent les fonds néceſſaires, ſans en exiger le moindre intérêt, & ne lui preſcrivent d'autre terme pour le rembourſement, que le retour de ſa fortune ou de ſon crédit (5).

(1) Ariſtot. de mor. lib. 4, cap. 14, t. 2, p. 56.
(2) Iſocr. areop. t. 1, p. 336.
(3) Ariſtot. ibid.
(4) Lyſ. delat. in obtreſt. p. 159.
(5) Theopbr. charact. c. 15 & 17. Caſaub. in Theophr. c. 15. Pet. in leg. Att. p. 429.

S'il manque à ſes engagemens, pouvant les remplir, il ne peut être traduit en juſtice; mais il eſt déshonoré (1). Ils s'aſſemblent quelquefois, & cimentent leur union par des repas où regne la liberté (2). Ces aſſociations que formerent autrefois de motifs nobles & généreux, ne ſe ſoutiennent aujourd'hui que par l'injuſtice & par l'intérêt. Le riche s'y mêle avec les pauvres, pour les engager à ſe parjurer en ſa faveur (3); le pauvre avec les riches, pour avoir quelque droit à leur protection.

Parmi ces ſociétés, il s'en eſt établi une dont l'unique objet eſt de recueillir toutes les eſpeces de ridicules, & de s'amuſer par des ſaillies & des bons mots. Ils ſont au nombre de 60, tous gens fort gais & de beaucoup d'eſprit; ils ſe réuniſſent de temps en temps dans le temple d'Hercule, pour y prononcer des décrets en préſence d'une foule de témoins attirés par la ſingularité du ſpectacle. Les malheurs de l'état n'ont jamais interrompu leurs aſſemblées (4).

Deux ſortes de ridicules, entre autres, multiplient les décrets de ce tribunal. On

---

[1] Herald. animadv. in Salmaſ. lib. 6, cap. 3, p. 414.
[2] Æſch. in Cteſ. p. 468 Duport in Theoph. cap. 10, p. 351.
[3] Demoſth. ap. Harpocr. in *Eran.*
[4] Athen. lib. 14, p. 614.

voit ici des gens qui outrent l'élégance attique, & d'autres la ſimplicité ſpartiate. Les premiers ont ſoin de ſe raſer ſouvent, de changer ſouvent d'habits, de faire briller l'émail de leurs dents, de ſe couvrir d'eſſences (1). Ils portent des fleurs aux oreilles (2), des cannes torſes à la main (3), & des ſouliers à l'Alcibiade. C'eſt une eſpece de chauſſure dont Alcibiade a donné la premiere idée, & dont l'uſage ſubſiſte encore parmi les jeunes gens jaloux de leur parure (4). Les ſeconds affectent les mœurs de Lacédémoniens, & ſont en conſéquence taxés de Laconomanie (5). Leurs cheveux tombent confuſément ſur leurs épaules; ils ſe font remarquer par un manteau groſſier, une chauſſure ſimple, une longue barbe, un gros bâton, une démarche lente (6), & ſi je l'oſe dire par tout l'appareil de la modeſtie. Les efforts des premiers, bornés à s'attirer l'attention, révoltent encore moins que ceux des ſeconds qui en veulent directement à notre eſtime. J'ai vu des gens d'eſprit traiter

---

[1] Theophr. charact. cap. 5.
[2] Cratin. ap. Athen. lib. 12, p. 553.
[3] Theophr. ibid.
[4] Athen. lib 12, p. 534.
[5] Ariſtoph. in av. v. 1281. Plat. in Protag. t. 1, p. 342. Dem. adv. Conon. p. 1113.
[6] Demoſth. ibid. Plut. in Phoc. p. 746.

d'insolence cette fausse simplicité (1). Ils avoient raison. Toute prétention est une usurpation; car nous avons pour prétentions les droits des autres.

---

(1) Aristot. de mor. lib. 4, cap. 13, t. 2, p. 56.

Fin du Chapitre XX & du Tome II.

NOTES.

CHAPITRE, PAG. 6.

Sur les priviléges que Leucon & les Athéniens s'étoient mutuellement accordés.

AFIN que ces priviléges fuſſent connus des commerçans, on les grava ſur trois colonnes, dont la Ire. fut placée au Pirée; la 2e. au Boſphore de Thrace; la 3e. au Boſphore Cimmérien, c'eſt-à-dire, au commencement, au milieu, à la fin de la route que ſuivoient les vaiſſeaux marchands (1).

CHAPITRE III, PAG. 70.

Sur Sapho.

L'ENDROIT où la chronique de Paros parle de Sapho, eſt preſque entiérement effacé ſur le marbre (2); mais on y lit diſtinctement qu'elle prit la fuite, & s'embarqua pour la Sicile. Ce ne fut donc pas, comme on l'a dit, pour ſuivre Phaon, qu'elle alla dans cette île. Il eſt à préſumer qu'Alcée l'engagea dans la conſpiration contre Pittacus, & qu'elle fut bannie de Mytilene, en même temps que lui & ſes partiſans.

[1] Demoſthen. adv. Leptin. p. 546.
[2] Marm. Oxon. epoch. 37.

MEME CHAPITRE, PAG. 73.

Sur l'Ode de Sapho.

EN liſant cette traduction libre que je dois à l'amitié de M. l'abbé de Lille, on s'appercevra aiſément qu'il a cru devoir profiter de celle de Boileau, & qu'il ne s'eſt propoſé autre choſe que de donner une idée de l'eſpece de rythme que Sapho avoit inventé, ou du moins fréquemment employé. Dans la plupart de ſes ouvrages, chaque ſtrophe étoit compoſée de trois vers hendéca-ſyllabes, c'eſt-à dire, de onze ſyllabes, & ſe terminoit par un vers de cinq ſyllabes.

CHAPITRE V, PAG. 91.

Sur Épaminondas.

CLÉARQUE de Solos, cité par Athénée (1), rapportoit un fait propre à jetter des ſoupçons ſur la pureté des mœurs d'Epaminondas : mais ce fait à peine indiqué contrediroit les témoignages de toute l'antiquité, & ne pourroit nullement s'allier avec les principes ſévères dont ce grand homme ne s'étoit point départi, dans les circonſtances même les plus critiques.

[1] Athen. lib. 13, cap. 6, p. 590.

CHAPITRE IX, PAG. 181.

Sur le temps où l'on célébroit les grandes Fêtes de Bacchus.

ON préſume que les grandes Dionyſiaques, ou Dionyſiaques de la ville, commençoient le 12 dn mois élaphébolion (1). Dans la 2e. année de le 104e. olympiade, année dont il s'agit ici, le 12 du mois élaphébolion tomba au 8 avril de l'année julienne porleptique, 362.

CHAPITRE XII, PAG. 221.

Sur le Plan d'Athenes.

J'Ai cru devoir mettre ſous les yeux du lecteur, l'eſquiſſe d'un plan d'Athenes, relatif au temps où je place le voyage du jeune Anacharſis. Il eſt très-imparfait, & je ſuis fort éloigné d'en garantir l'exactitude.

Après avoir comparé ce que les anciens auteurs ont dit ſur la topographie de cette ville, & ce que les voyageurs modernes ont cru découvrir dans ſes ruines, je me ſuis borné à fixer, les lieux que j'ai vu, la poſition de quelques mo-

(1) Dodwel. de Cycl. p. 298. Id. ann. Thucyd. p. 165. Corſin. faſt. Attic. t. 2, p. 326 & 385.

numens remarquables. Pour y parvenir, il falloit d'abord déterminer dans quel quartier ſe trouvoit la place publique, que les Grecs nommoient Agora, c'eſt-à-dire, marché.

Dans toutes les villes de la Grece, il y avoit une principale place décorée de ſtatues, d'autels, de temples & d'autres édifices publics, entourée de boutiques, couverte, en certaines heures de la journée, des proviſions néceſſaires à la ſubſiſtance du peuple. Les habitans s'y rendoient tous les jours. Les vingt mille citoyens d'Athenes, dit Démoſthene (1), ne ceſſent de fréquenter la place, occupés de leurs affaires, ou de celles de l'état.

Parmi les anciens auteurs, j'ai préféré les témoignages de Platon, de Xénophon, de Démoſthene, d'Eſchine, qui vivoit à l'époque que j'ai choiſie. Si Pauſanias (2) paroît ne pas s'accorder entiérement avec eux, j'avertis qu'il s'agit ici de la place qui exiſtoit de leur temps, & non de celle dont il a parlé. Je ferois la même réponſe à ceux qui m'oppoſeroient des paſſages rélatifs à des temps trop éloignés de mon époque;

PLACE PUBLIQUE, ou AGORA. Sa poſition eſt déterminée par les paſſages ſuivans. Eſchine dit (3): » Tranſportez-vous en eſprit au Pœcile » (c'étoit un célebre portique) car c'eſt dans la » place publique que ſont les monumens de vos » grands exploits ». Lucien introduit pluſieurs

(1) Demoſt. in Ariſtog page 836.
(2) Pauſan. lib. 1.
(3) Æſchin. in Cteſiph. page 458.

philoſophes dans un de ſes dialogues (1), & fait dire à Platon : « Il n'eſt pas néceſſaire d'aller à » la maiſon de cette femme (la Philoſophie). » A ſon retour de l'Académie, elle viendra, » ſuivant ſa coutume, au Céramique, pour ſe » promener au Pœcile ». « A la priſe d'Athenes » par Sylla, dit Plutarque (2), le ſang verſé dans » la place publique, inonda les Céramique, qui » eſt au-dedans de la porte Dipyle ; & pluſieurs » aſſurent qu'il ſortit par la porte, & ſe répandit » dans le fauxbourg ».

Il ſuit de là, 1°. que cette place étoit dans le quartier du Céramique ; 2°. qu'elle étoit près de la porte Dipyle ; c'eſt celle par où l'on alloit à l'Académie : 3°. que le Pœcile étoit dans la place.

Eſchine, dans l'endroit que je viens de citer, fait entendre clairement que le Métroon ſe trouvoit dans la place. C'étoit une enceinte & un temple en l'honneur de la mere des dieux. L'enceinte renfermoit auſſi le palais du ſénat ; & cela eſt confirmé par pluſieurs paſſages (3).

A la ſuite du Métroon, j'ai placé les monumens indiqués tout de ſuite par Pauſanias (4), comme le Tholus, les ſtatues des Eponymes, &c. J'y ai mis avec Hérodote (5), le temple d'Eacus; & d'après Démoſthene (6), le Léocorion, temple

(1) Lucian. in piſcat. t. 1, page 581.
(2) Plut. in Syll. t. 1, page 460.
(3) Æſch. in Cteſ. p. 458. Plut. vit. X rhet. t. 2 p. 842. Suid. in *Meetrag.* Harpocr in *ho Kathooten.*
(4) Pauſan. lib. 1, cap. 5, p. 12.
(5) Herodot. lib. 5, cap. 89.
(6) Demoſth. in Conon. page 1109 & 1113.

conſtruit en l'honneur de ces filles de Léos, qui ſe ſacrifierent autrefois, pour éloigner la peſte.

PORTIQUE DU ROI. Je l'ai placé dans un point où ſe réuniſſoient deux rues qui conduiſoient à la place publique : la Ire. eſt indiquée par Pauſanias (1), qui va de ce portique au Métroon ; la 2e. par un ancien auteur (2) qui dit poſitivement, que depuis le Pœcile & le Portique du Roi, c'eſt-à-dire, depuis l'un de ces portiques juſqu'à l'autre, on trouve pluſieurs Hermès, ou ſtatues de Mercure, terminées en gaine.

PŒCILE, & PORTIQUE DES HERMÉS. D'après ce dernier paſſage, j'ai mis le Pœcile au bout d'une rue qui va du Portique du Roi juſqu'à la place publique. Il occupe ſur la place un des coins de la rue. Au coin oppoſé devoit ſe trouver un édifice, nommé tantôt portique des Hermès & tantôt ſimplement les Hermès (3) Pour prouver qu'il étoit dans la place publique, deux témoignages ſuffiront. Mnéſimaque diſoit dans une de ſes comédies : » Allez-vous-en à l'Agora, aux » Hermès (4). En certaines fêtes, dit Xéno» phon (5), il convient que les cavaliers rendent » des honneurs aux temples & aux ſtatues qui » ſont dans l'Agora. Ils commenceront aux » Hermès, feront le tour de l'Agora, & revien» dront aux Hermès ». J'ai penſé en conſéquen-

(1) Pauſan. ibid cap. 3.
(2) Ap. Harpocr. in *Hermai.*
(3) Æſch. in Cteſiph. p. 458. Lyſ. in Pancel. p. 398. Demoſth. in Leptin. 557. Meurſ. Athen. Attic. l. 1, cap. 3.
(4) Mneſin. ap. Athen. lib. 9 cap. 15, p. 402.
(5) Xenoph. de mag. equit. p. 959.

ce,

ce, que ce portique devoit terminer la rue où ſe trouvoit une ſuite d'Hermès.

Le Pœcile étoit dans la place, du temps d'Eſchine : il n'y étoit plus du temps de Pauſanias, qui parle de ce portique, avant que de ſe rendre à la place (1) : il s'étoit donc fait des changemens dans ce quartier. Je ſuppoſe qu'au ſiecle où vivoit Pauſanias, une partie de l'ancienne place étoit couverte de maiſons ; que vers ſa partie méridionale, il ne reſtoit qu'une rue, où ſe trouvoient le Sénat, le Tholus &c. ; que ſa partie oppoſée s'étoit étendue vers le nord, & que le Pœcile en avoit été ſéparé par des édifices : car les changemens dont je parle n'avoient pas tranſporté la place dans un autre quartier. Pauſanias la met auprès du Pœcile ; & nous avons vu que du temps de Sylla, elle étoit encore dans le Céramique, auprès de la porte Dipyle.

A la faveur de cet arrangement, il eſt aſſez facile de tracer la route de Pauſanias. Du Portique du Roi, il ſuit une rue qui ſe prolonge dans la partie méridionale de l'ancienne place ; il revint par le même chemin ; il viſite quelques monumens qui ſont au ſud-oueſt de la citadelle, tels qu'un édifice qu'il prend pour l'ancien Odéum (p. 20), l'Eleuſinium (p. 35), &c. ; il revient au Portique du Roi (p. 36) ; & prenant par la rue des Hermès ; il ſe rend d'abord au Pœcile, & enſuite à la place qui exiſtoit de ſon temps (p. 39), laquelle avoit, ſuivant les apparences, fait partie de l'ancienne,

(1) Pauſan. lib. 1, cap. 15, p. 36 ; cap. 17, p. 39.

ou du moins n'en étoit pas fort éloignée. J'attribuerois volontiers à l'empereur Hadrien la plupart des changemens qu'elle avoit éprouvés.

En ſortant de l'Agora, Pauſanias va au Gymnaſe de Ptolémée (p. 39), qui n'exiſtoit pas à l'époque dont il s'agit dans mon ouvrage ; & de-là, au temple de Théſée, qui exiſte encore aujourd'hui. La diſtance de ce temple à l'un des points de la citadelle, m'a été donnée par M. Foucherot, habile ingénieur, qui avoit accompagné en Grece M. le comte de Choiſeul Gouffier, & qui depuis, ayant viſité une ſeconde fois les antiquités d'Athenes, a bien voulu me communiquer les lumieres qu'il avoit tirées de l'inſpection des lieux.

J'ai ſuivi Pauſanias juſqu'au Prytanée, (p. 41). De là il m'a paru remonter vers le nord-eſt. Il y trouve pluſieurs temples, ceux de Sérapis, de Lucine, de Jupiter Olympien, (p. 42). Il tourne à l'eſt, & parcourut un quartier qui, dans mon plan, eſt au dehors de la ville, & qui de ſon temps y tenoit, puiſque les murailles étoient détruites. Il y viſite les jardins de Vénus, le Cynoſarge, le Lycée (page 44). Il paſſe l'Iliſſus, & va au Stade (page 45 & 46).

Je n'ai pas ſuivi Pauſanias dans cette route, parce que pluſieurs des monumens qu'on y rencontroit, étoient poſtérieurs à mon époque, & que les autres ne pouvoient entrer dans le plan de l'intérieur de la ville : mais je le prends de nouveau pour guide, lorſque, de retour au Prytanée, il ſe rend à la citadelle, par la rue des trépieds.

Rue des Trepieds. Elle étoit ainſi nommée,

ſuivant Pauſanias (1), parce qu'on y voyoit pluſieurs temples, où l'on avoit placé des trépieds de bronzes en l'honneur des dieux. Quel fut le motif de ces conſécrations ? Des victoires remportées par les tribus d'Athenes au combats de muſique & de danſe. Or, au pied de la citadelle, du côté de l'eſt, on a découvert pluſieurs inſcriptions qui font mention de pareilles victoires (2), Ce joli édifice, connu maintenant ſous le nom de Lanterne de Démoſthene, faiſoit un des ornemens de la rue. Il fut conſtruit en marbre, à l'occaſion du prix décerné à la tribu Acamantide, ſous l'archontat d'Evænete (3), l'an 335 avant J. C., un an après qu'Anacharſis eut quitté Athenes. Près de ce monument, fut trouvée dans ces derniers temps une inſcription rapportée parmi celles de Chandler (4). La tribu Padionide y preſcrivoit d'élever dans la maiſon qu'elle poſſédoit en cette rue, une colonne pour un Athénien, nommé Nicias, qui avoit été ſon Chorége, & qui avoit remporté le prix aux fêtes de Bacchus, & à celles qu'on nommoit Thargélies. Il y étoit dit encore, que déſormais (depuis l'archontat d'Euclide, l'an 403 avant J. C.). on inſcriroit ſur la même colonne les noms de ceux de la tribu, qui, en certaines fêtes mentionnées dans le décret, remporteroient de ſemblables avantages.

(1) Pauſan. lib. 1, cap. 20, p. 46.

(2) Chandl. trav. in Greece p. 99. Id inſ. in not p. XXVII.

(3) Spon, t. 2, p. 100. Whel. book 5, p. 397. Le Roi, ruin. des mon. de la Grece, part. 1, page 20. Stuart., antiq. of Athens, chap. 4, p. 27.

(4) Chandl. inſcr. part. 2. p. 49. Ibid. in not p. XXII.

D'après ce que je viens de dire, il eſt viſible que la rue des trépieds longeoit le côté oriental de la citadelle.

ODEUM DE PERICLÉS. Au bout de la rue dont je viens de parler, & avant que de parvenir au théatre de Bacchus, Pauſanias trouva un édifice dont il ne nous apprend pas la deſtination. Il obſerve ſeulement qu'il fut conſtruit ſur le modele de la tente de Xerxès, & qu'ayant été brûlé pendant le Siege d'Athenes par Sylla, il fut refait depuis (1). Rapprochons de ce témoignage les notions que d'autres auteurs nous ont laiſſées ſur l'ancien Odéum d'Athenes. Cette eſpece de Théatre (2) fut élevé par Périclès (3), & deſtiné au concours des pieces de muſique (4) : des colonnes de pierres ou de marbre en ſoutenoient le comble, qui étoit conſtruit des antennes & des mâts enlevés aux vaiſſeaux des Perſes (5), & dont la forme imitoit celle de la tente de Xerxès (6). Cette forme avoit donné lieu à des plaiſanterie. Le poëte Cratinus, dans une de ſes comédies, voulant faire entendre que la tête de Périclès ſe terminoit en pointe, diſoit que Périclès portoit l'Odéum ſur ſa tête (7). L'Odéum fut brûlé au ſiege d'Athenes par Sylla (8), & réparé bien-

(1) Pauſan. lib. 1, cap. 20, p. 47.
(2) Suid. in *Ooi'd.* Schol. Ariſtoph. in veſp. v. 1104.
(3) Plut. in Per. t. 1, p. 160. Vitruv. l. 5, c. 9. Suid. ib.
(4) Heſych. in *Ooi'd.*
(5) Vitruv. ibid. Theophr. charact. cap. 3.
(6) Plut. ibid.
(7) Cratin. ap. Plut. ibid.
(8) Appian. de bell. Mithrid. p. 331.

tôt après par Ariobarzane, roi de Cappadoce (1).

Par ces passages réunis de différens auteurs, on voit clairement que l'edifice dont parle Pausanias, est le même que l'Odéum de Périclès ; & par le passage de Pausanias, que cet Odéum étoit placé entre la rue des trépieds, & le théatre de Bacchus. Cette position est encore confirmée par l'autorité de Vitruve, qui met l'Odéum à la gauche du théatre (2). Mais Pausanias avoit déjà donné le nom d'Odéum à un autre édifice. Je répondrai bientôt à cette difficulté.

Théatre de Bacchus. A l'angle sud-ouest de la citadelle, existent encore les ruines d'un théatre qu'on avoit pris jusqu'à présent pour celui de Bacchus, où l'on représentoit des tragédies & des comédies. Cependant M. Chandler (3) a placé le théatre de Bacchus à l'angle sud-est de la citadelle ; & j'ai suivi son opinion, fondé sur plusieurs raisons. 1°. A l'inspection du terrain, M. Chandler a jugé qu'on avoit autrefois construit un théatre en cet endroit ; & M. Foucherot a depuis vérifié le fait. 2°. Pausanias (4) rapporte, qu'au dessus du théatre on voyoit de son temps un trépied, dans une grotte taillée dans le roc ; & justement au dessus de la forme théatrale, reconnue par M. Chandler, est une grotte creusée dans le roc, & convertie depuis en une église, sous le titre de *Panagia spiliotissa*, qu'on peut rendre par *Notre-*

(1) Mém. de l'acad. des bell. lett. t. 23, hist. p. 189.
(2) Vitruv. lib. 5, cap. 9.
(3) Chandl. travels in Greece, p. 64.
(4) Pausan. lib. 1, cap. 21, p. 49.

Dame de la Grotte. Obſervons que le mot *ſpiliotiſſa* déſigne clairement le mot *ſpeelaion*, que Pauſanias donne à la caverne. Voyez ce que les voyageurs on dit de cette grotte (1). Il eſt vrai qu'au deſſus du théatre du ſud-oueſt ; ſont deux eſpeces de niches ; mais elles ne ſauroient, en aucune maniere, être confondues avec la grotte dont parle Pauſanias. 3°. Xénophon (2), en parlant de l'exercice de la cavalerie, qui ſe faiſoit au Lycée, ou plutôt auprès du Lycée, dit : » Lorſque les » cavaliers auront paſſé l'angle du théatre, qui » eſt à l'oppoſite, &c. » : donc le théatre étoit du côté du Lycée. 4°. J'ai dit que dans les princpales fêtes des Athéniens, des chœurs tirés de chaque tribu, ſe diſputoient le prix de la danſe & de la muſique ; qu'on donnoit à la tribu victorieuſe un trepied qu'elle conſacroit aux dieux ; qu'au deſſous de cette offrande, on gravoit ſon nom, celui du citoyen qui avoit entretenu le chœur à ſes dépens, quelquefois celui du poête qui avoit compoſé les vers, ou de l'inſtituteur qui avoit exercé les acteurs (3). J'ai dit auſſi que, du temps de Pauſanias, il exiſtoit un trépied dans la grotte qui étoit au deſſus du théatre. Aujourd'hui même on voit à l'entrée de cette grotte une eſpece d'arc de triomphe, chargé de trois inſcriptions tracées en différens temps, en l'honneur de deux tribus

---

[1] Vhel. a journ. p. 368, Spon, t. 2, p. 97. Chandl. travels in Greece, p. 62.

[2] Xenoph. de mag. equit. p. 959.

[3] Plut. in Themiſt. t. 1, p. 114.

qui avoient remporté le prix (1). Une de ces inſcriptions eſt de l'an 320 avant J. C., & n'eſt poſtérieure que de quelques années au voyage d'Anacharſis.

Dès qu'on trouve à l'extrêmité de la citadelle, du côte du ſud eſt, les monumens élevés pour ceux qui avoient été conronnés dans les combats que l'on donnoit communément au théatre (2), on eſt fondé à penſer que le théatre de Bacchus étoit placé à la ſuite de la rue des Trépieds, & préciſément à l'endroit où Chandler le ſuppoſe. En effet, comme je le dis dans ce douzieme chapitre, les trophées des vainqueurs devoient être auprès du champ de bataille.

Les autres qui vivoient à l'époque que j'ai choiſie, ne parlent que d'un théatre, Celui dont on voit les ruines à l'angle ſud-oueſt de la citadelle, n'exiſtoit donc pas de leur temps. Je le prends avec M. Chandler, pour l'odéum qu'Hérode, fils d'Atticus, fit conſtruire environ 500 ans après, & auquel Philoſtrate donne le nom de théatre (3).

» L'Odéum de Patras, dit Pauſanias (4), ſeroit » le plus beau de tous, s'il n'étoit effacé par celui » d'Athenes, qui ſurpaſſe tous les autres en » grandeur & en magnificence. C'eſt Hérode » l'Athénien qui l'a fait, après la mort & en » l'honneur de ſa femme. Je n'en ai pas parlé » dans ma deſcripition de l'Attique, parce qu'il

---

[1] Whel. ibid. Le roi, ruin. de la Grece, t. 2, p. 5.
[2] Demoſth. in Mid. p 606 & 612.
[3] Philoſtr. de vit. ſophiſt. in Herod. lib. 2, p. 551.
[4] Pauſan. lib. 7, cap. 20, p. 574.

» n'étoit pas commencé, quand je compoſai cet » ouvrage ». Philoſtrate remarque auſſi que le théatre d'Hérode étoit un des plus beaux ouvrages du monde (1).

M. Chandler ſuppoſe que l'Odéum, ou théatre d'Hérode, avoit été conſtruit ſur les ruines de l'Odéum de Périclès. Je ne puis être de ſon avis. Pauſanias qui place ailleurs ce dernier édifice, ne dit pas, en parlant du premier, qu'Hérode le rebatit, mais qu'il le fit, *'epoieeſſen*. Dans la ſuppoſition de M. Chandler, l'ancien Odéum auroit été à droite du théatre de Bacchus, tandis que, ſuivant Vitruve, il étoit à gauche (2). Enfin, j'ai fait voir plus haut que l'Odéum de Périclès étoit à l'angle ſud-eſt de la citadelle.

On conçoit à préſent pourquoi Pauſanias, en longeant le côté méridional de la citadelle, depuis l'angle ſud-eſt, où il a vu le théatre de Bacchus, ne parle ni de l'Odéum, ni d'aucune eſpéce de théatre; c'eſt qu'en effet il n'y en avoit point dans l'angle du ſud-oueſt, quand il fit ſon premier livre, qui traite de l'Attique.

Pnyx. Sur une colline peu éloignée de la citadelle, on voit encore les reſtes d'un monument qu'on a pris tantôt pour l'Aréopage (3), tantôt pour le Pnyx (4), d'autres fois pour l'Odéum (5).

---

[1] Philoſtr. ibid.
[2] Vitruv. lib. 5, cap. 9.
[3] Spon, voyag. t. 2, p. 116.
[4] Chandl. travels in Greece, chap. 13, p. 68.
[5] Whel. book. 5, p. 382. Le Roi, ruines de la Grece, t. 1, p. 18.

C'eſt

C'eſt un grand eſpace dont l'enceinte eſt en partie pratiquée dans le roc, & en partie formée de gros quartiers de pierres taillées en pointes de diamant. Je le prends, avec M. Chandler, pour la place du Pnyx, où le peuple tenoit quelquefois ſes aſſemblées. En effet, le Pnyx étoit entouré d'une muraille (1), il ſe trouvoit en face de l'Aréopage (2). De ce lieu on pouvoit voir le port du Pirée (3). Tous ces caracteres conviennent au monument dont il s'agit. Mais il en eſt un encore plus déciſif: « Quand le peuple eſt aſſis ſur ce » rocher, dit Ariſtophane, &c. (4) », & c'eſt du Pnyx qu'il parle. J'omets d'autres preuves qui viendroient à l'appui de celles-là.

Cependant Pauſanias paroît avoir pris ce monument pour l'Odéum. Qu'en doit-on conclure ? Que de ſon temps le Pnyx, dont il ne parle pas, avoit changé de nom, parce que le peuple ayant ceſſé de s'y aſſembler, on y avoit établi le concours des muſiciens. En rapprochant toutes les notions qu'on peut avoir ſur cet article, on en conclura que ce concours ſe fit d'abord dans un édifice conſtruit à l'angle ſud-eſt de la citadelle ; c'eſt l'Odéum de Périclès : enſuite dans le Pnyx ; c'eſt l'Odéum dont parle Pauſanias: enfin, ſur le théatre dont il reſte encore une partie à l'angle ſud-oueſt de la citadelle ; c'eſt l'Odéum d'Hérode, fils d'Antticus.

(1) Philochor. ap. ſchol. Ariſtop. in av. v. 998.
(2) Lucian. in bis accuſat. t. 2, p. 801.
(3) Plut. in Themiſt. t. 1, p. 111.
(4) Ariſtoph. in equit. v. 751.

TEMPLE DE JUPITER OLYMPIEN. Au nord de la citadelle, ſubſiſtent encore des ruines magnifiques qui ont fixé l'attention des voyageurs. Quelques-uns [1] ont cru y reconnoître les reſtes de ce ſuperbe temple de Jupiter Olympien, que Piſiſtrate avoit commencé, qu'on tenta plus d'une fois d'achever, dont Sylla fit tranſporter les colonnes à Rome, & qui fut enfin rétabli par Hadrien [2]. Ils s'étoient fondés ſur le récit de Pauſanias, qui ſemble en effet indiquer cette poſition [3], mais Thucydide [4] dit formellement, que ce temple étoit au ſud de la citadelle; & ſon témoignage eſt accompagné de détails qui ne permettent pas d'adopter la correction que Valla & Palmérius propoſoient de faire au texte de Thucydide. M. Stuart [5] s'eſt prévalu de l'autorité de cet hiſtorien, pour placer le temple de Jupiter Olympien au ſud-eſt de la citadelle, dans un endroit où exiſtent encore de grandes colonnes que l'on appelle communément colonnes d'Hadrien. Son opinion a été combattue par M. le Roi [6], qui prend pour un reſte du Panthéon de cet empereur les colonnes dont il s'agit. Malgré la déférence que j'ai pour les lumieres de ces deux ſavans voyageurs, j'avois d'abord ſoupçonné que le temple de Jupiter Olympien, placé par Thucydide

[1] Whel. book. 5, p. 392. Spon. t. 2, p. 108.
[2] Meurſ. Athen. Attic. lib. 1, cap. 10.
[3] Pauſan. lib. 1, cap. 18, p. 42.
[4] Thucyd. lib. 2, cap. 15.
[5] Stuart, antiq. of. Athens, chap. 5, p. 38.
[6] Le Roi, ruin. des monum. de la Grece, t. 2, p. 21.

au ſud de la citadelle, étoit un vieux temple, qui, ſuivant une tradition rapportée par Pauſanias [1], fut, dans les plus anciens temps, élevé par Deucalion, & que celui de la partie du nord avoit été fondé par Piſiſtrate. De cette maniere, on concilieroit Thucydide avec Pauſanias; mais comme il en réſulteroit de nouvelles difficultés, j'ai pris le parti de tracer au haſard dans mon plan, un temple de Jupiter Olympien au ſud de la citadelle.

M. Stuart a pris les ruines qui ſont au nord, pour les reſtes du Pœcile [2]; mais je crois avoir prouvé que ce célebre portique tenoit à la place publique, ſituée auprès de la porte Dipyle. D'ailleurs, l'édifice dont ces ruines faiſoient partie, paroît avoir été conſtruit du temps d'Hadrien [3] & devient par là étranger à mon plan.

STADE. Je ne l'ai pas figuré dans ce plan, parce que je le crois poſtérieur aux temps dont je parle. Il paroît en effet, qu'au ſiecle de Xénophon, on s'exerçoit à la courſe, dans un eſpace, peut-être dans un chemin qui commençoit au Lycée, & qui ſe prolongeoit vers le ſud, ſous les murs de la ville [4]. Peu de temps après, l'orateur Lycurgue fit applanir & entourer de chauſſées un terrein, qu'un de ſes amis avoit cédé à la république [5]. Dans la ſuite, Hérode, fils d'Atticus, reconſtruiſit

[1] Pauſan. ibid. p. 43.
[2] Stuart, ibid. p. 40.
[3] Le Roi, ruines des monum. de la Grece, t. 2, p. 16.
[4] Xenoph. hiſt. Græc. lib. 2, p. 476. Id. de magiſt. equit. p. 959.
[5] Lycurg. vit. X rhet. ap. Plut. t. 2, p. 841.

& revêtit preſque entiérement de marbre le Stade dont les ruines ſubſiſtent encore [1].

Murs de la Ville. Je ſupprime pluſieurs queſtions qu'on pourroit élever ſur les murailles qui entouroient le Pirée & Munychie, ſur celles qui du Pirée & de Phalère aboutiſſoïent aux murs d'Athenes. Je ne dirai qu'un mot de l'enceinte de la ville. Nous ne pouvons en déterminer la forme; mais nous avons quelques ſecours pour en connoître à-peu-près l'étendue. Thucydide [2] faiſant l'énumération des troupes néceſſaires pour garder les murailles, dit que la partie de l'enceinte qu'il falloit défendre, étoit de 43 ſtades (c'eſt-à-dire, 4063 toiſes & demie), & qu'il reſtoit une partie qui n'avoit pas beſoin d'être défendue : c'étoit celle qui ſe trouvoit entre les deux points où venoit aboutir d'un côté le mur de Phalere, & de l'autre celui du Pirée. Le ſcholiaſte de Thucydide donne à cette partie 17 ſtades de longueur, & compte en conſéquence pour toute l'enceinte de la ville, 60 ſtades (c'eſt-à-dire, 5670 toiſes; ce qui feroit de tour à-peu-près deux lieues & un quart, en donnant à la lieue 2500 toiſes). Si l'on vouloit ſuivre cette indication, le mur de Phalere remonteroit juſqu'auprès du Lycée; ce qui n'eſt pas poſſible. Il doit s'être gliſſé une faute conſidérable dans le ſcholiaſte.

Je m'en ſuis rapporté à cet égard, ainſi qu'à la diſpoſition des longues murailles, & des environs

[1] Pauſan. lib. 1, cap. 19, p. 46, Philoſtr. de vit. ſophiſt. lib. 2, p. 550.

[2] Thucyd. lib. 2, cap. 13.

d'Athenes, aux lumieres de M. Barbié, qui, après avoir étudié avec soin la topographie de cette ville, a bien voulu exécuter le foible essai que je présente au public. Comme nous différons sur quelques points principaux de l'intérieur, il ne doit pas répondre des erreurs qu'on trouvera dans cette partie du plan. Je pouvois le couvrir de maisons, mais il étoit impossible d'en diriger les rues.

MEME CHAPITRE, PAG. 235.

Sur deux inscriptions rapportées dans ce Chap.

J'Ai rendu le mot *Edidaske*, qui se trouve dans le texte Grec, par ces mots, *avoit composé la piece, avoit fait la tragédie.* Cependant, comme il signifie quelquefois, *avoit dressé les acteurs*, je ne réponds pas de ma traduction. On peut voir sur ce mot les notes de Casaubon sur Athénée (lib. 6, cap. 7, p. 260); celle de Taylor sur le marbre de Sandwich (p. 71); Van Dale sur les Gymnases (p. 686); & d'autres encore.

MEME CHAPITRE, PAG. 246.

Sur la maniere d'éclairer les temples.

LEs temples n'avoient point de fenêtres : les uns ne recevoient de jour que par la porte; en d'autres, on suspendoit des lampes devant la statue

principale (1) ; d'autres étoient diviſés en trois nefs, par deux rang de colonnes. Celle du milieu étoit entiérement découverte, & ſuffiſoit pour éclairer les bas-côtes qui étoient couverts [2]. Les grandes arcades qu'on apperçoit dans les parties latétales d'un temple qui ſubſiſte encore parmi les ruines d'Agrigente [3], ont été ouvertes long-temps après ſa conſtruction.

MÊME CHAPITRE, PAG. 246.

Sur les colonnes de l'intérieur des temples.

IL paroît que, parmi les Grecs, les temples furent d'abord très-petits. Quand on leur donna de plus grandes proportions, on imagina d'en ſoutenir le toît par un ſeul rang de colonnes placées dans l'intérieur, & ſurmontées d'autres colonnes qui s'élevoient juſqu'au toît. C'eſt ce qu'on avoit pratiqué dans un des anciens temples dont j'ai vu les ruines à Pæſtum.

Dans la ſuite, au lieu d'un ſeul rang de colonnes, on en plaça deux ; & alors les temples furent diviſés en trois nefs. Tel étoit celui de Jupiter à Olympie, comme le témoigne Pauſanias [4] ; & celui de Minerve à Athenes, comme

---

(1) Strab. lib. 9, p. 396. Pauſan. lib. 1, cap. 26. p. 63.
(2) Strab. l. 9, p. 396. Vitruv. lib. 3, cap. 1, p. 41.
(3) D'Orville, Sicula, cap. 5, p. 97.
(4) Pauſan. lib. 5, cap. 10, p. 400.

M. Foucherot s'en eſt aſſuré. Le temple de Minerve à Tégée en Arcadie, conſtruit par Scopas, étoit du même genre. Pauſanias dit (1) que, dans les colonnes de l'intérieur, le premier ordre étoit Dorique, & le ſecond Corinthien.

MEME CHAPITRE, PAG. 247.

Sur les proportions du Parthénon.

SUIVANT M. le Roi [2], la longueur de ce temple eſt de 214 de nos pieds, 10 pouces 4 lignes; & ſa hauteur, de 65 pieds. Évaluons ces meſures en pieds Grecs; nous aurons pour la longueur environ 227 pieds, & pour la hauteur, environ 68 pieds 7 pouces. Quand à la largeur, elle paroît déſignée par le nom d'hécatonpédon (100 pieds), que les anciens donnoient à ce temple. M. le Roi a trouvé en effet que la friſe de la façade avoit 94 de nos pieds, & 10 pouces; ce qui revient aux 100 pieds Grecs [3].

---

(1) Pauſan. lib. 8, c. 45, p. 693.

(2) Le Roi. ruines de la Grece, Ire. part. p 30. 2e. part. pl. XX.

(3) Id. ibid. p. 29.

MEME CHAPITRE pag. 250.

Sur la quantité de l'or appliqué à la ſtatue de Minerve.

THUCYDIDE dit [1] 40 talens ; d'autres auteurs [2] diſent 44 ; d'autres, enfin, 50 [3]. Je m'en rapporte au témoignage de Thucydide. En ſuppoſant que de ſon temps la proportion de l'or à l'argent étoit de 1 à 13, comme elle l'étoit du temps d'Hérodote, les 40 talens d'or donneroient 520 talens d'argent, qui, à 5400 liv. le talent, formeroient un total de 2.808,000 liv. Mais, comme au ſiecle de Périclès, la drachme valoit au moins 19 ſous, & le talent 5700 liv. (Voyez la note qui accompagne la table de l'évaluation des monnoies, tom. 1, p. LXXX), les 40 talens dont il s'agit, valoient au moins 2,964,000 liv.

[1] Thucyd. lib. 2, cap. 13.
[2] Philochor. ap. ſchol. Ariſtoph. in pac. v. 604.
[3] Diod. Sic. lib. 12, p. 96.

MEME CHAPITRE, PAG. 250.

Sur la maniere dont l'or étoit diſtribué ſur la ſtatue de Minerve.

LA déeſſe étoit vêtue d'une longue tunique, qui devoit être en ivoire. L'égide ou la peau de la chevre Amalthée couvroit ſa poitrine, & peut-être ſon bras gauche, comme on le voit ſur quelques unes de ſes ſtatues. Sur les bords de l'égide, étoient attachés des ſerpens ; dans le champ, couvert d'écailles de ſerpens, paroiſſoit la tête de Méduſe. C'eſt ainſi que l'égide eſt repréſentée dans les monumens & dans les auteurs anciens (1). Or, Iſocrate qui vivoit encore dans le temps où je ſuppoſe le jeune Anacharſis en Grece, obſerve (2) qu'on avoit volé le Gorgonium ; & Suidas (3), en parlant du même fait, ajoute qu'il avoit été arraché de la ſtatue de Minerve. Il paroît, par un paſſage de Plutarque (4), que, par ce mot, il faut entendre l'égide.

Voyons à préſent de quoi étoit faite l'égide enlevée à la ſtatue. Outre qu'on ne l'auroit pas volée, ſi elle n'avoit pas été d'une matiere précieuſe, Philochorus nous apprend (5) que le larcin

[1] Virgil. æneid. lib. 8, v. 436.
[2] Iſocr. adv. Callim. t. 2, p. 511.
[3] Suid in *Philaias*.
[4] Plut. in Themiſt. t. 1, p. 117.
[5] Philochor. ap. ſchol. Ariſtop. in pac. v. 604.

dont on ſe plaignoit, concernoit les écailles & les ſerpens. Il ne s'agit pas ici d'un ſerpent, que l'artiſte avoit placé aux pieds de la déeſſe. Ce n'étoit qu'un acceſſoire, un attribut qui n'exigeoit aucune magnificence. D'ailleurs, Philochorus parle de ſerpens au pluriel.

Je conclus de ce que je viens de dire, que Phidias avoit fait en or les écailles qui couvroient l'égide, & les ſerpens qui étoient ſuſpendus tout au-tour. C'eſt ce qui eſt confirmé par Pauſanias (1). Il dit que Minerve avoit ſur ſa poitrine une tête de Méduſe en ivoire : remarque inutile, ſi l'égide étoit de la même matiere, & ſi la tête n'étoit pas rélevée par le fond d'or ſur lequel on l'avoit appliquée. Les aîles de la Victoire que Minerve tenoit dans ſes mains, étoient auſſi en or. Des voleurs qui s'introduiſirent dans le temple, trouverent les moyens de les détacher ; & s'étant diviſés pour en partager le prix, ils ſe trahirent eux mêmes (2).

D'après différens indices que je ſupprime, on peut préſumer que les bas reliefs du caſque, du bouclier, de la chauſſure, & peut-être du piédeſtal, étoient du même métal. La plupart de ces ornemens ſubſiſtoient encore à l'époque que j'ai choiſie. Ils furent enlevés quelque temps après, par un nommé Lacharès (3).

---

[1] Pauſan. lib. 1, cap. 24, p. 58.
[2] Demoſth. in Timocr. p. 792. Ulpian. ibid. p. 821.
[3] Pauſan. ibid. cap. 25, p. 61.

CHAPITRE XIV, PAG. 269.

Sur les préſidens du Sénat d'Athenes.

TOUT ce qui regarde les officiers du Sénat, & leurs fonctions, préſente tant de difficultés, que je me contente de renvoyer aux ſavans qui les ont diſcutées, tels que Sigonius, (de republ. Athen. lib. 2, cap. 4); Petav. (de doctrin. temp. lib. 2, cap. 1); Dodwel. (de Cycl. diſſert. 3, §. 43); Sam. Pet. (leg. Attic. p. 188); Corſin. (faſt. Attic. t. 1, diſſert. 6).

MEME CHAPITRE, PAG. 277.

Sur les décrets du Sénat & du peuple d'Athenes.

RIEN ne s'exécutoit qu'en vertu des loix & des décrets (1). Leur différence conſiſtoit en ce que les loix obligeoient tous les citoyens, & les obligeoient pour toujours; au lieu que les décrets, proprement dits, ne regardoient que les particuliers, & n'étoient que pour un temps. C'eſt par un décret, qu'on envoyoit des ambaſſadeurs,

(1) Demoſth. in Timocr. p. 787.

qu'on décernoit une couronne à un citoyen, &c. Lorſque le décret embraſſoit tous les temps & tous les particuliers, il devenoit une loi.

CHAPITRE XVII, PAG. 316.

Sur un jugement ſingulier de l'Aréopage.

AU fait que je cite dans le texte, on peut en ajouter un autre qui s'eſt paſſé long-temps après, & dans un ſiecle où Athenes avoit perdu toute ſa gloire, & l'Aréopage conſervé la ſienne. Une femme de Sicyone, outrée de ce qu'un ſecond mari, & le fils qu'elle en avoit eu, venoient de mettre à mort un fils de grande eſpérance, qui lui reſtoit de ſon premier époux, prit le parti de les empoiſonner. Elle fut traduite devant pluſieurs tribunaux qui n'oſerent ni la condamner, ni l'abſoudre. L'affaire fut portée à l'Aréopage, qui, après un long examen, ordonna aux parties de comparoître dans 100 ans (1).

CHAPITRE XX, PAG. 344.

Sur le jeu des dès.

M. DE PEIRESC avoit acquis un calendrier ancien, orné de deſſins. Au mois de janvier, étoit

(1) Val. Max. lib. 8, cap. 1, Gell. lib. 12, cap. 7, & alii.

repréſenté un joueur qui tenoit un cornet dans ſa main, & en verſoit des dès dans une eſpece de tour placé ſur le bord du damier (1).

MEME CHAPITRE, PAG. 363.

Prix de diverſes marchandiſes.

J'Ai rapporté dans le texte le prix de quelques comeſtibles, tel qu'il étoit à Athenes, du temps de Démoſthene. Environ 60 ans auparavant, du temps d'Ariſtophane, la journée d'un manœuvre valoit 3 oboles (9 ſ.) (2); un cheval de courſe, 12 mines ou 1200 drachmes (1080 liv.) (3); un manteau, 20 drachmes (18 liv.); une chauſſure, 8 drachmes (7 liv. 4 ſ.) (4).

MEME CHAPITRE, PAG. 365.

Sur les biens que Démoſthene avoit eus de ſon pere.

LE pere de Démoſthene paſſoit pour être riche (5): cependant il n'avoit laiſſé à ſon fils

[1] Valeſ. in Harpocr. p. 79.
[2] Ariſtop. in eccleſ. v. 310.
[3] Id. in nub. v. 1227.
[4] Id. in Plut. v. 983.
[5] Demoſth. in Aphob. p. 896, 901, 904.

qu'environ 14 talens, environ 75,600 liv. (1). Voici quels étoient les principaux effets de cette ſucceſſion :

1°. Une manufacture d'épées, où travailloient 30 eſclaves (2). Deux ou trois qui étoient à la tête, valoient chacun 5 à 600 drachmes, environ 500 liv.; les autres, au moins 300 drachmes, 270 l.: ils rendoient par an 30 mines, ou 2700 liv. tous frais déduits. 2°. Une manufacture de lits, qui occupoit 20 eſclaves, leſquels valoient 40 mines, ou 3600 liv. : ils rendoient par an 12 mines, ou 1080 liv. 3°. De l'ivoire, du fer, du bois (3); 80 mines, ou 7200 liv. L'ivoire ſervoit, ſoit pour les pieds des lits (4), ſoit pour les poignées & les fourreaux des épées (5). 4°. Noix de galle, & cuivre; 70 mines, ou 6300 liv. 5°. Maiſon; 30 mines, ou 2700 liv. 6°. Meubles vaſes, coupes, bijoux d'or, robes, & toilette de la mere de Démoſthene; 100 mines, ou 9000 liv. 7°. De l'argent prêté, ou mis dans le commerce, &c. (6).

---

[1] Id. ibid. p. 895.
[2] Demoſth. in Aphob. p. 896.
[3] Id. ibid.
[4] Plat. ap. Athen. lib. 2, cap. 9, p. 48.
[5] Demoſth. ibid. p. 898. Laert. lib. 6. §. 65.
[6] Demoſth. ibid. p. 896.

Fin des Notes du Tome II.

88766

BIBLIO